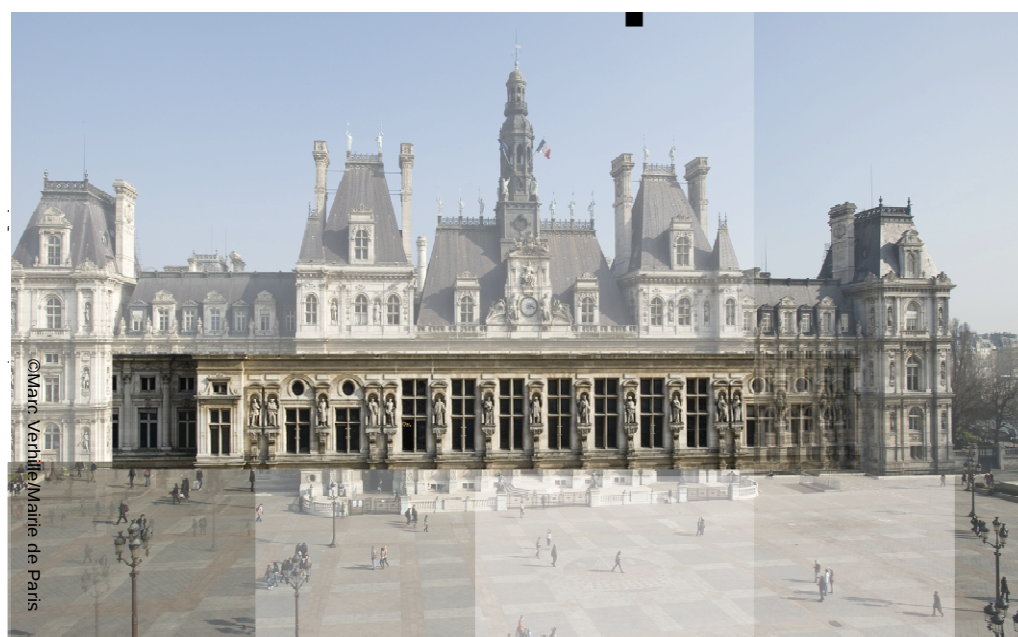




Conseil municipal et départemental



Séance du lundi 23 novembre 2015

<http://www.paris.fr>

Vendredi 11 décembre 2015

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	patrimoine ainsi qu'à l'échelon spécial de médecin hors classe.....	55
Adoption de comptes rendus.....	3	2015 DRH 76 - Prestations de contre-visites médicales des agents de la collectivité parisienne en arrêt de travail. - Marché de services. - Modalités de passation. - Autorisation. - Signature.....	56
Procédure de convocation en urgence du Conseil conformément aux articles L. 2121-12 et L. 3121-19 du CGCT.	3	2015 DDEEES 251 - Huit marchés couverts et un marché découvert parisiens - Approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public.....	57
Inscription en urgence des projets de délibération DPP 24, DPP 25 et DDEEES 286 à l'ordre du jour du Conseil.	3	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux travaux de modernisation des marchés couverts.....	57
2015 DPP 24 - Subventions (150.000 euros) et avenants avec Paris Aide aux victimes et la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs - SOS Catastrophes et terrorisme (FENVAC).....	4	Suspension et reprise de la séance.....	59
2015 DPP 25 - Subvention exceptionnelle (70.000 euros) à l'association "Protection civile de Paris" au titre de l'aide aux victimes.....	4	2015 DDEEES 207 - Projet d'élaboration du Contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat. Modalités de la concertation.....	59
2015 DPP 7 Subvention (19.000 euros) à deux associations au titre de l'aide aux victimes et signature d'un avenant à convention.	4	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'identification d'un nouveau périmètre dans le 14e.	59
2015 DDEEES 286 - Aide exceptionnelle de la Ville de Paris au profit de commerçants et restaurateurs visés par les attentats terroristes du 13 novembre 2015.	4	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un label "Fabriquer à Paris".	59
Vœu déposé par l'Exécutif.....	4	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mise en place de garanties de loyers pour les activités économiques de proximité.	60
Compte rendu de la 1ère Commission.....	37	2015 DDEEES 261 - Absorption de l'association Maison de l'Emploi de Paris par l'association PLIE Paris Nord Est.	68
2015 DFA 63 G - Fixation du taux de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement.	38	2015 DDEEES 150 G - Absorption de l'association Maison de l'Emploi de Paris par l'association PLIE Paris Nord Est.	68
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux droits indirects et aux aides d'accès à la propriété des primo-accédants.	38	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la structure issue de la fusion de la Maison de l'Emploi avec l'association PLIE.....	68
2015 DFA 144 - Débat portant sur les orientations budgétaires.	44	2015 DFA 105 - Transport collectif d'enfants, avec places assises et ceintures de sécurité dans le cadre des activités scolaires, périscolaires, extra-scolaires et sportives de la Ville de Paris.....	72
2015 DFA 64 G - Débat portant sur les orientations budgétaires.	44	2015 DAC 574 - Subvention (180.000 euros) et convention avec la Régie autonome des transports parisiens relatives au renforcement du service de transports pendant l'opération "Nuit Blanche" du 3 octobre 2015.	73
2015 DFA 132 - Convention d'occupation du domaine public. - Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Ledoyen, 8, avenue Dutuit (8e)... 51		Information aux Conseillers.....	75
2015 DILT 25 - Prestations de nettoyage de locaux de divers services de la collectivité parisienne principalement situés dans la banlieue de la petite couronne. - Marché de services. - Modalité de passation. - Autorisation.....	52	2015 SG 87 - Dénomination "passage de la Canopée" dans le quartier des Halles (1er).	75
2015 DRH 72 - Attribution d'une indemnité REP-REP+ aux professeurs de la Ville de Paris.	54	2015 DPA 63 - Supervision des centres thermique - Marché de travaux - Modalité de passation.	76

2015 DPA 70 - Conservatoire et bureaux 2, impasse Vandal (14e). - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre et de signer la convention temporaire de transfert de maîtrise d'ouvrage..... 78

2015 DEVE 149 - Rapport développement durable. - Communication de la Maire de Paris. 78

2015 DVD 18 G - Tramway T9 Paris-Orly Ville. Convention de financement relative aux études Projet, à la mission d'assistance aux contrats de travaux et aux premiers travaux. 82

2015 DPE 71 - Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics des déchets pour l'exercice 2014. 83

2015 DPE 74 - Contrat de collaboration d'expérimentation - Nouveaux usages de l'eau et impacts sur le climat urbain des matériaux de voirie..... 85

2015 DFPE 428 - Avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris relative à la Prestation de service unique (PSU). 87

2015 DFPE 429 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 93, boulevard Suchet, gare d'Auteuil (16e). 88

2015 DASES 41 - Convention de délégation du Service social départemental polyvalent au Centre d'action sociale de la Ville de Paris..... 90

2015 DASES 435 G - Fonds de Solidarité pour le Logement - Conventions relatives aux modalités de contribution des fournisseurs d'énergie (ENGIE, EDF) et distributeurs d'eau (SIAAP) au FSL de Paris. 91

2015 DASES 480 G - Attribution d'une indemnité de départ volontaire aux personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de Paris..... 93

2015 DASES 537 G - Subvention (36.928 euros) à la Croix Rouge française pour la mise en place d'un accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le Département de Paris à l'hôtel - Convention..... 94

Compte rendu de la 5e Commission. 96

2015 DLH 215 - Réalisation 7-9, avenue Léon Bollée (13e) d'un programme de logements sociaux par la RIVP (15 PLS). 97

2015 DLH 232 - Réalisation 14, rue Hainaut (19e) d'un programme de surélévation permettant la création de 13 logements sociaux PLS par hsf. 97

2015 DLH 239 - Location de l'immeuble 2, rue de Valenciennes (10e) à la RIVP - Bail emphytéotique..... 98

2015 DLH 245 - Location de l'immeuble 6, rue Jacquemont (17e) à "France Habitation". - Avenant à bail emphytéotique. 100

2015 DLH 306 - Réalisation 14, avenue du Père-Lachaise - 11, rue Malte-Brun (20e) d'un programme de réhabilitation de 17 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 7 PLUS, 5 P.L.S.) par "Élogie". 101

2015 DLH 3 G - Avenant n° 10 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre entre l'Etat et le Département et avenant n° 7 à la convention de gestion entre l'Anah et le Département. 101

2015 DU 181 - Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e). - Base logistique ferroviaire urbaine. - Cession d'une emprise complémentaire à la société "CIEH". 102

2015 DU 143 - Approbation des comptes rendus financiers annuels à la Collectivité arrêtés au 31 décembre 2014. 104

2015 DPA 74 - Fourniture d'énergies par récupération de chaleur issue d'une activité informatique - Piscine de la Butte aux Cailles (13e) - Approbation du montant de la redevance. 104

2015 DLH 115 - Convention de PIG pour la mise en place du plan "1.000 immeubles", modifications du règlement des aides municipales et avenant n° 7 à la convention de gestion des aides municipales. 106

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la communication de données pour accompagner le dispositif. 106

2015 DPA 92 - Aménagement de la toiture de la base logistique, 61 rue de la Chapelle (18e) - Programme des travaux, réalisation - Modalités de passation et exécution de tous les marchés et demandes d'urbanisme..... 109

2015 DGRI 74 - Adhésion à la campagne mondiale de la communauté de Sant'Egidio "Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort". 112

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un soutien à Ali Mohammed Al Nimr. 112

2015 DGRI 76 - Protocoles d'accord avec Bloomberg Philanthropies et la Fondation des Nations Unies en prévision du Sommet des Elus locaux pour le Climat et du Paris Climate Hub en marge de la COP 21. 115

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux conditions d'accueil des participants à la COP 21. 115

2015 SG 91 - Rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion de l'Office du tourisme et des congrès de Paris. 119

2015 DJS 371 - Subvention (3.000 euros) à la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne..... 122

2015 DJS 368 - DAC - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Paris 2018 pour l'organisation des Gay Games 2018 à Paris..... 123

2015 DJS 385 - Dénomination "Alain Mimoun" attribuée au centre sportif 15, rue de la Nouvelle Calédonie (12e). 125

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un appel à projets. 125

2015 DJS 286 - Partenariat avec la Ville de Saint-Denis pour l'accueil de l'EURO 2016 - convention..... 126

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au programme d'accompagnement de l'Euro 2016. 126

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	128
---	-----

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	130
---	-----

Clôture de la séance.....	130
---------------------------	-----

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris.....	130
---	-----

QE 2015-31 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux locations touristiques.	130
---	-----

QE 2015-32 Question de Mme Aurélie SOLANS, MM. Yves CONTASSOT, Jérôme GLEIZES, Mme Anne SOUYRIS, M. David BELLARD et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation temporaire d'une partie de la place de la Concorde par l'entreprise "Saint-Gobain".	131
--	-----

Votes spécifiques.....	132
------------------------	-----

Votes spécifiés.	134
-----------------------	-----

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	134
--	-----

Listes des membres présents.	156
-----------------------------------	-----

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	159
--	-----

Tableau des votes des groupes politiques.....	160
---	-----

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous ouvrons la séance.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 26 octobre 2015 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux des séances du lundi 26 octobre 2015 et du lundi 16 novembre 2015 ont été publiés au Bulletin, municipal et départemental, officiel.

Sur ces documents y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, ils sont adoptés.

Procédure de convocation en urgence du Conseil conformément aux articles L. 2121-12 et L. 3121-19 du CGCT.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 novembre n'a pas pu se tenir en raison des attentats qui nous ont meurtris, qui ont meurtri notre ville. Je vous demande donc de vous prononcer, à main levée, sur la procédure de convocation en urgence du Conseil de Paris conformément aux articles L. 2121-12 et L. 3121-19 du Code général des collectivités territoriales.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

La procédure d'urgence est adoptée.

Je vous remercie.

Inscription en urgence des projets de délibération DPP 24, DPP 25 et DDEEES 286 à l'ordre du jour du Conseil.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour renforcer le soutien de la Ville aux associations d'aide aux victimes d'attentats, ainsi que pour aider les commerçants et les restaurateurs visés par les attentats du 13 novembre, nous avons introduit trois projets de délibération pour lesquels je demande au Conseil de se prononcer sur l'urgence.

Je mets aux voix, à main levée, l'urgence sur les projets de délibération DPP 24, DPP 25 et DDEEES 286.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

L'urgence est adoptée.

Ces projets de délibération sont inscrits à notre ordre du jour. Ils seront discutés et votés dans le cadre de notre débat d'actualité.

2015 DPP 24 - Subventions (150.000 euros) et avenants avec Paris Aide aux victimes et la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs - SOS Catastrophes et terrorisme (FENVAC).

2015 DPP 25 - Subvention exceptionnelle (70.000 euros) à l'association "Protection civile de Paris" au titre de l'aide aux victimes.

2015 DPP 7 Subvention (19.000 euros) à deux associations au titre de l'aide aux victimes et signature d'un avenant à convention.

2015 DDEES 286 - Aide exceptionnelle de la Ville de Paris au profit de commerçants et restaurateurs visés par les attentats terroristes du 13 novembre 2015.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vais introduire ce débat d'actualité que nous avons souhaité en conférence d'organisation. Après avoir parlé, je donnerai la parole à M. le Préfet de police que je remercie d'être parmi nous.

Mes chers collègues, des attentats d'une barbarie sans précédent ont ensanglanté notre ville, le 13 novembre. Ils ont fait 130 morts près de 600 blessés dont 200 encore hospitalisés.

Au-delà de ces personnes directement touchées, ce sont des dizaines de milliers de Parisiens qui ont été durement éprouvés et j'ai bien sûr ici une pensée émue pour les familles, les amis, les collègues et même les simples connaissances des victimes, comme pour les témoins des attentats et plus largement tous ceux qui ont eu le sentiment de perdre une part d'eux-mêmes vendredi 13 novembre.

Je souhaite également redire à nos forces de sécurité, à nos services de secours, à quel point nous sommes fiers de leur courage, de leur dévouement et de leur efficacité et à quel point nous comptons sur eux. Policiers, pompiers, médecins, infirmiers, secouristes, militaires, vous faites bien davantage que nous protéger des terroristes, vous nous garantisiez contre la terreur dans laquelle ils voudraient nous plonger.

Je veux vous remercier, Monsieur le Préfet de police, et autour de vous toutes les femmes et les hommes qui ont contribué à non seulement lutter contre ces terroristes, mais aussi à apaiser notre ville.

La démocratie a ceci d'unique et d'infiniment précieux ; que ses citoyens sont ses premières sentinelles et que ses sentinelles sont avant tous ses citoyens. Vous êtes ces sentinelles citoyennes sur lesquelles repose l'aspiration commune des Parisiens à la paix et à la sécurité. Notre soutien est, et sera, à la hauteur de notre reconnaissance, c'est-à-dire inconditionnel.

Je souhaite également saluer devant vous l'administration parisienne dont la réactivité et la générosité n'ont pas une seule fois été prises en défaut, alors même que nos agents devaient faire face, comme nos concitoyens, à la tristesse, à la colère et à la peur. Leur réponse au terrorisme a été exemplaire et je veux les en remercier.

Je veux enfin remercier la totalité des groupes de cette Assemblée qui ont rassemblé, au-delà de leurs différences et au-delà de leurs clivages, un sentiment commun de dignité d'unité. Ce rassemblement est au fondement de notre réponse face au terrorisme et j'espère qu'il continuera à déterminer, dans les prochaines semaines, l'essentiel de nos paroles et de nos actes.

Mes chers collègues, avant d'envisager notre plan d'action municipal face au terrorisme, il me fallait témoigner encore une fois, en notre nom, de cette solidarité et de cette reconnaissance qui ont su transfigurer notre ville depuis une semaine.

C'est en nous appuyant sur elles que nous devons maintenant envisager, le plus raisonnablement possible, les conditions de notre sécurité et de notre liberté. J'insiste bien sûr sur l'une comme sur l'autre, parce que l'une comme l'autre, sécurité et liberté reviennent ensemble dans la bouche de tous les Parisiens que j'ai rencontrés.

Si la sécurité peut être considérée comme la première des libertés, la liberté doit, dans le même temps, être comprise comme la première de nos sécurités. Il nous faut donc nous garder d'opposer, comme les terroristes le voudraient, les deux éléments fondamentaux de notre pacte social et républicain.

Mes chers collègues, dès le 14 novembre au matin, la Ville de Paris a mis en place un dispositif inédit d'accueil, de prise en charge et de soutien à destination des Parisiens, coordonné bien sûr, avec la cellule interministérielle d'aide aux victimes. Nous avons ainsi installé dans les mairies des 10e et 11e arrondissements, j'en remercie les maires, des cellules d'urgence médico-psychologiques au sein desquelles plus de 1.500 personnes ont été prises en charge en cinq jours par le Samu et la DASES avec le renfort salubre de la Protection civile et de la réserve solidaire.

Plusieurs antennes étaient parallèlement mises en place sur le terrain pour faciliter les démarches des victimes. Dès vendredi soir, une notice d'information à destination des personnes touchées et une liste de structures de soins et d'aide aux victimes avaient été distribuées et affichées à proximité des lieux des attentats dans les mairies concernées, mais aussi sur le site de la Ville, les panneaux lumineux et les réseaux sociaux.

Dans le même temps, nous avons communiqué, le plus largement et le plus rapidement possible nos consignes de sécurité.

Dès lundi matin, nous avons mobilisé l'ensemble des médecins et des psychologues de la Ville pour accueillir les enfants, les jeunes, en particulier dans nos écoles où 1.000 petits Parisiens environ ont été reçus, et dans nos centres ouverts aux jeunes, sans rendez-vous et sans distinction d'âge.

Nos jeunes doivent faire l'objet de toute notre attention. Nous ne relâcherons ni notre vigilance ni nos efforts en agissant dans tous les domaines où nous le pouvons, par l'information divulguée sur les réseaux sociaux, par la coopération avec les associations et les professionnels de la jeunesse, par la mobilisation des structures de terrain qui les accompagnent. Tous ces dispositifs d'aide psychologique seront prolongés le temps qu'il faudra. Notre mobilisation avec l'A.P.-H.P., dont j'assume la présidence, perdurera en effet au-delà de l'urgence.

Les Parisiens seront soutenus dans leur long et douloureux travail de reconstruction. Ils seront accompagnés pas à pas dans leur vie d'après. Je m'engage ici solennellement à ce que pas une victime de ces attentats ne soit oubliée ou négligée dans notre ville, ni aujourd'hui dans l'urgence, ni demain quand nous ferons face à d'autres urgences.

Notre action, pour être efficace, doit s'inscrire dans le cadre d'une coopération étroite avec l'Etat et les autres acteurs, en particulier associatifs, une coopération faite de dialogue et de complémentarité. C'est dans cet esprit d'unité et d'efficacité que nous avons ouvert un guichet unique d'accueil des personnes et des familles touchées. Il sera coordonné par le C.A.S.-V.P., alors qu'une cellule pluridisciplinaire sera mise en place pour répondre le plus concrètement possible, dans un second temps, aux besoins identifiés des victimes.

Cette cellule travaillera en coordination avec l'association "Paris, aide aux victimes" qui a été missionnée par l'Etat pour suivre les victimes des attentats et qui disposera de la liste unique des victimes élaborée par le Parquet. Nous utiliserons dans le même temps le levier du logement social pour faire face rapidement à toutes les situations qui le nécessitent.

Je m'engage ici à ce que tout problème, même complexe, trouve sa solution. C'est le message que je passe très clairement aux bailleurs et aux gérants de résidences universitaires et nous accomplirons cette exigence avec mon adjoint Ian BROSSAT.

Il en ira de même pour toute question touchant à l'emploi, à laquelle notre collectivité, au vu de la diversité de ses missions et de ses compétences, doit pouvoir répondre sans délai. De la même manière, nous mobiliserons, autant que de besoin, la procédure d'accueil d'urgence en crèche, là aussi avec les adjoints concernés.

Enfin, nous renforcerons notre soutien aux deux principales associations d'aide aux victimes de Paris, "Paris, Aide aux victimes", et la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs.

Je veux saluer devant vous l'extraordinaire action de ces deux associations sur le terrain face aux événements qui endeuillent notre ville aujourd'hui, mais également tout au long de l'année, et en particulier en aide des victimes des attentats de janvier dernier.

Pour les vies qu'elles sauvent et pour les vies qu'elles soignent, nous devons être aux côtés des associations qui assurent ce travail au quotidien. Je pense bien sûr à la Protection civile de Paris, qui a été héroïque dans l'urgence. Etre à leurs côtés, c'est attribuer aussi une subvention exceptionnelle.

Dans le même temps, nous apporterons notre aide aux commerçants et aux artisans qui subissent des préjudices matériels mais également un traumatisme profond. Certains d'entre eux ont été touchés directement, d'autres ont héroïquement porté secours aux victimes. Eux aussi méritent notre écoute, notre attention, notre accompagnement institutionnel et notre soutien matériel.

Ce soutien indirect leur sera donné sous forme d'aides exceptionnelles à hauteur de 40.000 euros pour chaque commerce ayant subi un dommage matériel.

Nous ferons également en sorte de pouvoir exonérer des taxes, relevant de notre compétence, les commerces situés dans la zone de sécurité.

Nous accompagnerons les entreprises concernées dans la préparation de leur dossier de sinistre pour les assurances.

Enfin, nous créerons avec nos partenaires un fonds de soutien et de solidarité.

Plus largement, notre collectivité soutiendra et coordonnera les différentes initiatives à même d'accorder des aides financières d'urgence aux entreprises en difficulté.

Mais le préjudice causé par les attentats va malheureusement bien au-delà des commerces attaqués. Je pense ici à toutes les entreprises qui risquent de subir, dans les prochaines semaines, une baisse significative de leur chiffre d'affaires. Pour les soutenir, nous lancerons des campagnes de communication pour défendre la diversité et la richesse des activités parisiennes. Main dans la main avec l'Etat, nous apporterons des réponses concrètes et appropriées aux difficultés rencontrées par les différents secteurs, en particulier le secteur culturel.

J'avais dit après les attentats de janvier que la culture n'était pas ce qui reste quand on a tout oublié, mais ce qu'ensemble nous refuserons toujours d'oublier. Ce souci de la culture n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui. Avec Bruno JULLIARD, dans ce domaine aussi, nous resterons debout et nous regarderons droit dans les yeux tous ceux qui nous menacent. Je le dis aux acteurs culturels, vous pouvez compter sur cette ville qui vous doit tant et qui doit tant à la culture de ce qu'elle est.

S'agissant enfin des marchés contraints à la fermeture le week-end dernier, je veux rappeler qu'ils ont été autorisés à ouvrir de nouveau leurs portes dès lundi, alors mêmes que les rassemblements restaient interdits. Nous exonérerons bien sûr de droits de place et nous accompagnerons, dans leur démarche auprès des assureurs, les commerçants et les maraîchers concernés.

Les marchés alimentaires sont partie prenante de la singularité culturelle de notre ville et ils seront défendus en tant que tels.

Il ne s'agit pas seulement de dire que la vie doit continuer. Il faut le lui permettre concrètement, c'est ce que nous ferons et ce que nous faisons. C'est avec le même volontarisme pragmatique que nous traiterons les questions fondamentales de notre sécurité.

Tout au long de cette semaine, nous avons renforcé avec l'Etat nos dispositifs de sécurité. Plusieurs milliers de policiers et de militaires supplémentaires ont été déployés en Ile-de-France, au plus près des citoyens.

Le niveau de protection a donc été relevé, en particulier dans les transports en commun, aux abords des équipements publics, à proximité des grands magasins et de tous les espaces culturels et touristiques susceptibles de recevoir un public large. Grâce à ces renforts, Monsieur le Préfet, la Tour Eiffel et le marché de Noël, à titre d'exemple, ont pu rapidement rouvrir leurs portes.

Pour accompagner cet effort sans précédent de l'Etat dans notre ville, nous sanctuariserons la contribution au budget de la Préfecture de police de Paris et nous recruterons, dans les plus brefs délais à la DPP, 30 agents supplémentaires. Nous développerons ainsi notre capacité de prévention situationnelle grâce à des ingénieurs qui effectueront les diagnostics de sécurité des équipements publics.

Dans le même temps, nous renforcerons nos équipes de terrain grâce à de nouveaux postes d'inspecteur de sécurité.

Dans tous les domaines, culture, petite enfance, scolaire, jeunesse et sports, espaces publics, nous renforcerons la sécurité des équipements publics dans le prolongement de notre action depuis les attentats de janvier.

Parce qu'en matière de sécurité, nous prenons clairement nos responsabilités, nous avons également à cœur de relayer auprès de l'Etat la demande pressante des écoles et des crèches d'être davantage protégées. D'ailleurs,

c'est autour de ces écoles et de ces crèches, de ces lieux où les familles parisiennes impulsent cette vie parisienne, que s'organise cette sécurité. Je vous en remercie, Monsieur le Préfet.

Nous ne partons pas de rien, bien sûr. Ces dernières années, ce ne sont pas moins de 25 millions d'euros qui ont été investis dans la sécurisation des écoles et de leurs abords. Aujourd'hui, 171 écoles disposent, par exemple, de visiophones et 83 de dispositifs anti-intrusion. Suite aux attentats de janvier, c'est plus d'un demi-million d'euros qui a été investi pour sécuriser 73 écoles et 15 établissements secondaires.

Nous intensifierons notre effort en multipliant partout, où leur utilité est avérée, les installations de visiophones, de caméras supplémentaires et de sas d'entrée sécurisés. Nous multiplierons également de nouveaux dispositifs comme un bouton d'alerte agression dans certains équipements, à l'instar de ce qui existe dans les musées.

Ces nouvelles mesures ne doivent pas nous faire oublier celles que nous avons prises immédiatement après les attentats de janvier. Ces derniers mois, nous avons été amenés à doter de gilets pare-balles la totalité des agents municipaux exposés. Là encore, nous poursuivrons notre montée en puissance, comme nous le faisons dans le domaine de la vidéo-protection, où nous avons également décidé d'installer 165 caméras de vidéo-surveillance supplémentaires dans Paris. En lien avec le Préfet de police, je souhaite que leur installation soit accélérée pour permettre leur déploiement dès les prochains mois.

Parce que Internet est un enjeu clé de la guerre contre le terrorisme, nous lancerons aussi une grande opération, un hackathon dédié à la sécurité pour permettre à la communauté numérique, avec Jean-Louis MISSIKA, de se retrouver et d'inventer des solutions nouvelles face aux menaces terroristes. Il s'agit de permettre à tous ceux qui innovent au quotidien de pouvoir faire contribuer leurs idées à notre protection.

Pour finir, je voudrais évoquer le travail de fond opéré par la Ville pour lutter contre le terrorisme, par-delà les enjeux de sécurité. S'il faut distinguer la question du terrorisme et celle de la cohésion républicaine, en se prémunissant de tout rapport de causalité trop simple, il reste que les attentats font écho aux fractures économiques, sociales, territoriales, religieuses, ethniques parfois qui fragilisent les valeurs et le vivre ensemble républicain.

La définition de la laïcité, les moyens de la faire appliquer concrètement, la transmission des valeurs de la République à l'école et dans d'autres sphères, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sont et restent des enjeux majeurs.

C'est le sens de l'appel à projets lancé après "Charlie" qui a fait émerger 52 projets, issus en particulier d'associations de terrain qui vont permettre la mise en place de dispositifs innovants au plus près des citoyens dans les quartiers populaires de Paris.

C'est le sens également de la rédaction d'un guide de la laïcité, destiné aux agents municipaux parisiens, ainsi que l'organisation de sessions de sensibilisation pour faire respecter la laïcité au sein de notre administration, en ayant recours si besoin à la sanction. Je serai intransigeant sur ce sujet. Je n'admettrai pas la moindre entorse au principe de laïcité dans les services municipaux de la Ville.

Mais il nous faut aller plus loin et nous engager dans le combat contre la radicalisation religieuse, dans la jeunesse parisienne évidemment, chez laquelle nous devons savoir déceler les signaux faibles et y apporter une réponse immédiate, mais également dans notre propre administration qui ne peut ni ne doit pouvoir servir de base arrière à des djihadistes ou à des sympathisants du djihad.

Il ne s'agit pas ici de stigmatisation. Je refuse clairement la stigmatisation de l'autre, mais j'assume en revanche dans le même temps de stigmatiser le refus de l'autre, auquel conduit toujours la radicalisation religieuse. Cette radicalisation n'a pas sa place dans notre Ville. Nous l'empêcherons d'y prendre racine.

C'est dans le cadre de ce combat que notre Ville participe désormais à la cellule de prévention et de la radicalisation et d'accompagnement des familles, avec d'ailleurs le Parquet de Paris, et que nous avons entrepris des actions de sensibilisation et de formation des travailleurs sociaux concernés.

Nous avons aussi renforcé nos efforts en matière de réinsertion des personnes sortant de prison, en particulier par la création d'un troisième poste de référent insertion en milieu ouvert.

Mes chers collègues, l'ensemble de ces mesures mises en œuvre et celles qu'il nous reste à installer, dans le débat et la concertation, ont bien entendu vocation à évoluer et à s'affiner en fonction des circonstances et des besoins exprimés par les victimes.

Je veux remercier avec force et chaleur l'ensemble de mes adjoints qui tous, dans leur domaine spécifique, travaillent avec détermination et professionnalisme pour accompagner au mieux les personnes touchées par cette tragédie et pour que Paris surmonte cette épreuve dans la dignité, la fraternité et la liberté.

Paris est blessée, Paris souffre, mais Paris est en vie et vivra. J'ai confiance dans l'ensemble de notre administration ainsi qu'en notre Assemblée pour y prendre toute sa part avec respect et dignité.

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les élus du Conseil de Paris, Mesdames et Messieurs.

Je ferai une présentation assez courte ce matin en vous donnant quelques éléments de bilan actualisés, en vous présentant les mesures que nous avons adoptées pour sécuriser les Parisiens et les habitants de notre région et enfin, quelques précisions concernant les mesures particulières liées à l'état d'urgence.

S'agissant du bilan humain des attentats, il est, vous le savez, particulièrement lourd. Je rappelle ; 130 décédés, 128 permis d'inhumer ont été délivrés à ce jour, un 129e sera délivré aujourd'hui et un seul permis d'inhumer est en attente et concerne une personne de nationalité chilienne pour laquelle une discussion consulaire est en cours. Dans ces 128 permis d'inhumer, je mentionne la présence de 24 étrangers ou binationaux.

657 personnes ont été hospitalisées au total, dont sept décédées à l'hôpital. 172 victimes sont encore hospitalisées et 478 ont quitté les lieux d'hospitalisation sur lesquels, comme l'a dit la Maire il y a quelques instants, l'engagement du corps médical et du personnel soignant a été magnifique.

Le bilan médico-psychologique pour ceux qui ont été pris en otage ou pour ceux qui ont été impliqués d'une façon ou d'une autre, pour leurs familles, pour leurs proches, a été également extrêmement lourd. A l'Ecole militaire, 548 personnes ont été prises en charge. La cellule interministérielle d'aide aux victimes a fonctionné en traitant plus de 10.000 appels, 10.371 appels exactement.

Enfin, le dispositif a été étroitement coordonné avec les actions d'accueil des familles engagées immédiatement dans la nuit et prolongées sur plusieurs jours par la Mairie, notamment dans les mairies du 11e et du 10e.

Ce travail d'accompagnement médico-psychologique très lourd traduit la profondeur du choc dont ont été victimes nos concitoyens.

Deuxième élément de bilan ; il me semble que l'on peut constater, en tout cas, au travers des informations qui nous remontent quotidiennement dans la synthèse de police un état d'esprit de la population que je qualifierais de responsable et de républicain.

Le retour à la vie s'engage progressivement, vous le savez. Les pouvoirs publics ont affirmé une volonté forte de permettre très vite le redémarrage des principales activités de la vie collective, y compris les spectacles.

Les hommages se sont déroulés également de manière digne et responsable à Paris, comme en France d'ailleurs où il y a eu en particulier dans la journée de samedi au plan national plus de 30.000 participants à des hommages. Le Président de la République tiendra un hommage officiel à l'intention des victimes, de leurs familles et de leurs proches le 27 novembre aux Invalides.

Je constate qu'il y a moins d'actes racistes, d'actes antimusulmans et de réactions hostiles que dans les jours qui ont suivi les attentats de janvier. Ceci est observé, aussi bien au plan national qu'à Paris.

Je souligne enfin l'attitude extrêmement responsable et citoyenne de la communauté musulmane avec, en particulier, des interventions du C.F.C.M. qui ont été lues dans chacun des prêches de notre ville pour exclure et condamner toutes les formes de violence.

En résumé, après le choc que constituent ces attentats d'une extrême violence dont le bilan est très lourd, c'est une population qui est inquiète, indéniablement, beaucoup de signes l'expriment, y compris dans la fréquentation d'un certain nombre de lieux, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, mais une population parisienne qui est en même temps vigilante et qui a une attitude responsable et républicaine.

Deuxième point, les mesures que nous avons adoptées en urgence et la situation où nous sommes aujourd'hui en termes de sécurisation des Parisiens dans la reprise de la vie commune, de la vie collective.

Le renforcement des moyens de sécurité sur le territoire de la Ville de Paris - je vous donnerai également les chiffres sur la Région parisienne - a été progressif, vous le savez, avec une action immédiate le samedi, le dimanche et le lundi, et des renforts des forces militaires qui sont arrivés progressivement jusqu'à vendredi.

Aujourd'hui, nous avons au total dans notre Région parisienne 16.600 forces de police, forces armées ou forces mobiles qui sont mobilisées sur le terrain. Il y en a plus de 6.500 à Paris. Très précisément les forces de l'ordre représentent au total sur la Région parisienne, sur nos huit départements, 10.200 agents qui sont sur le terrain, 3.900 à l'instant t, en continu, dont 3.500 sur Paris. Doivent être incluses dans ce chiffre, les 9 unités de force publique.

Ce sont des efforts très massifs, coordonnés avec ceux des forces armées pour lesquelles je vais également donner les chiffres qui sont importants ; 6.400 militaires représentant 4.800 à l'instant t, ce qui est très élevé, vous le constatez, et 2.900 sur Paris. Pour les militaires le rythme d'engagement est comparable à celui qu'ont les forces armées sur les opérations extérieures. C'est-à-dire qu'il n'y a aucun congé pendant la période de mise à disposition et de réquisition qui a été signée entre le Préfet de police sur la région et le Gouverneur militaire de Paris sur la Région parisienne.

La réquisition se prolonge jusqu'à la fin de l'année 2015. Nous sommes dans un dispositif, pendant cette période, où les effectifs ne prendront pas de repos en dehors des récupérations en cours de journée et nuit. Ils prendront leur repos cumulé à la fin de cette période.

Voilà pour le dispositif et les moyens.

Pour terminer sur ces mesures de sécurisation, je souhaite indiquer que les modalités d'affectation des moyens militaires ont été adaptées, par rapport à celles qui avaient été arrêtées pour "Vigipirate" ou pour "Sentinelle". Les modalités de sécurisation ont été définies en arrêtant des missions prioritaires de sécurisation, autour desquelles doivent s'organiser les territoires de sécurisation.

Les missions prioritaires, ce sont celles qui correspondent aux transports collectifs, gares, métro, RER, etc., aux aéroports, aux zones de forte fréquentation, de sensibilité touristique, aux zones des grands magasins et des grands centres commerciaux sur l'ensemble de notre territoire parisien.

Les missions prioritaires de sécurisation doivent également concerner les médias ainsi que les bâtiments officiels, les crèches, les écoles, les collèges, les lycées, les universités, les lieux culturels enfin, notamment au moment d'arrivée ou de sortie des spectateurs, et bien entendu un certain nombre d'hôpitaux dont j'ai défini la liste avec le président de l'A.P.-H.P.

Le schéma et la méthode qui sont adoptés pour ces moyens importants autour de ces missions sont ceux de circuits dynamiques avec des points d'arrêt et des patrouilles pédestres. On n'est pas dans un schéma de gardes statiques compte tenu du très grand nombre de sites à surveiller et à sécuriser, mais bien de sécurisation d'un périmètre de proximité de taille réduite avec des points fixes et des patrouilles de forces de police, de gendarmerie ou de militaires qui sécurisent le territoire par une présence et des circuits correctement définis localement.

La définition de ces circuits et de ces zones est effectuée de manière territorialisée, par un contact entre le chef de détachement militaire, le responsable d'éventuelles forces mobiles dans le territoire et le commissaire d'arrondissement.

En ce qui concerne la relation avec les élus ou avec les différentes institutions, je souhaite, et nous nous sommes mis d'accord avec la Maire, que l'évaluation des demandes, des besoins et la définition des adaptations apportées à ces parcours de sécurisation, à ces périmètres de sécurité, à ces zones de sécurisation soit effectuée après une analyse qui remonte dans des cellules de veille ou des cellules d'urgence qui ont été constituées au niveau du Rectorat pour les écoles, les collèges, au niveau du Ministère de la Culture pour les sites culturels, au niveau de l'A.P.-H.P. pour les hôpitaux et les lieux de secours et, pour les maires d'arrondissement, à la Mairie centrale de façon à ce qu'il n'y ait pas de dispersion dans les priorisations ou les adaptations que nous apporterons au fil des journées à ce dispositif.

Dernier point, des consignes extrêmement rigoureuses ont été données aux services de police et aux circonscriptions de police, que j'ai encore rappelées hier dans la journée, de procéder de manière rapide aux levées de doute dès qu'un comportement suspect est signalé ou que des inquiétudes s'expriment à tel ou tel endroit sur des éléments qui peuvent inquiéter la population. Nous constatons quand même une très forte remontée de ce type de message. Il est important, à ce moment-là, que la vérification et l'information soient rapidement assurées par les forces de police, qui ont reçu des consignes claires dans ce domaine.

Dernier élément sur ces mesures générales de sécurisation, il convient de signaler d'une part notre souhait, comme cela a été le cas avec le Rectorat et en relation avec la Mairie de Paris, d'utiliser les réseaux sociaux pour passer les messages aux parents d'élèves, aux habitants de notre ville, et nous l'avons fait dans un cadre coordonné - vous évoquiez Paris "DansMaRue" -, mais aussi sur le site Internet de la Préfecture de police.

Je termine en rappelant que, s'agissant de la Région parisienne, l'Education nationale a maintenu la suppression des voyages scolaires jusqu'au 29 novembre, et que toute manifestation à l'intérieur des établissements scolaires doit faire l'objet d'une validation entre l'Education nationale et la Préfecture de police, en termes de mesures de sécurité à apporter ou de compléments de sécurisation à apporter éventuellement à l'extérieur.

Enfin, je rappelle que les établissements scolaires de notre région ne participeront pas, comme c'était initialement prévu, aux visites qui étaient programmées au Bourget pour la Conférence 21.

Je termine cette présentation en vous donnant quelques précisions concernant les mesures renforcées liées à l'état d'urgence qui a été décidé en Conseil des Ministres il y a 10 jours et dont vous savez que le cadre juridique a été modifié par le Parlement avec une publication des nouvelles dispositions législatives dès samedi.

Je rappelle que l'état de la menace reste élevé. Nous sommes informés de messages de Daech qui sont diffusés sur des réseaux Internet qui ciblent très clairement la France comme une destination visée compte tenu de la guerre qui se déroule en ce moment en Syrie.

Deuxièmement, la Conférence 21 sur le climat, qui va débiter à la fin de cette semaine constitue évidemment un enjeu très particulier qui justifie les mesures de vigilance et les précautions que l'état d'urgence permet.

Enfin, vous l'avez vu, des pays voisins sont eux-mêmes aujourd'hui à un niveau extrêmement élevé d'inquiétude. L'état de la menace demeure élevé et nous devons conserver une certaine vigilance tout en reprenant le rythme normal de la vie avec le soutien des mesures de sécurisation que je viens de rappeler.

De ce point de vue, je voudrais évoquer deux points. D'une part, les interdictions de manifestations publiques qui avaient été prolongées jusqu'à hier soir et pour lesquelles, à la demande du Ministre de l'Intérieur, j'ai signé sur l'ensemble de la Région parisienne, donc sur Paris d'abord, mais aussi sur les 7 départements de notre région, une prolongation de cet arrêté d'interdiction de manifestations sur la voie publique jusqu'au lundi 30 à minuit, c'est-à-dire le jour où sera lancée la Conférence sur le climat avec les 140 Chefs d'Etat qui se trouveront ce jour-là dans notre pays.

Je précise que jusqu'à présent ces dispositions ont été respectées, à la seule exception d'une manifestation qui s'est déroulée hier soir entre la Bastille et la République. Nous avons procédé à 58 identifications qui ont été transmises au Procureur de la République aux fins de procéder aux suites judiciaires que la loi prévoit dans ce type d'infraction. Vous le savez, il existe dans ce cas des sanctions qui peuvent être assez lourdes, notamment pour les organisateurs.

J'indique par ailleurs, pour que les choses soient parfaitement claires dans ce domaine, sur le fait que j'ai demandé aux services de police désormais de procéder à des interpellations immédiates, en cas d'infraction à cet arrêté afin d'avoir une réaction tout à fait adaptée.

Deuxième sujet, l'état d'urgence, très brièvement. Vous connaissez le dispositif, il a été renforcé par les dispositions parlementaires applicables depuis samedi. Je rappelle qu'il est placé sous le contrôle parlementaire. Des rapports sur sa mise en œuvre doivent être rendus régulièrement au Sénat et à l'Assemblée nationale qui peuvent demander toute explication. Le dispositif est placé sous le contrôle du juge administratif, bien entendu.

Les décisions, qu'il s'agisse d'assignations à résidence décidées par le Ministre seul ou qu'il s'agisse de perquisitions administratives décidées par les Préfets, doivent répondre à l'état de nécessité et de proportionnalité. Il faut donc qu'elles soient justifiées par des éléments de fait qui permettent de considérer qu'il existe des raisons sérieuses de penser que le comportement de ces individus constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics.

S'agissant des perquisitions administratives, l'ordre de perquisition est pris par le Préfet, et j'indique, pour que, là aussi, nous soyons parfaitement clairs, que les ordres de perquisition peuvent concerner les domiciles mais également les annexes aux domiciles, garages, caves, voire les voitures, les locaux associatifs ou commerciaux ainsi que les locaux culturels.

Depuis la mise en œuvre de ces dispositions, nous avons effectué 298 perquisitions administratives sur la Région parisienne, dont 26 à Paris proprement dit, et le reste dans les autres départements. Quant aux assignations à résidence, 71 ont été effectuées sur l'ensemble de la Région parisienne, dont 14 à Paris. Voilà le bilan des dispositions liées à cette situation d'état d'urgence.

Je précise enfin que s'agissant de la Police nationale, les policiers ont reçu une instruction autorisant, dans un contexte encadré, le port de l'arme individuelle hors service, avec des conditions strictes qui sont celles d'avoir à ce moment-là un brassard dans la poche qui permet immédiatement, en cas de nécessité, d'apparaître sans ambiguïté comme fonctionnaire de police.

Il faut également que le policier ait effectué un tir d'entraînement dans la période précédant cette autorisation. Et enfin, il faut qu'il déclare à sa hiérarchie son intention et sa décision de conserver l'arme dans la période de l'état d'urgence. On est donc dans un cadre qui est celui d'une autorisation contrôlée et encadrée.

Enfin, je conclus mon propos en indiquant qu'au-delà de ce bilan et de la façon dont la population réagit, à côté des mesures de sécurisation renforcées qui seront prolongées jusqu'à la fin de l'année, avec les effectifs que je viens de rappeler, au-delà des dispositions particulières de l'état d'urgence que nous essayons d'appliquer avec rigueur, mais en même temps en préservant les possibilités de rassemblements et d'hommages, évidemment, la réflexion est engagée au sein de la Préfecture de police à la demande du Ministre pour renforcer l'armement de nos policiers dans les commissariats, ainsi que les matériels de protection. Le Ministre a dégagé, vous le savez, au Parlement une enveloppe de plusieurs centaines de millions d'euros à cet effet. Nous avons fait des propositions et je pense que nous allons très rapidement procéder aux acquisitions.

Par ailleurs, sur le plan vidéo-protection, vous évoquiez, Madame la Maire, le souhait d'accélérer la mise en place des 165 caméras qui ont été décidées. Je suis tout à fait favorable à cette accélération et j'ajoute que nous réfléchissons au développement d'un plan zonal, donc Région parisienne, de la vidéo-protection sur un certain nombre de cibles prioritaires, des axes de grande circulation, quelques lieux où il y aurait une forte concentration d'établissements que nous souhaiterions pouvoir protéger, peut-être également aux abords de certains centres commerciaux ou de lieux de transport où il y a une forte fréquentation.

Dernier point ; nous réfléchissons aussi à des formations aux premiers secours. Je sais que c'est un sujet que vous avez également en projet. Sur ces sujets, nous souhaitons naturellement les conduire en relation avec la Mairie de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, pour toutes ces précisions.

J'ouvre le débat avec le premier orateur, M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, ils étaient Français, Françaises, Burkinabé, Britanniques, Arméniennes, Franco-égyptiennes, ils étaient parents, célibataires, adolescents, étudiants et ils sont morts en ce triste 13 novembre, simplement parce qu'ils étaient en terrasse ou à un concert, parce qu'ils aimaient être ensemble ou parce qu'ils passaient au mauvais moment au mauvais endroit. Une nouvelle fois, nous pensons à eux et nous adressons toutes nos pensées à ces victimes, aux très nombreux blessés et à leurs proches, qui vivent des moments d'une douleur intense. Nous sommes à leurs côtés.

Dix jours après les attentats qui ont touché Paris en son cœur, notre émotion ne faiblit pas et les mots restent difficiles à trouver, tant notre peine est immense. Nous tenons à nouveau à faire part de notre infinie reconnaissance envers l'ensemble des forces de l'ordre, médecins, soignants, agents des mairies d'arrondissement, professeurs des écoles et enseignants, mais aussi les services funéraires qui ont emmené les corps, toutes celles et tous ceux qui sont mobilisés depuis vendredi dernier pour venir en aide aux victimes, arrêter les terroristes et accompagner les Parisiennes et les Parisiens de tous âges face à l'horreur. Ils sont l'honneur de notre pays, ils sont l'honneur de notre ville.

En tant qu'habitants de Paris et de la métropole, nous sommes atteints au plus profond de nous-mêmes. Cette émotion ne doit pas nous faire oublier la nécessité d'agir. Une action qui ne peut pas, qui ne doit pas se résumer à la loi du talion et ne se donner pour seul horizon que celui de la vengeance. S'il nous faut lutter contre le terrorisme, il nous faut aussi en comprendre les raisons et éviter à tout prix de tomber dans le piège tendu.

Le groupe Etat islamique veut la guerre totale. Il prospère sur le terreau de la peur, du repli sur soi, de la division, de l'exclusion, des inégalités. Ne lui offrons pas cette victoire. La priorité est de démanteler les réseaux, d'identifier les responsables et de les empêcher de recommencer. Si des mesures exceptionnelles se devaient d'être prises, elles sont pour nous toutefois sources de grandes inquiétudes sur le respect des libertés individuelles et des règles de droit. La demande des Parisiennes et des Parisiens n'est pas de vivre dans une ville ultra-sécuritaire, ni dans une France "va-t-en-guerre". Ne nous laissons déborder ni par l'émotion, ni par des calculs électoraux qui, au final, ne profiteront qu'à la radicalisation du débat national. Concentrons nos moyens là où ils sont vraiment efficaces, plutôt que nous disperser dans une surveillance généralisée de tous, inefficace, contreproductive et anxiogène. Ainsi, de la vidéo-surveillance, que vous avez mentionnée, qui a montré son impuissance à empêcher les attentats et la traque dans notre ville, alors même qu'elle est extrêmement coûteuse.

Les politiques de réductions budgétaires menées notamment par Nicolas SARKOZY, qui a détruit 5.000 emplois dans la police et démantelé les Renseignements Généraux, politiques prolongées par la gauche gouvernementale, sont des échecs. Pour assurer la tranquillité de tous et de toutes, il serait bien plus efficace de pallier les moyens à la fois de la police et de la justice, et en particulier des services en charge de la lutte antiterroriste, comme il serait bien plus utile d'investir fortement dans une véritable Police nationale de proximité, présente sur tout le territoire, et notamment le territoire parisien, ou encore par exemple dans le renforcement des personnels d'accueil dans les transports en commun, en lieu et place des seules machines de vente de billets, ou dans des éducateurs spécialisés en plus grand nombre. Echanger, discuter, réguler, informer, rassurer, faire respecter les règles, prévenir ; pour assurer ces missions primordiales, il faut arrêter de penser que des outils numériques et technologiques, dont le contrôle démocratique est très discutable, peuvent se substituer aux humains. En un mot, il faut ré-humaniser notre société et notre ville.

On le voit ici ; au-delà de l'immédiat, les réponses de plus long terme ne doivent pas être oubliées. Si beaucoup sont aux mains de l'Etat, Paris peut et doit y prendre sa part, et notamment dans l'assèchement de ses moyens financiers. L'Etat islamique disposerait de 1 à 3 milliards par an et plus d'un tiers de ses ressources proviendrait de pétrole de contrebande et d'œuvres d'art, dont une partie des revenus générés sont réinjectés dans des circuits financiers internationaux via les paradis fiscaux. A l'heure où nous élaborons le budget 2016 qui sera voté en décembre, notre Ville se doit d'être exemplaire en matière d'éthique et de sélection de ses partenaires financiers. Nous ne pouvons pas nourrir, même indirectement, la main de ceux qui tuent et nous attaquent. Notre groupe a proposé en juillet dernier qu'une charte éthique sur cette question puisse être discutée et votée au sein de notre Conseil, afin que nous éliminions le plus rapidement possible de nos relations tous les établissements bancaires qui ne la respecteraient pas. Il ne faut plus attendre.

De même, la responsabilité de certains pays dans le financement de l'Etat islamique étant désormais avérée, comment accepter que ces mêmes pays investissent dans les clubs sportifs les plus prestigieux de la capitale ? Nous devons nous opposer à tout investisseur dont nous savons que les financements peuvent par ailleurs entretenir de près ou de loin le terrorisme. Nous devons mener une réflexion sur le cadre au sein duquel se déroule la recherche de partenaires financiers de notre Ville. Car, mes chers collègues, la situation appelle à intensifier notre exigence pour plus d'éthique et plus d'écologie.

A ce titre, la réussite de la 21e conférence des parties sur le climat n'a rien d'anecdotique. Nul n'ignore dans notre Conseil que la lutte contre le changement climatique, contre la toute-puissance du pétrole, contre les déplacements de populations liés à des événements climatiques exceptionnels comme des sécheresses qui engendrent des désorganisations majeures et conduisent à des guerres, notamment en Syrie, nul n'ignore ici que ces combats sont indispensables à la paix. Lutter contre les dérèglements climatiques, c'est aussi apaiser les tensions internationales et permettre à des populations de continuer à vivre sur leur territoire. C'est aussi nous libérer du "tout-pétrole", qui non seulement nous livre pieds et poings liés aux états producteurs, mais qui en plus entretient la contrebande dont se nourrit l'Etat islamique et les réseaux mafieux.

Paris doit plus que jamais être exemplaire dans ce domaine. Toutes les actions menées pour réduire notre consommation énergétique, comme le plan "1.000 immeubles" ou encore la lutte contre la pollution de l'air, qui implique un usage moindre de la voiture individuelle, doivent être intensifiées pour montrer que nous pouvons entrer dans un modèle énergétique sobre et durable. A ce titre, nous nous réjouissons qu'à l'initiative de notre groupe, à partir de janvier 2016, l'électricité consommée par Paris soit garantie 100 % d'origine renouvelable.

Dans ce contexte, Monsieur le Préfet, que penser des interdictions des marches citoyennes du 29 novembre et du 12 décembre prochains organisées à l'occasion de la COP 21 ? Nous comprenons le besoin de sécurité, mais la mobilisation citoyenne est une condition "sine qua non" à la réussite de cette conférence. La situation est bien trop grave pour en laisser la responsabilité aux seuls chefs d'Etat. Il faut que la mobilisation puisse se tenir, et nous vous demandons de bien reprendre les discussions avec le collectif associatif pour trouver des modalités qui puissent satisfaire aux contraintes de sécurité et aux besoins de mobilisation pour la réussite de cet événement crucial.

Je laisserai mes collègues Marie ATALLAH et Jérôme GLEIZES développer mes propos sur les volets social et citoyen et international, car les attentats de janvier et de la semaine dernière interrogent tout notre modèle de société. Ils nous obligent au changement, vers une société plus humaine, plus solitaire, plus confiante.

Madame la Maire, mes chers collègues, "le vent se lève, il faut tenter de vivre" ; ces quelques mots de Paul Valéry raisonnent avec encore plus d'acuité aujourd'hui sur notre ville. A la tentation de la vengeance et de la mort, nous serons du côté de celle de la vie, de la liberté et de la paix. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BELLIARD.

La parole est à M. BONNET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur le Président ?

M. Nicolas BONNET-OUALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, le premier mot qui me vient, c'est la paix. Les Parisiennes et les Parisiens veulent vivre en paix, vite, très vite. Nous voulons sortir de cet état d'urgence le plus rapidement possible. Nous aimons les fleurs, les baisers, mais pas les armes. Nous voulons manifester nos joies comme nos colères dans les rues de Paris, continuer à jouer au football, aller à des concerts et que nos enfants reprennent leurs sorties scolaires promises. Et même plus que cela, nous voulons changer le monde pour plus de liberté, d'égalité, de fraternité, de démocratie, pour l'émancipation de toutes et tous, car face à une telle barbarie, c'est bien l'avenir de l'humanité toute entière dont il est question.

Le débat que nous avons ce matin doit être à la hauteur de la dignité dont les Parisiens ont fait preuve ces derniers jours. Soyons dignes, en mémoire de celles et ceux qui ne sont plus là. Pensons aux blessés, aux survivants, aux témoins. Dignes comme les Parisiens qui ont ouvert leur porte, qui ont apporté les premiers soins, celles et ceux qui dès le lendemain se sont présentés pour donner leur sang. Dignes pour apporter notre soutien aux familles des victimes, aux amis, aux collègues, aux voisins, aux commerçants. C'est le sens du vœu que nous voterons pour accompagner tous les Parisiens touchés par ces événements. Nous avons tant à dire pour remercier l'ensemble des fonctionnaires de la Police, de la santé, de la Ville, et plus largement, tous les services publics mobilisés qui ont pris immédiatement la mesure du drame.

Mais j'aimerais aussi que ceux qui demandaient hier des suppressions de postes de fonctionnaires fassent aujourd'hui leur examen de conscience. Pour nous, il n'y a toujours eu aucun doute ; nous nous battons sans cesse pour mettre la présence humaine au cœur de nos politiques. L'humain n'est pas une simple ressource, il est la source !

Quand le Président de la République dit que le pacte de sécurité doit prévaloir sur le pacte de stabilité, nous y ajoutons le pacte de solidarité. Cela vaut pour l'Etat, qui doit revoir sa relation budgétaire avec les collectivités locales, et cela vaut aussi pour nous dans la préparation de notre budget 2016.

Arrêtons-nous un instant sur l'éducation. Travaillons à ce que nos enfants ne fassent pas qu'apprendre les principes et le fonctionnement de la République, mais qu'ils les vivent, qu'ils puissent faire la démonstration qu'au-delà d'apprendre notre devise ou notre hymne national, ils proposent, ils réalisent, ils soient acteurs. Nous devons travailler à former des citoyens éclairés et laïques. Ils seront ainsi les meilleurs remparts contre la propagation de l'obscurantisme. Je n'invente rien, cela a pour nom l'éducation populaire, celle qui met le savoir de chacun au même niveau et où le principe de l'échange est au centre.

Les Parisiens sont généreux, ils demandent à être utiles et ils souhaitent être formés aux premiers secours. Alors, démultiplions les formations aux premiers gestes et à l'appréhension des risques. Nous pourrions réfléchir à une nouvelle forme de service national, ouvert à toutes et à tous, en lien avec les services publics, les associations, elle serait une belle réponse à cet élan de solidarité. Nous devons aider la population à sortir de l'état de choc pour qu'elle soit en situation de réagir et d'agir.

Oui, les Parisiens, dans leur grande majorité, ne sont pas rassurés et demandent à être protégés. C'est de notre responsabilité d'y répondre à court, moyen et long terme. On voit bien que l'activation du degré maximum du plan "Vigipirate", l'opération "Sentinelle", l'empilement des lois sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme ne peuvent pas à eux seuls nous prémunir contre ces attentats et leurs auteurs. Le Ministre de l'Intérieur a annoncé des mesures pour lutter contre le trafic d'armes. C'est une bonne chose, mais redonnons-nous les moyens humains d'agir sur le territoire et à nos frontières.

Oui, nous devons réviser notre contrat local de prévention de la délinquance à l'aune des événements qui viennent de se dérouler. S'il y a bien une chose que nous pouvons faire, et elle est de notre responsabilité, c'est d'augmenter les moyens pour la prévention. Nous devons savoir ce qui peut amener de jeunes Français à commettre de tels actes et sacrifier leur vie. Pourquoi se sont-ils détournés de la promesse républicaine ? Nombreux sont les parents qui s'inquiètent pour leurs enfants face aux dérives sectaires et à l'endoctrinement. Nous sommes face à un phénomène d'isolement, de déshumanisation sans précédent, qui touche toutes les franges de notre société. Les raisons ne sont ni la religion, ni l'origine sociale. Comme le démontrent les études menées par l'anthropologue Dounia BOUZAR, des familles athées ou catholiques sont concernées.

A ce problème, l'ordre public, seul, ne suffit pas. C'est la question du sens et du projet de société pour la jeunesse que nous devons interroger. Faisons preuve de lucidité pour analyser et aider à comprendre ce phénomène complexe. Nous devons mettre la justice et le droit international au cœur des solutions. Notre Etat de droit doit montrer l'exemple. Nous ne pouvons pas être dans une logique de loi du talion. Comme ont su le faire les alliés après la guerre, à Nuremberg, exigeons les procès de ces assassins et de leurs commanditaires, mettons-les devant un tribunal international. Ben Laden, Saddam Hussein, Mouammar Kadhafi, Abou Moussab al-Zarqawi et tant

d'autres ont été éliminés sans jugement ou presque. Que reste-t-il de 15 ans d'interventions en Afghanistan, en Iraq, en Libye et maintenant, en Syrie ? Combien de vies détruites et de populations déplacées ?

Il est temps qu'une large coalition internationale sous mandat de l'O.N.U. se mette en place. L'O.N.U. est la seule habilitée à régler les conflits de manière pacifique. Nous devons aussi interroger nos relations diplomatiques, dont le volet commercial prend souvent le pas sur les questions humanitaires et géopolitiques. Le rôle des monarchies du Golfe, de l'Arabie Saoudite, du Qatar, mais également de la Turquie, est loin d'être clair. Oui, il nous faut tarir les flux financiers qui partent de ces pays et atterrissent dans les poches des fanatiques qui viennent nous tirer dessus. Il nous faut interroger les banques qui aident ces pays à investir dans nos entreprises et notre patrimoine, et dont l'argent n'a pas que l'odeur du pétrole, mais aussi celle du soufre.

Et dans le même temps, que faisons-nous pour aider les démocrates syriens et les Kurdes qui défendent leur territoire et se battent aussi pour nous ? Nous voulons tout comprendre pour sortir vite de cette course au précipice.

Le monde entier nous regarde. Il attend de la France, de Paris, une réponse singulière qui ne soit pas une copie du "Patriot Act" de Georges BUSH.

Nous sommes de cette France qui n'a pas peur, qui siffle La Marseillaise aux oreilles des intégristes, comme jadis Gavroche à celles des royalistes.

Nous sommes de cette République française qui, quand elle guide le peuple, ose le faire la poitrine découverte, cette France qui accepte que, dans ses kiosques, cohabitent "L'Humanité" et "Le Figaro", "La Vie catholique" et "Charlie Hebdo".

Nous ne sommes pas de cette France qui, chaque fois qu'elle a eu trop peur, a pris des chemins hasardeux et a mis à mal nos libertés. Au-delà des mesures que chacun d'entre nous vous proposera, Madame la Maire, je vous propose la démesure, celle de la culture, celle qui met de la lumière dans les esprits quand on affronte les ténèbres.

Je vous propose ici une partie du texte poétique que Patrick CHAMOISEAU a publié le 19 novembre dans "L'Humanité", sous le titre "Pour la juste démesure".

"La démesure ici est d'optimisme, de hauteur et d'horizon renouvelé. Avec elle, en face de la terreur, notre peur n'est qu'un tremblement qui ne renonce à rien. Notre compassion est une haute énergie. Notre éthique ne cède pas une maille aux valeurs boursouflées, verticales et tranchantes.

La vengeance ne reste qu'un épisode du crime originel. La sécurité absolue n'existe que dans les fictions totalitaires, le déshumain glacial, jamais dans les démocraties, jamais dans les chaudes aventures d'amour comme principe, de l'acceptation de l'autre comme ferveur, du partage et de l'échange qui nous changent et qui nous réalisent.

Notre sécurité n'est pas une forteresse. Elle n'a de civilisation que ce qu'il y a de meilleur. Elle entend, elle secourt, elle accueille, elle se renouvelle ainsi. Elle sait que la barbarie se tient aussi en nous et peut jaillir de nous. Elle ne stigmatise personne et ne recherche aucun bouc émissaire. Elle ne distingue pas entre les assassins qui maltraitent la Syrie. Elle fonde sur les musulmans comme sur toutes les ferveurs. Elle nomme la Palestine. Elle organise une mémoire commune qui ne hiérarchise pas les crimes contre l'Humanité.

Sa paix n'est pas faite d'injustices, d'arrogance ou de prédatons autorisées. Sa liberté respecte. Sa justice est tout et accessible à tous. Elle n'est pas faite d'hymnes guerriers ou d'exception qui autorise à saccager ce que nous avons été, que nous sommes et que nous nous devons encore de devenir. Elle n'est d'aucune barbarie connue, d'aucune impasse répertoriée, mais elle les fixe tous. Elle les domine, les dépasse ainsi, maintient pour tous ainsi le vertige d'un possible. Elle fréquente la beauté. C'est là notre unique et très sereine réponse. Chant partagés d'une même planète."

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police.

Mes chers collègues, notre pays et notre ville ont été durement touchés par les attentats meurtriers du 13 novembre. Nous partageons le deuil des familles et des proches des victimes.

Nous savons que de nombreux Parisiens sont encore sous le choc, comme cela a été dit, ce sont la jeunesse, la mixité de nos quartiers, notre mode de vie et nos valeurs qui ont été attaquées. Un hommage national sera rendu aux victimes, le 27 novembre, qui permettra à chacun de se recueillir.

Jamais un attentat à Paris n'aura été aussi meurtrier. Face à l'horreur, nous devons répondre par l'action, la mobilisation et l'engagement de tous. C'est uni vers le même but que nous devons lutter contre le terrorisme. Dans un tel contexte, il était nécessaire que des mesures d'exception soient prises au niveau national. La prolongation de l'état d'urgence, l'augmentation des effectifs des forces de sécurité sont ainsi des mesures indispensables, notre ville doit les accompagner.

Nous regrettons l'annulation de certaines festivités et rassemblements, mais nous pensons qu'il ne pouvait en être autrement pour la sécurité des citoyens. Nous avons vu, le dimanche 15 novembre, dans le Marais et sur la place de la République, ce qu'un incident minime peut provoquer comme panique. Les autorités doivent prévenir de tels mouvements de foule, ce qui fut le cas hier soir place de la République.

Il faudra d'ailleurs réfléchir à ce que la Ville pourrait faire pour former les Parisiens aux bons réflexes en cas d'attaque, et ce dans les collèges, les mairies ou les lieux publics. Cela se fait dans d'autres pays, c'est une réflexion que nous pourrions engager.

Les éléments que vous nous avez fournis, Monsieur le Préfet de police, nous confortent dans le sérieux dont font preuve les autorités de l'Etat. Il nous faudra bien sûr réévaluer les effectifs régulièrement, mais chaque chose en son temps. Nous souhaitons surtout revenir sur ce qui relève de l'action de la Ville, c'est la première responsabilité du Conseil de Paris.

Notre groupe souhaite aussi saluer la mobilisation des services et des agents de la Ville. Grâce à la réactivité de tous, la gestion de ce terrible événement a été assurée du mieux que cela pouvait être. Dès vendredi soir, une cellule de crise a été mise en place, la mairie du 11e a pu ouvrir ses portes pour accueillir les victimes. Nous pensons aussi aux nombreux dispositifs d'accueil et de soutien dans les mairies et les écoles.

Les agents municipaux se sont largement mobilisés, je pense aux agents qui continuent d'œuvrer pour informer et orienter les habitants, les proches des victimes et les visiteurs, mais aussi les agents de la fonctionnelle qui étaient dans nos rues pour nettoyer les stigmates du massacre.

Et puis, il y a la gestion de l'après. Notre groupe soutiendra la mise en place de tous les dispositifs pris pas la Ville à court et moyen termes. Le versement d'une aide forfaitaire pour la remise en état des établissements touchés par les tirs, la mobilisation des aides exceptionnelles du C.A.S.-V.P. où la mobilisation des équipes de psychologues sont, par exemple, à saluer.

Après les attentats, la peur est bien légitime. Nous devons redonner confiance à tous dans l'espace public ; rues, couloirs de métro, terrasses de café, salles de spectacles, ils appartiennent aux Parisiennes et aux Parisiens. La question de la sécurité est, bien sûr, au centre des débats.

Dans les transports, hautement fréquentés, nous saluons le renforcement de la présence des policiers et des gendarmes sur le réseau R.A.T.P., mais il nous faut garder en tête qu'il est difficile d'organiser et de contrôler les flux voyageurs dans des lieux très passants aux multiples entrées. Le risque zéro n'existe pas, cependant la coordination des différents acteurs de la sécurité est un enjeu majeur dans les transports.

La question des portiques de sécurité, que ce soit à l'entrée des gares, des stations de métro, tout comme à l'entrée des établissements culturels ou sportifs, doit être maniée avec précaution. Ces installations peuvent déplacer le risque, elles entraînent des files d'attente plus longues, dont la sécurité serait tout aussi difficile à assurer. Les effectifs policiers ne pourront être déployés partout, la proposition de patrouilles ciblées plutôt que les gardes statiques, paraît ainsi être une formule plus adaptée.

Un mot concernant la problématique des salles de spectacle. La fréquentation de ces lieux, repères de notre culture, a connu de fortes baisses. Comme le vœu l'indique, la Ville doit soutenir les établissements culturels, en lien avec le Ministère de la Culture.

Dans le cadre du Conseil parisien de la musique, une enveloppe de 2,5 millions a été attribuée pour l'insonorisation des salles de concert. Nous nous demandons si cet argent ne pourrait pas être utilisé pour des travaux de sécurisation supplémentaire. La vigilance annoncée à plus long terme, pour aider les commerçants qui ont dû fermer et qui pourraient subir des baisses importantes de fréquentation est une bonne nouvelle.

S'il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences réelles des attentats sur la fréquentation touristique de la ville, il faudra les observer et réagir avec toutes les mesures adéquates, nous faisons confiance à l'Exécutif pour cela.

Nous souhaitons exprimer notre volonté de voir se poursuivre des actions de prévention, car c'est aussi comme cela que nous pourrions construire une société plus apaisée.

Le Contrat parisien de sécurité a établi une fiche d'actions spécifiques sur la question de la prévention et de la radicalisation. Il prévoyait la mise en place de cellules de veille pilotées par la Préfecture de police et dont la Ville est un des partenaires. Cette question nous semble primordiale tant nous voyons, aujourd'hui, que le basculement dans la violence concerne des profils variés. Un rapport de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice de 2015, consacré à la prévention et à la radicalisation, plaidait en faveur d'un grand travail de sécurité pour faciliter le repérage.

Nous savons que la mise en place de ces actions de prévention est récente, mais les inflexions en ce sens sont-elles prévues ? Je sais que Colombe BROSSEL pourra nous apporter des éléments sur ce point.

Enfin, la meilleure prévention est très certainement l'intégration de chacun dans la société, la connaissance et le respect des valeurs de la République. Pour une société apaisée, les actions en faveur de la cohésion sociale, au plus près des citoyens, est primordiale.

Au-delà des mesures de sécurité, il nous faudra être vigilant à ce que les actions soient également renforcées pour que Paris, plus que jamais, reste debout face aux attaques.

Nous retournerons en terrasse et au Bataclan.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, présidente du groupe les Républicains.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, nos plaies sont à peine pansées que nous voilà réunis ici en Conseil de Paris. La menace terroriste nous oblige à dépasser collectivement les postures pour renforcer la sécurité des Parisiens. Et notre douleur, anesthésiante dans les premières heures, nous intime à l'action pour éviter de vivre de nouveau l'horreur. Brutalement, nous voici revenus aux premières semaines de janvier ; même colère, même incompréhension, mêmes interrogations. Tout a un air de déjà vu et, dans le même temps, tout est différent ; un mode opératoire inédit en France, une simultanéité glaciale des attaques et, bien sûr, le choc profond d'un nombre de victimes décuplé.

Cette gradation morbide horrifie les Parisiens. Dans le même temps, ils nous adressent un message fort en continuant d'incarner ce style de vie si particulier à notre Capitale. Combattre sa peur, c'est déjà résister.

Nous nous félicitons que notre proposition de consacrer une partie de nos débats à cette actualité ait été finalement acceptée par l'Exécutif. Tous les Parisiens que nous côtoyons ont ce flot de questions, d'inquiétude et de doutes à l'esprit. Pas une conversation sur les lieux de la vie parisienne, que certains ont voulu atteindre le 13 novembre, ne fait l'impasse sur ce sujet. Il y aura un avant et un après 2015. On le savait déjà au lendemain des attentats de janvier. Il est maintenant urgent d'en tirer les conclusions. Il est illusoire de penser que l'on assurera la sécurité des Parisiens en 2016 de la même façon qu'en 2014. Les formes plurielles de la menace terroriste nous obligent à réinventer une politique de sécurité adaptée.

Les élus républicains prendront leurs responsabilités, comme ils l'ont toujours fait depuis le début de ce mandat. Pas un Conseil de Paris ne s'est déroulé sans que nous ne fassions des propositions en matière de sécurité. Force est de constater que celles-ci ont été systématiquement repoussées, y compris cette année. Aujourd'hui, nos collègues Philippe GOUJON et Frédéric PÉCHENARD vont vous formuler des propositions que nous jugeons prioritaires. Nous vous demandons d'ailleurs leur traduction concrète dès le budget 2016 sur lequel nous allons débattre dans les prochaines semaines.

En effet, le débat d'orientations budgétaires que nous avons eu est désormais caduc, et pas seulement pour des raisons légales. En quelques semaines seulement, tout a changé.

La sécurité devra occuper une place centrale dans la construction du budget 2016. Il n'est pas pensable d'envisager une nouvelle baisse de la contribution de la Ville de Paris à la Préfecture de police après celle déjà intervenue en 2015. La proposition de l'indexer sur le nombre de P.V. nous semble encore moins compréhensible

puisqu'elle réduit la Préfecture de police à la seule mission de verbalisation du stationnement, au moment où elle doit au contraire élargir ses missions.

Conscient de ce défi, le président du Conseil régional, Monsieur le Préfet de police, vous a proposé un concours exceptionnel pour faire face aux besoins nouveaux.

Madame la Maire, nous sommes conscients que l'impasse budgétaire à laquelle vous faites face risque de réduire vos marges de manœuvre. C'est pourquoi nous vous proposons de consacrer l'enveloppe prévue pour les budgets participatifs 2016 à la seule question de la sécurité. Ce ne serait pas remettre en cause la démocratie participative tant la sécurité est la priorité n° 1 des Parisiens. Aujourd'hui, ce n'est pas la végétalisation des rues qui leur importe, mais la sécurisation de ces mêmes rues pour continuer à vivre comme avant, autant que faire se peut.

Ces 75 millions d'euros, initialement prévus pour le budget participatif, permettraient de financer les investissements, désormais prioritaires - sécurisation des accès des établissements scolaires et de la petite enfance, déploiement de nouvelles caméras de vidéo-protection, acquisition d'équipements de défense pour les agents exposés - et prémices d'une véritable police municipale. Nous devons sortir des politiques habituelles pour apporter des réponses nouvelles à des besoins inédits.

Un concours financier pour l'A.P.-H.P. ne doit pas être exclu, pour l'acquisition de matériel de médecine de guerre. La sensibilisation des Parisiens aux réflexes à adopter en cas d'attentat doit être améliorée. Je crois que nous pouvons compter à cette fin sur l'exceptionnelle générosité des agents de notre collectivité.

A moyen terme, la question de la répercussion des attentats sur l'économie parisienne - je pense aux touristes - devra être traitée dans la durée.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, nous attendons des mesures fortes dès les prochaines semaines. L'unité nationale ne peut pas être faite de mots. Elle se construit à coups de mesures partagées. Nous version nos propositions au débat ce matin. Je crois qu'une ou plusieurs réunions de la 3e Commission doivent désormais être programmées pour préparer, d'ici le prochain Conseil, un véritable plan pour la sécurité des Parisiens et visiteurs de Paris.

Vous nous trouverez toujours à vos côtés dès qu'il s'agira de prendre toute mesure pour renforcer la sécurité des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Marielle de SARNEZ pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Marielle de SARNEZ. - Merci, Madame la Maire.

Il y a 10 jours, Paris était frappée au cœur. Ce sont nos enfants qui ont été visés, nos enfants qui ont été tués, nos enfants qui ont été blessés. Aujourd'hui, ici, nous partageons tous le même chagrin et la même infinie tristesse. Comme vous tous, je ne cesse de penser à toutes ces vies si prometteuses, si joyeuses, si vivantes, pleines de promesse et d'espoir, à toutes ces vies foudroyées, balayées, anéanties et, cependant, si présentes dans nos cœurs et nos esprits.

Nous savons les noms, les visages, les parcours des disparus, les espoirs de chacune et chacun d'entre eux. Nous ne les oublierons jamais. Je veux avoir une pensée aussi pour tous les Parisiens dont la réaction, empreinte de dignité, de solidarité, de gravité, a été absolument exemplaire. Nous leur devons à tous d'être à la hauteur.

Que revendique ce fanatisme totalitaire qui veut atteindre notre façon de vivre, notre humanité ? Que veulent ces terroristes qui ont choisi de devenir des ennemis de notre société ? Ils veulent que nous ayons peur à tous les moments de notre vie. Nous devons donc prendre les décisions nécessaires pour protéger vraiment, sans faille et sans faiblesse, et pour défendre vraiment notre pays contre ceux qui veulent le soumettre. Ils veulent que nous nous effondrions, que la vie s'arrête. Il faut donc que nous nous tenions debout, que nous ne renoncions pas à notre tâche, à notre engagement, à notre idéal, que nous ne renoncions pas à vivre et à aimer. Ils veulent la guerre entre nous. Appelons-la par son nom ; ils veulent la guerre de religion.

Nous devons donc ne renoncer en rien à la compréhension mutuelle, à la laïcité de notre pays qui veut dire respect et intransigeance sur l'essentiel, car la laïcité ne veut pas dire indifférence. Comme le disait Jules Ferry ; "Elle est ce qu'il y a de plus proche de la morale universelle du genre humain".

Face à ces menaces, les Parisiens, comme les Français, attendent que nous soyons unis. Ils attendent de nous qui sommes leurs élus, leurs représentants, que nous laissions de côté les affrontements de posture et l'esprit partisan. C'est pourquoi nous devons faire bloc. C'est pourquoi nous devons nous unir sur l'essentiel.

Nous soutenons l'état d'urgence décrété par le Président de la République il y a 10 jours et prolongé pour trois mois par le Parlement. Nous soutiendrons toutes les mesures destinées à renforcer la sécurité des Parisiens. Nous soutenons la démarche qui consiste à associer les différents groupes politiques de notre Conseil à l'élaboration de ces mesures et souhaitons que soient prises en compte les propositions d'intérêt général que pourront faire les uns et les autres.

Cette démarche devra perdurer dans le temps, car - nous le savons - la menace est là, toujours là et elle risque d'être là pour un temps long. Pour y faire face, une mobilisation sans faille est requise ; mobilisation des pouvoirs publics, des forces de l'ordre, des agents de la Ville, mais aussi de tous les Parisiens auxquels nous devrions proposer une démarche collective de protection civile pour que chacun se sente partie prenante de l'action à mener. Mobilisation dans la lutte contre tous les trafics de drogue et d'armes qui doivent faire l'objet d'une tolérance zéro.

Mobilisation européenne qui nécessite la mise en commun dans un fichier central européen de toutes les données des personnes suspectées de terrorisme, qui nécessite aussi des contrôles systématiques de tous ceux qui pénètrent dans l'espace Schengen, y compris des ressortissants européens, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et qui nécessite dans les plus brefs délais la création d'un vrai fichier PNR européen reposant sur un partage obligatoire de toutes les données des passagers.

Mobilisation internationale des grandes puissances - Etats-Unis, Russie, Union européenne - et des puissances régionales - Turquie, Iran, Arabie Saoudite - pour intensifier la lutte contre l'Etat islamique, éradiquer à terme l'Etat islamique et travailler en même temps à une perspective de solutions politiques de nature à stabiliser durablement la Syrie.

Mobilisation enfin de nos cœurs et de nos esprits car c'est ainsi que notre République sera forte.

Ces actes terroristes nous ont fait entrer dans des temps nouveaux, des temps marqués par une exigence. Nous devons aux victimes cette mobilisation sans faille. Nous leur devons que leurs sacrifices soient honorés de notre volonté, de notre courage, de notre détermination à combattre en leurs noms la déshumanisation du monde.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame de SARNEZ.

Monsieur François VAUGLIN, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Je vous remercie.

Paris pleure ses morts et panse ses plaies depuis maintenant 10 jours. Je ne souhaite pas revenir une nouvelle fois sur le déroulé de ces attentats ou apporter un nouveau commentaire sur les terroristes. Vous me pardonnerez, je pense, de ne pas être encore au stade où j'aurais suffisamment de recul pour livrer à notre sagacité de grandes analyses géopolitiques.

Je voudrais tout simplement remercier tous les élus, votre Exécutif, vous-même, Madame la Maire, pour votre solidarité et votre présence dans ces moments difficiles. Je voudrais aussi tout simplement vous faire part, comme maire du 11e arrondissement, de ces derniers jours dans ces quartiers frappés par la mort, de manière complémentaire à l'ensemble des éléments très concrets que vous avez présentés, Madame la Maire et Monsieur le Préfet.

J'ai tout d'abord été impressionné par la réaction des forces de l'ordre et de secours dans les premiers instants qui ont suivi les attentats - nous l'avons déjà dit -, mais aussi dans les jours qui ont suivi. La rapidité de cette réaction et la capacité des services à s'adapter aux nouveaux besoins qui apparaissent chaque jour sont exemplaires.

L'ampleur des moyens mobilisés par la Ville est considérable, le dispositif mis en place très complet. Je m'arrêterai sur quelques-uns de ces aspects. L'ampleur des moyens mobilisés par l'Etat est impressionnant aussi, avec notamment - mais ce n'est pas que cela - plus de 16.000 membres des forces de l'ordre déployés en Région parisienne.

Vous le savez tous, nous avons transformé nos mairies du 10e et du 11e arrondissement pour y accueillir nos habitants qui en avaient besoin. Par ce geste, ces mairies sont plus que jamais la maison commune, celle où chaque habitant sait qu'il peut trouver du secours, de la solidarité ou une écoute.

Dans la seule mairie du 11e, nous avons accueilli à l'heure qu'il est 1.285 habitants. Cette prise en charge est assurée par les meilleurs professionnels de notre pays en matière de chocs émotionnels post-traumatiques.

Je tiens à rendre un hommage très appuyé à ces personnels formidables des cellules d'urgence médico-psychologiques qui viennent d'ailleurs de toute la France. J'associe à cet hommage aussi tout le personnel de la mairie du 11^e arrondissement et particulièrement celui de l'état-civil, qui traite en ce moment même plus de 100 actes de décès après avoir reçu individuellement les familles qui sont, vous l'imaginez bien, dans une situation particulièrement douloureuse.

Je veux à mon tour évoquer la question des commerçants de ces quartiers touchés qui furent nombreux à être en première ligne lors des attaques. Leur réaction fut bien souvent exemplaire, héroïque avez-vous dit, car vous avez pu le constater personnellement, Madame la Maire, vous qui êtes venue tous les jours au chevet des habitants meurtris et de ces commerçants.

Nombre d'entre eux furent durement touchés par ce qu'ils ont vécu en se portant directement au secours des survivants dans les bars pris pour cible, en portant les premiers soins dans l'attente des pompiers, mais aussi en mettant à l'abri par dizaines les personnes fuyant les attaques.

La question de l'implication des Parisiens est posée, celle de leur formation aux premiers secours. Pour l'avenir, notamment grâce à la plate-forme "jemengage.paris", mais peut-être en amplifiant les dispositifs, nous pourrions ainsi faciliter et développer le recrutement de bénévoles pour les associations de secouristes.

Je le dis car nous avons ces structures qui existent et qui font un travail formidable. Nous devons nous appuyer sur elles et ne pas laisser ou livrer les Parisiens à eux-mêmes quand bien même ils voudraient, dans un élan de grande générosité, donner d'eux-mêmes. Il faut encadrer tout cela.

Pour certains commerçants, l'activité a marqué un net recul suite aux attentats. Avec Olivia POLSKI qui s'est aussi portée à de multiples reprises à leur rencontre à nos côtés, nous avons établi une liste de ceux qui nécessiteront la solidarité de Paris.

Aussi, je me réjouis que dès ce matin nous puissions concrètement, à travers ce vœu, exprimer cette solidarité et prévoir le versement d'une aide matérielle très substantielle.

Nous réunirons d'ailleurs ces commerçants demain matin avec Sophie BROCAS et l'ensemble des services de l'Etat pour prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les difficultés administratives ou de trésorerie. Et je sais que l'Etat et la Ville ont engagé un travail analogue avec les branches touchées par la baisse d'activité due aux attentats. Je pense en particulier au secteur du tourisme.

Dans les écoles et les collèges, nous avons une situation complexe dans laquelle ce sont à la fois les élèves mais aussi les équipes pédagogiques qui sont sous le choc. Là encore, les psychologues scolaires se sont déployés avec une attention renforcée dans ce quartier touché deux fois cette année qui est situé entre "Le Bataclan" et "Charlie Hebdo".

Je m'inquiète plus particulièrement d'ailleurs pour les élèves des collèges et des lycées, car la parole des "ados" est souvent difficile, nous le savons tous, alors même qu'ils ressentent très bien que c'est la jeunesse vivante qui a été prise pour cible. Nous devons donc leur porter une attention toute particulière.

De nombreux parents d'élèves nous ont fait part de leurs préoccupations - que nous partageons tous, bien évidemment - quant à la sécurité des écoles. En coordination avec la Préfecture de police, leur surveillance a été renforcée, particulièrement aux horaires d'entrée et de sortie.

Sur ce sujet, comme sur celui de la sécurité plus généralement, je pense que nous devons tous maîtriser notre parole pour ne pas ajouter par nos propos à l'anxiété qui est déjà bien suffisante comme cela. Ce ne serait pas rendre le meilleur des services que nous devons à notre ville.

En revanche, je vous remercie d'avoir immédiatement entendu la demande des parents de cette protection et j'ai entendu que vous aviez l'intention, nous avons l'intention de développer encore l'installation de visiophones ou de dispositifs qui permettent de sécuriser ces entrées et ces sorties. Je vous en remercie.

Dans ce contexte, pour faire face à ce besoin de sécurité, je fais confiance aux forces de l'ordre placées sous votre autorité, Monsieur le Préfet, pour utiliser au mieux les moyens, considérables, qui vous sont donnés et dont vous décidez l'affectation en fonction des renseignements dont vous disposez.

Chacun doit avoir conscience, dans le 11^e comme à Paris, que nos quartiers n'ont jamais été autant surveillés qu'actuellement. Cela doit faire partie du processus par lequel nous retrouvons une vie paisible.

La semaine qui s'ouvre sera encore marquée par le deuil. Nous allons enterrer dans les prochains jours nos proches disparus. La Nation leur rendra un hommage national vendredi prochain et nous pourrions alors entamer le

long travail de reconstruction, qui sera d'autant plus difficile que nous savons que nous devrons désormais vivre avec une menace permanente.

Et alors que la réaction des Parisiens face à ces attaques est admirable, ce sont leur solidarité et leur humanité qui seront les moteurs de cette reconstruction.

Notre pays pourrait apparaître comme terrassé, mais alors que nos services publics sont le garant ultime et le ciment de notre cohésion sociale, je reprends en conclusion les propos que le vice-président du Conseil d'Etat a tenu lundi dernier avant la minute de silence ; "Nous savons déjà que, quelles que soient les pertes humaines passées, présentes et sans doute encore à venir, le combat de nos adversaires est perdu d'avance car nous avons en nous-mêmes, dans notre peuple et dans nos services publics la capacité de surmonter les épreuves et de l'emporter".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, François VAUGLIN, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Le peuple de Paris, et plus largement l'ensemble du peuple, a été attaqué. Endeuillé, il a su réagir avec courage et solidarité et je salue également le dévouement de l'ensemble des fonctionnaires.

La question de notre sécurité se pose mais sachons y répondre avec sang-froid. Avec les 10 lois antiterroristes adoptées en 10 ans, nous avons l'arsenal législatif pour lutter contre les terroristes. Perquisitions de jour comme de nuit, assignations à résidence ou démantèlements de mosquées salafistes djihadistes, tout cela est possible dans le cadre législatif actuel antiterroriste.

Je suis donc en désaccord avec la loi de prolongation de l'état d'urgence, tout comme avec sa constitutionnalisation envisagée. La loi votée ne permet pas plus d'efficacité et instaure un flou propice aux dérives et à l'arbitraire. Elle étend, de fait, au mépris du contrôle du pouvoir judiciaire, les assignations à résidence et les dissolutions de groupes pour seul motif de trouble à l'ordre public et non exclusivement pour terrorisme.

Le Gouvernement, qui plus est, en profite pour interdire les manifestations citoyennes, notamment celles prévues à l'approche de la COP 21. Notre République est attaquée, ce n'est pas le moment de sacrifier nos libertés et nos droits démocratiques en instaurant un Etat d'exception permanent.

On ne gagnera pas plus de sécurité en reniant nos libertés. Ce dont nous avons besoin, c'est de plus de moyens humains pour les services de renseignement, pour la police, la justice comme pour l'ensemble des services publics.

Que l'hôpital du Val-de-Grâce aurait été utile le 13 novembre ! Et heureusement que l'Hôtel Dieu n'a pas été fermé. Madame la Maire, ce n'est pas le moment de sacrifier la prévention spécialisée. L'austérité est une impasse et il faut au contraire renforcer les moyens de l'Etat et de nos collectivités. Voilà notre urgence. N'abandonnons pas non plus les polices municipales.

La lutte contre le terrorisme relève des prérogatives de l'Etat. Nous devons lutter contre le terrorisme de Daech, mais cela ne peut se faire en reprenant des mesures démagogiques et inefficaces, telles que la déchéance de la nationalité de personnes nées françaises, créant deux catégories de français. Ne divisons pas le peuple quand celui-ci doit être plus que jamais uni pour lutter contre ce fascisme qu'incarne l'organisation de l'Etat islamique.

La lutte contre Daech nécessite enfin de changer radicalement la politique géostratégique, de s'engager dans une action internationale concertée dans le cadre de l'ONU pour parvenir à une résolution politique globale intégrant toutes les parties pour une paix durable dans la région et venir en appui aux troupes au sol et en particulier les Kurdes.

Il est urgent également de frapper Daech économiquement et de rompre avec le Qatar et les monarchies du Golfe qui contribuent à son financement.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a si bien dit mon collègue David BELLIARD, combattre le terrorisme, c'est aussi combattre certaines de ses causes qui résident dans des dysfonctionnements de notre société.

Ceux qui ont commis ces actes sont de jeunes français ou européens. Ils ont adhéré à une idéologie meurtrière et ont commis l'irréparable. Pourquoi ces jeunes en sont-ils venus à ce point de non-retour ? Les attentats de janvier et ceux du 13 novembre nous rappellent cruellement la fragilité de notre cohésion sociale, ses failles et ses fractures, la marginalisation d'une partie de la jeunesse et les profondes inégalités sociales qui touchent plus particulièrement certains quartiers de nos territoires.

Aujourd'hui, ce que nous payons, c'est aussi le résultat d'une diminution d'un tiers du budget de l'Education nationale en 15 ans, tout comme la désertion des services publics de tout offre culturelle dans certains quartiers de nos villes.

Même si nous ne pouvons affirmer qu'un lien direct existe entre la misère socio-économique et la dérive islamiste, il est important aujourd'hui de prendre en compte une analyse des profils des terroristes, de leur trajectoire personnelle et des quartiers qu'ils habitent ou fréquentent.

C'est bien à partir de cette analyse que nous pourrions définir les axes spécifiques qu'il nous faut intégrer dans nos dispositifs classiques de prévention et de lutte contre toutes les formes d'exclusion. Car le combat que nous avons à mener aujourd'hui est aussi le combat de l'égalité. A ce titre, l'école publique doit redevenir la pierre angulaire de cette reconquête du vivre-ensemble. Des moyens supplémentaires doivent y être affectés, en particulier dans les territoires les plus en difficulté.

Alors, à ce titre, la question métropolitaine prend toute son importance. Plus que jamais, la responsabilité de notre Ville est grande pour réduire les fractures urbaines qui contribuent à creuser les inégalités sociales et qui fragilisent notre société.

Bien sûr, il nous faut renforcer tous nos dispositifs classiques d'accès au droit commun et à la santé et, dans ce domaine, nous pouvons nous féliciter du pacte de lutte contre les exclusions en cours de mise en œuvre par notre collectivité.

C'est bien le droit à la ville et au vivre-ensemble dans tous les quartiers de Paris qu'il faut pouvoir revaloriser par nos politiques publiques. C'est un véritable choc de citoyenneté auquel ces attentats nous obligent. A Paris, nous avons les moyens et les outils pour associer les habitants à un débat collectif. Le budget participatif ou les conférences citoyennes sont à ce titre deux pistes qu'il nous faut creuser pour associer plus largement les habitants de tous les quartiers. Nous pourrions alors encore aller plus loin en généralisant les tables de quartier à la canadienne, en finançant des associations qui œuvrent dans ce domaine.

Enfin, plus que jamais, nous devons lutter pied à pied contre les démons du repli identitaire et la désignation d'hypothétiques boucs émissaires. Des événements récents montrent qu'une violence à l'égard de nos concitoyens musulmans est en train de s'installer. Tout comme est en train de s'installer le discours pervers qui consiste à faire peser sur les migrants qui arrivent dans nos territoires la responsabilité des actes criminels qui ont été commis.

Nous ne pouvons accepter cela. Ce que fuient les migrants, ce sont aussi la violence des combats et les exactions de l'Etat islamique, de Bachar EL-ASSAD et de bien d'autres régimes sanguinaires. A ce titre, nous devons continuer à déployer le plan d'accueil des migrants et renforcer les initiatives qui favorisent notre vivre-ensemble.

A l'aune du contexte actuel, l'abandon de la deuxième phase du projet de l'Institut des Cultures d'Islam de Paris, dans le 18^e arrondissement, nous paraît incompréhensible. Madame la Maire, il nous semble plus que jamais urgent de réunir les représentants des sensibilités de notre Conseil pour réfléchir ensemble sur le renforcement du pacte social et du vivre-ensemble parisien.

Ces mesures, loin de l'enfermement dans la logique de guerre qui nous est annoncé, sont essentielles et bien plus efficaces sur le moyen et long terme. Continuons dans ce sens et allons plus loin pour que la devise républicaine "Liberté, Egalité, Fraternité" reste bien une véritable réalité vécue par tous les Parisiens.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame ATALLAH.

La parole est à M. GOUJON, pour le groupe les Républicains.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Monsieur le Préfet de police,

Le Président de la République et le Premier Ministre l'ont affirmé avec force ; nous sommes en guerre ! Et Paris entre en résistance. Nul n'a jamais pu l'asservir et elle triomphera du terrorisme, comme elle s'est libérée de chaque envahisseur.

Pour ne pas avoir peur, les Parisiens veulent être rassurés et se savoir protégés. Des dispositions locales, dont vous avez annoncé quelques une d'entre elles, doivent donc s'ajouter aux décisions nationales. Elles mériteraient d'ailleurs de figurer dans un volet antiterroriste du contrat parisien de sécurité assorti d'un budget adapté, d'audits de sécurité de tous les équipements municipaux et déclinées dans chaque arrondissement dont le rôle, on l'oublie trop souvent, est majeur en ce qui concerne la gestion de ceux-ci, ce qui devrait justifier la présence des maires aux réunions de la cellule de crise que vous réunissez quotidiennement, Madame la Maire.

Au premier rang des politiques à mettre en place, la couverture en vidéo-protection doit assurer un maillage efficace, ce qui n'est pas le cas actuellement. Si la deuxième tranche des 165 caméras est un pas dans la bonne direction, prenez définitivement la mesure de leur intérêt, au vu de leur utilité pour confondre les auteurs d'attentats - on vient de le voir à Paris -, comme ce fut le cas à Londres qui, compte, elle, 75.000 caméras reliées directement à Scotland Yard.

Un plan d'urgence de 1.000 caméras me paraît être un minimum et 5.000 seront nécessaires pour la zone de police du Grand Paris, Monsieur le Préfet. La Mairie devrait en doter ses équipements sensibles et les bailleurs sociaux, leurs 250 sites à risque. Ensuite, au moment où le Gouvernement lui-même appelle en renfort la police municipale jusqu'à lui procurer son armement - on pourrait d'ailleurs déjà armer les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, certains l'étaient avant 2001 -, la Capitale ne peut se priver d'une force municipale de 3.000 hommes, dont elle dispose déjà en y incluant les A.S.P., afin que la police justement se recentre sur ses missions prioritaires d'investigation, de renseignement, d'ordre et de sécurité publique.

Nous prenons acte de la sanctuarisation du budget spécial de la Préfecture de police, mais il faut aussi revenir sans doute sur la baisse, pour la première fois cette année, du budget de la brigade des sapeurs-pompiers qui a besoin aujourd'hui, c'est une évidence, d'être renforcée.

Le "bouclier de sécurité" doit concerner aussi évidemment les transports en commun. Il reste 800 rames à équiper en caméras et les agents de surveillance doivent pouvoir procéder à des fouilles et à des contrôles d'identité et aussi, comme ce fut le cas à certaines époques avec la Garde républicaine, renforcer les patrouilles dans le métro.

Les gares parisiennes pourraient être équipées, comme l'a suggéré d'ailleurs Mme ROYAL, de portiques de détection, ainsi que les grands centres commerciaux et les équipements publics principaux.

Je le dis pour la R.A.T.P. où se développerait la radicalisation, mais c'est aussi valable pour les agents et animateurs de la Ville de Paris. A titre préventif, ils doivent être passés au crible, à l'exemple de la prévention de la pédophilie. Le recrutement de personnes fichées comme radicalisées serait ainsi évité et les comportements alarmants signalés.

Monsieur le Préfet de police, dans la même veine, accordez la subvention promise à la seule cellule de déradicalisation - la MPF - en Région parisienne.

Afin de soutenir l'action des forces de l'ordre, je propose de surcroît que soit mis en œuvre à Paris, comme dans de nombreux départements, sous le contrôle de la police, le dispositif des "citoyens vigilants", qui s'ajouterait à la réserve citoyenne et à celle de la Ville dont je voudrais d'ailleurs connaître l'état actuel.

Monsieur le Préfet de police, quelques questions pour terminer.

Dans l'attente de l'arrivée des renforts dans deux ou trois ans peut-être, recourrez-vous dès maintenant aux heures supplémentaires pour étendre la présence policière dans l'immédiat ?

Ferez-vous appel à la réserve opérationnelle de la Police nationale ?

Recensez-vous par quartier les secouristes en activité ou pas, avec des séances de remise à niveau valables aussi pour tous ceux, nombreux, qui se portent volontaires, aussi bien à la Croix-Rouge, pour laquelle il faudrait également attribuer une subvention exceptionnelle, qu'à la protection civile ?

Qu'en est-il de la protection de la population, Monsieur le Préfet, contre le risque chimique et bactériologique, évoqué par le Premier Ministre lui-même, et au moment où des combinaisons NBC viennent d'être dérobées à l'hôpital Necker ?

Sans tous ces moyens, comment sécuriser une COP 21, même réduite, ou encore l'Euro 2016 et son immense "fan zone" du Champ de Mars ?

Enfin, alors que le Premier Ministre a affirmé, je le cite, que "certains des auteurs des attentats ont profité de la crise des réfugiés pour se glisser en France", Madame la Maire, continuerez-vous à accueillir indistinctement tous les migrants, économiques comme réfugiés de guerre ?

Foin de dogmatisme et de postures, ce que nous voulons apporter par nos propositions, c'est de décider avec vous de mesures efficaces, qui peuvent être bien sûr de droite ou de gauche, comme l'ont souhaité d'ailleurs au Parlement le président de la République et le Premier Ministre dans une écoute mutuelle entre la majorité et l'opposition, et qui doit trouver sa déclinaison dans notre Assemblée parisienne, dans un seul but ; gagner la guerre contre l'Etat islamique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM, vous avez la parole.

M. Éric AZIÈRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, voici dix jours qu'après les ignobles attentats commis par l'armée de l'Etat islamique au cœur de notre ville, l'effroi, la tristesse, les hommages, les rassemblements, les témoignages de solidarité de toutes parts se succèdent dans un climat commotionnel et compassionnel sans précédent. Et nous y avons pris toute notre part lundi dernier.

Ce matin, le débat qui nous réunit dans un esprit de solidarité et un désir d'action unanime, avec l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, n'est plus seulement celui de l'apitoiement ou de la colère, c'est celui de l'efficacité et de la mobilisation.

Et Madame la Maire, vous avez fait état dans votre intervention de la même volonté politique, de la même détermination matérielle, de la même mobilisation qui sont les nôtres pour la première condition de la sécurité retrouvée, soit celle de la solidarité. Solidarité entre Paris et les Parisiens, solidarité-union entre tous les Parisiens, à commencer par la solidarité, celle que nous devons sans faille aux familles des victimes.

130 personnes ont perdu la vie le 13 novembre et 352 sont physiquement blessées, dans un état grave. Beaucoup luttent encore contre la mort et tous sont parfaitement identifiés.

J'ajoute à ce sinistre bilan toutes celles et ceux qui ont été, de près ou de loin, les témoins directs de ce massacre et qui sont, eux aussi, par la violence de ces événements vécus, des blessés supplémentaires dans l'âme ou dans l'esprit.

Au-delà des fleurs déposées et de la cire é coulée des hommages appuyés, derrière la souffrance des victimes et de leurs familles habite une autre souffrance, qui crie moins vengeance que la réalité devenue difficile d'une vie quotidienne qu'il faut reprendre vaille que vaille.

Si blessés et familles des victimes sont et seront pris en charge par la solidarité nationale, par la cellule interministérielle d'aide aux victimes, par la Fédération nationale des victimes d'attentats et autres organismes qui relaient cette demande d'aide indispensable comme "Paris Aide aux victimes".

Je voudrais cependant réaffirmer avec vous, Madame la Maire, ce matin, que la solidarité de la Ville de Paris, avec ce supplément d'âme que nous voulons incarner souvent, par amour et fierté pour notre ville, sera concrètement et durablement mise en action.

Il faut que la Ville de Paris soit désormais, pour le temps qu'il faudra, à leurs côtés, par la création de ce guichet unique, cette véritable force de frappe de la solidarité parisienne pour le 13 novembre. Ce qui leur permettra d'avoir des interlocuteurs de la Ville de Paris pour répondre à court, moyen et long termes à toute demande d'aide, dans tous les domaines des services municipaux, éducatifs, petite enfance, crèches, logements, aides diverses, et tenter de résoudre prioritairement les problèmes qu'ils vont désormais rencontrer.

C'est le sens de la proposition faite dans le vœu que nous soutiendrons relatif à la mobilisation de la Ville de Paris et qui concerne plus spécifiquement la cellule interdisciplinaire que nous espérons mise en place le temps qu'il faudra, et qui sera composée de référents et d'experts de chaque direction concernée.

C'est d'autant plus important que chaque personne disparue, chaque blessé immobilisé, c'est une absence mais c'est plus trivialement dans un foyer un salaire de moins, des charges en plus, l'éducation d'un ou plusieurs enfants, un loyer plus cher, plus d'heures de crèche, une aide de plus pour s'occuper des enfants. A tout cela s'ajoutent des démarches en justice, la lourdeur des procédures, expertises, contre-expertises, sur des états de santé souvent difficiles à stabiliser.

C'est à cette cellule, ce guichet unique indispensable, matérialisation de la solidarité de la Ville de Paris, de faire connaître son existence aux familles des victimes. Je voudrais que le Conseil de Paris soit, d'une façon ou d'une autre, régulièrement tenu informé des demandes d'aide et des solutions apportées.

Toutes ces familles et tous les Parisiens et la Ville de Paris ont désormais un destin lié, car plus encore que la vie, la mort unit ceux qu'elle meurtrit dans l'injustice et la douleur.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons et votons sans réserve ces vœux et projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président. Merci infiniment pour vos paroles.

Monsieur David ASSOULINE, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. David ASSOULINE. - Merci, Madame la Maire.

Je veux dire simplement ce matin avant tout ; Paris, je t'aime. Paris, nous t'aimons, notre Paris fraternel, nous t'aimons encore plus aujourd'hui. C'est toi, avec tes rues jalonnées de cafés, de restaurants et de terrasses, où l'on boit un verre en s'aimant, en se parlant, en refaisant le monde, avec ces hommes et ces femmes ensemble, à découvert, venus d'ici et d'ailleurs, ces lieux de culture, ces jeunes qui aiment la vie et la musique, qui aiment les autres, dans ces quartiers populaires parce qu'assumant les mélanges sociaux et le métissage, c'est toi tout entier qu'ils ont visé le 13 novembre après avoir visé, il y a dix mois, une part de ton âme avec Charlie et sa libre expression, et les Juifs, comme naguère parce qu'ils étaient juifs.

C'est ce Paris du 11 janvier qui défilait digne, respectueux, fraternel, qui ne cherchait aucun bouc émissaire, qui s'était levé en masse sans esprit revanchard, sans haine, en foule immense pour dire alors que c'était elle toute entière qui était solidaire. C'est ce Paris qu'ils ont visé, comme une passerelle ou un pont que l'on dynamite, en tuant nos concitoyens, nos proches, nos familiers. Leurs visages, celui de tous les assassinés, leurs noms, leurs vies, ces visages que nous découvrons peu à peu, ces visages que nous connaissons, que nous pleurons, nous ne les oublierons jamais.

Je veux dire aussi ce matin, Parisiens, nous vous aimons. Malgré l'inquiétude, votre solidarité immédiate s'est déployée dès les premiers moments de l'horreur. Le "hashtag" "Porte ouverte" est rapidement devenu viral avec 480.000 messages dans la nuit comme celui-ci ; "On est quatre amis au chaud dans un appartement entre Pyrénées et Belleville, n'hésitez pas, "retweetez" sans problème. " Ou celui-là ; "Pensez aux supporters allemands sortant du stade, utilisez le "hashtag" "Porte ouverte en allemand." C'est important.

Je pense aussi à cette carte interactive, visitée plus de 70.000 fois, regroupant les adresses, que l'administrateur a fermée ensuite, en laissant ce message ; "Dans la nuit du 13 au 14 novembre, fut démontrée la bonté d'une majorité de personnes face à la haine d'une pincée de barbares. Cette page ne fut qu'une maigre contribution, une tentative de rassembler ceux cherchant et ceux offrant un abri pour la soirée".

Un grand merci à ceux qui ont participé à cette initiative. Vous avez ouvert votre porte, accueilli des victimes chez vous, les cours de vos immeubles sont vite devenues des hôpitaux de campagne, et tous ces gestes anonymes, parfois simples et parfois héroïques, sous le "hashtag" "Recherche Paris", vous avez demandé à vos contacts de relayer l'appel pour retrouver enfants, parents, amis, aux quelques mots souvent déchirants et ils l'ont fait massivement.

Le samedi matin, dès les premières heures, vous êtes venus spontanément nombreux pour donner votre sang dans les établissements hospitaliers de la capitale et de la Région parisienne, alors même que les établissements spécialisés expliquaient qu'il n'y en avait pas encore besoin.

Bénévoles de la protection civile, personnel soignant, infirmières, médecins, psychologues qui, même n'étant pas de service ce soir-là, êtes venus toutes et tous dans vos centres hospitaliers, tout de suite. Agents de la fonction publique d'Etat et de Paris, pompiers, policiers qui, devant l'horreur absolue, le danger extrême avez agi avec force, détermination, courage, mais aussi humanité pour les victimes et les centaines de blessés et de traumatisés. On vous aime et on vous admire.

Parisiens votre minute de silence d'une bouleversante émotion, vos fleurs, vos bougies, vos petits mots, vos poèmes, vos photos, vos dessins, vos recueils dignes et ininterrompus, depuis le samedi 14 novembre, devant les différents bars et restaurants qui ont été pris pour cible, place de la République aussi - comme devant "Charlie" et l'Hyper Cacher, il y a dix mois - nous rappellent à tous, et montrent au monde entier, ce qui imprègne notre culture démocratique, notre éthique de vie, sur quelles valeurs repose notre société, notre pacte social, notre République, notre laïcité sur laquelle nous devons veiller avec beaucoup plus de vigilance et d'exigence, notre unité, notre seule unité possible, la liberté, l'égalité, la fraternité.

C'est ce que les djihadistes, ces fascistes, ont voulu briser, et tenter de leur chercher une quelconque justification, autre que leur idéologie de haine, serait indécent. Tentation que caractérisait Albert Camus par ces mots ; "une philosophie qui peut servir à tout, même à changer les meurtriers en juges".

Ce sont ces valeurs que, Parisiens, vous avez ravivées avec une puissance inouïe et c'est ce qui vous rend invincibles et nous rend invincibles.

Oui, la direction de l'Etat a été à la hauteur, et vous, Monsieur le Préfet.

Oui, Madame la Maire, vous avez été à la hauteur, avec toute votre équipe.

Oui, nos services publics ont été à la hauteur, mais aujourd'hui je voulais juste dire que le peuple de Paris a été et est à la hauteur, et que nous, élus, devrions à jamais nous en souvenir dans l'exercice de notre mandat, dans nos débats, en n'oubliant jamais plus l'essentiel, en restant unis sur l'essentiel, pour mériter de lui, du Paris de la fraternité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur ASSOULINE.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe les Républicains.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, après les attentats barbares du 13 novembre, nous avons le devoir moral et politique de protéger entre tous - vous l'avez d'ailleurs dit dans votre propos liminaire - les plus fragiles et donc, en particulier, les plus jeunes. Les moyens humains déployés pour protéger les Parisiens sont considérables, qu'il s'agisse de l'administration parisienne, comme des forces régaliennes et de santé, dont le comportement et la mobilisation ont été, et sont absolument exemplaires.

Ces dernières heures, les policiers, les gendarmes, les pompiers, les agents de la protection civile ont bénéficié des renforts de l'armée, dont certains effectifs, dès ce week-end, ont été accueillis avec fierté et reconnaissance, en mairie, comme ce fût mon cas dans le 5e arrondissement.

Toutes ces femmes et tous ces hommes donnent tout. Notre gratitude est immense, mais ils ne peuvent pas tout à eux seuls. A côté des gardes statiques, devant les sites jugés très sensibles, se posent aujourd'hui clairement la question des rondes aléatoires, à côté des crèches et des établissements scolaires, des collèges et lycées, qu'ils soient d'ailleurs publics ou privés. Je n'oublie pas les universités, dont 90.000 des quelques 240.000 étudiants sont dans le 5e arrondissement.

Ces derniers jours, certaines universités ont recruté, sur leur budget propre, des vigiles, qu'elles n'ont déjà plus les moyens de garder durablement. Nous avons besoin en renfort de tous les appuis humains, ceux de la DPP, dont certains agents ne sont toujours pas équipés de gilet pare-balles, je le dis parce qu'on a opéré un "distinguo" subtil entre ceux qui seraient exposés et ceux qui ne le seraient pas - ce qui, à mon sens, est une erreur - ceux, à moyen terme sans doute aussi, d'une force de protection civile bénévole renforcée dans le prolongement de l'expérimentation que le chef de l'Etat a proposé de mettre en place et ce, à terme je crois, d'une réelle police municipale.

Pour autant les moyens humains ne sont pas extensibles à l'infini, nous le savons bien, ils ne pourront pas, à eux seuls, suffire à protéger 33.000 crèches, 171.000 élèves de primaire, 86.000 du secondaire, public et privé confondus.

Les dispositifs de vidéo-protection doivent être - je le crois - renforcés auprès des crèches, des établissements scolaires, des universités. Ils doivent l'être en responsabilité à l'aune des attentats. Ces dispositifs ne sont pas exclusifs de l'installation de dispositifs de sécurité, encore attendus dans des établissements scolaires et des crèches, visiophones, alarmes anti-intrusion, boutons d'alarme. Notre collègue, Brigitte KUSTER, avait demandé en février 2015 un fonds d'urgence, il lui avait été répondu que sa demande était, je le cite ; "prématurée", nous y sommes.

Entre-temps, vous le savez, des maires ont payé sur leur état spécial, des équipements, merci, Madame la Maire, de nous aider à compléter rapidement ces plans d'équipement en construisant, avec les acteurs locaux, un plan concret, réaliste, mais rapide.

Agir c'est aussi préparer le pire pour que jamais surtout ce pire n'advienne. Nous disposons d'un outil précieux ; le plan particulier de mise en sûreté que les pouvoirs publics ont mis en place, dès 2002, pour préparer les établissements scolaires à des situations d'exception.

La mise en application grandeur nature, en février dernier, dans un climat post-attentat de la déclinaison parisienne de ces P.P.M.S., avait mis à jour quelques dysfonctionnements. Mme CORDEBARD avait concédé que des améliorations étaient souhaitables et que la DASCO et l'Académie avaient commencé un travail de mise à jour.

Réunis par M. le Recteur, nous fûmes alors nombreux, parmi les maires, à soulever la confusion qui perdure des responsabilités générées par la mise en place des rythmes scolaires. Je note avec tristesse - je dis "tristesse", parce que l'heure n'est absolument pas à la polémique - que cette confusion perdure après la dernière circulaire de M. le Recteur. Ainsi donc rien ne se serait passé qui nous obligerait à bouger les lignes. Le bon sens et l'intérêt des enfants militent plus que jamais - je le dis à tous mes collègues, toutes tendances confondues - pour que soit réaffirmé que les directeurs d'école doivent être les seuls et uniques chefs d'établissement, sans distinction du temps scolaire et périscolaire.

Enfin, concernant les établissements d'accueil de la petite enfance, même s'il n'y a pas d'obligation légale, je redis - comme je l'ai fait en avril dernier, à travers un vœu qui a reçu l'avis favorable de l'Exécutif parisien - que Paris doit rapidement mettre en place des P.P.M.S. pour les crèches et les haltes-garderies. Le niveau inégalé de la menace qu'a rappelée M. le Préfet, mais aussi la spécificité du secteur de la petite enfance à Paris, exige que la ville mette en place très vite ces plans de mise en sécurité pour toutes nos crèches et haltes-garderies.

Voilà, toutes ces pistes traduites en acte doivent nous aider, je le pense, à retrouver une vie paisible, là où se construit, dès le plus jeune âge, ce Paris que nous aimons tant ; le Paris de la fraternité, le Paris de la liberté et le Paris de l'égalité.

Oui, Madame la Maire, les jeunes doivent faire l'objet de toute notre attention, comme vous l'avez dit dans votre propos liminaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT.

La parole est à M. Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, souvenons-nous de Madrid le 11 mars 2004, de Londres le 7 juillet 2005, de Paris les 7 et 9 janvier. Longue était déjà la liste avant le 13 novembre des souffrances infligées aux citoyens européens par des fondamentalistes islamistes. Les capitales européennes - j'ai une pensée aujourd'hui pour Bruxelles - se retrouvent en première ligne pour renforcer leur défense face au terrorisme et assurer la sécurité de leurs populations.

Les Etats de l'Union agissent, les Ministres de l'Intérieur et de la Justice se sont réunis. Il nous paraît utile que les maires des capitales européennes ciblées se rencontrent également pour se concerter, partager leurs expériences et coopérer plus étroitement pour se prémunir d'un avenir sombre. Le Chef de l'Etat a déclaré la France en guerre contre le terrorisme. Notre pays est officiellement en état d'urgence. A cette situation exceptionnelle, il faut des mesures exceptionnelles. En toile de fond, un débat difficile qu'il ne faut pas occulter et qui ne doit pas nous diviser - les Parisiens ne le comprendraient pas - celui de la nécessité de durcir les mesures de sécurité sans attenter à nos libertés et combattre le laxisme ou les défaillances passées sans tomber dans l'excès sécuritaire.

Ce qui vaut pour l'Etat vaut pour la Capitale. Les attentats qui ont durement frappé le territoire remettent à l'ordre du jour la création d'une police municipale à Paris. Elle aurait constitué aujourd'hui une force d'appoint, une logistique supplémentaire, une sorte de garde municipale équipée, formée, entraînée et encadrée en appui aux gendarmes, policiers et militaires qui sont et seront encore pour longtemps durement mis à l'épreuve.

L'avenir du statut juridique de la Capitale et les initiatives parlementaires nous permettront peut-être d'atteindre cet objectif que le Centre porte depuis de nombreuses années. Nous restons mobilisés. Mais, dans l'immédiat, il faut parer à l'urgence. A leur demande, la question de l'armement des agents de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville, est posée. 800 inspecteurs de sécurité veillent à la protection du patrimoine et des équipements municipaux, notamment aux heures où ils sont fréquentés par les Parisiens ; équipements sportifs, culturels, squares, mairies, écoles, crèches.

Dans ce contexte, ce n'est pas avec leur seul tonfa de catégorie D qu'ils seront à même de participer à la protection des abords des écoles et de se protéger eux-mêmes. La guerre contre le terrorisme sera longue, nous le savons. Il y a hélas peu de chances que la situation internationale se modifie considérablement et donc peu de chances que le risque diminue de façon extrêmement sensible. Nous travaillons aujourd'hui pour les années qui viennent.

Les personnels de la DPP en première ligne dans ce contexte nouveau sont dans le désarroi et ils nous l'ont fait savoir. Leur statut particulier les met à l'écart des dispositions annoncées par le Président de la République tendant à favoriser l'armement des policiers municipaux. Il faut y travailler. A situation nouvelle, réponse nouvelle.

Nous proposons que vous engagiez sans plus attendre des discussions approfondies avec les autorités concernées, au premier rang desquelles la Préfecture de police, pour étudier le sujet dans tous ses aspects et toute sa complexité que je ne méconnaissais pas.

Je me félicite de l'accélération du plan de déploiement des 165 nouvelles caméras de vidéo-surveillance. Nous souhaitons, si possible, son augmentation sur les sites sensibles. Je pense, par exemple, aux futures "fans zones" de l'Euro 2016.

Mes chers collègues, Paris répondra à la haine par la fraternité, au fanatisme par la force de la vie, mais Paris répondra aussi à la menace par la fermeté et l'efficacité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur HÉLARD.

La parole est à Mme Léa FILOCHE pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais commencer par ce qui fait notre devise ; la liberté, l'égalité, la fraternité. Ces trois mots ont un lien républicain ; la liberté de faire nos choix, l'égalité pour tous, entre tous, et la fraternité, le lien qui nous unit tous au-delà des frontières sociales, au-delà des frontières physiques, au-delà même des frontières politiques. La fraternité est au cœur de ce que j'ai ressenti depuis le 13 novembre, au cœur de nos services publics, au cœur de ce que les Parisiens ont porté et au cœur de notre République.

Les services publics de l'Etat, comme ceux de la Ville, ont mérité non seulement leur nom, c'est-à-dire être au service de l'intérêt général, mais ils ont aussi - et cela a déjà été dit - mérité toute notre reconnaissance depuis le soir du 13 novembre. Les agents de nos services publics auxquels nous sommes tant attachés ont fait preuve d'un soutien fraternel que les victimes, les Parisiens, la France, n'oublieront pas ; les professionnels de santé, le Samu, les pompiers de Paris, la Protection civile, la Croix-Rouge, les services de la police, la Brigade de recherche et d'intervention, le RAID, les agents du service municipal de l'Action sanitaire et de l'hygiène, mais aussi tous les agents dans les mairies concernées ou non, les services d'état civil, les services d'accueil, les associations d'aide aux victimes. Les victimes, qu'elles soient parisiennes ou non, françaises ou non, ont toutes pu bénéficier d'un secours, d'un soutien et aujourd'hui peuvent encore y faire appel sans discontinuer.

En plus de cette mobilisation d'ampleur qui a certainement permis à de nombreuses vies d'être sauvées, le reste des services de la Ville et de l'Etat s'est largement mobilisé pour faire en sorte que les démarches, les demandes, les besoins des Parisiens victimes et de leur famille, puissent au mieux trouver une réponse. En coordination étroite avec les services de l'Etat, les agents municipaux ont mené un travail important d'information, d'orientation. Ils ont souvent pris en charge des victimes et aidé leurs proches à prendre de leurs nouvelles.

C'est aussi l'Education nationale qui a été largement mobilisée par les instituteurs et les enseignants qui ont fait du service public une réalité pour nos enfants, les médecins de la DASES qui ont été mobilisés, les 400 élèves qui ont été reçus en entretien individuel, les 600 élèves qui ont été reçus en groupe, les 150 parents et personnels qui ont été reçus. Depuis le 14 novembre, des cellules d'urgence médico-psychologique ont accueilli les Parisiens dans les mairies des 10e et 11e arrondissements. Le dévouement des élus de ces arrondissements doit être largement noté. La Ville a aussi sollicité et financé des taxis pour le soir du 13 novembre.

Chacun a en tête cette solidarité, cette fraternité pour faire opposition à l'inhumanité que ces terroristes ont fait déferler à Paris et à Saint-Denis. Sans un service public fort, mobilisé, engagé, tout ceci n'aurait pas été possible à cette hauteur. Il faut rendre hommage à tous ces fonctionnaires, mais aussi faire en sorte que nous validions ensemble que cet engagement a un coût collectif que nous souhaitons assumer, renforcer et développer. C'est la garantie de l'égalité.

Qui n'a pas le souvenir d'un vendredi soir à une terrasse, à un concert ou dans un stade ? Après une semaine de travail, chacun passe un moment de détente, de rencontre, d'échanges, et plus si affinités. Le vendredi soir est un moment particulier souvent mérité, parfois fait d'excès - c'est vrai - mais c'est toujours partagé. Le vendredi soir du 13 novembre, les Parisiens, qu'ils soient sur les terrasses, dans une salle de concert ou dans un stade, qu'ils soient en balade, en famille chez eux, au cœur des attaques ou au bout du monde, ont tous fait preuve d'une solidarité qui s'est traduite de nombreuses manières. Cela a été décrit tout à l'heure.

Les Parisiens savent surtout pleinement profiter de la vie et n'ont pas attendu pour se montrer toujours debout. Que ce soit dans l'humour, dans la sobriété, dans la tristesse, les Parisiens sont dignes et ont bien l'intention de le rester. Ils ont déjà donné une réponse à ce qui restera pour tous une épreuve. Cette réponse est collective à l'image de ce que nous avons déjà fait après les attentats du mois de janvier. C'est bien sûr exprimer une colère, mêlée de douleur et de deuil, mais c'est aussi affirmer au monde entier que nous ne transigerons pas avec notre mode de vie, notre vivre ensemble, notre capacité à accepter les différences des autres et à être dans l'altérité. Ce modèle que les Parisiens ont toujours défendu au cours de leur histoire, est toujours debout et le restera.

Je voudrais citer maintenant un discours de François HOLLANDE devant l'U.N.E.S.C.O. le 19 novembre 2015 qui dit ; "La France ne doit pas se perdre pour gagner la guerre. La France répondra à la haine par la fraternité, la France répondra à la terreur par la force du droit, la France répondra au fanatisme par l'espérance que constitue la vie elle-même". Je trouve que cela correspond bien à ce que nous devons avoir comme idée aujourd'hui de ce que Paris doit être. Toutes les victimes avaient le même sens et la même joie de vivre. Ce n'est pas seulement une Nation qui a été visée, c'est l'humanité entière qui a été touchée.

Le soir du 13 novembre, il n'y avait pas de frontière, pas de classe sociale, pas de tranche d'âge, pas de religion. Il n'y avait qu'une envie, c'était de se retrouver et de profiter de la vie. Les assassins ont d'ailleurs tiré sans distinction dans les quartiers populaires à Paris et à Saint-Denis où le vivre ensemble est une réelle marque de fabrique. Ils étaient et nous sommes tous mélangés ; c'est cela notre République. Elle n'est pas que tricolore ; elle est aussi un pays ouvert, accueillant, pluriel, multiculturel. C'est un pays fraternel.

La République doit être à la hauteur de ce que les citoyens attendent d'elle. Au-delà de l'état d'urgence, du besoin évident de sécuriser le pays, au-delà de la lutte concrète contre les terroristes, la République doit être fière de ce qu'elle est, de ce qu'elle peut faire pour l'intérêt général en assurant des services publics à la hauteur et à tous les niveaux. La République doit être plus forte que les tentatives de divisions que certains portent comme des étendards. La République est notre bien commun et nous devons faire en sorte que Paris et les Parisiens continuent de s'y reconnaître et continuent de la défendre tous ensemble.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Léa FILOCHE.

M. LELLOUCHE pour le groupe les Républicains.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Une tradition très ancienne fait que, contrairement à d'autres villes de notre pays et d'autres villes du monde, le Maire de Paris n'est pas en charge de la sécurité des Parisiens, ce qui devrait pourtant être sa première responsabilité est laissée à l'Etat et exclusivement à l'Etat.

L'avènement du terrorisme de masse, le 11 septembre 2001, il y a déjà quinze ans, puis ce que nous avons connu dans plusieurs villes ont ouvert le débat sur cette question. Moi-même, j'avais essayé à l'époque, face à Bertrand DELANOË, d'indiquer que ce terrorisme de masse posait des problèmes majeurs pour l'organisation de la police et de la sécurité en France. Je vous renvoie à un échange avec Christophe CARESCHE notamment, dans les différents articles de presse en septembre 2005, il y a dix ans. Puis il y a eu les 7 et 9 janvier, puis il y a eu le 13 novembre avec la catastrophe que nous venons de vivre.

Je partage totalement l'analyse du Premier Ministre quant à la longueur et la dureté de cette guerre. Aucune des conditions au Proche-Orient ne sont réunies pour que cette guerre s'arrête à vision humaine rapidement. Nous avons, comme chacun le sait, des problèmes majeurs de radicalisation d'une minorité de notre jeunesse ici même, ce qui conduit de jeunes Français à tuer de façon terrible d'autres jeunes Français.

Les problèmes sont devant nous.

La question, Madame la Maire, se pose à mes yeux à nouveau sur l'organisation de la police dans la durée. Si cette guerre va durer, vous avez la responsabilité, comme l'a dit tout à l'heure Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, d'essayer de repenser l'organisation de la sécurité des Parisiens.

Est-il absolument raisonnable de faire comme avant, c'est-à-dire de confier la totalité de ce dossier à la Préfecture de police, avec tout respect que je dois au Préfet et au Ministre de l'Intérieur ? Ou est-ce que le Maire de Paris ne doit pas jouer un rôle central dans l'organisation de la sécurité des Parisiens ? Après tout, c'est le Maire de Paris, c'est vous, Madame HIDALGO, qui vivez au plus proche de la réalité des Parisiens.

Je souhaiterais, puisque vous avez voulu ouvrir un débat, je crois utile, sur le statut de Paris, qu'une partie de ce débat soit consacré à la sécurité des Parisiens. C'est pour cela que nous avons souhaité ce débat ce matin. Mais je souhaiterais que vous le prolongiez au moins dans quatre directions.

Quid de notre police municipale ? Est-ce que oui ou non, on est d'accord pour l'armer, pour en faire un acteur majeur de la protection des Parisiens et au plus près des Parisiens ? C'est d'ailleurs dans la pratique ce qu'essaie de faire le Préfet, en s'appuyant sur les commissaires d'arrondissement.

Quid de la pérennité des renforts ? Je pense notamment aux renforts de l'armée. N'est-t-il pas pensable d'organiser une sorte de réserve parisienne ?

Quid du renseignement à Paris ? Le maire de New York s'est doté, depuis le 11 septembre, d'une force de renseignement considérable, distincte de celle du Gouvernement et qui fonctionne en fait mieux.

Je constate que le nombre de caméras vidéo à Paris est cinquante fois moindre qu'à Londres. Dans mon quartier, en bas des Champs-Élysées, c'est Marcel CAMPION qui va mettre en place 200 caméras vidéo pour les événements de cette fin d'année.

Enfin, sur la cellule de crise, je crois qu'il serait bon de l'ouvrir non seulement aux maires, mais à tous ceux qui traitent de la sécurité à Paris, et que vous en preniez la tête.

Dernière suggestion, il faudrait que la commission chargée de la sécurité soit réactivée. Dans le temps, la Commission de sécurité, c'était la Commission de sécurité. Aujourd'hui, elle est noyée dans de nombreux autres sujets dans le cadre de la 3e Commission.

Pardon d'avoir été plus long, mais je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Après les attentats de vendredi dernier, qui ont meurtri notre ville avec tant de violence, l'heure est encore au deuil mais aussi à la réparation, à la riposte, à la protection.

Le Président de la République a pris, dès les premières heures, des mesures exceptionnelles qui s'imposaient. Le recours à l'état d'urgence était nécessaire et je salue le vote des parlementaires. La solidarité internationale, l'action diplomatique, la perspective d'actions militaires coordonnées sont évidemment des éléments déterminants que ne relèvent pas de notre Assemblée.

La sanglante prise d'otages de vendredi dernier à Bamako, comme l'attentat meurtrier de Beyrouth, il y a quelques jours, comme les menaces qui pèsent actuellement sur Bruxelles montrent que le terrorisme veut frapper partout.

C'est par la détermination et la solidarité que nous le vaincrons. En respectant les droits individuels, mais en étant extrêmement fermes contre ceux qui les bafouent.

Dès samedi matin, je veux vous en remercier, nous avons été associés par vous-même, Madame la Maire, et M. le Préfet de police, aux opérations en cours. Nous avons été informés des mesures prises dès samedi matin pour sécuriser notre ville. Je veux aussi saluer les commissaires de police d'arrondissement, les adjoints et adjointes à la Maire de Paris qui font le lien, notamment avec les acteurs de terrain que sont les élus d'arrondissement et les maires d'arrondissement.

Vidéo-protection, subventions de la Ville à la Préfecture de police, recrutement à la DPP, un dispositif d'information en temps réel à améliorer, un dispositif d'alerte, la sécurisation des équipements municipaux, je salue les mesures annoncées par la Maire de Paris et qui viennent compléter les mesures de l'Etat annoncées par le Préfet de police. Compléter et non pas se substituer, car cela serait non seulement illusoire mais contre-productif de vouloir se substituer à l'Etat en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

Les renforts militaires sont arrivés, les patrouilles mobiles viennent renforcer la sécurisation des lieux sensibles, y compris des lieux municipaux accueillant du public.

Nous savons, comme élus, la force des attentes, mais nous devons aussi répondre avec rationalité et efficacité. Pour cela, les recrutements annoncés dans la police par le Président de la République et le Gouvernement sont déterminants et rencontreront notre soutien sans faille dans les mois qui viennent.

Mais notre rôle d'élus de Paris ne se limite pas à la sécurité et très vite, vous en avez parlé dans les interventions précédentes, les aides aux victimes, à leurs proches, aux commerces, au tissu économique frappé sont mises en œuvre par la Ville. Les concessions perpétuelles seront également mises à disposition des familles dans les cimetières parisiens et ce sont des aides financières aux victimes des attentats.

Je pense aussi aux cellules d'accompagnement psychologique qui n'ont pas désempé et ô combien elles étaient nécessaires dans les mairies du 10e, comme dans la mairie du 11e arrondissement. François VAUGLIN en a parlé. Je veux saluer le courage, la présence, l'action auprès de leurs concitoyens du 11e de François VAUGLIN et de son équipe.

Je souhaite, comme l'a fait aussi Léa FILOCHE, remercier une nouvelle fois l'ensemble des agents du service public municipal et national, qui se sont montrés absolument exemplaires, renforcés des associations, des structures comme la Protection civile ou la Croix-Rouge pour les secours.

Nous allons bien sûr poursuivre les mesures décidées depuis les attentats de janvier, car nous avons beaucoup travaillé depuis janvier en matière de sécurité mais aussi avec les associations, notamment à la suite de la conférence de partage, et notamment pour réaffirmer et incarner le rôle central de la laïcité dans notre société.

Je veux saluer, Madame la Maire, le propos très fort que vous avez tenu sur l'importance, l'exigence de laïcité tout à l'heure. Le vœu de l'Exécutif que vous nous proposez aujourd'hui montre bien le travail qui a été accompli ensemble depuis le début de l'année, et qui doit être encore renforcé pour une société plus inclusive, plus solidaire, plus engagée, pour soutenir la culture. C'est pour soutenir la convivialité de la fête aussi, qui fait la vie de notre ville et qui a été la cible du terrorisme, et non pas pour renoncer à nos actions pour une ville écologique et participative avec l'engagement des citoyens. Ce serait même un étonnant message.

Que l'on se souvienne aussi de l'importance de la tolérance. C'est l'intolérance, comme le disait Voltaire, qui a couvert la terre de carnages. Ce sont des quartiers d'hommes et de femmes de tolérance qui ont été visés. Soyons à la hauteur des Parisiens aujourd'hui, de leur dignité, de leur esprit de responsabilité et de solidarité. N'ayons aucune faiblesse dans les mesures de sécurité indispensables et en même temps ne renonçons à aucune de nos valeurs, surtout n'opposons pas les deux principes. Ils vont ensemble dans notre action aujourd'hui, ils vont ensemble dans l'exigence des Parisiens. C'est autour de ces deux principes que nous devons être unis car les Parisiens le sont.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Merci, Rémi FÉRAUD, également, maire du 10e.

Dernier orateur ; M. PÉCHENARD, pour le groupe les Républicains.

M. Frédéric PÉCHENARD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, permettez-moi en premier lieu de saluer une nouvelle fois l'exceptionnelle efficacité de nos forces de l'ordre. On ne témoignera jamais assez notre reconnaissance infinie à ceux qui mettent leur vie en danger pour sauver celle des autres.

C'est donc à l'ensemble de nos services de renseignements, d'investigation et bien évidemment d'intervention et notamment la Brigade de recherche et d'intervention que je tiens ici à rendre hommage.

Dès janvier 2015, nous vous alertions sur l'urgence d'adapter votre politique de sécurité à la nouvelle menace. Nous avions conscience, sans figurer pour des oiseaux de mauvais augure, qu'un nouvel attentat serait vraisemblable.

En mars 2015, nous débattions du nouveau contrat de sécurité pour Paris. Notre groupe confiait sa stupéfaction de ne voir aucune fiche consacrée à la question des attentats. C'est pourtant aujourd'hui le sujet qui préoccupe l'ensemble des acteurs du Contrat parisien de sécurité, la Préfecture de police et le Parquet évidemment, mais aussi le Rectorat de Paris.

Aussi, il nous semble indispensable qu'une révision du Contrat de sécurité ait pour objet d'introduire une fiche action sur la menace terroriste. Cette actualisation pourrait également inclure la question du flux des migrants. Le territoire parisien fait face à un afflux massif, sans que l'on ne sache véritablement qui sont ces personnes ; migrants, réfugiés ou individus radicalisés de retour de Syrie.

En juin dernier, à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire de la Préfecture de police, je vous faisais part de mon étonnement de ce qu'aucune mesure financière ne soit prise quelques mois après les attentats de janvier. Pourtant, les modes opératoires inédits des terroristes sur notre territoire nous obligent à adapter l'équipement de nos forces de police. Je souhaite donc que le budget 2016 de la Préfecture de police soit innovant sur ce point.

En septembre, nous débattions d'un plan de renforcement de la vidéo-protection qui n'en n'avait que le nom. Par souci d'économie et par idéologie, vous avez refusé de répondre à l'ensemble des demandes exprimées par la Préfecture de police. C'est désormais une urgence absolue.

Je crois que chacun conviendra ici de l'aide précieuse apportée par les caméras dans la nuit du 13 au 14 novembre. A chaque phase de ces événements tragiques, l'appui du P.V. P.P. a été fondamental pour toutes nos forces déployées, qu'il s'agisse des troupes d'intervention mais aussi des secours.

Les caméras ont évidemment été décisives ensuite pour traquer les terroristes en fuite. La densification du réseau de caméras doit être lancée au plus vite. Cela permettra de décupler son efficacité.

Au-delà de la seule question du nombre de caméras, j'estime qu'il va falloir aller plus loin dans le traitement des images. Je pense bien évidemment à la détection automatisée de tout comportement suspect et à la reconnaissance faciale.

Toujours en septembre dernier, nous vous suggérions de revoir le règlement de la Police nationale pour permettre aux policiers de porter en permanence leurs armes de service. La riposte immédiate est l'une des armes les plus efficaces en matière de contre-terrorisme.

Il est heureux que le Gouvernement nous ait rejoints sur ce point. Les 30.000 policiers parisiens participeront donc directement à présent à la sécurisation de la Capitale même en dehors de leurs services.

Par ailleurs, à l'encontre des promesses et affirmations régulières, et si j'en crois "Le Monde" du 18 novembre, depuis 2012, les effectifs de sécurité sont en baisse. La France a perdu 947 policiers et 1.018 gendarmes depuis trois ans.

Au-delà de la seule question des effectifs qui est une vision extrêmement archaïque de la police, le véritable défi aujourd'hui pour la police est de disposer des moyens techniques et financiers pour accomplir ses missions, notamment pour les services de renseignements.

Nous souhaitons également faire appel sans délai à la réserve statutaire de la Police nationale.

Monsieur le Préfet de police, pouvez-vous nous préciser pour le prochain Conseil combien d'hommes et de femmes cela représenterait sur le territoire parisien ?

Vous le constatez, notre groupe vous propose de prendre des mesures fortes qui nous poussent parfois à sortir des prérogatives pures de la Ville de Paris. Nous espérons sincèrement qu'elles seront étudiées avec l'attention que la situation exige.

Par ailleurs, notre groupe sera très vigilant sur le suivi des annonces faites au niveau national et parisien. Au lendemain des attentats de janvier, si les discours ont pu paraître forts, les mesures annoncées ont été souvent inappliquées à ce jour. La sanction a été si lourde. Nous devons donc rompre avec les annonces sans lendemain.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le débat est terminé.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL, puis Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci aux intervenants.

Je vais essayer de répondre au maximum de vos interrogations, même si vous-même, Madame la Maire, avez apporté beaucoup de réponses dans votre propos liminaire.

D'abord, vous nous avez beaucoup interpellés sur la question de l'aide aux victimes, sur notre engagement aujourd'hui, mais aussi sur notre engagement demain.

Je crois pouvoir répondre à chacun des intervenants sur cette question que nous prenons l'engagement solennel - nous l'avons pris lorsque nous avons échangé avec ceux avec lesquels nous allons construire ce dispositif - d'être présents aujourd'hui, mais d'être présents demain, après-demain s'il le faut parce que nous sommes bien conscients qu'au-delà des mesures d'urgence qui ont été mises en œuvre sous l'égide du Secrétaire général de la Ville de Paris pour traiter les jours qui viennent, il nous faudra, comme élus parisiens, comme collectivité parisienne, être présents demain, après-demain lorsque les situations difficiles verront le jour et nous serons présents aux côtés des victimes. J'en prends ici l'engagement.

Vous avez posé beaucoup de questions qui finalement ont un point commun. C'est qu'il va nous falloir, comme élus parisiens, garder la tête froide, garder à cœur le fait que ce qui nous mobilise, ce sont les Parisiens, et ne jamais céder ni à l'affolement ni au cynisme.

Je crois que les paroles fortes que nous ont dites les Parisiens depuis 10 jours maintenant, c'est bien pour nous engager à garder sérénité et dignité. Nous devons donc travailler ensemble - et je reviendrai sur la méthode - à avancer sur le court terme et à construire le moyen terme parce que nous allons devoir aussi travailler évidemment sur le temps long.

Vous avez posé un certain nombre de questions. Bien entendu, beaucoup d'entre elles trouveront leur traduction concrète dans l'examen et le vote de notre budget au mois de décembre.

Nous avons eu l'occasion d'en parler, que ce soit bien entendu sur la protection des établissements qui accueillent du public dans notre ville, en partant du travail qui a été initié, mis en œuvre, par les Directions de la Ville de Paris depuis le mois de janvier et qui nous a permis de sécuriser un certain nombre d'établissements, de travailler en lien avec le Préfet de police et ses services à la sécurisation des abords de 1.700 adresses et lieux identifiés dans Paris.

Bien entendu, nous allons continuer ces travaux de sécurisation et de protection des établissements. Vous avez cité un certain nombre de modalités ; visiophones, sas sécurisés. Bien entendu, tout ceci va continuer.

Evidemment, nous y trouverons une traduction budgétaire en matière de création de postes, notamment à la Direction de la Prévention et de la Protection d'abord, pour accroître encore les moyens en matière de prévention situationnelle. En effet, pour faire ce travail, il faut des ingénieurs formés, qualifiés pour expertiser les bâtiments existants et proposer les dispositifs ; et parce que la lutte contre les incivilités ne s'arrête pas nous continuerons à déployer des effectifs d'I.S.V.P., Madame la Maire.

Vous nous interpelliez sur la question du lien avec l'A.P.-H.P, sachez qu'au mois de décembre, un projet de délibération vous sera proposé pour accroître la subvention au Samu de Paris.

Nous sommes évidemment en train de travailler avec les acteurs associatifs, premiers concernés, mais aussi avec tous les Parisiens qui nous font des propositions depuis une semaine sur la manière d'accompagner la formation aux premiers secours et de la déployer dans les écoles - c'était déjà fait -, mais aussi et surtout en direction de l'ensemble des Parisiens.

Les P.P.M.S. seront mis en œuvre dans les établissements de petite enfance d'ici au premier semestre 2016.

Comme vous le voyez donc, les choses avancent et continuent.

Permettez-moi de revenir sur deux points et ensuite sur la méthode.

D'abord, bien entendu, sur les relations avec la Préfecture de police. Vous l'aurez compris dans le propos de la Maire de Paris. D'abord, les orientations que nous avons pu avoir l'occasion de discuter lors des discussions d'orientation budgétaire nous amènent à considérer que le budget de la Préfecture de police ne doit pas baisser cette année. De la même manière, je rassure M. GOUJON qui, manifestement, avait construit une information erronée ; il n'avait de toute façon jamais été question de baisser le budget de la B.S.P.P., les pompiers ont besoin de notre soutien et de notre encouragement, et il continuera. Donc pas d'inquiétude, Monsieur GOUJON, évidemment, sur ce point.

Vous l'aurez compris donc, sur le budget de la P.P., nous travaillons quasiment tous les jours, voire même toutes les heures avec les services du Préfet de police, notamment sur la question de l'amplification, du déploiement des caméras supplémentaires du plan de vidéo-protection, mais aussi sur les demandes nouvelles que vous avez portées, Monsieur le Préfet, notamment en matière d'interconnexions, et parfois d'interconnexions au-delà de Paris.

En effet, il nous faut adapter nos propositions à des situations nouvelles. Je ne reviens pas, vous avez comme moi lu et vu les informations ; les voies de sortie de Paris sont devenues des lieux sur lesquels manifestement il faut construire de l'interconnexion. Nous répondrons de ce point de vue-là aux demandes qui sont les vôtres.

Un point d'incise, j'insiste sur cette phrase que je prononce à dessein ; nous resterons et nous sommes restés à notre place. Si, depuis dix jours, il n'y a pas eu de désordre manifeste dans l'organisation de ce qui a été fait pour les Parisiens, c'est bien parce que nous avons su rester, les uns et les autres, à notre place, c'est bien parce qu'il y a eu un point de commandement unique qui a permis à chacun de savoir ce qu'il devait faire, de savoir comment le déployer en étant en relation permanente. Et de ce point de vue-là, sur les questions de vidéo-protection, comme sur les autres, et bien, évidemment, Monsieur le Préfet, c'est aussi en discussion avec vous, mais en sachant rester chacun à notre place que nous avancerons et que nous serons utiles et efficaces.

Mes chers collègues, notre souci, c'est de continuer à être utiles et efficaces. Les Parisiens ne nous laisseront pas le choix, mais nous n'avons pas le droit de perdre du temps dans la période et de ne pas être dans l'utilité et dans l'efficacité.

De ce point de vue-là, permettez-moi, du coup, de vous dire, mes chers collègues, que le débat sur la création d'une police municipale, nous l'avons en effet déjà eu. Nous continuerons, tel que nous l'avons dit, tel que la Maire de Paris l'a dit, à construire tout ce qui pourra soulager la Police nationale de la lutte contre les incivilités au quotidien. C'est le débat que nous avons eu il y a quelques mois.

C'est ce sur quoi nous sommes en train de travailler, pas tous seuls, mes chers collègues, nous sommes en train d'y travailler, bien entendu, en lien avec la Préfecture de police, mais aussi avec les agents, parce que ce genre de travail ne peut pas se faire uniquement en chambre. Et donc, nous continuerons évidemment à avancer sur cela, mais je le répète, avec un souci d'efficacité.

Dernier point ; la méthode. Je vais essayer de ne pas être trop longue.

La Maire de Paris, la semaine dernière, a annoncé que bien entendu, nous devrions revoir, revisiter le Contrat parisien de prévention et de sécurité. Et nous devons le repenser, le relire, sous ses deux aspects, mes chers collègues ; sous l'aspect prévention et sous l'aspect sécurité.

J'ai eu l'occasion de dire un certain nombre de choses sur l'aspect sécurité. Et bien, oui, il faudra évidemment relire ce contrat à l'aune de ce que nous mettons en place. Il faudra aussi le regarder de nouveau sous l'aspect prévention. Et là aussi, nous aurons à cœur de faire en sorte que dans les territoires parisiens, de la façon, là aussi, la plus efficace, les moyens, les interventions, les modalités de mise en œuvre soient mobilisés de façon à être le plus ancrés, le plus en capillarité possible avec les quartiers. Vous pourrez bien entendu compter sur nous sur ces aspects-là, mes chers collègues.

Méthode ; travail avec l'ensemble des groupes et des maires d'arrondissement. C'est la méthode que nous avons toujours employée, que ce soit pour le contrat de prévention et de sécurité, que ce soit sur les autres sujets. Et travail avec les agents ; je le redis, rien ne peut et rien ne devra se faire sans eux. A ma demande, le directeur de la DPP a reçu dès lundi l'ensemble des organisations syndicales de la DPP. Ils sont conscients, nous sommes conscients que lorsque l'on a comme double mission principale de sécuriser les bâtiments publics et d'être sur la voie publique, alors, beaucoup de sujets doivent être repensés. Nous le ferons avec eux, nous le ferons en construisant les solutions avec eux, comme nous l'avons fait après les attentats de janvier. Et donc c'est comme cela que nous serons, je le redis, efficaces.

Je serai évidemment à votre entière disposition pour continuer à échanger sur tous ces sujets. Je suis bien consciente de ne pas avoir répondu à toutes les questions, y compris les plus précises. Et je le redis, vraiment, parce que nous ne pouvons pas avoir une action publique, nous ne pouvons pas avoir une action politique, en oubliant à un quelconque moment pour qui et pourquoi nous le faisons. C'est le cœur de notre engagement. C'est le cœur de ce qui nous a poussés un jour à nous engager, aujourd'hui à être en responsabilité.

Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est parce que nous l'entendons des Parisiens, c'est parce que ce sont les échanges que nous avons avec eux, depuis dix jours maintenant, commerçants, habitants, riverains, impactés de près ou de loin, brefs, Parisiens, tout simplement Parisiens. Alors, pour les Parisiens, eh bien, au maximum, au jour le jour, nous essaierons d'être efficaces, dignes et à leurs côtés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Colombe BROSSEL, pour ces réponses.

Monsieur le Préfet, qui est en réserve de parole par rapport aux élections, mais qui va néanmoins apporter quelques éléments de réponse complémentaires.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je ne souhaite pas effectivement reprendre la parole après les élus sur le fond. Tout en soulignant la tonalité générale des débats qui me paraissent s'inscrire dans l'esprit et la relation de pragmatisme et de responsabilité qui a

dominé dans les actions conduites entre la Préfecture de police et la Mairie depuis dix jours, je tiens simplement à apporter une information complémentaire.

Le Gouvernement a pris des décisions en ce qui concerne les renforcements en effectifs, en armement, en gilets de protection et en moyens de protection et également en matériel automobile, de manière significative dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, l'amélioration du renseignement et dans la sécurisation d'une manière plus générale, face à des actes de plus en plus violents sur la plaque parisienne.

Nous avons obtenu des premiers renforts de moyens qui vont être en place dès 2016, et nous avons actuellement une discussion pour définir de manière très précise les armements et moyens de protection nécessaires pour les forces spécialisées et les services territoriaux de police dans le contexte actuel de menace terroriste. Ces éléments sont chiffrés pour la Préfecture de police et sur le point d'être validés maintenant au plan national. Je suis prêt, Madame la Maire, à en rendre compte lors d'un prochain Conseil de Paris.

De la même façon, sur la vidéo-protection, le travail est engagé, les lignes sont tracées. On est à la fois sur de la connexion à une échelle qui est plus large que celle de Paris, qui est une échelle métropolitaine et régionale, et nous souhaitons renforcer ce plan, avec des financements que l'Etat dégagera.

Dernier point ; sur les réservistes, un travail a été engagé pour chiffrer le nombre de réservistes de la Police nationale qui pourraient être mobilisés sur Paris et la Région parisienne. Nous n'en avons pas un très grand nombre, puisqu'ils partent souvent passer leur retraite dans leur commune d'origine, souvent éloignée de Paris, et donc, ce n'est pas si facile d'avoir des masses très importantes. Nous pourrions rendre compte de l'effort que nous pouvons mobiliser autour des réservistes.

Et enfin, sur les secouristes, je crois qu'il est indispensable d'engager un travail conjoint avec la Maire de Paris pour mobiliser au maximum ces équipes ; Protection civile, Croix-Rouge, toutes les associations, bien entendu, qui interviennent et qui ne demandent qu'à pouvoir s'impliquer très activement dans la période actuelle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Rapidement, Olivia POLSKI, sur les sujets relatifs au commerce.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je veux d'abord moi aussi effectivement m'associer à tous les hommages qui ont pu être rendus aux victimes et m'associer à la douleur de leurs proches. Leur peine est partagée par l'ensemble des Parisiens et au-delà, évidemment, par tous ceux qui aiment Paris et qui aiment la France.

Comme vous l'avez souligné dans vos interventions, ces victimes ont été touchées dans leur vie sociale, leur vie culturelle et au milieu d'une soirée qui devait être un vendredi soir comme les autres. Nos commerçants effectivement ont été aussi victimes dans ces tragiques événements. Certains ont fait preuve de beaucoup d'héroïsme. Ils ont servi de refuge, ils ont accueilli, ils ont aussi servi d'infirmerie. Ils ont vécu des moments extrêmement traumatisants. J'en profite d'ailleurs aussi pour les saluer, puisqu'avec les deux maires d'arrondissement, du 11e et du 10e, Rémi FÉRAUD et François VAUGLIN, nous y sommes allés quasi quotidiennement. Ils réagissent avec beaucoup de dignité, et je veux pouvoir, par notre voix, les saluer dans ce qu'ils ont pu faire dans ces moments très particuliers.

La proximité, on l'a vu, effectivement, dans ces moments-là, est une force, et nous avons tous pu, comme élus parisiens, en mesurer l'ampleur. Rien ne pourra évidemment réparer les pertes causées, humaines et morales, mais la solidarité immédiate permet de témoigner notre soutien à l'ensemble des Parisiens et des commerçants victimes à ce moment-là.

Le projet de délibération qui nous est proposé par Mme la Maire de Paris vise à manifester cette solidarité envers les commerçants et les artisans, et particulièrement les restaurateurs qui ont été visés par les tirs et qui, pour certains, ont perdu des proches, des salariés et qui ont été aussi directement touchés dans leur chair.

Il s'agit de verser une aide exceptionnelle d'un montant de 40.000 euros pour chacun des 15 commerces sinistrés, "le Petit Cambodge" et "le Carillon", bien sûr, les commerces qui ont été touchés au carrefour de la rue de la Fontaine-au-Roi, par exemple "le Cosa Nostra", "le Bataclan Café", "la Belle Equipe" et les trois commerces voisins, ainsi que "le Comptoir Voltaire".

Cette aide permettra d'aider les propriétaires à faire face à leurs charges les plus urgentes pour attendre que les assurances jouent leur rôle. Au-delà de ces aides d'urgence, nous travaillons avec les services de l'Etat et les organisations professionnelles à faciliter l'ensemble des démarches des entreprises pour que leur situation soit prise

en compte, notamment dans leurs obligations administratives. D'ailleurs, cela a été évoqué, une rencontre aura lieu demain avec Mme la Préfète BROCAS, avec les commerçants concernés et les services de l'Etat.

De son côté, la Ville travaille également, cela a été dit, à l'exonération de certains droits et taxes pour les commerçants dont l'activité a été directement impactée par les mesures prises suite aux attentats. Les mesures sont en train d'être définies et nous vous présenterons lors d'un prochain Conseil de Paris des projets de délibération qui y auront trait.

Je souhaite aussi remercier pour leur mobilisation les représentants de l'ensemble des secteurs touchés, je pense au S.Y.N.H.O.R.C.A.T., à l'U.M.I.H., à la Chambre de métiers et de l'artisanat et bien sûr également à la CCI, qui se sont très rapidement mobilisés, qui ont mis en place aussi des cellules d'aide aux victimes et qui, quotidiennement, continuent à aider. J'en profite aussi, puisque c'est l'occasion, de remercier l'ordre des notaires et des avocats qui nous ont aussi très vite proposé leur aide.

Pour finir, j'ai été particulièrement touchée par une dernière initiative que nous avons vue avec le maire du 10^e ; vendredi encore, des commerçants qui veulent maintenant faire vivre dans la dignité la suite et qui organisent des événements de solidarité pour remettre la vie dans ces quartiers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame POLSKI, merci à l'ensemble des orateurs de ce débat et aux réponses qui ont été apportées.

Une approche globale, puisqu'à la suite de ces attentats, C'est bien sûr des questions de sécurité, de prévention mais aussi d'activation de la vie économique et commerciale de notre ville qui nous sont posées. Le rôle d'une mairie, le rôle d'un maire est de répondre à l'ensemble de ces missions qui relèvent de nos compétences.

Je tiens à dire que pour ce qui est de la compétence en matière de sécurité, la coproduction dans laquelle nous sommes, avec le Préfet de police, a été exemplaire. Pendant toute cette période de crise, qui n'est pas terminée, nous avons pu, chacun avec l'expertise qui relève de nos compétences propres, apporter des éléments importants.

Le fait que nous ayons pu, par exemple, travailler sur les modalités de ces patrouilles mobiles, à partir de ce qui rythme la vie des Parisiens, à savoir les écoles, les horaires des écoles - c'est autour de ces écoles qu'une partie de la vie sociale, de la vie professionnelle même de nos quartiers est rythmée -, que nous puissions échanger, travailler ensemble dans cette fluidité et cette confiance, est un élément extrêmement important.

Bien sûr, il va nous falloir travailler - et c'est dans ce vœu, dans les annonces et dans le budget qu'on en verra la traduction -, sur toutes les mesures qui ont été annoncées, notamment en matière de prévention, de protection et de sécurité. Le cadre de ce travail doit être le plus large possible.

Je pense que la commission qu'anime Colombe BROSSEL, où les questions notamment de sécurité sont portées, sont posées, doit être un lieu privilégié pour travailler sur le suivi de ces mesures, leur prolongement également et le fait même que nous puissions ajouter des mesures, parce que je crois que notre expertise collective doit nous permettre de trouver des propositions justes.

Il y a un autre groupe de travail sur lequel je veux insister parce que, pour l'instant, tous les groupes de cette Assemblée n'y participent pas. C'est le groupe de travail sur le changement du statut de Paris, dans lequel, bien évidemment, la question de la sécurité est posée. Je remercie d'ailleurs les groupes qui y participent et même un groupe d'opposition.

Une des questions qui est posée dans ce groupe sur le statut de Paris, que j'ai souhaité porter et sur laquelle nous aurons une traduction législative en 2016, donc rapide, c'est notamment aussi la question de la sécurité de proximité.

Nous sommes tous, je le crois, d'accord, quel que soit le nom qu'on lui donne, sur l'idée que nous devons décharger la Police nationale de toute une partie de son travail en matière notamment d'incivilités, de lutte contre les incivilités, sur l'idée que cela passe par une organisation à partir de ce qui existe déjà, c'est-à-dire de nos services à la DPP notamment qui y travaille avec nos inspecteurs de sécurité et tous les agents travaillant sur la sécurisation notamment de nos lieux, de nos équipements mais qui ont été parfois les premiers sur les lieux - on l'a vu pour ce qui est des attentats.

J'invite donc vraiment toutes et tous à utiliser les outils que nous avons en notre possession, que j'ai souhaité mettre sur la table, avec un calendrier qui peut avoir une traduction rapide puisque c'est 2016, j'invite vraiment tous les groupes à y participer en dépassant les clivages, en dépassant les arrière-pensées pour venir travailler sur ce sujet qui est posé depuis déjà plusieurs mois, sur lequel nous avons commencé à travailler et sur lequel nous

travaillons dans un lien extrêmement précieux et confiant avec le Préfet de police et avec le Ministre de l'Intérieur, et avec la volonté du Gouvernement et du Premier Ministre d'avancer.

Je vous invite donc à être efficaces, à dépasser les clivages et à travailler dans les espaces, les cadres institutionnels démocratiques qui sont les nôtres, à l'endroit qui est le nôtre. Parce que nous sommes des élus de Paris. Ici, ce n'est pas la représentation nationale et ce n'est pas l'Assemblée générale de l'ONU, c'est le Conseil de Paris. Ici, nous devons travailler aux réponses pour les Parisiens, en essayant d'être le plus efficace possible et en même temps de dépasser ces clivages.

Faisons ce que les Parisiens nous invitent à faire, soyons inspirés d'abord par eux, par leur responsabilité, leur dignité et leur volonté de ne pas être dans l'esprit de polémique, mais dans la recherche de ce lien, ce vivre-ensemble qui passe par une amélioration de la sécurité mais qui ne retirera rien à ce qu'est Paris aussi, en termes de ville refuge, de ville d'accueil. C'est cela aussi, les valeurs de Paris.

Je vous remercie.

Nous allons mettre au vote le vœu n° 20 et les projets de délibération DPP 24, DPP 25, DPP 7, DDEEES 286.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 20 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 348).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPP 24).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPP 25).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPP 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 286.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DDEEES 286).

Mes chers collègues, je vous remercie.

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons à la 1ère Commission et je donne la parole à M. Pierre GABORIAU, président de la 1ère Commission, pour 3 minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la 1ère Commission s'est tenue mardi 10 novembre dernier. Dans les différentes délégations d'adjoints, maires, rapporteurs, plusieurs débats ont eu lieu entre les membres. Citons particulièrement, en matière de commerce et d'artisanat, la présentation de la communication de la Maire de Paris "Agir pour la vitalité commerciale de Paris " et la communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable des Halles, dans le cadre du réaménagement du quartier. En matière d'emploi, citons l'approbation du principe de renouvellement de délégation de service public, huit marchés couverts et un marché découvert. Il est demandé que la stratégie de la Ville, concernant les marchés, soit présentée en 1ère Commission.

Citons également l'absorption de l'association "Maison de l'emploi à Paris" par l'association "P.L.I.E. Paris Nord-Est", la convention annuelle 2015 et la subvention exceptionnelle versée de près de 200.000 euros.

En matière de ressources humaines, et de services publics et de la modernisation de l'administration, citons la communication sur le rapport annuel de l'Inspection générale 2014-2015, son mode de fonctionnement, la liste des missions et les propositions de la direction d'inspection des adjoints à la Maire de Paris et des groupes du Conseil de Paris.

En matière d'économie sociale et solidaire, citons l'approbation du plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris.

Enfin, en matière de finances, marchés publics, concessions et politique d'achat, il a été évoqué tout d'abord la vacance depuis cet été du poste de directeur des finances et des achats, en pleine préparation budgétaire pour l'année 2016, également la procédure d'urgence concernant le débat portant sur les orientations budgétaires, sans même que le nouveau rapport sur les orientations en 2016, conforme à la loi NOTRe, comprenant le rapport sur l'état et la structure de la dette de la collectivité parisienne, ne soit présenté en 1ère Commission.

Citons la décision modificative n° 2 d'investissement et de fonctionnement municipal et départemental pour 2015 et la fixation d'un taux relevé de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement.

La présentation des tableaux de bord financiers, comme à chaque séance de notre 1ère Commission, avec une recette de fiscalité immobilière de 926,5 millions d'euros qui est en progression de 2 % par rapport à 2014.

Intéressante nouveauté à souligner ; un tableau sur l'état de la dette sera désormais communiqué chaque mois à l'ensemble des membres de la 1ère Commission.

Sont enfin évoqués les rapports des mandataires de la Ville et du Département dans les conseils d'administration et de surveillance des sociétés de la collectivité pour 2014, et la convention de sous-occupation du domaine public avec la société exploitant la rotonde dans le 19e arrondissement.

Avant de clore la Commission, il est rappelé qu'une présentation sur la gestion de l'affichage à Paris avait été envisagée, il est décidé de le faire à notre Commission du mois de février 2016.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2015 DFA 63 G - Fixation du taux de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux droits indirects et aux aides d'accès à la propriété des primo-accédants.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous commençons par l'examen du projet de délibération DFA 63 G et le vœu n° 1 G. Fixation du taux de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement.

La parole est tout d'abord au président Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, sur ce débat, retour à une opposition franche et massive. Depuis deux ans, les conseils départementaux ont la possibilité de relever le taux de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement au-delà de 3,8 % et dans la limite de 4,5 %.

Au budget primitif 2014, Bertrand DELANOË avait prudemment et lucidement refusé cette potentialité. Au budget primitif 2015, vous aviez laissé planer le doute, mais cette fois, au budget primitif 2016, vous dévoilez enfin votre jeu dans cette période de pénurie. La tentation était trop forte de traire à nouveau la "vache à lait", c'est-à-dire le bon vieux marché immobilier parisien. Il ne vous aura pas fallu deux ans de réflexion pour sauter sur une occasion trop belle pour ne pas être saisie. Les droits de mutation seront augmentés du maximum légal, pour atteindre désormais 4,5 % pour la seule part départementale, car en ajoutant la part communale, les acquéreurs parisiens devront verser cette fois 5,7 % du prix de leur futur bien au profit de la collectivité parisienne. Mais, ce n'est pas fini, en prenant en compte la part de l'Etat, les droits acquittés par l'acquéreur à Paris s'élèveront donc enfin, au total, à 7,7 % du prix de son futur bien immobilier.

Les droits de mutation parisiens entrent donc dans le "livre Guinness" des records de la fiscalité immobilière. Ainsi, en dépit de toutes les promesses nationales, municipales, de M. HOLLANDE, de M. SAPIN ou de Mme la Maire, grâce à vous les impôts continueront d'augmenter à Paris en 2016.

Pourtant, déjà Bertrand DELANOË déclarait dans un élan de sincérité lucide, en 2013, que la pression fiscale qui s'exerçait sur les Parisiens allait toucher ses limites.

Il est vrai que, dans ce domaine, une fois que l'on a dépassé la mesure, il n'y a plus de limite. Quand bien même vous nous feriez passer cette augmentation pour de la fiscalité indirecte, on se demande au nom de quoi les impôts indirects seraient moins douloureux que les impôts directs. La réalité est que trop d'impôts tuent l'impôt directement ou indirectement.

Ils constituent autant de freins additionnels au pouvoir d'achat des Parisiens et au ralentissement de l'activité économique sur le marché immobilier parisien.

Au fond, cette hausse des droits de mutation est une injustice sociale et une erreur politique. C'est une injustice sociale, car elle constitue une pression supplémentaire exercée à l'encontre des potentiels petits acquéreurs, et autres primo-accédants, qui seront d'autant plus évincés du marché de l'immobilier à Paris et devront se rapatrier en première couronne.

Par ce biais, une fois de plus, ce sont les classes moyennes et en particulier les jeunes couples qui pâtiront de cette décision, véritable frein à l'accession à la propriété, déjà si difficile à Paris, alors même que seuls 18,6 % des primo-accédants peuvent devenir propriétaire dans la Capitale.

Si les autres départements qui vous servent de prétexte ou d'alibi ont effectivement décidé, pour la plupart, de faire remonter leur taux de droit de mutation, il faut savoir que l'effet est démultiplié à Paris, où les prix de vente ont augmenté de près de 200 % en 15 ans.

Le marché immobilier parisien est, en effet, sans commune mesure avec le reste du territoire, ce qui aurait dû justifier de votre part, au minimum, une appréciation mesurée de cette hausse. C'est fondamentalement une erreur, car par votre politique fiscale, c'est l'insécurité juridique et l'incompréhension politique qui régissent désormais le marché immobilier à Paris. Vous envoyez ainsi autant de signaux contradictoires aux propriétaires et investisseurs parisiens.

D'une main vous accordez aux acteurs du logement privé une garantie de la Ville dans un partenariat public/privé, ce qu'ils considèrent, à la quasi-unanimité, comme une mesure intelligente, avec le dispositif "Multiloc".

De l'autre main ; et sans crier gare, vous reprenez aux propriétaires ce que vous leur avez consenti avec l'encadrement des loyers, la hausse des taxes sur les résidences secondaires, la flambée des taux des droits de mutation et peut-être même bientôt la modification des abattements sur les résidences secondaires. Cela ne fait ni sens ni cohérence dans votre politique.

Paris restera donc une ville de locataires, avec seulement 33 % de propriétaires contre 58 % pour le reste de la France. Ce ne serait pourtant pas une fatalité, mais de toute évidence, c'est un objectif pour vous.

Enfin, il vous est difficile de masquer la fébrilité, pour ne pas dire la précipitation avec laquelle vous entendez appliquer cette mesure. Il y a moins d'un mois vous informiez la presse de votre décision d'accroître les droits de mutation à Paris, et voilà que cette hausse entrera en vigueur dès le 1er janvier 2016. C'est dire l'état, sans doute, dans lequel se trouvent nos finances municipales.

Un milliard d'euros de recettes engrangées chaque année au titre des droits de mutation ne vous suffit plus, votre budget est désormais sous perfusion immobilière grâce à ce recours facile, à ce que vous considérez être une corne d'abondance ; le marché immobilier parisien. Mais, pour les Parisiens le nombre de promesses fiscales non tenues par votre majorité est plutôt ressenti comme une abondance de cornes.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur, mes chers collègues, la loi de finances 2014 a prévu que les conseils départementaux peuvent relever les taux de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement de 3,8 à 4,5 % ; soit une augmentation de près de 20 %. Si l'article 77 de cette loi permettait de relever le taux de manière provisoire, l'article 11 de la loi de finances pour 2015 a, quant à lui, fixé de façon pérenne à 4,5 % le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement et oblige les collectivités, voulant l'appliquer aux transactions réalisées, à compter du premier janvier 2016, de le voter avant le 30 novembre prochain.

Même si les arguments pouvant justifier d'une telle hausse sont présentés dans le projet de délibération par la présidente du Conseil départemental et son Exécutif, il n'en reste pas moins que la feuille d'impôts des Parisiennes et des Parisiens, ne demeurera pas indirectement inchangée sur la mandature.

En effet, si les droits de mutation à titre onéreux constituent un droit d'enregistrement sur les transactions immobilières, et non pas un impôt direct, s'appliquant à l'ensemble des contribuables parisiens, ce sont bien les Parisiens eux-mêmes acheteurs, et ils sont nombreux - du moins ils souhaiteraient l'être - qui seront sanctionnés.

Citons les classes moyennes, les familles en particulier qui ne perçoivent que très peu d'aides, les primo-accédants, les jeunes actifs et les moins de 30 ans qui seront en conséquence affectés financièrement dans leur endettement et/ou leurs apports personnels ou familiaux.

Notre groupe les Républicains ne peut soutenir cette décision et donnera donc un avis défavorable à ce projet de délibération. Il est par ailleurs ironique de constater que l'Exécutif propose la disparition du Département, mais compte beaucoup, et de plus en plus, sur la fiscalité qui lui est associée.

A la veille de notre séance de décembre prochain pour débattre et voter le budget primitif 2016, à l'heure où la Ville dit vouloir chercher de nouvelles sources de recettes en raison, en particulier, des baisses du financement de l'Etat, mais aussi du nouvel effort financier pour un nouveau plan de sécurité pour les Parisiens, outre la proposition de notre présidente, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, d'y consacrer l'enveloppe 2016 du budget participatif, notre groupe les Républicains redit sa volonté de faire des économies en réduisant les dépenses. Nous aurons l'occasion de le faire plus en détail dans le prochain débat budgétaire de décembre.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, comme il a été annoncé il y a une dizaine de jours, propose de relever le taux des droits de mutation à titre onéreux pour les porter, comme la loi le permet, à 4,5 %. Cela n'est pas une surprise. C'était l'une des options présentées lors du débat sur les orientations budgétaires il y a un mois pour

accroître les recettes de la Ville de Paris d'abord - et cela a été rappelé à plusieurs reprises par certains de mes collègues lors de notre débat d'orientations budgétaires - par le désengagement de l'Etat envers les collectivités territoriales. Ce désengagement, opéré depuis des années par les gouvernements successifs et qui a pris une ampleur toute particulière avec les annonces de Manuel VALLS, a des implications particulièrement négatives pour les collectivités territoriales en général et pour notre ville en particulier.

Non seulement elles tronquent leur budget de fonctionnement et les obligent à trouver de nouvelles recettes mais, en plus, ces annonces entretiennent une réelle incertitude qui pèse sur la préparation de leur budget. Ce coût de rabot particulièrement important pour Paris dénote d'une vision jacobine et centralisatrice d'un autre temps car, n'oublions pas, l'échelon local permet des décisions au plus proche des besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens. C'est à ce niveau que s'élaborent des politiques qui peuvent être démocratiquement discutées.

Le projet de délibération qu'il nous est proposé de voter ici est l'un des résultats de cette vision poussièreuse d'un Etat tout-puissant au détriment de ses régions et de ses villes et que partage - et je le regrette - une large part des sensibilités politiques qui siègent au sein de notre Conseil. Rappelons que l'augmentation des droits de mutation n'est pas une mesure isolée. 94 départements sur les 104 que compte le pays l'ont déjà votée. Cette décision devrait générer pour notre Ville une recette non négligeable de 140 millions d'euros en année pleine, même si 17 millions seront reversés au titre de la péréquation.

Quand j'entends parler de matraquage fiscal pour une mesure qui ne concerne pas un impôt mais une taxe sur les ventes immobilières et qui ne concerne que 40.000 transactions, ceux-là mêmes qui s'inscrivent dans la logique centralisatrice qui a vu Nicolas SARKOZY baisser les dotations, les bras m'en tombent. Comme il a été rappelé, cette mesure reste très modeste sur les biens achetés par les particuliers - 3.500 euros supplémentaires pour un bien vendu 500.000 euros - mais pèsera avant tout sur les ventes de gros montants qui concernent de très riches particuliers, des institutionnels et des sociétés immobilières qui pourront, au regard de la rentabilité proposée par le marché actuel, très largement absorber cette hausse.

En un mot, l'augmentation des droits de mutation va peser sur les opérateurs qui participent activement à la spéculation immobilière. Permettez-moi de ne pas faire preuve d'empathie particulière pour ceux qui participent à l'augmentation des prix dans la Capitale et à reléguer en dehors de la ville les populations les plus modestes. Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt ; nous ne partageons pas tous, au sein de cet hémicycle, le même combat. Quand certains veulent préserver les marges d'acteurs économiques bien portants, nous voulons permettre à toutes et à tous de se loger.

Le cœur de la politique que nous soutenons est double. D'abord, favoriser la production de logements sociaux vraiment sociaux pour offrir à celles et à ceux qui ne peuvent pas se loger dans le parc privé une offre accessible et de qualité à Paris et réguler le marché locatif privé par l'encadrement des loyers permis par la loi ALUR portée par une Ministre écologiste, Cécile DUFLOT. Cette mesure mise en place à Paris montre des résultats avec une baisse des loyers de 7 % sur certains biens. Voilà donc ce que je retiendrai de ce débat.

S'il marque un désaccord entre nous sur cette augmentation des droits de mutation que notre groupe votera, il aura au moins permis une nouvelle fois de clarifier nos objectifs entre ceux qui défendent pied à pied la rente et ceux qui, comme nous, tentent de renverser la vapeur de la spéculation immobilière et cherchent à permettre à tout un chacun de se loger à Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, n'en déplaise à certains, nous n'avons pas décidé de renier nos engagements vis-à-vis des Parisiens pris l'an dernier, qu'il s'agisse de nos priorités d'investissement comme de notre volonté de ne pas augmenter les impôts. Certains voudraient faire croire que les impôts des Parisiens augmenteraient en amalgamant sciemment la taxe d'habitation, les frais de notaire et l'amende pour non-paiement des droits de stationnement. Voilà une bien étrange conception de la fiscalité et de la citoyenneté. Nous y reviendrons au moment du débat de décembre.

Alors que plus d'un tiers des grandes villes ont augmenté leur taxe d'habitation et leur taxe foncière, rappelons que Paris n'a pas touché à son taux de fiscalité et n'y touchera pas d'ici à 2020. Toute la presse qui regarde la fiscalité des collectivités locales en témoigne d'ailleurs à chaque fois. Mais devant l'importance des hausses de la péréquation et la baisse des dotations de l'Etat, nous devons trouver des sources d'économies qui n'affectent pas le

service public aux usagers et, dans le même temps, des recettes nouvelles qui ne pèsent pas sur les impôts des Parisiens.

L'augmentation des frais de notaire, les D.M.T.O., rendue possible par la loi de finances 2015, a été choisie par de très nombreuses collectivités locales, 94 départements dont 61 des 66 départements dirigés par la droite. J'inviterai nos collègues de droite, ici-même, à être plus indulgents et ne pas juger si sévèrement les présidents de Conseils départementaux de leur parti. Les droits de mutation sont perçus à l'occasion d'une transaction immobilière réalisée sur le territoire parisien. Il y en a environ 40.000 par an. Une hausse éventuelle des frais de notaire de 0,7 % dans un contexte de taux d'emprunt immobilier exceptionnellement bas, aura un effet marginal sur le prix d'achat d'un bien immobilier.

Cette mesure, si nous la votons, ne concernerait que les Parisiens et les sociétés foncières engagées dans une transaction immobilière et ne toucherait donc pas, loin de là, tous les Parisiens, tout en étant une source de recettes très importantes pour le budget de notre ville. Car notre priorité est bien de favoriser l'accès de tous, et en particulier de la classe moyenne à Paris, par la location et par la propriété. Nous le faisons très concrètement. Car c'est en faisant baisser le prix des loyers par l'encadrement - ce qui, mécaniquement, fait baisser le prix de l'immobilier - que nous rendons l'accès de tous à Paris possible. C'est ainsi que notre politique porte déjà ses fruits puisque, grâce à l'encadrement des loyers, les nouveaux baux ont vu leur prix baisser de 15 % en moyenne.

Le groupe Socialiste et Apparentés soutiendra sans hésitation cette augmentation des D.M.T.O. dans le cadre de la préparation du budget 2016. Cette augmentation ne correspond pas à un but en soi, mais à la possibilité pour la Ville de trouver de manière juste les financements nécessaires à son action.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Rémi FÉRAUD.

La parole est à Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à travers le vœu du groupe R.G.C.I., nous avons souhaité témoigner d'une certaine inquiétude quant au relèvement annoncé des droits de mutation à titre onéreux.

Vous savez que les D.M.T.O. sont une ressource dépendante du marché de l'immobilier qui a bénéficié de conditions exceptionnelles ces derniers mois. Compte tenu des prix de l'immobilier à Paris, une grande majorité de Parisiens ne peut plus devenir propriétaire, un constat particulièrement inquiétant en ce qui concerne les jeunes ménages et les foyers modestes, potentiels primo-accédants. Dans un tel contexte, le montant des droits de mutation peut représenter un obstacle sur le chemin de l'accès à la propriété, notamment parce qu'il doit être acté en une seule fois. Si la politique de la Ville en faveur du logement social est ambitieuse et nécessaire, il ne faut pas y opposer l'accès à la propriété qui est une aspiration légitime pour beaucoup de concitoyens.

Il est vrai que la Ville de Paris a développé des actions pour améliorer les capacités de solvabilité des Parisiens souhaitant devenir propriétaires. Elle sait donc les difficultés rencontrées par les ménages disposant d'un faible apport personnel et par les primo-accédants.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'une vigilance particulière soit apportée aux conséquences d'un relèvement maximum du taux des droits indirects perçus lors des transactions immobilières.

Nous pourrions ainsi commencer par mieux communiquer sur les aides favorisant l'accès à la propriété de la Ville de Paris, ce afin d'augmenter la part des jeunes acquéreurs parisiens de moins de 30 ans qui se situent à seulement 21 % à l'heure actuelle.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous nous apprêtons à prendre une décision de première importance ; Paris va devenir le 95e département de France et le dernier d'Ile-de-France à déplaçonner le taux des droits de mutation.

Les élus communistes se félicitent de cette décision, dont nous demandons l'application depuis les tous premiers mois de la mandature. Pour rappel, le Gouvernement permet aux départements depuis 2014 d'activer ce

levier pour dégager de nouvelles ressources qui viennent contribuer au financement des trois allocations individuelles de solidarité que sont le R.S.A., l'A.P.A. et la P.C.H.

Bien sûr, vous le savez, je ne suis pas persuadé du bien-fondé de cette justification du Gouvernement. Baser le financement des aides sociales sur des ressources telles que les D.M.T.O. qui sont, par définition, volatiles et très liées à l'attractivité des territoires, ne me paraît pas adapté à la situation et vous connaissez les propositions que j'ai faites, notamment face à la baisse des dotations.

Mais à l'image de ce que déclarait Patrick DEVEDJIAN lorsqu'il a fait adopter cette même décision par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, je pense - j'ouvre les guillemets - "qu'il est de bonne administration de se saisir de cette possibilité".

D'autant que les particularités du contexte parisien justifient amplement cette décision. Premièrement, cette décision est justifiée au regard de la baisse des dotations qui nous est imposée par le Gouvernement dans le cadre de sa politique d'austérité. Je le rappelle, l'Etat compte réduire de plus de moitié le montant de la D.G.F. de la Ville de Paris de 1,2 milliard d'euros au budget 2014, à moins de 500 millions pour le budget 2017. En parallèle, la D.G.F. du Département a déjà été purement et simplement abaissée à zéro.

Le choix est donc relativement simple ; soit nous réduisons nos dépenses et nous faisons reculer le service public, soit nous nous saisissons de nouvelles recettes qui nous permettent de répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens. Je pense que cette question a été résolue par les Parisiens eux-mêmes lorsqu'ils nous ont choisis pour diriger cette ville.

Deuxièmement, nous savons que cette mesure ne s'appliquera pas à l'ensemble des Parisiens. Contrairement à la hausse d'un impôt, comme la TVA qui s'applique à l'ensemble de la population, les droits de mutation ne s'appliquent que lors d'une acquisition immobilière.

Pour payer les D.M.T.O., il faut donc déjà pouvoir acheter un bien immobilier. Nous savons tous que les prix pratiqués sur le marché parisien de l'immobilier ont tellement explosé depuis plus de dix ans, avec plus de 150 % d'augmentation, que les classes populaires n'ont plus accès à la propriété dans notre ville depuis bien longtemps.

Troisièmement, certains avancent l'idée que cette décision va entraîner une hausse des prix de l'immobilier qui va une nouvelle fois pénaliser la population. Mais rappelons déjà que les D.M.T.O. s'appliquent pour toutes transactions immobilières et que l'on parle de logements, de bureaux ou de commerces. Mettre à contribution les grandes entreprises, qui installent leur siège dans Paris, ou les commerces franchisés, qui concurrencent les petits commerçants indépendants, me paraît être une juste mesure.

Je note ensuite que la Ville n'a pas augmenté le taux des D.M.T.O. depuis dix ans. Et pourtant, durant cette période, le prix moyen du mètre carré a augmenté de 150 %. C'est bien la spéculation qui est la première cause des tensions sur le marché de l'immobilier et pas les impôts.

Enfin, nous pouvons nous interroger sur l'influence réelle de la hausse des D.M.T.O. sur la fixation des prix et le volume des ventes. D'une part, les transactions immobilières les plus importantes ces dernières années, celles qui ont rapporté le plus de D.M.T.O. à la Ville, sont le fait de fonds d'investissements et de grosses fortunes des pays du Golfe qui ne seront en aucun cas découragés par la hausse sensible du taux que nous allons adopter.

Ensuite, de manière plus générale, je ne suis pas persuadé qu'une personne, qui a les moyens d'acquérir un appartement de 60 mètres carrés à 500.000 euros, c'est le prix moyen à Paris, soit réellement pénalisée par une hausse de 3.500 euros de frais du notaire. D'ailleurs, bien souvent, ces frais entrent en ligne de compte dans la négociation entre le vendeur et l'acquéreur, et le prix varie en fonction.

D'autre part, il est important de se référer à des observations scientifiques qui nous permettent d'objectiver nos décisions politiques. En la matière, nous pouvons compter sur les travaux du Ministère de l'Ecologie et de Jacques FRIGGIT qui analyse l'influence des droits de mutation sur les prix de l'immobilier de l'année 1800 jusqu'à nos jours.

Je vous invite à suivre les travaux de cet économiste qui a compilé des données sur plus de deux siècles. Ces données nous montrent clairement que la variation du taux des droits de mutation, tant qu'elle est contenue à des niveaux raisonnables, tel que nous le proposons, n'a pas d'influence sur les montants ou les volumes des ventes.

Vous l'aurez compris, pour l'ensemble de ces raisons, les élus communistes voteront ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je m'étais inscrite sur le projet de délibération sur les orientations budgétaires.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous redonnerai la parole au moment de ce projet de délibération. Excusez-moi.

Je donne la parole à Julien BARGETON pour répondre à l'ensemble de ces interventions.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci aux orateurs pour leurs interventions.

Le déplaçonnement des droits de mutation à titre onéreux a été largement évoqué lors de la séance du Conseil de Paris le 26 octobre dernier. M. BELLARD l'a rappelé.

La Ville de Paris a pu retarder le recours à cette option qu'elle n'a pas mise en œuvre en 2014 ni en 2015. Nous en avons désormais besoin pour financer les services publics, dont nous voyons bien qu'ils sont les meilleurs garants de la sécurité de la prévention et du vivre ensemble à Paris. Les économies contribueront dans une même proportion à la résolution de l'équation budgétaire.

Cette décision ne remet pas en cause la promesse de stabilité fiscale à la différence de nombreuses autres grandes villes, comme l'a rappelé Rémi FÉRAUD. La fiscalité directe appliquée aux ménages parisiens est beaucoup moins élevée que dans les autres grandes villes françaises et elle le restera.

Cette situation avantageuse a encore été accentuée par les choix fiscaux effectués par de nombreux nouveaux exécutifs municipaux. Depuis 2014, c'est plus 1,8 % de hausse des taux d'imposition en moyenne dans les grandes villes en 2015. Ainsi pour une famille avec deux enfants vivant à Paris, la taxe d'habitation est de 473 euros contre 1.057 euros pour la moyenne des grandes villes et la taxe foncière de 648 euros contre 1.057 euros pour la moyenne également des grandes villes.

En outre, à la différence des taxes d'habitation et foncière qui s'appliquent de manière récurrente, il s'agit d'augmenter une taxation qui s'applique au moment de l'acquisition d'un bien immobilier. Je remercie M. GABORIAU pour la façon équilibrée dont il a présenté les choses, je trouve. L'acquéreur paye une fois au moment de son achat, ce n'est donc pas une fiscalité pérenne ou récurrente.

Alors que le nombre de contribuables aux impositions directes dépasse le million, le nombre de transactions en moyenne est de 40.000 par an. La possibilité de déplaçonner les taux de D.M.T.O. de 3,8 % à 4,5 % a été ouverte par l'Etat en 2014, afin de réduire la différence entre le coût des trois allocations individuelles de solidarité, dont le R.S.A., et la compensation qui était accordée par l'Etat. Cette faculté a été largement utilisée ; 94 des 101 départements français ont profité de cette possibilité de rehausser leur fiscalité immobilière.

Certains s'y sont pris tardivement, puisque les Conseils départementaux de Loire-Atlantique, de la Vienne et des Yvelines ont voté l'augmentation des taux en toute fin d'année 2014. Les autres appliquaient déjà la hausse depuis la fin du premier semestre 2014 au moins. A noter que les 7 autres départements de l'Ile-de-France ont utilisé cette possibilité. M. BONNET l'a rappelé. Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine l'a notamment mis en application dans une délibération de janvier 2014 où était indiqué que cette mesure était, je cite, "de bonne administration".

Nous ne pouvons d'un côté dénoncer la mauvaise compensation des transferts de compétences de l'Etat et, de l'autre, refuser de mettre en œuvre les leviers mis à disposition des collectivités locales pour y faire face. Nous le faisons parce qu'il le faut et ce, d'autant plus qu'il faudra bien aussi financer les mesures prises à la suite des attentats.

Je ne méconnais pas pour autant les appréhensions qui existent en lien à l'effet de cette hausse des droits de mutation sur le marché immobilier, notamment pour les primo-accédants.

Monsieur BROS, j'ai bien entendu votre intervention. Cette hausse représente 0,7 % du prix d'achat et elle est, en fonction des situations et des négociations, évidemment supportée par l'acheteur ou par le vendeur. A titre d'illustration, pour l'année 2013, le prix moyen des transactions immobilières s'est élevé à Paris à 500.000 euros. Le déplaçonnement des D.M.T.O. induirait 3.500 euros de frais supplémentaires pour un tel niveau de transactions. C'est donc le propriétaire qui vend qui est concerné, Monsieur AZIÈRE, et pas tous les propriétaires.

Je suis d'accord avec M. BROS pour que soit mieux présenté et mieux communiqué les aides qui existent en matière d'accès à la propriété, notamment pour les primo-accédants, et je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Julien BARGETON.

Monsieur Jean-Bernard BROS, est-ce que vous retirez votre vœu, après les explications de M. BARGETON ?

M. Jean-Bernard BROS. - Après une explication parfaite, je retire mon vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Président.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet DFA 63 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 63 G).

Je vous remercie.

2015 DFA 144 - Débat portant sur les orientations budgétaires.

2015 DFA 64 G - Débat portant sur les orientations budgétaires.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons dorénavant les projets de délibération DFA 144 et DFA 64 G qui ont trait aux débats portant sur les orientations budgétaires. Six interventions dans notre débat.

Nous commençons par M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous avons pu débattre sur le contenu des orientations budgétaires lors de la séance d'octobre dernier. Je ne reviendrai donc pas sur les avertissements que le groupe UDI-MODEM vous a adressés quant à la progression de la dette, quant à la dépendance à l'égard des droits de mutations ou encore, risque le plus important, la nécessité de déployer et de faire des réformes d'économie structurelle.

Sur la forme en revanche, il est fâcheux qu'une certaine impréparation nous conduise aujourd'hui à réinscrire ce débat à l'ordre du jour de notre Conseil. Cela a déjà été rappelé ; les dispositions incluses dans l'article 107 de la loi NOTRe faisaient une obligation pour Paris de soumettre au vote de notre Assemblée délibérante le document d'orientations budgétaires et de présenter un rapport d'orientations budgétaires ainsi qu'un rapport de l'état de la dette et une présentation des perspectives pluriannuelles.

Voilà qui est fait aujourd'hui ou presque car si vous avez bien annexé un rapport sur l'état de la dette, il n'y a nulle trace de présentation de perspectives pluriannuelles.

Les contraintes de délais ne permettent plus désormais d'inscrire à l'ordre du jour pour un troisième examen des documents d'orientations budgétaires complets avant la présentation et le vote du budget primitif pour 2016. Gageons donc que ce n'était qu'un galop d'essai pour la Ville de Paris.

Je ne souhaite pas en dire plus au sujet de la procédure car nous n'allons pas polémiquer davantage sur cette erreur factuelle qui ne change rien quant à la teneur future de votre budget. Et puisqu'il s'agit de mettre au vote ces orientations budgétaires, le groupe UDI-MODEM s'opposera avec constance à ce qu'il considère comme des erreurs de gestion.

Cependant, comme j'ai du temps, j'aimerais faire des remarques sur le fond, comme cela a été fait sur le débat sur la sécurité. Ces orientations paraissent déjà bien obsolètes au regard des tragiques attentats barbares du 13 novembre et je suis d'ailleurs persuadé, notamment avec les débats de ce matin, que soucieux de prendre toutes les mesures nécessaires qui relèvent de votre compétence pour assurer aux Parisiens la sécurité et la tranquillité publiques auxquelles ils ont fondamentalement droit, vous apporterez des changements notables au budget primitif 2016, voire au P.M.I., plan d'investissement de la mandature.

Ce budget devra être révisé pour prendre en compte les nécessaires ajustements visant à rassurer les Parisiennes et Parisiens ainsi que les nouveaux besoins en termes de sécurité ou de "politique de la ville".

Je pense notamment au budget de la Préfecture de police dont les subventions versées par la collectivité parisienne ont diminué de 6 millions d'euros en 2015 dont 700.000 euros d'efforts ont été supportés par la seule B.S.P.P. Cet infléchissement à la baisse ne pourra constituer une tendance au long terme et doit être au plus vite inversée afin d'accroître les moyens d'action de nos forces de l'ordre.

Pour terminer, je voudrais faire deux remarques. Premièrement, je regrette profondément, avec mes collègues Pierre CHARON et Philippe DOMINATI, que lorsque nous avons déposé une proposition de loi au Sénat sur le transfert des pouvoirs de police à la Ville de Paris, votée presque à l'unanimité par le Sénat, seul le groupe Socialiste, sur les consignes de la Ville de Paris et de la Maire de Paris, avait refusé de voter, alors que plusieurs élus, même plusieurs grands maires du Parti socialiste au sein de ce groupe s'étonnaient que la Ville de Paris n'accepte pas ce transfert de pouvoirs de police à la Ville de Paris.

Vous me direz ; il n'est pas trop tard et vous avez changé d'attitude, mais que de temps perdu et vous en êtes un peu responsable. Ne parlons que d'avenir. Espérons que très vite, vous arriverez à faire une pression sur vos amis socialistes du Gouvernement pour que ces textes fondamentaux de transfert des pouvoirs de police à la Ville de Paris aient lieu.

Deuxième élément et je voudrais faire des remarques, là, à M. le Préfet de police. D'abord, je voudrais remercier le Préfet de police et son équipe pour tout le travail qui a été fait. Vraiment, franchement, ce travail des policiers et de tous ceux qui sont autour d'eux est exceptionnel. Je voudrais également remercier M. le Préfet de police pour la réunion qu'il a organisée vendredi avec les maires et les parlementaires.

Néanmoins, j'aurais deux remarques à faire, essentiellement sur l'affaire des écoles. La première remarque concerne ces gardes statiques, ces policiers qui, nuit et jour, dans le froid, gardent ces bâtiments publics. Je prends également l'exemple du Sénat où nous avons pratiquement trois CRS pour nous garder en permanence. De la part de ces institutions nationales, que ce soit le Sénat, l'Assemblée ou le Gouvernement, il devrait y avoir un peu plus de décence et demander beaucoup moins de moyens... C'est à la Préfecture de police de réfléchir en conséquence pour que les moyens mis à disposition de toutes ces gardes statiques soient plutôt attribués à la défense des Parisiens.

La deuxième remarque - Monsieur le Maire, je voudrais terminer - est que ces 3.000 policiers doivent aller sur les écoles. Si vous me permettez, Monsieur le Maire, de terminer sur ce point ; vraiment des mesures intéressantes sont prises par la Préfecture de police, mais ce matin encore, j'étais dans des écoles et les parents s'inquiètent et préféreraient avoir des gardes statiques devant les écoles que devant l'Assemblée ou le Sénat.

Merci, Monsieur le Maire, merci pour l'intervention et merci pour votre indulgence.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci à vous, Monsieur POZZO di BORGIO.

La parole dorénavant est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier la Maire de Paris de réorganiser ce matin un débat d'orientations budgétaires en bonne et due forme, à notre demande. C'était indispensable car nous étions confrontés à un grave problème de légalité.

La loi NOTRe a apporté une modification importante aux dispositions qui organisent le débat d'orientations budgétaires. Il est prévu désormais qu'un rapport soit présenté préalablement au débat d'orientations budgétaires, qu'il soit débattu de ce rapport, que ce rapport fasse l'objet d'un vote et que ce rapport contienne un certain nombre d'éléments substantiels, notamment relatifs à la structure et à la gestion de la dette.

Rien de tout cela n'avait été fait au Conseil de Paris du 26 octobre dernier, comme je m'en étais étonné. Il est bon que les choses soient ce matin régularisées, non seulement pour une question de stricte légalité, mais parce que c'est une garantie qui était apportée aux Parisiens et aux élus du Conseil de Paris, ces nouvelles dispositions étant plus exigeantes et permettant que nous puissions débattre des orientations budgétaires en parfaite connaissance de cause.

Je regrette ce matin que vous ne soyez pas allés jusqu'au bout de la démarche et que finalement, vous vous soyez contentés du strict minimum sur ces questions d'une espèce de régularisation quand même assez formelle.

Je constate que la communication qui nous avait été transmise pour le 26 octobre dernier n'a pas été modifiée d'un iota. On a simplement changé "communication" par "rapport", mais cela ne ressemble pas tellement plus à un rapport que la fois précédente. La seule différence est que l'on a adjoint à ce rapport un certain nombre d'éléments intéressants sur l'état et la gestion de la dette.

Néanmoins, dans un rapport d'orientations budgétaires, on parle de quoi ? On parle de l'avenir. Ce qui pèche dans les documents qui nous ont été fournis, c'est qu'ils concernent le passé. C'est une photographie de la dette en 2015. On nous explique que l'encours de la dette était de 4,1 milliards début 2015, que l'on est certainement à l'heure actuelle plutôt aux alentours de 4,4 milliards, mais le débat porte sur 2016 et sur le budget 2016.

Il n'y a aucun élément - ce qui est très étonnant - de projection sur ce qui va se passer sur la dette alors qu'il y a des éléments de projection sur les recettes. On nous explique comment les droits de mutation vont évoluer. On nous explique les recettes attendues de la C.V.A.E. pour 2016, mais sur la dette, rien. La question reste donc entière de savoir, selon l'Exécutif, à combien il évalue l'encours de la dette fin 2016. C'est quand même un élément d'insuffisance. On n'ira pas polémiquer plus loin sur le plan juridique, mais je crois que les documents qui nous sont aujourd'hui présentés, alors même que nous nous étions plaints des insuffisances le mois dernier, ne sont encore pas tout à fait suffisants, et on espère vraiment que l'année prochaine, cela ira mieux.

Et puis, il y a un dernier point, qui est peut-être l'élément essentiel, et mon collègue POZZO di BORGIO en a déjà touché un mot ; des événements extrêmement graves ont eu lieu il y a dix jours. On en a parlé. Ils supposent des décisions budgétaires qui vont être prises au prochain budget, et ce qui s'impose, c'est un débat, et il faut voir sous quelle forme, de réorientation budgétaire, qui n'a pas eu lieu. Encore une fois, je l'ai dit, pas un mot n'a été changé au projet de communication qui nous avait été transmis le 26 octobre dernier. Le mot "sécurité" ne figure pas une seule fois dans les 14 pages de ce document. Il va donc y avoir un décalage qui ne me semble pas tenable entre ce dont nous débattons aujourd'hui, ce dont nous avons débattu le 26 octobre, et puis la réalité du budget qui sera débattu en décembre prochain. Je crois vraiment qu'il faut imaginer que le Conseil de Paris, la Commission des finances, puissent être réunis d'une façon spécifique pour examiner justement la nécessité de réorienter le budget.

J'ai fini. Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Pour poursuivre notre débat, la parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Julien, ainsi, nous sommes obligés de revenir pour délibérer sur le débat d'orientation budgétaire. A l'instabilité économique provoquée par la baisse de dotation globale de fonctionnement, le Gouvernement rajoute une instabilité juridique. Ne profitons pas de cette erreur d'interprétation de la loi NOTRe pour engager une polémique politicienne. Cette question est certes importante juridiquement, mais de pure forme, car toutes les informations concernant la dette parisienne sont connues et disponibles en toute transparence. En effet, comme je l'ai dit lors du précédent Conseil de Paris et en 1ère Commission, nous ne pouvons pas reprocher à Julien BARGETON, à son cabinet et à la direction des finances de la Ville l'absence d'information.

Dans la période sombre que nous vivons, nous avons plus que jamais besoin de redonner des lettres de noblesse à la politique. Nous avons des idées différentes entre nous, qui guident des positions politiques différentes. Ce n'est pas la peine d'insulter l'autre, de l'accuser de mensonge, même celui d'omission. Ce débat budgétaire permet de montrer que nous divergeons. Comme le dit le philosophe Patrick VIVERET ; "Construisons nos désaccords si nous voulons avancer". Comme le pensait aussi Aristote, la politique est comme une science et le produit de la logique et de l'expérience, comme il l'a montré dans deux ouvrages majeurs "L'Éthique à Nicomaque" et "La politique", la politique est le lien entre l'action et l'éthique. Il faut lutter contre l'intempérance qui trouble le raisonnement.

Nous avons un désaccord entre la majorité et l'opposition parisienne sur le rôle de la dette, voire sur celui de la dépense publique, mais le désaccord est là aussi avec le Gouvernement Valls. Une politique doit se mesurer à ses résultats. Si les résultats divergent des objectifs, alors, il faut changer de politique, et les résultats à Paris sont meilleurs que pour le reste de la France, malgré le choc budgétaire.

En effet, comme nous l'avons déjà dit, les chocs que doit supporter notre Ville ne sont pas externes, exogènes, mais ce sont des chocs budgétaires provoqués par l'actuelle politique gouvernementale. Ce choc budgétaire représente 0,5 % par an de son budget, et il est irrationnel d'un point de vue économique. Face à ce choc, la Ville de Paris a maintenu une politique de maintien de l'investissement public. Cette politique régulière d'investissement de 1 milliard par an depuis plus de dix ans porte ses fruits à Paris.

Concernant le niveau de chômage, les chiffres sont là. Je l'ai déjà dit et je le rappelle ; le taux de chômage parisien est en dessous du taux français depuis le quatrième trimestre 2007, et en dessous du taux francilien depuis plus récemment, 2011. Paris est la première zone d'emploi francilienne.

Pour compléter mon raisonnement, sur l'efficacité de cette politique, je voudrais aborder une autre dimension que celle du chômage ; la richesse produite à Paris. Nous manquons malheureusement de données spécifiques, mais l'Association des Maires de Grandes Villes de France a commandité une étude en 2011 sur le rôle économique des grandes villes et des grandes agglomérations. L'étude montre également l'importance de la redistribution de la richesse créée. Je la cite ; "si la ville est créatrice de richesse, elle la redistribue largement". Paris est de loin la métropole la plus productive de France. Elle représente par ailleurs un tiers de la richesse produite en Ile-de-France pour seulement 19 % de sa population.

Selon cette étude, la valeur ajoutée par habitant est évaluée à Paris à 80.528 euros, alors que dans les autres territoires urbains, elle est comprise entre 20.000 et 55.000, soit une moyenne de 37.600 euros et pour la France, de 30.600 euros par habitant, c'est-à-dire plus de deux fois plus que la moyenne des autres villes. Depuis 2011, cette situation a dû s'améliorer, car la situation de l'emploi s'est améliorée, que la politique d'investissement n'a pas ralenti et que donc, son effet multiplicateur keynésien a pu se poursuivre.

De plus, l'étude ayant été faite à partir de données sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, il y a un risque de sous-estimation de la richesse non marchande produite à Paris, notamment celle de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire très dynamiques à Paris. Il ne faut pas oublier que le soutien de la Ville à Paris aux associations, souvent critiqué par la droite, est d'un point de vue économique un soutien direct à la richesse non marchande produite à Paris, puisque celle-ci est mesurée par ses coûts. Il faut maintenir ce soutien. Si nous voulons continuer cette politique d'investissement avec des résultats positifs, dans un contexte de la baisse de la D.G.F., il faut que la Ville s'endette, parce que la baisse de la D.G.F. entraîne mécaniquement une baisse de son épargne brute. Elle peut se le permettre d'autant plus que la situation actuelle de la dette parisienne n'est pas préoccupante, inférieure à celle de toutes les grandes villes françaises. Et d'ailleurs, cette dette va augmenter avec les dépenses de sécurité qui ont été annoncées précédemment et que la droite défend.

Un petit bémol cependant ; pour sa dette bancaire, 22 % de la dette, la Ville de Paris contracte de gros emprunts auprès d'établissements comme H.S.B.C. L'affaire "Swissleak" a démontré que H.S.B.C. abriterait aussi des parrains du terrorisme. Soyons plus éthiques dans le choix de nos créanciers, comme nous l'avons exprimé dans un vœu.

Pour conclure, aujourd'hui, le temps n'est pas à asphyxier les collectivités territoriales, mais à leur donner des moyens pour poursuivre leurs actions de cohésion sociale.

Pour terminer mon intervention et répondre à l'aile droite de l'hémicycle, je citerai le sénateur des Républicains Philippe DALLY, rapporteur d'un rapport sur les finances locales, plus réaliste sur la situation que certains élus de cette Assemblée. "Nous sommes tous inquiets, au-delà de nos étiquettes politiques, de la difficulté qu'ont rencontrée les collectivités locales à équilibrer leurs dépenses pour 2015. Cette situation risque de se reproduire en 2016 et 2017. D'ici 2016-2017, les deux tiers des communes de plus de 10.000 habitants vont se situer dans une situation financière difficile du fait de la baisse de la D.G.F., donc on voit bien que nous ne sommes pas dans un problème politique, mais dans un problème politique".

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est cette fois à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, en cette nouvelle période si sombre depuis les attentats du 13 novembre, nous devons toutes et tous réaliser que nous avons plus que jamais besoin de plus d'Etat, de plus de services publics, de plus de politiques publiques. Le président de la République l'a enfin reconnu en déclarant le pacte de sécurité supérieur au pacte de stabilité. Reste encore également à considérer que le pacte social est supérieur, prioritaire aussi au pacte de stabilité, et de rompre définitivement avec ce pacte de stabilité.

Comme je ne m'étais pas inscrite sur le projet de délibération relatif aux taux des droits de mutation, je tiens à dire que je me félicite que la Ville de Paris s'engage enfin à relever ces taux des droits de mutation, comme la loi l'y autorise, de 0,7 %. Je l'avais d'ailleurs déjà défendu l'an dernier lors du débat budgétaire de décembre 2014, mais vous aviez hélas rejeté mon vœu. Cependant, que chacun ait bien conscience que cette augmentation des recettes ne suffira pas à compenser la baisse des dotations de l'Etat.

Madame la Maire, même si elle n'est pas en séance, mes chers collègues, plus que jamais, vous devez mobiliser les Parisiennes et les Parisiens contre les baisses des dotations de l'Etat. Ne pas résister à l'austérité vous conduira sinon à opérer des coupes sombres à votre tour dans les dépenses de fonctionnement essentielles à notre Ville, et c'est d'ores et déjà à l'œuvre.

Vous avez fort heureusement décidé de repousser au prochain Conseil de décembre le projet de délibération relatif à la prévention spécialisée. Les conventions qui étaient envisagées réduisaient fortement les territoires, le nombre de travailleurs sociaux qui, jusqu'ici, y intervenaient. Il mettait en concurrence les associations entre elles, comme si l'intervention des travailleurs sociaux pouvait être réduite à un marché de prestataires interchangeables sur nos territoires. J'espère vivement que d'ici le mois de décembre, la concertation pourra reprendre afin qu'aucun poste d'éducateur spécialisé ne soit supprimé, qu'aucune association ne soit lâchée et surtout, qu'aucun territoire ne soit abandonné.

L'éducation spécialisée joue un rôle déterminant dans l'accompagnement éducatif de jeunes en situation de précarité et de détresse sociale. Leur rôle est déterminant pour contribuer à rendre autonome, émanciper des jeunes qui, sans cela, pourraient être tentés par des conduites à risques et des conduites addictives, et dans ces conduites à risques, eh bien oui, tout le monde le sait, tout le monde l'a en tête, il y a aussi les dérives sectaires qui en font partie, comme l'enrôlement dans le djihadisme, qui est aujourd'hui sa facette la plus criminelle et morbide.

Lors de notre séance d'octobre, je rappelais les propos mêmes de votre premier adjoint qui déclarait que les baisses des dotations de l'Etat n'étaient pas raisonnables. Qu'il avait raison ! Puisqu'elles ne sont pas raisonnables, ne vous résignez pas à faire avec.

Je réitère ma proposition pour que la Ville de Paris organise une grande votation citoyenne contre les baisses des dotations de l'Etat. Elle résisterait à l'austérité, non seulement dans l'intérêt général des Parisiens, mais également dans l'intérêt de l'ensemble des collectivités de la République française.

Je vous propose aussi de nouveau que Paris fasse comme Claude BARTOLONE en 2010, quand le Gouvernement de Nicolas SARKOZY imposait aux collectivités des mesures d'austérité via des transferts de compétences non compensés de moyens, politique d'ailleurs poursuivie par le Gouvernement actuel. Le président du Conseil général de Seine-Saint-Denis avait décidé de voter un budget en déséquilibre qu'il appelait "budget de révolte", inscrivant dans le volet "recettes" les sommes dues par l'Etat du fait de ces transferts en vue de le forcer à rembourser ces sommes. Alors, faisons de même !

Ce n'est pas simplement un budget de révolte, mais un budget d'urgence qu'il faudrait instaurer. Nous connaissons une situation d'une extrême gravité. Plus que jamais nous avons besoin de personnels en nombre plus conséquent à tous les niveaux de nos services publics. Renoncez à votre position visant à refuser de remplacer les départs en retraite. Cela craque de toute part. Il n'y a pas un secteur préservé des problèmes de sous-effectif, de précarité et de souffrance au travail. Nous avons besoin, plus que jamais, de plus de solidarité, de plus d'éducation, de plus de culture. Nous avons donc plus que jamais besoin de politique publique. Pour ce faire, nous devons plus que jamais refuser les logiques de l'austérité.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe n'a pas changé d'avis ni de position depuis octobre sur les orientations budgétaires pour cette deuxième année de la mandature. Elles sont la consécration des engagements pris par la majorité devant les Parisiennes et les Parisiens. Les mesures prévues sont ambitieuses, d'autant plus qu'elles répondent à un contexte financier contraint marqué par la baisse des financements de l'Etat. Certes, depuis notre dernière séance, l'application de la réforme de la D.G.F. a été repoussée à 2017. Mais cela ne change rien aux applications que cela pourrait comporter pour nos finances à plus long terme.

Nous sommes en face d'enjeux importants ; la baisse des financements de l'Etat et la nécessité absolue d'un service de qualité rendu aux Parisiens. La Ville de Paris doit investir et répondre aux besoins des habitants et ce, sur l'ensemble des compétences de la Ville. Nous devons aussi faire face à des besoins accrus en termes de sécurité, d'accompagnement des victimes, de prévention. Nous devons déployer des moyens suffisants. Dans ce contexte, nous pouvons saluer la solidarité budgétaire de Paris, comme cela a été fait par la Cour des comptes et par les agences de notation. Cette bonne gestion nous permet de faire face aux difficultés.

Oui, les dispositions relatives à la loi NOTRe ont entraîné des complications sur l'adoption des orientations budgétaires, ce que nous pouvons regretter. Mais cela ne change pas le fond ; le budget équilibré et ambitieux porté par la majorité, l'absence de vision et de sérieux de l'opposition sur le budget municipal. D'un côté, la demande d'économies encore plus drastiques et les conséquences qu'elles auraient pour les Parisiens et, de l'autre, les demandes continues, conseil après conseil, pour de nouveaux équipements, de nouveaux dispositifs, de nouveaux projets.

Les Parisiens méritent mieux. Ils méritent une majorité défendant notre bonne gestion, notre capacité d'autofinancement et l'endettement restreint de la Ville. Ainsi, les grands axes présentés par l'Exécutif démontrent le choix politique d'une gestion saine, équilibrée, respectant nos engagements de campagne et l'exigence de justice sociale.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OUALDJI.

M. Nicolas BONNET-OUALDJI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, on ne va pas refaire le match. Vous connaissez la position des élus Communistes - Front de Gauche sur le budget de la Ville. Elle n'a pas changé depuis le début de la mandature. Nous dénonçons clairement le désengagement financier de l'Etat qui porte atteinte au service public et qui nous met en difficulté pour répondre convenablement aux besoins de la population.

Le pacte d'austérité du Gouvernement a eu un effet quasi immédiat sur le niveau de l'investissement public des collectivités locales. L'examen des budgets locaux de l'année 2015 le montre. L'investissement des collectivités s'est réduit sur les deux années précédentes ; -8,6 % en 2014, puis 7,3 % en 2015. Or, l'investissement des collectivités constitue la majeure partie - plus de 70 % - de l'investissement public global qui s'était déjà réduit avant l'application du pacte de responsabilité entre 2013 et 2014, en passant de 84,9 à 78,6 milliards d'euros.

Les réductions drastiques des dotations aux collectivités contenues dans le projet de loi de finances 2016 risquent d'avoir un effet désastreux sur ce niveau d'investissement et un effet récessif majeur dans notre pays et dans notre région. A Paris, notre majorité applique une politique de gauche. Nous soutenons la demande pour encourager la relance économique. Nous nous sommes engagés de façon volontariste pour l'investissement et nous n'avons pas réduit la voilure. Mais cette problématique est à considérer à l'échelle métropolitaine et régionale. Force est de constater que tous nos voisins moins favorisés n'ont pas pu, et le pourront encore moins en 2016, faire les mêmes choix que les nôtres en matière budgétaire.

Les répercussions sont importantes sur l'activité économique, notamment dans le secteur du BTP. Je rappelle que notre région risque de perdre 15.000 emplois dans le secteur de la construction en 2015. Ces suppressions d'emplois sont directement imputables aux baisses des dotations imposées par l'Etat. Et nous ne faisons que commencer à ressentir les effets de cette politique. Le contexte actuel est particulièrement maussade pour l'économie francilienne, donc pour la Ville de Paris. Voilà pourquoi nous pensons qu'il est de notre devoir de réclamer au Gouvernement un arrêt immédiat des baisses de dotations aux collectivités locales.

Le risque est grand que l'Ile-de-France compte des dizaines de milliers de chômeurs supplémentaires en 2016 si nous n'arrêtons pas cette spirale infernale. Je ne vous cache pas que nous sommes également inquiets des répercussions économiques à la suite des récents événements. Cet été, le comité régional du tourisme de Paris Ile-de-France nous rassurait quant à l'attractivité touristique de notre ville, source de milliers d'emplois pour les Parisiennes et les Parisiens. La fréquentation touristique de Paris et de sa région s'était accrue de 1,6 % au premier semestre 2015. Mais nous craignons que la répétition des drames ait un effet plus important. Il en est de même pour le niveau de croissance. Déjà morose ces dernières années, la consommation risque de stagner dans les mois à venir, la prolongation de l'état d'urgence pourrait ne pas aider à la reprise de la consommation.

C'est dans ces moments difficiles que la population a le plus besoin des services publics, c'est dans ces moments que nous avons le plus besoin des fonctionnaires. Nous devons nous engager toujours plus pour la prévention spécialisée, pour le vivre ensemble dans les quartiers populaires, pour le soutien au secteur associatif, à la culture et au sport.

Voilà pourquoi nous devons réaffirmer nos exigences à l'égard du Gouvernement. Nous devons exiger l'arrêt des baisses des dotations et de nouvelles recettes pour financer les services publics. Nous devons obtenir du Parlement le vote de mesures de fiscalité intelligentes que constituent l'augmentation de la taxe sur la résidence secondaire ou celle sur le logement vacant.

Le président de la République a admis la semaine passée qu'il fallait sortir du carcan budgétaire européen en arrêtant de prendre en compte les dépenses de sécurité et de défense dans le calcul du déficit de l'Etat. Nous le rejoignons sur la nécessité de nous libérer du dogme libéral de Bruxelles, mais nous pensons qu'il est urgent d'aller plus loin. Nous devons exiger un véritable pacte de solidarité qui doit l'emporter sur le pacte de stabilité.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à toutes ces interventions, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci aux orateurs.

La loi NOTRe du 7 août dernier est venue modifier de manière substantielle les articles du C.G.C.T. organisant le contenu et les modalités de présentation des débats d'orientation budgétaire des collectivités territoriales. Les modifications apportées témoignent de la volonté du législateur d'apporter une information financière plus complète aux élus et aux citoyens. Cette préoccupation rejoint pleinement les démarches engagées par la Ville de Paris en la matière ; "open data" pour la mise en ligne des données budgétaires, unique en son genre, enrichissement des rapports de présentation, diffusion de tableaux de bord financiers lors de la première commission.

Des écueils majeurs sont toutefois à souligner dans l'application des dispositions issues de la loi NOTRe. La distinction entre les dispositions d'application directe et celles nécessitant des décrets d'application qui ne paraîtront qu'en février, est loin d'être évidente. Elle a nécessité de nombreux échanges avec la DGCL pour n'aboutir que très récemment à une interprétation claire. Je ne peux d'ailleurs que reprendre les propos de Jean-Baptiste de FROMENT en 1ère Commission qui évoquait - je cite ; "une malfaçon de la loi".

Les dispositions relatives au DOB de la Ville de Paris et au Département de Paris obéissent à des régimes d'application différents qui, appliquées à la lettre, auraient conduit à l'adoption de deux débats d'orientation budgétaire distincts, niant la logique même d'intégration financière entre les deux collectivités, par ailleurs reconnue comme source d'économies par la chambre régionale des comptes.

Cela me permet de répondre à Yves POZZO di BORGIO qui a présenté les choses de manière un peu caricaturale sur ce point. Aucune circulaire ni communication n'ont été diffusées par l'Etat pour sensibiliser les collectivités à ces nouvelles dispositions et pour lever, de manière préventive, les questions d'interprétation. De fait, de nombreuses collectivités vont se retrouver dans une situation de grande insécurité juridique pour l'adoption de leur budget 2016.

Alors même que le débat s'est déroulé lors de la séance du Conseil de Paris du 26 octobre dernier et qu'un vote l'a acté en fin de séance, nous avons fait le choix, après échange avec les services de l'Etat, de la sécurité juridique et de la transparence maximale en introduisant ces deux projets de délibération qui s'accompagnent du rapport sur les orientations budgétaires, tel que ce présenté lors du Conseil de Paris du 26 octobre, strictement identiques à la communication qui vous a été faite, puisque ce qui différencie communication et rapport doit faire l'objet justement du décret de février 2016, et aussi d'un rapport sur la structure et la gestion de la dette accompagné des annexes réglementaires jointes au budget primitif 2015 et aux comptes administratifs 2014 que vous aviez déjà, dont vous avez eu connaissance lors de ces Conseils de Paris qui y sont afférents.

Sur ce dernier point, nous avons la volonté d'une parfaite information des conseillers de Paris, qui va au-delà des obligations réglementaires en termes d'annexes aux documents budgétaires. Les élus membres de la 1ère Commission, je l'ai proposé, seront destinataires à compter de sa prochaine réunion de tableaux de bord sur l'évolution de l'emprunt en cours d'année.

Je remercie Jérôme GLEIZES qui a bien rappelé que nous n'avons rien à cacher en la matière.

Sur le fond, comme vous l'expose le rapport sur la structure et la gestion de la dette, dont vous avez eu connaissance, la Ville de Paris poursuit une stratégie d'endettement à la fois prudente, aucun produit toxique, faible exposition aux risques de taux, et extrêmement efficace en termes de taux, puisque le taux moyen d'intérêt pour le stock de la dette de la collectivité parisienne est de 2,78 %. La signature de la Ville de Paris est appréciée sur les marchés, signe de la robustesse de ses fondements financiers, M. BROS l'a indiqué.

Je peux d'ailleurs vous annoncer que la collectivité a pu s'engager dans une forme de financement innovant pour la transition énergétique, un emprunt vert. Il s'agit de l'émission d'un emprunt obligataire qui garantit aux investisseurs une orientation des fonds vers des projets contribuant à lutter contre le dérèglement climatique. Cette démarche, inédite pour une collectivité locale française, a rencontré un véritable succès. L'émission de 300 millions d'euros est intervenue le mardi 10 novembre, après l'envoi du rapport dont nous discutons, mais je tenais à vous en rendre compte dès aujourd'hui. Elle s'est déroulée dans des conditions financières très satisfaisantes pour la collectivité, avec un taux d'intérêt de 1,75 % sur une maturité de quinze ans et demi.

Cette prudence et cette recherche d'un financement au meilleur coût des investissements de la Ville de Paris continueront à caractériser la stratégie d'endettement de la Ville dans les prochaines années. Sur la mandature, la trajectoire de la dette parisienne devrait évoluer selon un rythme proche de celui constaté sous la précédente mandature.

J'ajoute qu'il est inapproprié de parler de révision du budget 2016 puisqu'il n'est pas encore présenté et qu'il tiendra compte des premières mesures post-attentats, mais il sera équilibré, Madame SIMONNET, je vous le confirme. Nous aurons donc, au moment du budget, le vote sur les mesures qui devront être prises en compte, puisque les attentats tragiques qui nous ont endeuillés sont intervenus depuis.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 144.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 144).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 64 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 64 G).

Je vous remercie.

2015 DFA 132 - Convention d'occupation du domaine public. - Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Ledoyen, 8, avenue Dutuit (8e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFA 132 relatif à la rénovation et l'exploitation du Pavillon Ledoyen dans le 8e arrondissement.

M. GLEIZES a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, mes cherEs collègues,

Nous examinons un dossier qui a été vu et débattu en Commission des élus sur les concessions stratégiques, commission créée il y a plus d'un an.

Je tiens à souligner une nouvelle fois à cette occasion que nous apprécions le travail collaboratif et fructueux qui nous est proposé au sein de cette instance. Les éluEs de tous les groupes qui y participent bénéficient d'informations détaillées et les débats et discussions sont respectueux et de qualité.

Le cas présent illustre cet esprit.

Il s'agit du renouvellement de concessionnaire pour le pavillon Ledoyen qui se trouve dans le 8e arrondissement.

5 millions de travaux sont nécessaires. Et donc une concession de 15 ans est proposée avec une redevance minimale, 510.000 euros, et évolutive, avec une part variable croissante.

Il est prévu comme avant de confier ce lieu à un restaurant de haute gastronomie.

Le travail et les échanges en Commission ont été fructueux et intéressants. Et il n'y a donc aucun souci à signaler.

Il y a même une raison de se réjouir, en effet, initialement le potentiel concessionnaire avait formulé la demande de pouvoir bénéficier sur l'espace public d'un emplacement de parking pour les clients.

Cette demande a été discutée et contestée en Commission des concessions.

Le débat a permis de faire évoluer le dossier dans le bon sens, puisque le contrat stipule désormais ;

Le stationnement est interdit dans les Jardins des Champs-Élysées. Aussi, le concessionnaire devra-t-il s'attacher à mettre en œuvre toutes dispositions utiles permettant de gérer de façon satisfaisante le stationnement des véhicules de sa clientèle, techniques ou de livraison.

Cet alinéa est cohérent avec la nouvelle doctrine de la Ville sur la réduction de l'impact des voitures sur l'environnement, sous l'impulsion des écologistes.

Cela est très positif pour nous éluEs écologistes.

Et nous voterons pour ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Conseiller de Paris, mes chers collègues.

Je vous remercie de votre intervention et me félicite également du dialogue constructif que nous avons pu avoir sur ce sujet lors de la Commission élus concessions.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 132).

2015 DILT 25 - Prestations de nettoyage de locaux de divers services de la collectivité parisienne principalement situés dans la banlieue de la petite couronne. - Marché de services. - Modalité de passation. - Autorisation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DILT 15 relatif aux prestations de nettoyage de locaux de divers services de la collectivité parisienne.

La parole est à Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues,

La pédagogie est l'art de la répétition dit-on, tout comme on nous affirme que l'apprentissage a besoin de temps.

Combien de répétitions seront nécessaires, de combien de temps aurons-nous besoin pour que les clauses sociales d'insertion obligatoires pour les marchés publics soient prises en compte dans les appels d'offres de la Ville.

Sans revenir sur mes multiples interventions sur ce sujet, je rappellerai simplement le vœu que nous avons déposé en février 2015 et dans lequel il était dit ; "Il nous faut dépasser la situation actuelle en cernant les difficultés rencontrées, identifier les bonnes pratiques et imaginer les préconisations pour faire en sorte que la Ville de Paris puisse faciliter un parcours vers l'emploi.

C'est à cet effet que nous émettons le vœu pour ;

- qu'un bilan soit tiré des pratiques des directions et des bailleurs de la Ville en matière de clauses sociales,

- que ce bilan soit présenté et débattu par les conseillers de Paris lors de la 1ère Commission en vue de l'élaboration de recommandation que la DFA sera chargée de faire appliquer."

Pour le projet de délibération d'aujourd'hui nous retrouvons dans le chapitre du marché "clause sociale" le copier-coller du marché de l'espace Reuilly que nous avons signalé en mai 2015. C'est-à-dire aucune obligation des clauses sociales d'insertion.

C'est regrettable non seulement parce que ce marché ne répond pas à l'obligation légale, mais aussi parce que le marché de nettoyage est un secteur favorable à l'insertion pour plusieurs raisons. Je me référerai à Pôle Emploi - sources 2013 de la Fédération des entreprises de Propreté.

C'est un secteur non délocalisable de 500.000 salariés dont 80 % sont en C.D.I., 34 % des effectifs sont en Ile-de-France et 45 % ont plus de 45 ans.

Par ailleurs, il est possible d'entrer dans ce secteur sans diplôme, tout en ayant des perspectives d'évolution compte tenu que le niveau de qualification tend à s'élever et qu'une logique se développe, que la formation a été multipliée par 2 en 10 ans et qu'un quart des fonds de professionnalisation de ce secteur est consacré à la lutte contre l'illettrisme.

Mais ces données ne doivent pas nous faire oublier que ce secteur présente certains revers à ses propres caractéristiques ; morcellement des équipes de nettoyage, faible syndicalisation, sous-traitance, conditions de travail peu contrôlées, etc. C'est ce que nous rappelle actuellement la lutte des salariés de l'O.M.S. pour le respect du droit du travail et de leur dignité.

Pour ceux qui connaissent le public en insertion ces quelques données soulignent que ce secteur est un secteur favorable au parcours d'insertion.

Sans oublier, au vu des caractéristiques de ce secteur, d'avoir un souci et une volonté d'évaluation et de contrôle tant sur le champ de l'insertion que dans celui des marchés de sous-traitance.

C'est donc à ce double titre, conformité à la loi et opportunités du secteur propreté que nous voulions une fois encore souligner l'absence de la clause sociale d'insertion dans ce projet de délibération comme dans le DILT 2 G qui porte sur le même objet et poser à nouveau la nécessité d'une injonction forte de l'Exécutif et d'une formation si nécessaire vis-à-vis des directions.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à M. GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Madame la Maire, Madame la Conseillère, mes chers collègues.

Suite à la volonté de la société "VBN" de ne pas poursuivre l'exécution de l'un des onze lots que la Ville a notifiés en avril 2014, nous nous trouvons dans l'obligation de relancer rapidement un nouveau marché pour ce seul lot qui n'est pas le plus attractif. La société "VBN" a rompu le contrat en raison des pertes financières qu'entraînait l'exécution du marché.

Il est vrai que la clause sociale telle que formulée dans le marché initial présenté au Conseil de juillet 2013 n'a pas été reprise. La rédaction actuelle de la clause sociale est plus orientée sur la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité des chances et de la diversité.

Nous tenons compte par ailleurs dans les critères d'attribution du marché de la mise en place de formations traitant de l'alphabétisation et/ou de l'écrit professionnel ou encore des formations traitant du développement durable et/ou des éco-gestes.

Nous veillerons à ce que soit rétablie dans le prochain marché global la clause sociale avec des obligations précises en matière d'insertion professionnelle.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DILT 25).

2015 DRH 72 - Attribution d'une indemnité REP-REP+ aux professeurs de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DRH 72 relatif à l'attribution d'une indemnité REP-REP+ aux professeurs de la Ville de Paris.

La parole est à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Madame la Maire,

Pour assurer l'égalité entre tous les enfants parisiens, il est important que les quartiers qui cumulent les difficultés économiques, sociales et culturelles bénéficient de moyens spécifiques pour l'éducation. C'est le principe fondateur de la politique d'éducation prioritaire en France que ce projet de délibération entend prolonger, avec l'aide des moyens de l'action municipale.

Les professeurs de la Ville de Paris et les agents des piscines qui exercent leurs missions dans les Zones d'éducation prioritaires bénéficient, à l'instar des agents de l'Education nationale, d'une prime spécifique pour exercer leur mission. La carte de l'éducation prioritaire a été modifiée cette année, et il est proposé d'adapter ce régime de primes à cette nouvelle mouture.

Si nous préférons au système de primes une augmentation du régime général pour tous les agents, ce projet de délibération représente un pouvoir d'achat supplémentaire pour une partie d'entre eux. Il propose également d'aménager ce système de primes pour ceux travaillant dans des écoles ou équipements qui ne relèvent plus de l'éducation prioritaire, afin que ceux-ci n'aient pas de manque à gagner. Le groupe Communiste - Front de Gauche votera favorablement ce projet de délibération.

Ce qui pose réellement débat, c'est la refonte de l'éducation prioritaire en elle-même. Le changement des Zones d'éducation prioritaire aux Réseaux d'éducation prioritaires, les R.E.P., a été chaotique à Paris. Elle a soulevé, à juste titre, de vives réactions et critiques des parents d'élèves et des enseignants, et de nombreux débats au sein de cette Assemblée.

Malgré les réelles avancées de la majorité depuis 2001, Paris reste marquée par de fortes inégalités. Des inégalités entre arrondissements et des inégalités au sein même des arrondissements. D'un quartier à l'autre, souvent d'une rue à l'autre, les écarts de revenus entre les populations sont très forts.

C'est pourquoi la carte initialement proposée par le Rectorat était incohérente. Elle était incohérente parce qu'elle a été construite sur la base d'une décision comptable et nationale à décliner au niveau local. Le Gouvernement avait décidé qu'un nombre d'établissements relèveraient de l'éducation prioritaire à Paris, sans se préoccuper du besoin réel constaté sur le terrain. Le résultat en fut d'autant plus illogique.

Malgré leur implantation dans des quartiers aux conditions économiques et sociologiques semblables, telle école faisait partie des réseaux R.E.P., et telle en était exclue. Des écoles qui ne devaient plus en bénéficier ont été éligibles, alors que d'autres qui en avaient grandement besoin ont été écartées.

Après des débats houleux, la modification de la carte par le Rectorat a pallié quelques manques, mais les écoles oubliées qui subsistent, auront beaucoup de mal remplir leur mission dans de bonnes conditions.

Nous pensons donc que l'élargissement du périmètre de l'éducation prioritaire est essentiel. A terme, les besoins dans les différentes écoles écartées du dispositif se feront sentir. Cette situation nécessitera un nouveau débat pour des réponses plus justes, sans concurrence entre les académies, car partant des besoins constatés.

Nous voterons donc ce projet de délibération, mais nous restons convaincus que la question de l'éducation prioritaire reviendra immanquablement dans le débat parisien.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à M. GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Madame la Maire, Madame la Conseillère, mes chers collègues.

Nous prenons ce projet de délibération pour assurer aux professeurs de la Ville de Paris un régime indemnitaire équivalent à celui des professeurs de l'Education nationale suite à la refondation de la politique de l'éducation prioritaire. La liste des écoles et collèges qui relèvent des nouveaux programmes "réseau d'éducation prioritaire" (R.E.P.) et "réseau d'éducation prioritaire renforcé" a été fixée en janvier dernier.

Ainsi nous attribuons une indemnité de sujétions à ceux qui exercent dans les établissements classés en R.E.P. d'un montant annuel de 1.734 euros. Ce montant annuel est fixé à 2.312 euros si l'établissement est classé en R.E.P. +.

Pour les personnels affectés pour l'année scolaire 2014-2015 dans des établissements alors classés dans les anciens dispositifs de l'éducation prioritaire, mais qui ne sont pas classés en R.E.P. ou en R.E.P. +, le maintien dégressif pendant cinq ans des indemnités de sujétions spéciales et indemnités spécifiques mentionnées ci-dessus est proposé tant qu'ils conservent la même affectation.

Sur l'aspect central de votre intervention, le Conseil de Paris aura certainement de nouveau l'occasion de débattre de la carte de l'éducation prioritaire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 72).

2015 DRH 74 - Fixation des ratios promus-promouvables 2015 permettant l'accès aux grades de puéricultrice hors classe, de conservateur général du patrimoine ainsi qu'à l'échelon spécial de médecin hors classe.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DRH 74 relatif à la fixation des ratios promus-promouvables 2015.

La parole est à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues.

J'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour avoir l'occasion de revenir en Conseil de Paris sur le débat actuellement en cours au sein de la Ville sur la fixation de l'ensemble des ratios "promu-promouvables" des corps de l'administration parisienne.

Nous avons pris connaissance des revendications des agents qui souhaitent, d'une part, que le critère d'ancienneté tienne une place prépondérante dans le processus d'avancement de grade, et d'autre part, que les ratios "promu-promouvables" soient tous fixés à 100 %.

Ce mouvement traduit à nos yeux une revendication bien légitime des agents qui porte sur le montant de leur rémunération, donc sur le niveau de leur pouvoir d'achat, ainsi que sur la reconnaissance du travail qu'ils accomplissent au quotidien.

Nous le savons bien, pris en étau entre le gel des salaires des fonctionnaires imposé par le Gouvernement et la hausse continue du coût de la vie parisienne, les agents de la Ville n'ont bien souvent pas d'autre choix que de porter des revendications sur les primes ou sur l'avancement en grade.

Voilà pourquoi nous les avons soutenus lorsqu'ils se sont mis en grève il y a quelques semaines et que nous relayons leur préoccupation au sein du Conseil de Paris. Nous souhaitons aujourd'hui que les négociations puissent se poursuivre et aboutissent à des solutions acceptables pour les agents.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à M. GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Madame la Maire, Madame la Conseillère, mes chers collègues.

Nous négocions avec les organisations syndicales depuis plusieurs mois des ratios promus-promouvables pour la période de 2016-2018. Ce n'est pas moins de 7 réunions qui ont eu lieu sur ce sujet avec les organisations syndicales.

Les propositions que nous leur avons faites ont été guidées par cinq objectifs principaux ;

- améliorer le déroulement de carrière des agents et poursuivre l'effort très important fait en faveur du nombre de promotions de grade ;

- porter une attention particulière aux fins de carrière, en améliorant les taux de passage dans les derniers grades pour les personnels de catégorie C et pour les personnels de catégorie B ;

- aller vers toujours plus d'équité entre les corps en harmonisant certains taux et en améliorant significativement les taux d'accès aux derniers grades pour les corps de catégories C et B pour lesquels les déroulements de carrière sont aujourd'hui plus longs ;

- continuer à tenir compte des métiers sous tension sur le marché du travail et des corps qui ont des carrières plus courtes au titre de la pénibilité notamment dans le domaine de la propreté ;

- garantir, pour les corps de catégorie A à faible effectif, un déroulement de carrière fluide en s'assurant d'un nombre de promotions minimum sur les 3 ans à venir.

Les taux proposés pour la période 2016-2018 traduisent également une attention marquée en direction des corps aux effectifs majoritairement féminins.

Les organisations syndicales auront à se prononcer prochainement en comité technique sur les propositions finales qui devraient permettre de réaliser environ 12.300 promotions sur 2016-2018, soit une augmentation de plus de 1.500 par rapport à la période 2013-2015. Nous aurons l'occasion d'en discuter au prochain Conseil puisque le projet de délibération fixant les ratios de promotion de grade vous sera soumis.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 74).

2015 DRH 76 - Prestations de contre-visites médicales des agents de la collectivité parisienne en arrêt de travail. - Marché de services. - Modalités de passation. - Autorisation. - Signature.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DRH 76 relatif aux prestations de contre-visites médicales des agents de la collectivité parisienne en arrêt de travail.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Cher-e-s collègues,

Le principe des contre-visites médicales que vous proposez là est ridicule et inacceptable ; vous accroissez le contrôle des travailleurs et travailleuses, sous-entendant qu'ils seraient forcément des fraudeurs qui essaieraient d'extorquer des journées de repos. Mais l'absentéisme dans les services publics et les administrations, il faut que vous le compreniez, n'est pas dû à la soi-disant fainéantise des agents ou à leur propension à la fraude ; il est dû aux sous-effectifs, aggravés par les fusions et réorganisations de services en application des politiques d'austérité, aux exigences de compétitivité qui n'ont rien à voir avec les principes du service public et empêchent les agents de faire bien leur travail. Tout cela crée de la souffrance au travail, des dépressions, des maladies professionnelles qui expliquent nombre d'absences.

Et vous voudriez nous faire croire que l'absentéisme serait dû à des abus de la part des agents, et non à vos politiques !

La vraie fraude, celle qu'il faut combattre, elle n'est pas du côté des agents, pas plus que des chômeurs que le Gouvernement ne cesse de contrôler davantage, comme si c'était un choix de leur part de ne pas trouver d'emploi, alors que la cause du chômage, c'est la politique du Gouvernement. Non, la vraie fraude contre laquelle nous devons agir enfin, c'est la fraude fiscale ; c'est mettre fin aux cadeaux aux patrons du CAC 40 via le CICE, 60 milliards

d'euros qui s'envolent en fumée au travers de 60 % d'augmentation des dividendes versés aux actionnaires ! Mobilisez-vous et interpellez VALLS et HOLLANDE à ce sujet, plutôt que d'aller traquer jusque chez eux les agents malades en leur demandant des comptes.

De plus, vous faites réaliser ces contre-visites par une entreprise privée, qui va donc réaliser des bénéfices sur cette activité ! Et on m'a rapporté des témoignages comme quoi ces contre-visites sont souvent à charge contre les agents, et seraient menées avec peu de sérieux (ordonnance non lues, absence de dialogue avec l'agent...), avec des erreurs dénoncées par les syndicalistes. Qui prévoit le contrôle de ces contre-visites ? L'avez-vous seulement envisagé ?

Non. D'ailleurs, quand on lit le rapport de l'Inspection générale, on constate qu'il n'y a jamais de mission pour inspecter les marchés passés avec des entreprises privées hors associations.

Il n'y a pour moi aucune utilité à ce marché, il ne faut pas le voter ! La validité de l'arrêt maladie tel que conclu par le médecin traitant de l'agent doit être le principe essentiel de notre action dans ce domaine et non la suspicion généralisée contre les fonctionnaires !

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à M. GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Madame la Maire, Madame la Conseillère, mes chers collègues.

Les Directions de la Ville ont élaboré et mis en œuvre des plans d'action pour prévenir l'absence au travail. Ces plans comportent différents volets traitant aussi bien de l'amélioration des conditions de travail avec la mise en place de l'accord-cadre santé sécurité au travail, de la meilleure connaissance des causes des absences, notamment avec la mise en place des entretiens de retour d'absence, que du contrôle en déclenchant une contre-visite médicale.

La contre-visite médicale est un examen médical effectué au domicile de l'agent par un médecin agréé, qui permet de contrôler le bien-fondé d'une incapacité de travail pour raisons médicales, et non de porter un jugement sur la nature de l'affection ni de s'assurer de la présence de l'agent à son domicile. C'est un outil qui limite les potentiels abus et qui permet également d'analyser le bien-fondé des absences.

Sur le précédent marché, 1.869 visites ont pu être réalisées et dans un nombre infime de cas l'arrêt n'était plus médicalement justifié. Ces contre-visites ne sont donc nullement à charge contre les agents. Elles s'inscrivent dans un cadre global d'une politique de réduction des absences que nous assumons pleinement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 76).

2015 DDEES 251 - Huit marchés couverts et un marché découvert parisiens - Approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux travaux de modernisation des marchés couverts.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous propose, si les orateurs sont raisonnables, que nous examinions un dernier projet de délibération pour la matinée ; le projet DDEES 251 et le vœu n° 2.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération a pour but de soumettre pour approbation le principe de l'exploitation de service public de 8 marchés couverts alimentaires et d'un marché découvert parisien dans le cadre de 4 conventions de gestion déléguée pour une durée de six ans.

Nous avons noté la volonté de créer un lot supplémentaire qui concernera notamment le 17^e arrondissement. Nous espérons qu'il y aura cette fois davantage de concurrence que pour la délégation de service public relative au marché découvert que vous aviez récemment lancée.

Je rappelle que c'est l'intérêt de la Ville que d'avoir de nouveaux délégataires. Pour cela, il faut ouvrir le jeu, en ne restreignant pas l'allotissement et en n'imposant pas d'investissements matériels insurmontables pour tout nouvel entrant. Notre groupe sera attentif sur ce sujet, notamment lors de la prochaine présentation du cahier des charges de cette délégation de service public.

Les marchés couverts alimentaires parisiens constituent une part importante du patrimoine de la Ville sur le plan architectural et sur le plan économique à Paris. Ce sont des lieux d'échanges, de rencontres, d'animation de quartier, des lieux traditionnels où s'exercent les métiers d'alimentation ou d'artisanat caractéristiques de notre Capitale.

Sans remettre en cause notre avis favorable sur le principe de délégation de service public, je tenais à souligner la faiblesse croissante et inquiétante des investissements propres de la Ville dans le processus de modernisation et de renforcement de l'attractivité de nos marchés couverts.

Il est ainsi question de seulement 2,2 millions d'euros investis en quatre ans pour ces marchés couverts parisiens, tous reconnaissables à leur vétusté intérieure et à leur absence de signalétique extérieure attractive.

Parallèlement, les commerçants ont subi des hausses de droits de place, entre 2011 et 2014, à savoir plus 5 % et plus 10 % par an, sans garantie de la Ville sur son engagement financier. La Ville ne peut pas demander chaque fois davantage de redevances aux commerçants sans investir.

Avec mes collègues du groupe les Républicains, dont plusieurs maires d'arrondissement, nous demandons que la Maire de Paris s'engage, après réalisation d'un état des lieux patrimonial complet, dans un plan ambitieux et pluriannuel de travaux de modernisation de nos marchés couverts, et que chaque année la Mairie de Paris publie un livre bleu budgétaire sur l'ensemble de la politique d'investissement dans les marchés couverts.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, effectivement les marchés couverts parisiens jouissent d'une excellente réputation et connaissent d'ailleurs peu d'emplacements vacants puisqu'à titre d'exemple, les marchés couverts concernés par ce renouvellement-là comptent 136 commerçants pour 3 emplacements vacants en 2015. Ils permettent d'offrir, aux Parisiennes et aux Parisiens, des commerces de proximité diversifiés et des produits alimentaires frais.

Le renouvellement présenté aujourd'hui concerne 8 marchés couverts gérés en délégation de service public, qui arrivent à échéance le 31 décembre 2016. Ce sont les marchés Saint-Martin, Saint-Quentin, Passy, Beauvau, Ternes, Batignolles, Saint-Germain et La Chapelle.

Vous vous êtes arrêté à 2014, mais je peux vous dire qu'entre 2011 et 2015, deux forts investissements ont été consentis par la Ville pour l'ensemble des marchés concernés par le renouvellement des délégations de service public d'un montant total de 3,2 millions. J'entends bien que vous choisissiez la période qui probablement vous arrange le mieux.

Il y a notamment des investissements qui ont été faits dans les marchés du 17^e, puisque les marchés Batignolles et Ternes ont été concernés par des montants importants. Pour plus de précisions, je vous propose aussi de lire le rapport de la C.C.S.P.L. qui est joint au projet de délibération et qui détaille sur près de 2 pages la liste précise des travaux effectués sur l'ensemble des marchés couverts parisiens depuis 2011.

Les investissements pour la mandature sont inscrits, soit au P.I.M., soit dans les investissements localisés des mairies d'arrondissement. En tout cas, pour le P.I.M., ce qui est prévu est plus de 6 millions d'euros sur la mandature.

Quant aux mairies d'arrondissement et aux investissements localisés, cela relève évidemment aussi de leurs choix propres. Mais je suis bien entendu prête à en discuter en 1ère Commission si besoin.

Je vous engage juste à faire preuve globalement de cohérence, puisque vous nous expliquez qu'il ne faut pas trop en demander en matière d'investissements aux futurs candidats et, parallèlement, vous nous dites aussi qu'il ne faut pas augmenter les droits de place et qu'il faut par contre faire beaucoup plus d'investissements que ce qui est prévu. Je pense qu'il faudrait, par rapport à ce que vous proposez vous-mêmes, garder une cohérence globale.

Après, évidemment, on est toujours en capacité de proposer des services meilleurs et de s'améliorer, et nous en rediscuterons.

Cela étant, vu les investissements prévus, je vous demanderai de retirer votre vœu ou j'émettrai un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

J'ai cru comprendre, Monsieur BOULARD, que vous ne retiriez pas votre vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 2 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 251.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 251).

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous suspendons la séance et nous reprenons nos travaux à 14 heures 45.

Merci à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance.

2015 DDEEES 207 - Projet d'élaboration du Contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat. Modalités de la concertation.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'identification d'un nouveau périmètre dans le 14e.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un label "Fabriquer à Paris".

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mise en place de garanties de loyers pour les activités économiques de proximité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 207 concernant le projet d'élaboration du Contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat, sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé l'amendement n° 3 et les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche, les vœux référencés n°s 4, 5 et 6 qui y sont rattachés.

Je vais donner la parole successivement à M. de FROMENT, Mmes Joëlle MOREL, Danielle SIMONNET, MM. Jean-Bernard BROS, Philippe DUCLOUX, Nicolas BONNET-OULALDJ et Mme Carine PETIT.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour 5 minutes.

Monsieur de FROMENT, un problème ? Ce n'est pas vous qui êtes inscrit ? C'est sur le contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat.

Très bien, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Pardonnez-moi, je n'avais pas prévu d'intervenir.

Il y a eu un petit malentendu. Mais, puisqu'on me donne la parole, je voulais m'interroger sur la façon dont a été conçu ce nouveau projet de revitalisation du commerce de Paris et, en particulier, sur la façon dont il s'articule avec ce qu'on appelait auparavant "Vital'Quartier".

Je voudrais prendre un exemple très concret tiré du 9e arrondissement, où fin 2013, avait été votés des crédits à très juste titre, à hauteur de 1 million d'euros, en faveur du quartier Pigalle qui souffre - cela avait été reconnu par tous les orateurs, en particulier par les membres de l'Exécutif de l'époque - d'un phénomène de monoactivité où il y a un véritable enjeu pour défendre la diversité du commerce de proximité. Cette somme de 1 million d'euros avait donc été votée à cette époque, et elle avait été inscrite dans le budget.

Il se trouve qu'au motif d'un changement du dispositif avec l'entrée en vigueur de la loi Pinel, ce million d'euros a disparu et je ne veux pas croire que cela soit dû au changement de majorité dans le 9e arrondissement... Même si on peut s'interroger, car vous aviez un million d'euros qui avait été voté et justifié - il faut renvoyer au débat de l'époque - et qui a aujourd'hui disparu dans la nature.

Cela me paraît tout à fait injustifiable et je voudrais une explication, et même plus, je voudrais qu'on rétablisse ces crédits qui ont été supprimés. Le même genre de remarque pourrait être fait à propos, par exemple, du 14e arrondissement où le périmètre arrêté ne correspond pas du tout à la réalité, ne reprend pas du tout le diagnostic qui avait été fait à l'époque.

Nous sommes donc vraiment très perplexes sur la façon dont finalement les choses ont été complètement modifiées par la loi Pinel. On voudrait des explications sur ce point.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Au nom du groupe Ecologiste et en tant que présidente de la S.E.M.A.-EST, je me réjouis de ce projet de délibération qui ouvre les modalités de concertation du Contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat.

Nous partageons toutes et tous l'importance du commerce et de l'artisanat dans les quartiers parisiens, la spécificité des commerces parisiens étant un des facteurs du bien-vivre dans la ville.

Je me permets de rappeler l'innovation que constitue le dispositif "Vital' Quartier", initié dans le 11e arrondissement et dont la réussite suscite l'intérêt de nombreuses villes qui souhaitent s'en inspirer. C'est en effet sur la base de cette expérimentation menée depuis 2004 que se sont construites les modalités du Contrat de revitalisation de l'artisanat et du commerce.

Il s'agit désormais de préparer sa mise en place. L'enquête de l'APUR a défini 12 périmètres pour le Contrat de revitalisation des commerces qui se divisent en deux types d'intervention. Un secteur a pour objectif principal de lutter contre la monoactivité, l'autre secteur est de lutter contre la vacance.

Ainsi, 4 périmètres ont déjà bénéficié de "Vital'Quartier 1". Sur ces territoires, l'intervention de la S.E.M.A.-EST a en partie porté ses fruits, mais ces quartiers restent fragiles.

La mono-activité dont souffrait un certain nombre de quartiers est en voie de diminution. Une nouvelle phase est en cours, celle du remplacement des commerces, remplacement par exemple des grossistes textiles dans le quartier Sedaine-Popincourt.

La seconde caractéristique, ce sont les huit périmètres qui correspondent aux quartiers "contrats de ville". L'objectif est de lutter essentiellement contre la vacance. Dans ces quartiers où une nouvelle dynamique est en train d'émerger, il est donc nécessaire de mettre en place au plus vite une articulation et un partenariat entre les différents acteurs du territoire.

Il faudra lutter contre la superposition des dispositifs et, là aussi, apprendre à mieux travailler en réseau, réseau aussi avec les habitants, avec les commerçants, avec les associations, avec les conseils de quartier, qui permettra en amont de travailler au plus proche des besoins et des demandes d'un quartier.

Les conseils de quartier concernés par ce périmètre recevront le diagnostic commercial APUR en amont de la réunion publique de leur arrondissement afin de leur donner la possibilité de travailler à des propositions ou à des avis. Voilà l'amendement que le groupe Europe Ecologiste souhaite proposer.

Avec l'ensemble des habitants, par l'intermédiaire des conseils de quartier, nous porterons l'élaboration d'un laboratoire du commerce urbain de demain. L'objectif est d'aider les commerçants et les artisans à préserver leurs spécificités, à lutter contre l'uniformisation.

Aujourd'hui, une nouvelle génération de commerçants est en train de se développer. C'est ce que la S.E.M.A.-EST appelle la nouvelle économie de proximité. Récemment, nous avons pu mesurer l'engouement qu'elle suscite lors, par exemple, de l'inauguration de la boutique "Biocoop", rue du Château d'Eau dans le 10^e arrondissement.

L'accueil médiatique et l'accueil commercial de cette boutique zéro emballage montrent que nous sommes sur la bonne voie, la voie du commerce écologique, celle du commerce à taille humaine, celle de l'économie sociale et solidaire, des circuits courts, du zéro déchet et du zéro emballage.

Le groupe Ecologiste de Paris votera, bien évidemment, ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Danielle SIMONNET a un petit souci pour retrouver son intervention.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Elle la maîtrise sans aucun doute sur le bout des doigts.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr, tout à fait !

Sur ce débat sur la vitalité commerciale et artisanale, je souhaite dire que j'approuve l'intention de soutenir la diversité artisanale et commerciale. Ce projet de délibération s'inscrit d'ailleurs dans la continuité de la politique qui a été menée sur les précédentes mandatures et réactualisée en fonction du nouveau cadre législatif, notamment de la loi Pinel.

Evidemment, l'esprit, je l'approuve, mais la réalité sur le terrain est différente et il faut savoir assumer de la regarder en face et confronter nos orientations avec la réalité.

J'aimerais d'ailleurs qu'on revienne - une fois de plus, je sais - sur la situation du 48, rue Ramponeau parce que c'est un cas concret qui permet de voir la différence entre nos discours et nos actes.

J'avais initialement déposé un vœu de soutien aux citoyens et citoyennes mobilisés, artistes, riverains et acteurs associatifs qui défendent la survie de ce lieu. Comme il n'était rattaché à aucun projet de délibération, il n'a pas été présenté. Je respecte le choix des différents groupes. Néanmoins, je souhaite m'exprimer oralement à ce sujet.

Il est heureux que le projet hôtelier initial ait été rejeté. La mobilisation citoyenne sur ce point a gagné. Néanmoins, je sais que le rachat envisagé du lieu par un organisme public comme la R.I.V.P. devrait s'effectuer, ce qui est une bonne chose. Il y a pourtant toujours de quoi s'inquiéter.

En effet, des études ont été faites sur place, qui sont inquiétantes pour la survie du lieu, et laissent à penser que ce lieu symbolique du patrimoine de l'histoire du quartier populaire de Belleville pourrait être détruit et y compris par les acteurs publics comme la R.I.V.P. qui envisage le rachat pour le reconstruire au mépris, selon moi, de la préservation du patrimoine architectural qu'il constitue.

Quel sera le contenu du projet futur ? Je me souviens des propos de M. MISSIKA qui disait avec insistance qu'il devrait être viable économiquement parlant. Je souhaite rappeler ici qu'il faut engager réellement la concertation avec les habitants et non attendre de ficeler le dossier et le projet par le haut au niveau des Directions afin qu'il réponde réellement aux attentes et aux besoins du quartier.

J'aimerais bien savoir où nous en sommes aujourd'hui puisque le collectif d'habitants du quartier a, lui, de son côté, élaboré un projet qui permet de préserver cette diversité artisanale. Il serait donc intéressant que les services étudient d'abord ce projet avant de forcément boucler un tout autre projet sur leur propre base. C'est cette démarche que nous devrions avoir.

Plus largement, pour en revenir au projet de délibération, la superficie concernée par les mesures que vous proposez en faveur de la vitalité commerciale et artisanale est assez limitée. D'ailleurs, le quartier du 48 bis, rue Ramponeau n'est pas concerné par le périmètre.

Vous citez peu de quartiers et ce que vous proposez est bien en deçà de l'ambition qui serait nécessaire pour préserver la diversité commerciale et artisanale à Paris. Il faudrait agir de manière bien plus ambitieuse, municipaliser beaucoup plus de foncier et proposer plus largement des baux commerciaux aux petits commerces.

Je voudrais aussi profiter de ce projet de délibération pour savoir ce qu'il en est des travaux que nous devons mettre en place avec les bailleurs sociaux s'agissant des rez-de-chaussée puisqu'il était envisagé de manière groupée d'avoir une réflexion anticipée sur l'ensemble des baux commerciaux qui dépendent des bailleurs sociaux, leur attribution. Cela me semble important.

Les habitants souhaitent réellement être associés. Souvenez-vous de la mobilisation légitime des collectifs "Stop Carrefour" ou "Stop Monop". Ils expriment un refus de l'uniformisation commerciale parisienne, un refus de l'envahissement des moyennes surfaces de supermarchés. Néanmoins, à chaque fois, les décisions avaient été prises d'imposer ces implantations dans le cadre des logiques d'autofinancement des réalisations de logements sociaux et d'équipements publics.

Et parce qu'on refuse ou plutôt parce que vous refusez de recourir de manière plus ambitieuse à l'emprunt, vous vous retrouvez dans des situations où finalement, vous ne redessinez pas la ville en fonction des besoins sociaux et des impératifs écologiques. De fait, vous participez à ces logiques spéculatives qui sont à l'œuvre sur les surfaces commerciales et qui contribuent à l'uniformisation commerciale de la Capitale.

Ce projet de délibération laisse penser que vous résistez à ces logiques, mais finalement c'est sur un périmètre si restreint que l'on en reste à des effets de communication isolés quand on voit l'ensemble de la situation.

Pour conclure, il est temps de prendre appui sur les mobilisations et il faudrait, au contraire, instaurer dans chaque arrondissement des collectifs qui puissent permettre aux habitants d'anticiper leurs souhaits d'attribution des locaux commerciaux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, chère Olivia POLSKI, mes chers collègues.

La Ville, comme vous le savez, aime et défend les commerces de proximité. Elle l'a prouvé à maintes reprises. Les dispositifs "Vital'Quartier 1 et 2" en sont l'illustration la plus marquante.

Avec le Contrat de revitalisation artisanale et commerciale, Paris rappelle à quel point l'économie de proximité est importante pour la richesse de son tissu économique. C'est une priorité de l'Exécutif parisien. Nous devons avoir la volonté politique de mener un véritable projet de ville, avec des commerces de proximité attractifs et diversifiés, répondant ainsi aux attentes des Parisiennes et Parisiens et créant ainsi de la valeur pour notre territoire.

La bataille pour l'emploi passe également par l'économie de proximité. C'est cette bataille que nous choisissons de mener dès aujourd'hui, évidemment à travers le Contrat de revitalisation artisanale et commerciale qui est un outil qui complète et qui va au-delà de "Vital'Quartier".

Pour soutenir les commerçants et les artisans, la Ville a donc choisi d'utiliser ce contrat commercial créé par la loi Pinel et qui s'inspire largement de "Vital'Quartier" que nous avons lancé en 2004.

"Vital'Quartier", je le rappelle, est un succès incontesté. Je le dis aux intervenants précédents. 370 magasins ont été ouverts grâce à la volonté de l'Exécutif parisien de développer le commerce de proximité à Paris, en partenariat avec la S.E.M.A.-EST que j'ai eu la chance de présider entre 2008 et 2014. Il dépasse les clivages politiques pour recueillir l'assentiment de tous les maires d'arrondissement.

J'en profite pour saluer d'ailleurs mes collègues Joëlle MOREL et Afaf GABELOTAUD, présidente et vice-présidente de la S.E.M.A.-EST, et puis, de saluer également Didier DELY et Emmanuelle HOSS et toutes les équipes de la S.E.M.A.-EST qui font un travail remarquable pour favoriser le commerce de proximité.

Le C.R.C. que nous allons élaborer ensemble permettra de lutter contre la mono-activité, la désertification commerciale, et la vacance forte. Il nous offrira également une base juridique, plus définie, pour aller plus loin que ce que nous pouvions faire avec "Vital'Quartier".

Au-delà de l'intervention foncière, via l'acquisition des murs, le C.R.C. propose par exemple de participer à la mise en réseau des commerçants et à l'animation commerciale. Je répondrai à M. de FROMENT pour lui indiquer que ce n'est pas 1 million, mais 37 millions d'euros qui vont être mis à disposition pour la mise en place de ce contrat.

Parmi les territoires dans lesquels on appliquera le C.R.C., les quartiers populaires sont prioritaires, mes chers collègues. La Ville de Paris s'enorgueillit d'investir pour ces quartiers et d'en faire des territoires privilégiés de ses politiques, parce que la justice sociale passe par la justice territoriale. Qui plus est, notre volonté politique est confortée et objectivée par le diagnostic de l'A.P.U.R. et par celui des maires d'arrondissement concernés.

En effet, il montre que ces quartiers rencontrent de nombreuses difficultés parmi lesquelles celles identifiées par l'A.P.U.R.

Chère Olivia, vous avez choisi, avec Mme la Maire de Paris, d'appliquer le C.R.C. dans les anciens quartiers ayant bénéficié de "Vital'Quartier 1" et pour lesquels la situation n'est toujours pas stabilisée, pleinement améliorée, telle qu'une partie de Fontaine-au-Roi ou de Sedaine-Popincourt dans le 11e arrondissement, là où je suis l'élu en charge du commerce.

Vous me permettrez à ce stade de mon propos, Madame la Maire, d'avoir une pensée particulière pour les commerces de mon arrondissement qui ont été terriblement touchés le 13 novembre dernier, le 11e arrondissement qui est un exemple de diversité commerciale grâce notamment à "Vital'Quartier".

Grâce au C.R.C., il s'agira de protéger les commerces de proximité qui jouent un rôle important dans la vie des quartiers, mais pas seulement. En en faisant une priorité politique, l'application du C.R.C. dans ces quartiers populaires, la Ville de Paris, et vous-même, Madame la Maire, apportez également votre soutien à un secteur créateur d'emploi. C'est là encore un des objectifs majeurs de notre politique.

Le C.R.C. c'est surtout un outil conçu, en concertation avec les élus locaux, les professionnels du secteur et les habitants bien entendu. Il ne s'agit pas d'appliquer le C.R.C. clef en main, bien au contraire, tout est à construire ensemble, les modalités d'application du C.R.C. notamment. Pour cela, chère Olivia POLSKI, vous allez réunir les élus locaux, les professionnels du secteur et les habitants, et les conseils de quartier, afin de co-construire un C.R.C. qui réponde le plus efficacement possible aux besoins des commerçants et des artisans et qui soit le plus en adéquation avec le territoire parisien.

Cette grande concertation aura lieu du 1er décembre au 29 février prochain, chacun pourra prendre sa part à l'élaboration d'un outil au service des Parisiens et de la richesse économique de notre ville en participant à des réunions publiques ou en proposant des idées, en les postant sur le forum dédié au C.R.C. sur Paris.fr.

Je conclurai mon propos en vous invitant, mes chers collègues, à voter pour le contrat de revitalisation artisanale et commerciale et à accueillir cette politique avec enthousiasme. Grâce à elle nous préserverons le dynamisme économique qui fait de Paris la ville européenne qui connaît la plus forte densité de petits commerces par habitant. C'est une véritable richesse pour son rayonnement économique et pour continuer à développer le vivre ensemble dans le Paris que nous aimons tant.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Philippe DUCLOUX.

Monsieur BONNET, président du groupe Communiste - Front de Gauche, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, par la vitalité du commerce et de l'artisanat, notre ville bouge, invente, elle est aussi un vivier de savoir-faire et incarne un mode de vie à part. Tout cela fait partie du patrimoine de Paris, reconnu et apprécié dans le monde entier.

Je pense à celles et ceux qui font vivre notre quotidien ; les boulangers, les primeurs, les libraires, les restaurants, les cafés, les maisons de la presse, à toutes celles et ceux qui font vivre Paris et qui font sa richesse.

Le contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat est un bouclier pour préserver notre spécificité face à la mondialisation et au lissage économique et culturel, face au développement des grandes enseignes franchisées et des magasins sans identité propre, interchangeables d'une ville à l'autre. C'est un bouclier face à l'hégémonie culturelle des grandes enseignes dont l'implantation a largement orienté la création des zones touristiques internationales, qui commencent déjà à faire du mal au commerce de proximité.

Beaucoup de commerces dans le 18^e arrondissement subissent déjà le contrecoup de l'ouverture dominicale. Ces petites structures, qui n'ont pas les moyens de tenir les amplitudes horaires et journalières auront besoin, à terme, de notre aide en faveur du commerce indépendant de proximité.

Ce décret transforme en zone touristique internationale le quartier Cour Saint-Emilion, qui n'a rien d'international ni de touristique, alors que dans le même périmètre plusieurs centaines de commerçants et artisans installés dans la gare inférieure et supérieure de La Rapée s'inquiètent de leur avenir au regard de leurs baux précaires et ne demandent qu'à développer leur activité dans la future Z.A.C. tout en relevant les défis environnementaux, en utilisant le potentiel des voies ferrées en proximité directe.

"Vital"Quartier" qui a largement démontré sa pertinence, depuis sa création en 2004, atteste de la nécessité de ne pas laisser la loi du marché comme unique système. L'intervention publique, par le droit de préemption urbain pour acquérir des locaux, contient les effets de la spéculation et permet à des petits commerces et entreprises indépendantes de rester à Paris. Il permet de lutter contre la mono-activité et d'installer la mixité.

Le Gouvernement s'est largement inspiré du succès de "Vital'Quartier" pour mettre en place, au niveau national, dans le cadre de la loi Pinel, les contrats de revitalisation du commerce et de l'artisanat et nous nous en félicitons.

Nous pensons qu'il faut, à moyen et long terme, l'élargir à l'ensemble des périmètres de "Vital'Quartier", comme par exemple le quartier Gare du Nord/La Chapelle dans le 10^e arrondissement. Ce contrat doit être également le levier pour relancer la fabrication. Après une longue période de déclin, l'industrie parisienne a muté et ne demande qu'à reprendre de l'ampleur.

En approuvant les préconisations de la Mission d'information et d'évaluation sur le thème du "Fabriquer à Paris", au Conseil de septembre, nous avons approuvé le principe de relancer la confection de produits dans notre ville. Nous vous proposons aujourd'hui de traduire ces propositions en actions concrètes. D'abord, en renforçant la mixité des usages des locaux, en incluant dans nos projets d'aménagement de nouveaux projets de fabrication.

Les avancées technologiques comme l'imprimante 3D, les découpes laser ou encore l'esprit du Fab Lab, permettent d'implanter de nouvelles formes de fabrications non polluantes et non bruyantes, une production qui cohabite avec les bureaux et les habitations.

Il est également temps de promouvoir l'artisanat et le commerce avec la création du label "Fabriqué à Paris". Un label porteur d'éthique, qui protège le savoir-faire, qui met en avant les circuits courts et la traçabilité des produits. Les retombées de ce label ne seront que positives. Il mettra en valeur le produit, informera mieux le consommateur sur sa qualité et protégera les fabricants contre la concurrence déloyale et les contrefaçons.

Autre préconisation de la M.I.E. "Fabriquer à Paris", ce contrat est l'occasion de mettre en place un système de garanties de loyer pour les entreprises aux projets novateurs, qui s'engagent pour l'emploi.

Le "louer solidaire" du commerce, de l'artisanat et de l'industrie aidera à la création d'entreprises et permettra à ceux qui s'engagent en faveur de l'emploi, d'avoir les moyens de se lancer.

Je terminerai, Madame la Maire, par une réflexion issue du rapport de la M.I.E. ; "Que cela peut-il bien signifier, sur le plan symbolique, pour un touriste chinois, de rentrer chez lui avec, comme souvenir de Paris, une Tour Eiffel ayant été fabriquée dans son propre pays ?". Cette question va bien au-delà du produit lui-même, et concerne la fabrication à Paris comme un enjeu culturel et sa capacité à projeter de la culture dans le monde entier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la défense du commerce de proximité est, pour une ville comme Paris, une préoccupation importante. Il participe au dynamisme économique de notre territoire ainsi qu'à la qualité de vie de nos quartiers.

La présence de commerces permet de favoriser le vivre ensemble, de participer à l'animation de nos rues, c'est bien un art de vivre tout parisien qui s'exprime à travers eux. Un art de vivre qu'il nous faut défendre plus que jamais. A Paris, la vitalité commerciale est réelle, elle connaît en effet, à l'échelle nationale, le plus grand nombre de commerces par habitant. Mais derrière cette bonne santé se cache des fragilités et des inégalités de situation selon les arrondissements.

Des fragilités tout d'abord inhérentes à l'évolution du secteur ; le développement du commerce sur Internet, le manque de vocation chez les plus jeunes dans certains secteurs, sont des éléments qui bouleversent la pérennité du commerce de proximité.

L'inégalité territoriale est aussi marquée dans notre ville, le diagnostic fait par l'A.P.U.R. permet de confirmer cette donnée en offrant une vision affinée des secteurs les plus en difficulté. Mono-activité, déserts commerciaux, sont des réalités présentes, notamment dans les arrondissements périphériques. Face à ce constat, la ville agit, il ne s'agit pas bien sûr de réguler l'activité libre du commerce, mais de soutenir les initiatives et de valoriser le travail de nos commerçants.

Le contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat est l'un de ces leviers qui nous est proposé aujourd'hui. Intégré par la loi Pinel, le contrat est directement inspiré de l'outil parisien "Vital'Quartier" marquant les capacités d'innovation de notre collectivité.

Nous l'avions souligné par un vœu en novembre 2014, les premiers territoires d'action de "Vital'Quartier" méritaient d'être étendus à d'autres quartiers qui souffraient des mêmes maux.

La proposition de nouveaux périmètres va permettre d'aborder plus largement les difficultés de quartiers exclus jusqu'alors du dispositif. Nous nous exprimons en faveur de la proposition d'un périmètre supplémentaire dans le 14e arrondissement, tel que cela a été voté à l'unanimité lors du Conseil d'arrondissement.

Mais rappelons-nous que ce contrat est un des outils de mobilisation pour la vitalité commerciale et qu'il ne peut être le seul. Ce ne peut être la réponse à toutes les difficultés d'un quartier et à toutes les difficultés des commerces. Nous ne doutons pas que l'Exécutif aura l'occasion de nous présenter les autres mesures prévues lors d'un prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Jean-Bernard BROS.

La parole est à Mme Carine PETIT, dernière oratrice, pour ce débat, du groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Je vous remercie, Madame la Maire. Il s'agit pour moi déjà de m'associer pleinement aux propos de mon collègue Philippe DUCLOUX sur l'aspect positif de cette première étape pour une politique municipale volontariste dans le domaine du commerce, et de notre attachement à ces commerces de proximité et à leur diversité.

Mon intervention se contente d'exposer, de présenter le vœu adopté à l'unanimité du Conseil du 14e arrondissement, qui demandait d'élargir le périmètre de concertation, qui ne préjuge en rien les outils qui seront effectivement arbitrés par la suite, notamment pour y inclure, comme l'a justement rappelé Philippe DUCLOUX, le quartier prioritaire populaire, politique de la ville, du 14e arrondissement qui va d'un secteur de la rue Didot, rue d'Alésia jusqu'à la porte de Vanves.

C'est une volonté exprimée à l'unanimité du Conseil et je vous en remercie. Je remercie Olivia POLSKI pour sa disponibilité quant à cette proposition d'amendement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame PETIT, maire du 14e arrondissement.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mesdames, Messieurs, Madame la Maire, je souhaite d'abord remercier les différents orateurs pour leur intervention et tout particulièrement pour l'intérêt qui a été manifesté par tout le monde à cette mise en place d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale, avec - cela a été évoqué - un budget de 37 millions d'euros pour une durée, un contrat de 12 ans.

Créé par la loi Pinel, le C.R.C. s'inspire directement de ce que la Ville de Paris a réussi à faire et dans laquelle on peut saluer l'action innovante. J'en profite pour saluer d'ailleurs ma prédécesseure Lyne COHEN-SOLAL et Bertrand DELANOË qui ont su innover sous les précédentes mandatures et nous proposer un "Vital'Quartier 1" en 2004 et un "Vital'Quartier 2" en 2008, qui ont permis de réaliser la préemption de locaux commerciaux et la réimplantation de commerces et d'artisans dans des zones protégées, avec une efficacité qui a été reconnue par de nombreux maires d'arrondissement, les commerçants et les habitants.

J'en profite pour saluer aussi évidemment cette action qui a été menée par le directeur général de la S.E.M.A.-EST et par sa présidente Joëlle MOREL, présente ici.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, le projet de délibération que nous vous proposons aujourd'hui vise d'abord à lancer une concertation préalable au lancement du C.R.C. sur des périmètres identifiés. C'est rendu maintenant désormais obligatoire par la loi Pinel et ces périmètres s'appuient sur les résultats de l'étude de l'A.P.U.R., qui est d'ailleurs téléchargeable sur son site Internet et par des demandes relayées par les maires d'arrondissement.

Ont ainsi été proposées à la concertation 12 zones géographiques, les plus concernées par la désertification commerciale, la vacance forte ou la monoactivité. Il y a eu 4 secteurs ou sous-secteurs qui étaient déjà dans "Vital'Quartier 1" et sur lesquels nous souhaitons continuer à avoir une vraie vigilance, et 8 secteurs disposés principalement sur un arc périphérique nord-est-sud allant du 18e arrondissement au 15e arrondissement.

En complément de ces secteurs, le Conseil du 14e arrondissement a émis le vœu que le périmètre Général Leclerc soit étendu à un secteur délimité par l'avenue Marc-Sangnier, les rues Raymond-Losserand, Alésia et Didot. Au regard des caractéristiques commerciales de ces rues dont une partie est située dans un quartier "politique de la ville", je vous propose évidemment de rendre un avis favorable à cette demande.

La concertation obligatoire et préalable au lancement d'un appel d'offres et la mise en œuvre de ce dernier aura lieu entre le 1er décembre et le 29 février prochain. Il est prévu une réunion publique d'information dans chacun des arrondissements concernés, un forum numérique temporaire sur Paris.fr permettant aux internautes de faire part de leurs suggestions et une grande réunion de restitution à l'Hôtel de Ville pour l'ensemble des périmètres retenus.

Dans le cadre de cette concertation le groupe Ecologiste de Paris propose d'amender le projet de délibération afin de permettre la transmission du diagnostic de l'A.P.U.R. aux conseils de quartier concernés en amont des réunions publiques prévues dans chaque arrondissement, et j'y suis évidemment aussi favorable.

Une fois la concertation terminée, un appel d'offres sera donc lancé en mars 2016 afin d'attribuer le C.R.C. à l'opérateur choisi au dernier trimestre 2016. Le C.R.C. permettra d'identifier et de promouvoir des activités commerciales conformément aux préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation "Fabriquer à Paris", de préserver et d'implanter des espaces artisanaux dans Paris, et de valoriser notamment les circuits courts ainsi que les initiatives commerciales issues de l'économie sociale et solidaire.

Le label "Fabriqué à Paris" proposé par la M.I.E. dont nous souhaitons la mise en œuvre rapide permettra lui aussi de valoriser, dans le cadre du C.R.C., l'artisanat de qualité.

Ces éléments répondent donc au vœu Communiste - Front de Gauche relatif à la fabrication parisienne auquel je donne bien entendu un avis favorable. J'en profite pour remercier Nicolas BONNET-OULALDJ et l'ensemble des membres de la MIE "Fabriquer à Paris" pour le travail qu'ils ont pu effectuer, de grande qualité.

Je vous confirme, de plus, mon avis favorable au vœu relatif à la mise à l'étude, dans le cadre du C.R.C., d'un dispositif de garanties publiques pour les loyers des entreprises de proximité. Je remercie d'ailleurs aussi à ce titre Véronique LEVIEUX qui avait déjà proposé la mise en place d'un dispositif de ce type. Nous allons donc voir ce qu'il est possible de faire.

Par la mise en œuvre du C.R.C., nous participons au renforcement de Paris en tant que ville-monde, vivante, attractive, innovante, fière de ses savoir-faire et tournée vers l'économie de demain, vers la nouvelle économie de proximité, comme a pu l'évoquer Joëlle MOREL.

En ce qui concerne la question qui a été évoquée du million d'euros votés pour "Vital'Quartier 2" dans le 9e arrondissement initialement, j'avais pu apporter des réponses à la maire d'arrondissement concernée puisque, en l'occurrence, nous avons fait expertiser la demande et qu'il n'était possible pour "VQ 2" de faire d'avenants que dans les périmètres en frontière des arrondissements, qui étaient en l'occurrence le 9e arrondissement et le 20e arrondissement.

Cet argent qui avait été proposé sous la précédente mandature ne pouvait pas être mis sur des périmètres qui étaient beaucoup trop éloignés.

J'en profite, puisque cela a été évoqué, pour dire que le quartier gare du Nord/La Chapelle, qui est à la frontière du périmètre actuel du "Vital'Quartier 2" dans le 10e, fera l'objet - puisque cela a été la demande du maire d'arrondissement Rémi FÉRAUD - d'un avenant car lui peut, en étant au périmètre, être concerné par ces avenants-là. Nous vous proposerons donc un avenant dans un des conseils à venir.

Sur le 48, rue Ramponeau, pour répondre à Mme SIMONNET, on travaille - c'est Jean-Louis MISSIKA et moi-même qui sommes en train d'y travailler - conformément au vœu qui a été voté et cela ne changera pas de ce qui a été proposé et voté la dernière fois, je vous le dis.

Paris a de nombreux atouts et les commerçants et les artisans en font évidemment partie. Ils sont l'âme de notre capitale, ils sont des acteurs de notre quotidien. Nous les voyons tous les jours ou presque et nous souhaitons continuer avec eux à faire vivre Paris.

Je voudrais vous dire que ce dispositif permettra de servir l'intérêt général, notamment dans les quartiers populaires, et permettra l'installation d'artisans et de commerçants de qualité dans une période où nous en avons toutes et tous grandement besoin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Olivia POLSKI, pour ces réponses et ce travail auprès des commerçants et artisans de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

Que faites-vous, les Républicains ? Pour. Cela allait sans le dire.

La proposition d'amendement n° 3 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4, déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 343).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 344).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 345).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 207 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDEEES 207).

2015 DDEEES 261 - Absorption de l'association Maison de l'Emploi de Paris par l'association PLIE Paris Nord Est.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 261 relatif à l'absorption de l'association Maison de l'Emploi de Paris par l'association PLIE Paris Nord Est, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 21.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA pour présenter l'amendement technique.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est un amendement technique simplement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est la meilleure présentation technique d'un amendement technique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 21 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 21 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 261 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDEEES 261).

2015 DDEEES 150 G - Absorption de l'association Maison de l'Emploi de Paris par l'association PLIE Paris Nord Est.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la structure issue de la fusion de la Maison de l'Emploi avec l'association PLIE.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 150 G, le vœu référencé n° 7 G et l'amendement n° 22 G. Le projet de délibération concerne, là aussi, l'absorption de l'association "Maison de l'emploi de Paris" par l'association "PLIE Paris Nord-Est".

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues.

Ce projet de fusion de la "Maison de l'emploi" et du "Plan local pour l'insertion et l'emploi Paris Nord-Est" intervient dans un contexte socio-économique marqué par l'installation d'un taux de chômage qui n'est pas prêt à baisser d'une manière considérable. Il est de 10 % sur la France métropolitaine et d'un peu plus de 8 % à Paris.

Nous signalons ces données pour exprimer l'intérêt particulier que nous portons à la problématique de l'accès à l'emploi des Parisiennes et Parisiens, notamment celles et ceux ayant des difficultés particulières dans leurs parcours d'insertion professionnelle.

En ce sens, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi constituent un outil intéressant pour agir sur les freins à l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté vivant sur un territoire donné.

Je rappelle que les PLIE ont été créés dans le cadre de la loi d'orientation de juin 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Ils sont conçus pour être des plateformes territoriales dont l'objectif premier est bien l'accompagnement personnalisé associant orientation, formation, insertion et suivi des personnes en grandes difficultés d'insertion.

Le "PLIE Paris Nord-Est" concerne les 11e, 12e, 18e, 19e et 20e arrondissements. En 2014, plus de 2.600 demandeurs d'emplois ont été accompagnés. En 2015, environ 2.900 Parisiens auront bénéficié de ce dispositif.

L'association s'appuie aussi sur la commande publique et intervient ainsi depuis 2006 en tant que facilitateur de la réalisation des clauses sociales mobilisées par les marchés des Directions de la collectivité. Le budget du PLIE s'élève à 2.300.000 euros. Les recettes sont essentiellement liées à des subventions de 1.000.000 euros du Fonds social européen et de 1.100.000 euros du Département de Paris.

En effet, succès oblige, depuis 2007, le "PLIE Paris Nord-Est" a aussi obtenu le statut d'organisme intermédiaire du Fonds social européen. Ce statut a été renouvelé pour la nouvelle programmation du FSE 2014-2020. 10 ans après sa création, le "PLIE Paris Nord-Est" est aujourd'hui un acteur reconnu dans le champ de l'insertion sociale professionnelle, un acteur dont il convient de consolider à la fois les missions et les moyens pour garantir sa capacité d'intervention et son efficacité en faveur des Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Nous partageons tous ici cet objectif, je le sais. Nous l'avons lu également dans l'avis de l'Inspection générale de la Ville de Paris qui, dans son rapport d'audit de janvier 2015 relatif à l'association "PLIE Paris Nord-Est", recommande au Département de Paris de doter l'association de fonds propres pour lui permettre de sécuriser son fonctionnement en disposant d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses engagements.

Face à cette recommandation de l'Inspection générale de la Ville, la question que nous nous posons est la suivante ; est-ce que ce rapprochement entre le "PLIE Paris Nord-Est" et la "Maison de l'emploi de Paris" serait bien la réponse recherchée pour répondre à la nécessité de sécuriser son bon fonctionnement ?

Plusieurs projets de délibération sur cet enjeu de rapprochement et de fonctionnement sont présentés à ce Conseil. La question que nous souhaitons poser ici est celle du champ de compétences étendues que vous signalez dans le projet de délibération de la nouvelle structure qui sera créée à partir de la fusion de la "Maison de l'emploi" et du "PLIE".

Pour des précisions sur les nouveaux périmètres de cette nouvelle structure, tant s'agissant de ses missions que de son périmètre territorial sur Paris, un vœu est proposé à notre Assemblée. Nous vous proposons un vœu et nous vous remercions par avance des éléments que vous pouvez nous donner sur ces deux points ; le périmètre, les missions et les compétences de la future structure qui sera issue de cette fusion.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Marie ATALLAH.

Madame PREMEL, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues.

Au moment où nous abordons une des dernières phases de cette fusion-absorption de la "Maison de l'emploi de Paris" par le "PLIE Paris Nord-Est", je voudrais attirer l'attention sur quelques questionnements.

Nous pensons que cette fusion revêt des enjeux majeurs en termes de performance, pour parler comme le nouveau Programme opérationnel national du FSE qui peut apporter une nouvelle dimension et une nouvelle motivation. Nous savons aussi, par ailleurs, que les facteurs humains, socioculturels et de communication constituent une clef du succès de toute opération de fusion.

Nous savons aussi que, malgré tout le travail préparatoire de cette absorption-fusion et après que nos représentants aient voté le projet de statut modifié, paradoxalement c'est là que tout commence, où tout va se jouer pour réussir.

Cela ne dépendra pas que d'un processus technique et de compétences gestionnaires. Cela dépendra aussi du respect des hommes et des femmes dans leurs dimensions humaines et professionnelles, de l'implication des cadres et de l'ensemble du personnel et d'une vision stratégique claire.

La "MEP" et le "PLIE" ne sont pas deux organismes tout à fait identiques où la fusion consisterait en une addition des mêmes missions et activités. Même si le nom du "PLIE Paris Nord-Est" reste inchangé, nous avons affaire à une nouvelle entité qui va reprendre les trois missions de base des PLIE ; l'accompagnement renforcé, personnalisé, individualisé des personnes très éloignées de l'emploi, la relation entreprise et l'ingénierie de projet. Mais aussi renforcer son intervention sur les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics par la constitution d'un pôle fort des clauses qui va s'appuyer sur l'expérience des deux structures.

Il faudra ne pas perdre dans cette absorption le capital de la "MEP" concernant deux axes d'intervention qui n'étaient pas au centre des actions du "PLIE", tels que l'anticipation des mutations économiques sur le secteur des services à la personne, champ sur lequel elle a acquis depuis 2006 une véritable expertise, ainsi que la mise en œuvre d'une plateforme d'appui aux mutations économiques et aux transitions professionnelles des dirigeants et salariés des commerces physiques de biens culturels.

Nous voudrions être rassurés sur ces points, d'autant plus qu'une incertitude porte sur le nouveau désengagement de l'État, 50 % ou 30 % en l'état du débat budgétaire, bien que localement la D.I.R.E.C.C.T.E. fait tout pour maintenir un même niveau de financement en fléchissant ses appels à projets mutations économiques sur la "MEP". Néanmoins, je ne suis pas sûre que l'on s'y retrouve in fine.

Enfin, aujourd'hui, nous ne savons pas précisément l'avenir notamment des cadres de direction de la "MEP", même si oralement, l'on nous rassure.

Enfin, je voudrais partager avec vous une dernière réflexion sur le développement de l'avenir du PLIE. Il pourrait être envisagé, dans un avenir plus ou moins proche, de prendre comme critère du PLIE le public en difficulté sans le limiter à certains arrondissements pour répondre aux besoins d'accompagnement, d'insertion professionnelle de tous les Parisiens en difficulté.

Dans cette perspective, il ne faudrait pas raisonner en terme d'économies d'échelle mais en réponse adaptée, en se référant aux fondamentaux des PLIE, structures légères, réactives s'appuyant sur un réseau partenarial territorialisé.

D'autres arrondissements doivent pouvoir bénéficier du PLIE. Il faudra plus réfléchir sur le montage d'un deuxième PLIE plutôt qu'un nouveau grossissement du PLIE actuel qui dans cette extension perdrait son âme et ses valeurs qui en font une politique particulière.

Nous n'en sommes peut-être pas encore là, mais mieux vaut anticiper un futur et un futur débat. Bien entendu, vous l'avez bien compris, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame PREMEL.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je réponds en lieu et place de ma collègue Pauline VÉRON, qui ne pouvait être avec nous cet après-midi. Je remercie les deux collègues pour leur intervention. Comme elles l'ont dit, la fusion du P.L.I.E. Paris Nord Est et de la Maison de l'emploi apporte des avancées considérables dans la lutte contre le chômage à Paris. Si je fais le parallèle avec la fusion que j'ai eu l'occasion de mener moi-même entre le "Paris Région Lab" et "Paris Développement" pour créer "Paris&Co", nous sommes dans la même recherche de synergies entre structures complémentaires et de lisibilité pour les publics visés par ces organisations. L'ambition de cette fusion est bien de réunir les deux expertises

des deux associations, afin de faire émerger un acteur encore plus efficace sur les questions d'insertion professionnelle des Parisiens éloignés de l'emploi.

L'Exécutif donne un avis favorable au vœu de Mme ATALLAH sur les demandes de précision quant au périmètre géographique et d'action de cette nouvelle structure. Pauline VÉRON vous les apportera en temps voulu. La fusion doit avoir lieu le 1er janvier 2016 et le nouveau protocole du P.L.I.E. auquel vous faites référence sera lui adopté en mars prochain. Je peux déjà vous dire que sur le périmètre géographique, vu les besoins clairement identifiés dans le contrat de ville en matière d'accompagnement des habitants des quartiers populaires, et vu l'enveloppe du Fonds social européen supplémentaire accordée par l'Etat, nous étudions en ce moment-même une extension du P.L.I.E. aux arrondissements ayant des quartiers "politique de la ville" qui ne sont pas encore couverts, puisque je rappelle que le P.L.I.E. intervient pour l'instant uniquement dans le Nord-Est parisien, c'est-à-dire les 11e, 12e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Sur le périmètre d'action, nous allons permettre, grâce à ce rapprochement, la création d'un guichet unique sur les clauses sociales parisiennes. Les donneurs d'ordre, au premier rang desquels la Ville, seront accompagnés dans la programmation des clauses sociales insérées dans leur marché. Les entreprises prestataires seront accompagnées dans leur stratégie de recrutement des personnes en insertion. On aura là une offre clés en main sur les clauses sociales qui sera un levier puissant pour l'emploi. Je pense notamment aux opérations liées au N.P.R.U., qui pourront s'appuyer sur ce nouveau guichet unique.

Enfin, nous conservons bien évidemment les activités classiques des deux associations, en cherchant à les amplifier, comme l'a souligné Danièle PREMEL ; passage de 2.500 à 3.000 chercheurs d'emploi accompagnés par le P.L.I.E., appui aux entreprises locales dans leur stratégie de recrutement pour la Maison de l'emploi, avec des plateformes d'employeurs sur des secteurs-clés comme les services à la personne ou le secteur culturel, ou bientôt le secteur médicosocial.

Voilà les informations que je pouvais vous apporter à ce stade, et je vous invite, mes chers collègues, bien évidemment, à voter ce projet de délibération et ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 22 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 22 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 34 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 150 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDEEES 150 G).

2015 DFA 105 - Transport collectif d'enfants, avec places assises et ceintures de sécurité dans le cadre des activités scolaires, périscolaires, extra-scolaires et sportives de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DFA 105 relatif au transport collectif d'enfants avec places assises et ceintures de sécurité dans le cadre des activités scolaires, périscolaires, extra-scolaires et sportives de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Alexandra et cher Julien, la sortie du diesel est un axe important de la lutte contre le dérèglement climatique et contre la pollution atmosphérique, et on sait qu'il va en être question dans quelques jours, de façon très abondante. Ce projet de délibération arrive donc à point nommé, puisqu'il nous propose l'arrêt total de la motorisation diesel pour les cars scolaires, à échéance du marché actuel, dans le cadre des activités scolaires, extra-scolaires et sportives.

Ce projet de délibération s'inscrit dans le plan de lutte contre la pollution de l'air adopté en février ici même.

Les modalités de passation du nouveau marché excluent le diesel à partir de l'exécution du nouveau marché, c'est-à-dire en septembre prochain, pour deux ans. Les véhicules devront impérativement être équipés d'une motorisation propre, de type gaz naturel pour véhicules, gaz comprimé ou biogaz, soit de type électrique, soit de type pile à combustible, et il y a aussi d'autres possibilités. Les véhicules qui fonctionnent avec une motorisation gaz devront impérativement répondre au minimum à la norme européenne antipollution Euro V, et les exigences seront accrues progressivement pendant les deux ans que dureront ces marchés ; au 1er septembre 2017, au minimum 25 % des véhicules du parc utilisés pour exécuter les marchés répondront au minimum à la norme antipollution Euro VI et ensuite, au 1er septembre 2018, au minimum 50 % de ces véhicules répondront à la norme antipollution Euro VI et en septembre 2019, ce sera au minimum 75 % de ces véhicules qui répondront à cette norme antipollution Euro VI.

Les élus écologistes font de la sortie du diesel et de la décroissance de l'exploitation des énergies non renouvelables une de leurs priorités, et le transport collectif des enfants de tous les quartiers est un élément qui nous paraît utile et nécessaire pour leur scolarité.

La sécurité des enfants fait évidemment l'objet d'une grande attention dans ces marchés, passant notamment par l'expérience et la formation des conducteurs, et en même temps, dans le contexte actuel, il va de soi que les transports collectifs d'enfants sont soumis aux consignes de sécurité ou d'annulation mises en œuvre dans le cadre de la protection renforcée des enfants et des écoles contre le terrorisme. Pouvoir sortir de la classe, de l'école, et des écoles bien souvent exiguës à Paris, découvrir sa région, découvrir la nature, pratiquer des activités sportives, constitue une ouverture sur le monde qui fait du transport collectif d'enfants un outil pédagogique incontournable. Nous déplorons d'ailleurs que des arguments écologiques aient été mis en avant dans le cadre de l'arrêt des sorties organisées à Fontainebleau par les professeurs de la Ville de Paris, car des alternatives sont toujours possibles.

Nous en profitons pour rappeler l'attention sur le travail précieux et irremplaçable des professeurs de la Ville de Paris. Grâce à elles et grâce à eux, tous les élèves scolarisés dans le public ont accès à des contenus approfondis et aux patrimoines et aux institutions prestigieuses, culturelles, sportives de Paris et du Grand Paris. Nous tenons d'ailleurs à saluer le fait que le Département de Paris leur alloue une prime de réseau d'éducation prioritaire qui est équivalente à celle des enseignants de l'Education nationale, juste reconnaissance de leur travail, car l'école publique ne fait pas qu'enseigner, elle est au cœur de tous les quartiers, même ceux que fuit une certaine élite, le premier maillon de la vie sociale des enfants.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOÛ, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci beaucoup, Sandrine MÉES, pour ces informations que vous nous donnez dans votre intervention. Je n'en rappellerai donc que quelques-unes, car vous avez dit l'essentiel.

En effet, la Ville de Paris dispose actuellement de 13 marchés de transports d'enfants en autocar, dans le cadre de l'ensemble des activités scolaires, périscolaires, extra-scolaires et sportives. Ces derniers arrivant à échéance au 27 août 2016, il convient donc de les renouveler pour assurer ces prestations et que ces prestations soient en cohérence avec le plan antipollution, vous l'avez rappelé, voté par le Conseil de Paris en février dernier.

Les nouveaux attributaires devront donc proposer l'utilisation de véhicules propres, excluant le diesel, et être équipés de ceintures de sécurité, vous l'avez rappelé.

La consultation à lancer se décomposera en neuf lots géographiques pour une durée de quatre ans. Les besoins de la DASCO et de la DJS y seront mutualisés pour chacun de ces lots.

Et, pour garantir une sécurité maximale des enfants, le cahier des charges techniques et particulières de cette nouvelle consultation renforce quelques-unes des exigences suivantes, notamment pour les conducteurs, qui devront désormais avoir une expérience de trois ans minimum dans le transport d'enfants, bénéficier obligatoirement d'une formation, respecter un délai de 3 jours dans la préparation des itinéraires et disposer d'outils de navigation supplémentaires. Le nouveau marché prévoit également le renforcement des pénalités pour les retards, la non-déclaration de sous-traitance ou le non-respect des prescriptions de sécurité, qui sont naturellement indispensables pour l'encadrement des enfants.

A noter que les dépenses liées s'imputeront sur le budget de fonctionnement de la Ville DASCO et DJS.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 105).

2015 DAC 574 - Subvention (180.000 euros) et convention avec la Régie autonome des transports parisiens relatives au renforcement du service de transports pendant l'opération "Nuit Blanche" du 3 octobre 2015.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 574 relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec la R.A.T.P. pour le renforcement du service de transports pendant l'opération "Nuit Blanche" du 3 octobre 2015.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'opération "Nuit Blanche", conduite par la Ville de Paris avec le soutien de la R.A.T.P., a été proposée pendant la nuit du 3 au 4 octobre dernier. Cette manifestation, drainant d'ailleurs plusieurs centaines de milliers de Parisiens, le service de transports publics a été donc adapté, ce qui est normal.

Toutefois, il y a deux anomalies majeures dont je souhaite vous faire part.

En premier lieu, je m'étonne que l'on nous demande de voter la subvention et la convention avec la R.A.T.P. après la "Nuit Blanche" et non avant.

Cette manière de mettre les élus devant le fait accompli devient apparemment une manière un peu récurrente de l'Exécutif municipal, et cela n'est tout simplement pas acceptable. Cela l'est d'autant moins que le contenu de la convention pose un sérieux problème ; en effet, au lieu de proposer un service renforcé du réseau nocturne, c'est un service modifié qui est mis en place.

Et comment ne pas s'étonner que les usagers traditionnels soient donc pénalisés dans certains secteurs de la Capitale. Au nom de quoi le service est-il ainsi quasiment suspendu dans le Centre de Paris ? Rien ne le justifie.

Je rappelle que lors des nuits de la Saint-Sylvestre et du 14 juillet, un service particulier, appelé "Nuits festives", a été défini avec le S.T.I.F. Ce service prévoit effectivement de suspendre la circulation des autobus dans le Centre de Paris, mais avec pour contrepartie - j'insiste sur "contrepartie" -, le fonctionnement ininterrompu des six lignes de métro qui desservent le Centre de la Capitale. Or, rien de tout cela pour la "Nuit Blanche" du 3 au 4 octobre. Les bus ont tout simplement été supprimés, sans offre alternative, puisque seule la ligne 14 a circulé, ainsi qu'une portion des lignes 7 et 13.

Il en est ainsi chaque année lors des "Nuits Blanches". Nous avons déjà signalé le problème que cela pose, mais notre interpellation apparemment est restée sans effet. C'est pour cette raison d'ailleurs que j'avais été amenée à présenter un vœu devant le conseil d'administration du S.T.I.F. d'octobre 2014, afin de demander que les dessertes, lors des opérations "Nuits Blanches", ne puissent être moindres que lors des autres nuits de l'année, ce qui paraît à minima logique. Ce vœu avait d'ailleurs été adopté par le S.T.I.F.

Si j'insiste sur cet aspect, c'est parce que les études montrent que le réseau Noctilien est utilisé de manière non négligeable par des personnes qui travaillent en horaires décalés. En supprimant la desserte du Centre de Paris, vous les contraignez, soit à marcher sur de longues distances, soit à subir des ruptures de charge très pénalisantes, alors qu'elles sont par ailleurs déjà fatiguées par leur nuit de travail.

Si nous sommes évidemment favorables à l'opération "Nuit Blanche", nous ne pouvons accepter que cet événement se fasse au détriment des personnes qui ne sont pas à la fête ce soir-là mais qui travaillent. Il faut là aussi les respecter. Chaque Parisien a le droit à ce respect.

Aussi je vous demande, pour la prochaine édition de "Nuit Blanche", de mettre en œuvre notre vœu et ainsi de respecter votre engagement au service de l'ensemble des Parisiens.

En raison de la non prise en compte justement de ce vote et de notre vœu, et pour toutes les raisons que je viens d'évoquer qui font que chaque Parisien n'est pas traité de la même manière, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame la maire du 17^e arrondissement.

D'abord quelques mots pour rappeler le succès qu'a été cette 14^e édition de "Nuit Blanche" sous la direction artistique de José-Manuel GONÇALVES pour la deuxième année consécutive. Nous avons choisi cette année que le parcours officiel de "Nuit Blanche" se déroule dans le Nord de Paris, et notamment dans les 17^e, 18^e et 19^e arrondissements et même en Seine-Saint-Denis.

Cela a été un succès très important, avec une volonté artistique particulière qui était de faire une "Nuit Blanche" en résonance avec la COP 21, avec 24 projets officiels et une centaine de projets "off".

Comme chaque année, nous proposons au Conseil de Paris une convention avec la R.A.T.P. Madame KUSTER, je préférerais aussi que cette convention puisse être votée avant l'édition de "Nuit Blanche" et on va tout faire pour que ce soit le cas les années qui suivent. Il y a au moins une raison objective qu'il faut prendre en compte, qui n'explique pas tout, mais il se trouve que le choix d'implantation des œuvres est modifié jusqu'à deux semaines avant l'édition même de "Nuit Blanche", ce qui rend difficile le détail de la convention avec la R.A.T.P., puisqu'il faudrait, pour que cela passe en Conseil de Paris à temps, que nous arrêtions la totalité du parcours aux moins deux mois à l'avance.

Cependant, je suis d'accord avec vous, au moins par une information si ce n'est pas le vote de la convention, il faudrait que le Conseil de Paris soit saisi plus tôt et pourquoi pas l'ensemble des maires d'arrondissement.

En ce qui concerne, si je comprends bien, les choix de la R.A.T.P. et non pas la volonté de la Ville qu'il y ait une compensation, si j'ai bien compris votre intervention, c'est-à-dire une diminution du service dans d'autres quartiers de Paris, je le regrette tout comme vous. Cela mériterait d'ailleurs que nous puissions faire un bilan objectif de la diminution de l'offre de service public de transport qui a été réalisée, d'autant plus qu'en effet, de fait, nous subventionnons la R.A.T.P. pour des services supplémentaires. Cela ne devrait donc pas se traduire par une diminution de la qualité et de l'intensité du service par ailleurs.

Je vous propose de revenir vers vous, probablement en 2^e Commission, pour avoir un bilan détaillé de ce qui s'est passé cette année et qu'en effet nous prenions les devants pour les années qui viennent et que les Parisiens

qui ne sont pas dans le parcours officiel ne soient pas pénalisés par le fait que, par ailleurs, l'objet de la convention, c'est bien que le service soit plus important dans Paris et non pas qu'il soit diminué dans certains quartiers parisiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 574.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 574).

Information aux Conseillers.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il fallait que je profite de ce moment pour vous indiquer qu'au cours de la COP, et notamment du "Sommet des 1.000 maires", cet hémicycle va être utilisé à plusieurs reprises. Si donc quand vous quitterez cette séance, pas maintenant bien sûr mais à la fin de nos débats, vous pouvez veiller à laisser vos casiers les plus vides possibles, ce serait le mieux.

2015 SG 87 - Dénomination "passage de la Canopée" dans le quartier des Halles (1er).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 87 et l'amendement n° 8 qui y est rattaché. Il s'agit de la dénomination "passage de la Canopée" dans le quartier des Halles.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons revenir sur cette dénomination et, en dépit des propositions que nous avons faites, la Ville de Paris propose de dénommer le passage qui passe sous la Canopée, de lui donner le nom de "passage de la Canopée". Je crois que nous ne sommes pas les seuls à considérer que cela manque un peu d'imagination et de créativité.

Ce site présente plusieurs caractéristiques hors norme. D'abord, les travaux de la Canopée se terminent, ce sera bientôt à nouveau la plus grande entrée dans Paris. Et il se trouve qu'à proximité immédiate de la Canopée, il y a déjà deux prix Nobel de la paix qui ont été honorés, René Cassin sur la place René Cassin, et Nelson Mandela sur le jardin proche. J'avais suggéré aussi que l'on puisse trouver sur le site un endroit pour donner le nom d'un lieu de Paris à Mère Teresa, prix Nobel de la paix.

Je considère que ce lieu mérite effectivement que l'on y installe durablement le symbole de la paix et il va de soi que l'amendement que j'ai déposé, je l'ai déposé avant les tragiques incidents sur lesquels nous débattons ce matin.

Je voudrais aussi rappeler, c'est un fait qui est peut-être mal connu qu'en 1895, Alfred Nobel a signé l'acte testamentaire instituant les prix Nobel dans le 1er arrondissement, au 242, rue de Rivoli dans les locaux du Cercle suédois et norvégien.

Ma proposition, c'est qu'on dénomme ce passage "passage des prix Nobel de la paix" et que l'on y installe quelque chose, pas forcément une stèle mais cela peut être un écran, rappelant ce qu'est le prix Nobel de la paix et qui sont les personnalités qui se sont vues attribuer le prix Nobel de la paix depuis l'institution du prix. C'est une idée simple, c'est une idée qui me paraît aller dans le sens de la paix. Je rappelle que, selon les mots mêmes d'Alfred Nobel, ce prix honore une personnalité qui aura agi le plus ou le mieux pour la fraternisation des peuples, l'abolition ou la réduction des armées permanentes ainsi que pour la formation et la diffusion de congrès de la paix.

Ce vœu a été adopté par le Conseil du 1er arrondissement. J'espère, mes chers collègues, je m'en remets à votre sagesse, que vous le retiendrez. La seule chose que j'ai entendu dire par l'Exécutif, c'est que la dénomination éventuelle "passage de la Canopée" ne serait qu'une dénomination éphémère, en attendant mieux. Eh bien, vous avez la possibilité cet après-midi d'écouter cette éphéméride et de lui donner dès à présent une dénomination qui, je crois, honorera la Capitale, ce site de la Canopée, et lui donnera du sens.

Merci en tout cas de prendre sous son meilleur jour cette proposition et, j'espère, de la faire nôtre collectivement.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous l'avez rappelé, Monsieur LEGARET, ce n'est pas la première fois que vous nous parlez de ce passage de la Canopée et de votre souci de le faire appeler "prix Nobel de la paix".

Nous en avons déjà longuement parlé, vous aviez d'ailleurs fini par retirer le vœu que vous aviez déposé en juillet 2014 et je vous rappelle que vous avez voté, vous-même, à la commission de dénomination, le "passage de la Canopée" puisque ce passage a été voté à l'unanimité de la Commission de dénomination. Je regrette mais c'est comme cela. Vous étiez là et on a voté.

Cela étant, j'entends tout ce que vous dites sur les prix Nobel de la paix et je vous rappelle qu'effectivement il y a plusieurs endroits qui portent le nom d'un prix Nobel de la paix. Vous avez rappelé René Cassin et Nelson Mandela justement sur le site des Halles. Je rappelle aussi que le jardin Yitzhak Rabin dans le 12^e arrondissement et la rue Mère Teresa dans le 17^e arrondissement chez votre collègue, Mme KUSTER, nous ne manquerons pas d'ailleurs de faire une très belle inauguration très bientôt.

Vous avez eu raison de dire que, dans un premier temps, il avait peut-être été imaginé que ce passage de la Canopée soit éphémère, ça n'a pas été retenu tout à fait comme cela. Le passage de la Canopée est donc une décision qui a été prise à la Commission de dénomination. Mais j'entends ce que vous nous dites sur les prix Nobel de la paix.

Je vous propose, pour que nous sortions par le haut de cette affaire, que nous cherchions ensemble un lieu à Paris qui s'appellerait "Prix Nobel de la paix", parce que celui-là s'appelle "passage de la Canopée" et que vous avez vous-mêmes retenu en Commission de dénominations ce nom. C'est le nom du passage. Il s'appelle "passage de la Canopée". Nous en avons parlé en Commission de dénomination.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. J'ai le sentiment que M. LEGARET ne vous rejoint pas. J'ai le sentiment que vous ne retirez pas votre vœu. Il me semblait bien aussi.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 8 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 8 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, SG 87).

2015 DPA 63 - Supervision des centres thermique - Marché de travaux - Modalité de passation.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPA 63 relatif à la supervision des centres thermiques.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Le projet de délibération DPA 63 sur la supervision des chaufferies des bâtiments publics fait partie de ces projets de délibération de fond qui contribuent réellement et de façon non négligeable à la lutte contre le

réchauffement climatique, un projet de délibération qui ne vise pas une posture facilement communicable mais contestable. C'est un projet de délibération qui montre comment une collectivité peut viser à la fois la diminution des consommations énergétiques à confort constant et des économies financières.

Nous le savons, le chauffage représente le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France après les transports. Diminuer la consommation liée au chauffage en investissant dans l'isolation des bâtiments ou comme il est proposé ici en rationalisant la commande des chaufferies, participe donc d'un levier important pour diminuer notre impact sur l'environnement.

Il est donc remarquable - et nous le remarquons - que l'installation d'un système de supervision des chaufferies des bâtiments publics de la Ville, conjuguée avec le programme de modernisation des chaufferies existantes, permette de viser une réduction de 10 % des consommations de chauffage grâce à un système intelligent de contrôle. Pris sur l'ensemble de nos bâtiments publics, cela devrait permettre une réduction de la consommation de près de 50 Gigawatts par an, soit une économie de près de 2 millions d'euros par an qui permettra de rentabiliser l'investissement en 7 ans.

Nous soutenons donc bien naturellement cet investissement. Dans sa réalisation concrète, nous soulignons l'importance de garder en tête l'intérêt des publics, en ayant une commande qui permette à chacun de pouvoir adapter la température de son lieu de travail selon son propre niveau d'exigence ; au-delà de notre volonté de garantir le confort de tous, le négliger inciterait en effet à l'utilisation de systèmes individuels de chauffage qui ruineraient les économies réalisées par ailleurs.

Enfin, nous voulons souligner que cette proposition est une nouvelle illustration que c'est bien par l'investissement public que l'on peut lutter réellement contre le réchauffement climatique en étant à la hauteur de l'enjeu. Il est temps de souligner le contresens ou l'hypocrisie d'un discours qui prétend d'un côté lutter contre le réchauffement climatique et qui de l'autre applique l'austérité à l'action publique. Alors que seule la puissance publique peut avoir une visée de long terme, l'austérité est incompatible avec la lutte contre le réchauffement climatique. L'investissement pour les générations futures suppose bien une planification écologique.

Alors que la loi sur la transition énergétique a été votée ces derniers mois, il n'est pas normal qu'aucun dispositif sérieux n'ait été prévu pour encourager les collectivités à réduire leurs consommations d'énergie. Nous devons nous mobiliser très vite auprès du Gouvernement pour que des aides soient débloquées pour que nous, comme les autres collectivités, puissions investir plus et plus vite pour la transition énergétique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, la parole est à Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, mes chers collègues, dès 2007, la Ville de Paris s'est engagée pleinement dans la lutte contre le dérèglement climatique, en fixant des objectifs ambitieux à l'horizon 2020, pour le territoire comme pour son administration. Ces objectifs animent le Plan Climat Energie, plan d'action complet et précis permettant d'agir dans chaque secteur de politique publique pour réduire l'empreinte écologique de Paris.

Pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques de l'administration parisienne, la Ville de Paris s'engage à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur ses bâtiments publics de 30 % à l'échéance 2020 par rapport à 2004. Marché de performance énergétique pour l'éclairage public, construction de nouveaux bâtiments à faible empreinte écologique, programme de rénovation thermiques des écoles, plan de déplacement de l'administration parisienne (PDAP) ou encore plan alimentation durable ; plusieurs actions, recensées dans le "carnet de l'administration", sont d'ores et déjà mises en œuvre et commencent à produire des effets notables.

Le projet de supervision énergétique des centres thermiques des bâtiments de l'administration parisienne s'inscrit dans ce cadre. En effet, ce dispositif innovant doit permettre dans le même temps d'acquérir une meilleure connaissance des besoins afin d'optimiser le fonctionnement des installations thermiques, de suivre en temps réel les données de consommation et le fonctionnement des installations, ainsi que d'optimiser l'exploitation via la possibilité d'intervenir à distance.

Le cumul de ce projet et de la rénovation des 300 centres thermiques permet d'envisager un gain à l'horizon 2020 de 50 gigawatts, soit une diminution de plus de 10 % des besoins d'énergie de l'administration parisienne pour le chauffage de ses bâtiments, et une économie de 2 millions d'euros chaque année sur le budget de la Ville.

A l'heure où la ville s'apprête à accueillir la Conférence internationale sur le Climat, COP 21, c'est une nouvelle preuve que Paris prend pleinement sa part dans la lutte contre le dérèglement climatique et se donne les moyens d'accélérer la transition énergétique de son administration comme de l'ensemble du territoire parisien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame BLAUUEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 63).

2015 DPA 70 - Conservatoire et bureaux 2, impasse Vandal (14e). - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre et de signer la convention temporaire de transfert de maîtrise d'ouvrage.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPA 70 relatif au conservatoire et bureaux 2, impasse Vandal (14e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 9 qui y est rattaché.

Monsieur LEGARET, s'il vous plaît !

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour la présentation de cet amendement technique.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Qui est purement technique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait !

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 9 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 9 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 70 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DPA 70).

2015 DEVE 149 - Rapport développement durable. - Communication de la Maire de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 149 relatif au rapport développement durable. Il s'agit d'une communication.

Je donne la parole successivement à M. Yann WEHRLING puis à Mme Joëlle MOREL.

Monsieur LEGARET, s'il vous plaît !

La parole est à M. Yann WEHRLING et lui seul.

Monsieur WEHRLING, si vous voulez bien prendre la parole.

M. Yann WEHRLING. - Merci, Monsieur le Maire.

Si M. LEGARET veut bien me laisser parler de ce sujet, la première remarque que je veux faire, c'est que ce n'est pas un sujet sans importance. Le rapport développement durable de la Ville de Paris, le rapport annuel, bilan et perspective n'est peut-être pas traité avec l'intérêt qu'il devrait avoir, et je le regrette. D'ailleurs, je constate que cela ne suscite pas un intérêt énorme dans l'Assemblée.

J'aurai quelques remarques de détail sur ce rapport et sur le propos préliminaire qui est donné dans l'exposé des motifs.

J'aurai d'abord un petit message à l'intention de mes amis "Verts" qui avaient déposé un vœu il y a quelque temps sur le "fonds vert" qui est mentionné. J'ai une simple question ; je trouvais cette proposition très intéressante. A l'époque, nous l'avions d'ailleurs approuvée. Je me demande où cela en est parce que ce que je lis rappelle que cela a été adopté par notre Assemblée. Qu'en est-il aujourd'hui concrètement ? C'est une information que j'aimerais avoir.

Concernant le vœu "Grenelle de l'air" que notre groupe avait déposé, approuvé par cette Assemblée également, à ma connaissance, il n'a pas été mis en œuvre jusqu'à présent. Je note d'ailleurs qu'il est fait mention d'une méthode de travail très voisine, qui sont les Assises de l'économie circulaire, une très bonne initiative qui rassemblait beaucoup d'acteurs et qui a permis de construire un plan d'action. C'était exactement cela, l'idée du "Grenelle de l'air".

Or, je ne vois pas aujourd'hui de suite donnée à cette idée qui, pourtant, avait suscité une approbation de notre Assemblée.

Troisième remarque de détail ; c'est sur l'exemplarité de la Ville. Elle est citée également comme étant aujourd'hui au cœur de l'action de la Ville. L'administration serait en mouvement pour être exemplaire. Je vous invite tous à regarder comment sont nos bureaux respectifs, nos bureaux en face de cette place, surchauffés en hiver où il est difficile de maîtriser l'énergie dépensée, peu isolés, et, en été, une climatisation qui fonctionne à fond. Je ne suis pas certain que l'on soit très au point du point de vue de l'exemplarité, du point de vue énergétique. Je sais que des efforts sont faits, mais cela fait des années que l'on en parle.

Dernière remarque ; la démocratie participative fait partie du développement durable. Est mentionné comme exemple le budget participatif qui est une démarche que nous approuvons. Mais, au fond, n'y a-t-il pas moyen d'aller plus loin ? Je sais par exemple qu'il y a un certain nombre de projets structurants, dont nous débattons. J'en citerai deux, un que j'ai approuvé, l'autre que j'ai désapprouvé ; la tour Triangle, les aménagements des berges. Cela aurait pu susciter un débat participatif bien plus grand qu'il n'a été fait jusqu'à présent et, pourquoi pas, demander l'avis des Parisiens sur ces deux projets très structurants pour la ville. C'est peut-être au moins aussi important que le budget participatif que de demander l'avis des Parisiens sur des projets lourds où l'élection municipale ne suffit peut-être pas à donner un blanc-seing à une équipe pour faire ce que bon lui semble.

Je ferai quelques remarques générales sur le rapport développement durable. C'est un rapport d'étape, un rapport annuel qui fait le bilan et donne des perspectives. Je voudrais souligner le manque que j'y voie d'indicateurs clairs, lisibles. Ils sont disséminés, mais ils ne sont pas vraiment mis en avant très fortement. Je pense que c'est une évolution à laquelle il faudrait penser ; donner des indicateurs clairs de l'état actuel des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Paris, du niveau de qualité de l'air, du niveau de qualité de l'eau, du taux de végétalisation, bref, des indicateurs qui permettent pour tous - pour nous élus, bien sûr, mais aussi pour les Parisiens - de savoir où nous en sommes exactement.

J'aurais une deuxième remarque sur cette question de l'évaluation et des indicateurs. Ce rapport est très bien, mais je dois dire qu'au fond nous nous grandirions - je ne sais pas si je le ferais si j'étais aux affaires, mais je vous invite à y réfléchir - à votre place, je ferais en sorte que de tels rapports soient réalisés, non pas par les services de la Ville, mais par un comité d'experts indépendants et neutres. Cela donnerait toute la crédibilité nécessaire à ce rapport, encore une fois très important, mais qui, fait par vous, est avant tout un plaidoyer de communication. Je crois que j'aspirerais à plus de neutralité dans un tel rapport. Je vous invite à réfléchir à cette idée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris accueillera dans quelques jours la 21e conférence des parties des Nations Unies sur le changement climatique. Paris doit être l'accord du XXIe siècle.

Les tragiques événements récents, à la veille de la COP 21, sont en étroite relation avec le changement climatique. Ils nous obligent encore plus à accélérer la transition écologique et à nous attaquer tout particulièrement au financement des organisations terroristes qui reposent en grande partie sur les ressources pétrolières. Nous n'avons plus le choix ; il faut inventer de nouveaux modes de vie, des sociétés, des villes moins dépendantes du pétrole.

Le climat est l'affaire de tous et nous devons faire entendre notre volonté de construire une société plus solidaire et plus durable. La température moyenne annuelle en 2014 sur la France a dépassé de 1,2 C° la normale. 2014 est ainsi l'année la plus chaude depuis 1900. Les températures exceptionnelles relevées en 2014 s'inscrivent dans la tendance observée au cours des dernières décennies. Les 15 années les plus chaudes observées à ce jour en France depuis le début du XXe siècle l'ont toutes été au cours des 25 dernières années. 2015 risque d'être à nouveau une année record.

La Ville n'a pas d'autre choix que de s'adapter à cette évolution. Le carnet d'adaptation au changement climatique remplit cet objectif. Il vise à protéger les Parisiens et les Parisiennes face aux événements climatiques extrêmes, garantir l'approvisionnement en eau, en alimentation et en énergie, vivre avec le dérèglement climatique à Paris et accompagner les nouveaux modes de vie.

Les élus écologistes, tant au Conseil de Paris et que dans les arrondissements, se mobilisent depuis plusieurs années pour engager pleinement Paris dans cette transition énergétique et écologique de notre territoire. Grâce au Plan Climat Energie, la Ville agit pour diminuer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de son territoire.

Je souhaite remercier Célia BLAUEL pour la qualité du rapport développement durable qui nous est présenté ici ; pédagogique, accessible, il nous aide à mieux comprendre l'engagement de notre Ville pour le climat, un engagement qui ne fait que croître depuis plus de 10 ans.

Un engagement qui permet à la Ville de porter la voix des villes et des régions du monde entier lors de la prochaine conférence climatique. Cette conférence climatique, très particulière dans une ambiance de violence, d'attentats, de morts dans le monde entier, de Paris au Mali, en passant par Beyrouth, n'empêchera pas les citoyens et les citoyennes, à Paris et dans le monde, de se mobiliser pour enrayer à temps le processus destructeur de notre planète.

La mobilisation citoyenne de la société civile est capitale pour rappeler la responsabilité historique à nos représentants. Les élus écologistes demandent à la Ville de Paris de donner toutes les possibilités pour que les habitants de notre planète puissent s'exprimer et qu'ils puissent faire entendre leur voix pendant la COP 21.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous deux, la parole est à Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci aux deux intervenants pour leurs différentes remarques.

Effectivement, ce rapport développement durable - au-delà de l'exercice imposé, mais évidemment nécessaire en amont du débat sur le budget primitif - est avant tout un panorama extrêmement exhaustif de l'action de notre Ville en matière de développement durable, et il est vrai, à quelques jours maintenant de l'ouverture de la COP21 - comme le rappelait Joëlle MOREL - qu'il remet en perspective les choses, et montre que développement durable et climat dépassent la seule question de l'environnement et touchent tous les secteurs de la Ville. C'est bien l'objet de notre Plan Climat à Paris.

Ce plan, qui organise la transition écologique du territoire et inspire l'ensemble des politiques publiques de la Ville, avec des objectifs à la fois de long terme, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, a aussi des impacts extrêmement concrets - et c'est cela la transition écologique au quotidien - avec une amélioration de la qualité de vie, une réduction des pollutions, la création d'emplois non délocalisables - je ne vous referai pas la liste de toutes ces implications.

Ce rapport rappelle que Paris, à l'instar de nombreuses villes à travers le monde, n'a pas attendu la COP 21 et la mobilisation en 2015, pour entrer concrètement dans la transition écologique. Il vous donne un bilan de ce qui a été fait, depuis - comme le disait Joëlle MOREL - plus d'une dizaine d'années.

Très rapidement, je voudrais apporter quelques éléments de réponse à Yann WEHRLING qui a soulevé beaucoup de questions, et je suis certaine que nous aurons l'occasion d'y revenir dans le détail. Le "fonds vert", ce projet de délibération effectivement porté par le groupe Ecologiste, fait actuellement l'objet d'une mission de préfiguration et d'un travail de fond. Je pense que mon collègue, Patrick KLUGMAN, aura l'occasion d'en dire plus au cours de cette séance.

J'ai beaucoup de réserves, Monsieur WEHRLING, sur votre critique de l'exemplarité de la Ville de Paris. Il suffit de regarder les politiques publiques, extrêmement massives, que nous avons lancées, en matière de lutte contre le dérèglement climatique, et uniques d'ailleurs aujourd'hui en Europe et, pour certaines, à travers le monde.

Comme vous avez parlé d'exemplarité de l'administration, je voudrais simplement redire trois choses.

Au contraire, me féliciter de l'implication de notre administration, qui est mobilisée pour la mise en œuvre de ce Plan Climat. J'en veux pour preuve les 800 agents du Réseau développement durable de la Ville qui sont présents dans l'ensemble des directions de la Ville et qui permettent sa mise en œuvre ou encore la mobilisation des agents en amont de la COP 21 qui ont proposé une série d'initiatives à la Maire, et qui ont fait preuve d'une très grande créativité. Je pourrais vous transmettre la liste de ces actions.

Quant à la spécificité de ce bâtiment, l'Hôtel de Ville, il n'est certes pas totalement, du point de vue de son patrimoine historique, climato-compatible, mais je vous inviterai à en discuter avec Yves CONTASSOT qui y travaille fortement sur la question de l'énergie ou à venir visiter les sous-sols de l'Hôtel de Ville qui accueillent, depuis quelques jours, une installation réalisée avec "Climespace", la C.P.C.U. et "Eau de Paris" et qui est une réalisation extrêmement intéressante en matière de développement durable et très innovante.

Enfin, sur la question de la participation, elle est vraiment au cœur de la mise en œuvre des politiques Climat à la Ville de Paris, à la fois par pragmatisme, puisque 80 % des émissions de gaz à effet de serre de notre ville ne dépendent pas de l'administration, mais des acteurs du territoire, entreprises, citoyens, l'ensemble des personnes qui habitent notre ville - et qu'il faut donc impliquer dans cette transition écologique - et par conviction, car le Plan Climat, c'est aussi ne pas faire des politiques publiques totalement classiques mais bien d'emmener un maximum de personnes à entrer dans cette transition écologique.

Je souhaiterais simplement citer trois exemples de cette dynamique ;

- la mise en œuvre du réseau des acteurs du Paris durable ; des citoyens, "start-up", associations, engagés dans le développement durable et qui représentent aujourd'hui près de 8 % de la population parisienne ;

- la charte des grands acteurs du tertiaire parisien engagés dans la transition écologique qui, depuis trois ans, rassemble 32 des plus grandes entreprises parisiennes engagées pour lutter contre le dérèglement climatique.

J'ajouterai une mention spéciale, en cette année de mobilisation du territoire, au soutien et à la relation extrêmement constructive que nous avons eue avec un grand nombre d'associations, O.N.G., notamment rassemblées au sein de la coalition 21, et avec lesquelles nous travaillons depuis un an pour favoriser la participation citoyenne dans le cadre de la COP 21, que, malgré les événements, nous attendons tous et toutes avec impatience.

Voilà pour les éléments que je souhaitais apporter sur ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ce rapport étant soumis pour avis, je le soumets au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 149).

2015 DVD 18 G - Tramway T9 Paris-Orly Ville. Convention de financement relative aux études Projet, à la mission d'assistance aux contrats de travaux et aux premiers travaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 18 G relatif au Tramway T9 Paris-Orly Ville.

La parole est à M. LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Le lancement d'un nouveau projet de ligne de transports en commun est toujours un évènement pour le service public. C'est un élément de qualité de vie profitable à tous, à ceux qui vivent à Paris comme à ceux qui y travaillent. C'est un pas de plus en direction de la mutation de nos modes de vie, plus respectueux de l'environnement, et qui assoit son développement et son avenir sur des ressources durables.

Cette question devient de plus en plus centrale dans notre Assemblée, et le nombre de débats qui lui sont totalement ou en partie rattachés en est la preuve. Même si nous jugeons qu'elle devrait se faire à un rythme plus soutenu, notamment par le biais d'investissements massifs en sa direction et la création de nouvelles ressources pour les financer, la transition écologique avance avec l'avènement de ces nouveaux projets.

Cette nouvelle ligne tisse un nouveau lien avec le département voisin du Val-de-Marne. Elle est d'ailleurs un exemple de travail métropolitain, un travail de projet, respectueux des représentants de la population de l'ensemble des territoires concernés. En bref, une métropole à partir d'un contenu et une vision commune plutôt que du contenant.

Nous approuvons donc sans détour ce projet de délibération qui porte un intérêt public majeur. Il améliorera la vie quotidienne d'un grand nombre de femmes et d'hommes, en libérant la ligne de bus 183 qui est sursaturée, et participera au développement de l'ensemble du territoire qu'elle traverse.

Nous serons en revanche très vigilants sur le gestionnaire de cette nouvelle ligne. Nous le répétons, seul le service public est en mesure d'assurer une grande partie des investissements de la transition écologique. C'est pour nous la garantie que cette transition soit assumée par l'ensemble de nos concitoyens et qu'elle soit en retour accessible à tous.

Cette conviction est particulièrement vraie en matière de transports. La notion d'intérêt général qui l'exempte de la logique de rentabilité à court terme, fait du service public des transports l'opérateur le mieux armé pour assurer les investissements qui garantiront la meilleure qualité de service possible.

C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité que ce projet soit porté et géré par la R.A.T.P. Les transports en commun, particulièrement en ce qui concerne le ferroviaire, doivent être pour nous l'affaire de tous, et donc une affaire publique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme M. LE RESTE, nous nous réjouissons de l'avancée du projet du tramway T9 qui reliera Orly à la porte de Choisy via Thiais, Choisy-Le-Roi, Vitry et Ivry-sur-Seine. Nous savons à quel point il est essentiel pour la métropole parisienne de développer les infrastructures de transports en commun aussi bien entre communes de banlieue qu'avec Paris. La mise en œuvre future du T9 est donc un atout incontestable pour le sud-est de la métropole parisienne.

Concernant l'exploitation du futur tramway, M. LE RESTE souhaiterait qu'elle soit confiée à la R.A.T.P. Ce choix est du ressort du S.T.I.F. qui pilote le projet de création du T9. Cette question a d'ailleurs déjà été portée auprès du conseil d'administration du S.T.I.F. par un vœu déposé par les élus communistes de ce Conseil il y a quelques mois. Le Conseil du S.T.I.F. et son Président, M. Jean-Paul HUCHON, n'y ont pas répondu favorablement, le S.T.I.F. ne pouvant s'affranchir des règles légales de mise en concurrence qui s'appliquent à l'Ile-de-France pour la création d'une nouvelle ligne de tramway. De par son expérience et son implantation, la R.A.T.P. dispose quoiqu'il en soit de nombreux atouts pour remporter cet appel d'offres.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 18 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 18 G).

2015 DPE 71 - Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics des déchets pour l'exercice 2014.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 71 relatif à l'approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics des déchets pour l'exercice 2014.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Une chose est sûre, il y a encore du travail à faire avant d'atteindre le zéro déchet !

Si certains dispositifs de prévention, d'accompagnement, de réduction des déchets présentés dans ce rapport peuvent être intéressants, ils sont presque toujours à l'état d'expérimentations micro-locales. Les mesures présentées restent encore bien trop limitées et timides. Et le maigre objectif de réduction de déchets de 7 % entre 2009 et 2015 n'est même pas atteint, puisque la réduction est de 6,4 % depuis 2009.

Surtout, pour une politique réellement ambitieuse de zéro déchet, il y a selon moi un enjeu décisif de planification, qui nécessite que toutes les opérations de collecte et de traitement soient en gestion publique directe, par la collectivité ou par le SYCTOM, afin de maîtriser le processus ! En France, les déchets sont gérés à plus de 90 % par le secteur privé, avec de juteux bénéfices. Les mêmes entreprises détiennent la quasi-totalité des marchés de collecte de déchets, d'exploitation des incinérateurs et des décharges dans notre pays ; Veolia (Veolia propreté), Suez (SITA et Novergie), TIRU (dont EDF détient 51 %). Il n'est pas possible de dépendre à ce point de grosses entreprises comme Suez ou Véolia qui ont tout intérêt à ce que les déchets augmentent plutôt qu'ils ne diminuent, qu'ils soient incinérés plutôt que recyclés !

L'enjeu de l'usine d'Ivry est là ; vous vantez d'ailleurs le projet en cours, alors que l'adjoint avait affirmé en séance pendant un précédent Conseil que vous songiez à abandonner ce projet, reconnaissant qu'il est inutile - car investir 2 milliards d'euros au seul bénéfice de Suez lorsqu'on prétend se fixer des objectifs radicaux de réduction des déchets est totalement absurde, et anti-écologique - car la TMB-méthanisation n'apporte rien et pollue beaucoup. Les associations et collectifs d'habitants ont d'ailleurs conçu avec le mouvement Zéro Waste France un plan B, le "plan B'om", qui montre qu'on peut tout à fait se passer de cet investissement, pour favoriser plutôt des investissements socialement et écologiquement utiles.

Outre l'enjeu à la source, de réduire les emballages, de lutter contre l'obsolescence programmée, de modifier en profondeur nos modes de consommation et les modes de production pour rompre avec les logiques productivistes, nous avons donc à repenser notre politique en matière de collecte et de traitement des déchets.

Ce rapport, exactement comme celui de l'an dernier, occulte une question centrale des enjeux de qualité et de prix des services publics des déchets ; la comparaison entre les gestions publique et privée de la collecte des déchets. Il n'y a que très peu de données permettant une telle comparaison, notamment dans le chapitre consacré aux aspects financiers. Quels sont les coûts de l'un et de l'autre pour la collectivité, et les bénéfices éventuels, dans le cas du privé ? Quelle est la qualité du service rendu ? Quelles sont les différences de conditions de travail entre les agents et les salariés du privé affectés, dans divers arrondissements, à la collecte des déchets ?

Un rapport permettant de se faire un avis sur la qualité et le prix des services publics des déchets devrait intégrer de telles données, et j'espère qu'elles nous seront transmises à l'avenir, et le plus rapidement possible pour l'exercice 2014. Car ces données permettront de démontrer qu'il est bien plus intéressant, et respectueux des salariés, de recourir à une collecte 100 % publique. A Paris, pour la collecte comme pour le traitement, gestion publique et privée se combinent, sans que les citoyens ni les élus puissent avoir une visibilité satisfaisante sur ces modes de gestion et sur les bénéfices éventuels réalisés par les entreprises privées aux différentes étapes.

Je reste convaincue de l'impérieuse nécessité dans la collecte et son tri, de généraliser la collecte des déchets organiques porte à porte. Non seulement cela permettra de réduire le tonnage des déchets non recyclables, mais facilitera le recyclage des déchets qui peuvent l'être en rendant le tri propre. Après les expériences isolées, généralisons cette collecte à tout Paris. Fort heureusement, l'implication citoyenne sur ces questions est croissante !

Avec un peu plus de volonté, pourtant, c'est possible ! D'autres villes ont, avant nous, repensé le chemin des déchets ; pour qu'il y en ait moins, que les objets soient conçus pour être réemployés ou recyclés, qu'ils soient mieux triés pour rendre le traitement possible. A Capannori en Italie, il ne reste que 10 % des déchets à enfouir. Plus du tout d'incinération ; l'économie a été relocalisée pour éviter les conditionnements coûteux en emballage, des emplois ont été créés massivement pour accompagner tous ces changements.

Cela coûte-t-il cher ? Certainement moins que l'incinérateur ! Les dépenses publiques ont diminué. Et cette expérience a été mise en place très rapidement. La créativité des citoyens est immense ; création de commerces sans emballages, mise en place de ressourceries - avec des génies de la réparation de tout, y compris des ordinateurs et autres téléphones, ameublement, c'est prodigieux ; finie l'obsolescence !

Pour défendre la démarche "aucun déchet à l'incinérateur", la Ville de Paris doit s'engager résolument en vue de faire émerger une filière publique des déchets, de la collecte au traitement et s'appuyer sur l'implication citoyenne.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame la Conseillère, la Ville de Paris est attachée à une répartition équilibrée de la collecte des déchets entre sa régie municipale et ses prestataires. Cet équilibre lui permet de proposer un service de qualité au meilleur coût et de remplir sa mission de service public de collecte en cas de manque d'un de ses opérateurs publics ou privés.

La Ville de Paris présente une spécificité dans l'organisation du travail de la propreté puisque ce sont les mêmes agents éboueurs qui y effectuent tantôt la collecte des déchets tantôt le nettoyage de l'espace public dans les arrondissements collectés en régie. La plupart du temps dans le reste de la fonction publique territoriale, ces deux missions sont dissociées et effectuées par des cadres d'emploi différents, éboueurs et cantonniers. A Paris, l'agent polyvalent peut, dans une même journée être successivement affecté au service de la collecte puis à des tâches de nettoyage, ou inversement. L'alternance s'effectue au cours d'une même journée ou d'un jour à l'autre. Les organisations syndicales parisiennes sont attachées au maintien de ce statut.

Cette particularité parisienne a pour conséquence de rendre délicate la comparaison des coûts entre une collecte réalisée par un prestataire privé ou par la régie. La municipalité parisienne, régulièrement interrogée sur ce sujet, rappelle que ces informations ont été publiées dans un rapport de la Chambre régionale des comptes rendu public dans lequel les magistrats soulignent "l'exceptionnelle qualité de service proposé aux Parisiens". Depuis 2001, la Municipalité conforte l'offre de service public à Paris. Cette orientation doit être confirmée en 2016 par la création de nouveaux emplois dans le secteur de la propreté, conformément aux engagements de la Maire de Paris. Cette augmentation importante des effectifs dans une période de contraction de la dépense publique témoigne de l'attachement de la municipalité parisienne au service public de la propreté, confirmée par le recrutement en 2014 de 50 éboueurs pour réinternaliser l'accueil dans toutes les déchetteries parisiennes.

Vous évoquez une gestion privée à 90 % des déchets en France. Nous ne savons pas apprécier ce chiffre. A Paris, la collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée à 50 % en régie et le traitement des déchets à 100 % par un opérateur public, le SYCTOM. S'agissant de l'usine de traitement des déchets d'Ivry-Paris 13 et du projet de reconversion dont elle fait l'objet, l'exécutif du SYCTOM a, à ce stade, approuvé la réalisation d'études préalables. Les tranches successives d'investissement sont conditionnées à de nouvelles délibérations sur un projet dont on sait qu'il ne comportera plus de TMB. A cet égard, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte votée cet été écarte d'ailleurs tout nouveau projet de type TMB. Alors que plus de 200.000 tonnes de déchets sont encore enfouies, le service public métropolitain de traitement des déchets doit veiller à disposer des capacités suffisantes pour incinérer efficacement, faute de quoi nous ne parviendrons pas à cesser l'enfouissement ou deviendrons dépendants des infrastructures privées pour traiter nos déchets.

Afin de tendre vers la trajectoire zéro déchet qu'elle a adoptée et d'ainsi concourir à un traitement toujours plus vertueux des déchets des Parisiens, la Ville de Paris a décidé de confier à sa régie municipale la démarche innovante qu'elle initie en matière de collecte des biodéchets. Cette 4e filière de collecte permet à la Ville de répondre à ses obligations légales (sites accueillant des activités de services public municipal considérés comme gros producteurs de biodéchets) autant qu'à ses ambitions en matière de développement durable et d'innovation en allant au-delà de ses obligations en expérimentant la collecte des biodéchets dans le diffus dans les 2e et 12e arrondissements.

La réduction des déchets repose en grande partie sur le changement des pratiques de consommation des Parisiens. Cette évolution prend du temps en fonction de la sensibilité des publics aux enjeux économiques et environnementaux, et des moyens à leur disposition pour mettre en place ces pratiques. Le chiffre de 6,4 % correspond à la réduction entre 2009 et 2014 (RPQS 2014). La Ville a la volonté d'atteindre l'objectif fixé dans le PLPD de réduction de 7 % entre 2009 et 2015, conformément aux objectifs nationaux et régionaux. La Ville de Paris devra nécessairement se conformer au nouvel objectif de la loi de transition énergétique, soit -10% entre 2010 et 2020. L'année 2016 sera par ailleurs consacrée à préciser et séquencer nos ambitions sur la concrétisation de la trajectoire zéro déchet, au-delà même des exigences de la loi.

A la veille de l'ouverture de la COP 21, la Ville de Paris entend amplifier son effort et toujours plus associer les Parisiens à cette démarche. Voilà pourquoi la politique de sensibilisation fera l'objet d'un nouvel élan afin de mobiliser davantage de citoyens. C'est l'ambition du plan de relance du tri que nous avons proposé à Eco-Emballages et qui sera déployé en 2016. Ce plan de relance s'inscrit en continuité du renforcement engagé de nos outils dans le domaine du tri (CVAE, éco-points mobiles) et du soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire (ressourceries, collecte des textiles). A ce titre, le cas des éco-point mobiles illustre bien notre méthode ; après une phase d'expérimentation (2 collectes par mois dans le 17^e arrondissement lancées en septembre 2014) suivie d'une adhésion des Parisiens à ce dispositif dans le cadre du Budget Participatif 2014, l'année 2015 a été consacrée à sa généralisation. Ainsi fin 2015, ce sont près de 80 prestations mensuelles qui seront mises au service des Parisiens pour mieux trier leur petits encombrants. Au-delà, le compostage de proximité est un procédé vertueux pour traiter localement une grosse partie des biodéchets puisqu'il évite le transport de déchets. La Ville de Paris a ainsi suivi cette voie depuis 2010 avec l'opération "compostage en pied d'immeuble" (178 immeubles, 138 écoles/centres de loisirs, 27 sites institutionnels pratiquent le compostage à Paris aujourd'hui) et depuis 2014 avec l'accompagnement des porteurs de projets associatifs pour le développement du compostage de quartier (4 sites sur Paris).

S'agissant de la ville de Capannori en Italie, il est malaisé de comparer les politiques publiques d'une ville centre de 2,3 millions d'habitants d'une densité exceptionnelle au sein d'une métropole mondiale, ville centre qui accueille chaque jour sur son territoire 1 million de travailleurs et 29 millions de touristes par an avec celles mises en place dans une commune de 47.000 habitants. Les contraintes urbaines sont différentes d'une ville à l'autre et rendent inappropriée une comparaison basée sur de strictes performances de recyclage.

Même à l'échelle nationale, les comparaisons s'effectuent davantage entre territoires à peu près homogènes en matière de densité, de type d'habitat... Le "zéro déchet" est une démarche qui doit ainsi s'adapter aux caractéristiques du territoire. En outre, elle a pour objectif de faire disparaître la part des déchets recyclables valorisée énergétiquement ou enfouie pour que l'intégralité des déchets pouvant être recyclés le soit effectivement. La valorisation énergétique ne concernant à terme que les déchets ne pouvant être recyclés ou nécessitant ce type de traitement (déchets dangereux ou de soins par exemple). Si l'exemple de Capannori est celui du volontarisme politique, alors il fait sens à Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 71).

2015 DPE 74 - Contrat de collaboration d'expérimentation - Nouveaux usages de l'eau et impacts sur le climat urbain des matériaux de voirie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 74 relatif au contrat de collaboration d'expérimentation - Nouveaux usages de l'eau et impacts sur le climat urbain des matériaux de voirie.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma collègue Joëlle MOREL a très bien rappelé les enjeux qui sont de nouveau exposés dans le rapport développement durable. Je voudrais m'attarder sur une recherche qui a été menée en collaboration avec la Ville de Paris et que l'on nous propose de poursuivre.

Un diagnostic, réalisé en 2012, a montré qu'un des principaux risques climatiques auquel Paris était exposée, est celui de l'accentuation des périodes caniculaires. L'été 2003 pourrait devenir la norme en 2050.

Une thèse chiffrée a été soutenue en octobre, ayant pour sujet le rafraîchissement par arrosage de l'espace public à l'eau non potable. Nous sommes satisfaits de voir, à travers ce projet de délibération, une illustration tangible des travaux de recherche co-financés par la Ville et réalisés en collaboration avec les directions pour des applications concrètes qui touchent la vie quotidienne des habitants.

Ce travail de recherche a été enrichi d'une expérimentation de terrain, rue du Louvre, et la méthode employée consiste à atténuer le phénomène des îlots de chaleur urbains, c'est-à-dire à réduire le stockage de la chaleur par les bâtiments et par les surfaces minéralisées, en période de canicule, en utilisant de l'eau non potable comme réponse immédiate au phénomène de canicule, utilisant l'eau non potable comme un outil conjoncturel.

La lutte contre le dérèglement climatique passe par deux axes ; la gestion des crises, c'est l'exemple du projet de délibération dont nous parlons et l'adaptation sur le long terme, dans le cadre du Plan Climat énergie, le carnet d'adaptation au changement climatique qui a été adopté au Conseil de septembre et qui tient compte du court terme et du long terme.

Le travail de doctorat qui a déjà été présenté sera très utile. En même temps, nous aimerions en profiter pour rappeler deux aspects.

Tout d'abord, que cette recherche est un élément de plus qui montre l'ampleur de la crise climatique pour nos villes, dont la configuration n'a pas été conçue de manière écologique et durable, avec le béton traditionnel et l'artificialisation des sols. Donc, nos villes ne sont pas du tout réactives positivement face au changement climatique de façon structurelle.

D'autre part, que la seule nécessité de réponse, à court terme, pour le bien-être de tous, et des plus fragiles en particulier, peut nous faire accepter l'idée d'utiliser à cette fin l'arrosage de l'espace public en cas de canicule, on peut imaginer utiliser de l'eau à cette fin, l'eau qui, même non potable, reste notre bien commun le plus précieux.

La thèse a d'ailleurs permis, entre autres, de mettre en valeur le rôle des revêtements de sol sur l'efficacité de la méthode.

La suite de la recherche, dans le cadre d'un travail post-doctoral devrait permettre d'approfondir la réflexion sur les revêtements de sol, en adaptant l'arrosage urbain aux différents revêtements parisiens pour économiser l'eau, en proposant des améliorations des matériaux de revêtements existants. Sans entrer dans les détails, il y a fort à faire pour rendre ces revêtements plus durables. On peut parler de leur chromatisme, leur couleur, puisque dans les villes méditerranéennes, par exemple, il y a des revêtements plus clairs qu'à Paris, ou des bâtiments plus clairs, ce qui évite de stocker la chaleur.

Pour les écologistes, ces méthodes de rafraîchissement de l'air ne constituent qu'un outil de crise et ne font pas oublier les problèmes de fond et les solutions de fond, moins imperméabiliser, moins artificialiser les sols en favorisant la pleine terre, la végétalisation, les avenues plantées d'arbres. On voit qu'il y a une énorme différence de température lors des pics de chaleur entre les avenues plantées d'arbres et les avenues sans arbre. Les matériaux et les conceptions de construction écologique, bien sûr, et la limitation de la présence des voitures en ville qui, garées ou en circulation, emmagasinent et restituent la chaleur.

Pour finir, ce projet de délibération permet de mettre en valeur le travail dynamique de collaboration de la Ville avec les chercheurs et rappelle s'il en était besoin que le réchauffement climatique est déjà effectif, que les habitants en ressentent déjà les conséquences et que l'utilisation de l'eau constitue un enjeu majeur.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Célia BLAUUEL, pour vous répondre.

Mme Célia BLAUUEL, adjointe. - Très rapidement, puisque je pense que notre collègue a extrêmement bien résumé l'objet de ce partenariat avec l'université Paris Diderot, qui est une réflexion sur cette interaction entre l'eau et l'îlot de chaleur urbain.

Très concrètement, il s'agit de réfléchir aux moyens de faire face à l'un des effets du réchauffement climatique, à savoir que notre ville va être de plus en plus frappée, dans les décennies à venir, par des vagues de chaleur extrêmement importantes. L'été 2003 pourrait être la règle à partir de 2050, 2060.

L'idée est bien à la fois de faire face aux moments de crise et d'utiliser notre réseau d'eau non potable pour rafraîchir nos espaces en ville, puisque derrière il y a des implications importantes, notamment sanitaires, et bien

évidemment en parallèle, de mettre en œuvre la stratégie d'adaptation au réchauffement climatique que nous avons adoptée à l'unanimité au mois de septembre et qui prévoit de préparer notre ville à ce réchauffement ; désimperméabiliser la ville, y introduire plus de nature, plus d'eau ; toute une série de mesures pour préparer et construire cette ville durable à laquelle nous tenons toutes et tous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 74).

2015 DFPE 428 - Avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris relative à la Prestation de service unique (PSU).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 428 relatif à un avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris relative à la Prestation de service unique (PSU).

La parole est à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Communiste-Front de Gauche s'abstiendra sur le vote de ce projet de délibération de prime abord très technique. Nous ne sommes pas opposés à l'objet même de cette décision qui consiste à mettre en place un outil de travail mutualisé entre la CAF et la Ville de Paris. Mais nous pensons que l'utilisation de cet outil est un aménagement technique qui permettra à terme la transition vers la tarification horaire, une modification profonde du mode de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance à laquelle nous sommes depuis toujours opposés. Nous étions d'ailleurs en accord avec la majorité durant les deux précédentes mandatures, période durant laquelle l'exécutif ne s'est jamais résolu à appliquer cette évolution exigée nationalement par la CAF.

En effet, ce portail "Caf-Partenaire" va permettre à la CAF de suivre en quasi temps réel les taux d'occupation des places en crèches et d'adapter l'aide financière versée à ces établissements, la Prestation de Service Unique (PSU), en fonction de ce taux d'occupation. L'impact sur les crèches municipales va être important ; alors que jusqu'à présent les parents inscrivent leurs enfants à la journée et s'acquittent donc d'un paiement par forfait/jour, la CAF nous demande de passer à une inscription à l'heure avec une tarification horaire. L'objectif poursuivi est clair ; il faut encourager le rendement des crèches en les remplissant le plus possible.

Nous le disons clairement, nous sommes farouchement opposés à cette évolution du fonctionnement des crèches guidé par des considérations purement gestionnaires. Nous considérons les crèches comme des lieux d'éveil, d'éducation des jeunes enfants. Pas comme une simple garderie qui s'apparente par bien des aspects à un service de consigne.

D'une part, nous regrettons cette évolution pour des raisons sociales ; nous craignons que les familles les plus démunies économisent des ressources en limitant leurs recours aux modes de garde collectif alors même que ce sont ces personnes, souvent précarisées et en recherche d'emploi, qui ont le plus besoin du service public de la petite enfance. D'autre part, nous pensons que cette évolution va contribuer à dégrader la qualité de l'accueil. Le rôle des EAPE doit être éducatif et cette action doit permettre aux enfants de se familiariser au collectif, à la vie en société. Un bon projet éducatif est un projet qui répond aux besoins des enfants et qui est adapté à leur rythme, pas à l'emploi du temps des parents.

Enfin, nous pensons que la tarification horaire ne permettra même pas d'atteindre l'objectif affiché par la CAF d'optimiser l'occupation des places. Car en définitive, les besoins des familles sont relativement homogènes. Certaines plages horaires risquent d'être sursaturées alors que d'autres seront délaissées.

Au final, la tarification horaire ne se traduira pas par une hausse de l'offre d'accueil. En revanche, nous risquons de clairement dégrader la qualité de l'accueil dans nos structures municipales.

Voilà pourquoi nous ne voterons pas ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint. - Merci, Madame BECKER.

La parole est à Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, mes chers collègues.

Je tiens d'abord à vous préciser que le projet de délibération DFPE 428 vise à définir les conditions d'accès, d'usage et les obligations qui s'y rattachent du Portail "Caf partenaires" pour les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant conventionnés "Prestation de Service Unique" avec la CAF.

Ce nouvel outil qui permet la télé-déclaration des données d'activités et financières, prévisionnelles, actualisées et réelles, nécessaires au traitement des droits PSU versés par la CAF, participe donc à la simplification des démarches pour les responsables d'établissements qui pourront saisir directement les données relatives à l'activité et à la situation budgétaire de leur équipement.

En refusant de voter le projet de délibération DFPE 428, vous manifestez votre opposition à l'application de la "PSU horaire". Or, comme je vous l'ai confirmé au Conseil de Paris de juin 2015, cette réforme sera bien conduite puisqu'il s'agit d'une obligation imposée par la Caisse nationale des allocations familiales aux collectivités. Paris bénéficiait jusqu'alors d'un régime dérogatoire qui s'achèvera donc à l'horizon 2017.

En amont, nous allons engager un travail préparatoire autour de cette réforme car celle-ci ne doit en rien remettre en cause la qualité du service rendu aux Parisiens. Avec la direction des familles et de la petite enfance, nous engagerons une réflexion autour de la définition des plages horaires, car comme vous le soulignez, nous devons veiller à ne pas proposer l'accueil des enfants sur des tranches trop courtes et dispersées. En outre, il sera nécessaire de penser des outils en direction de nos structures afin de les accompagner au mieux dans le cadre de cette évolution. Toutes ces questions seront étudiées, et je ne manquerai pas de vous associer à ce temps de réflexion qui débutera au premier semestre 2016.

D'ores et déjà, je tiens à vous préciser que les objectifs visés par cette réforme ne se limitent pas à des considérations gestionnaires mais doivent au contraire permettre l'amélioration de la mixité et de l'accessibilité des publics au sein de nos établissements d'accueil de la petite enfance en proposant une offre de services répondant au plus près des besoins des familles.

M. Mao PENINO, adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 428.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFPE 428).

2015 DFPE 429 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 93, boulevard Suchet, gare d'Auteuil (16e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 429 relatif à la gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 93, boulevard Suchet, gare d'Auteuil, dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Communiste-Front de Gauche votera contre ce projet de délibération qui prévoit le lancement d'une mise en concurrence visant à désigner un gestionnaire d'un établissement d'accueil de la petite enfance situé dans le 16e arrondissement.

Nous sommes opposés par principe à la gestion déléguée des crèches municipales. Premièrement car le moindre coût de la prestation observé chez les gestionnaires privés traduit une moindre qualité de l'accueil que ce soit en termes de taux d'encadrement ou de niveau de formation des agents. La Ville se fixe des exigences très

hautes en matière d'accueil des jeunes enfants, des exigences qui vont au-delà des exigences de la CAF. Nous trouvons cela tout à fait normal car c'est ainsi que les Parisiennes et les Parisiens, et notamment ceux dont les revenus sont les plus bas, ont un service public d'excellence.

Deuxièmement, les coûts affichés par les acteurs privés de la petite enfance, je parle surtout pour les sociétés qui poursuivent toutes un but lucratif, sont trompeurs. En effet, toute société cherche à réaliser du profit tout en proposant des prix défiant toute concurrence. La variable d'ajustement toute trouvée devient alors le personnel. Faut-il encourager ce type de société à faire des économies sur les agents qui interviennent auprès des jeunes enfants ? Nous pensons bien entendu que non.

En définitive, nous pensons que certains secteurs de l'action publique ne peuvent être laissés à la merci d'acteurs privés dont le but est de réaliser une plus-value. En faisant cela, nous prenons un risque pour les générations futures que nous ne voulons pas cautionner.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

La parole est à Mme Nawel OUMER, pour la réponse.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, vous avez indiqué que vous voterez contre le projet de délibération DFPE 429 relatif à la gestion et exploitation d'un établissement d'accueil de la petite enfance situé au 93, Boulevard Suchet dans le 16e, d'une capacité d'environ 66 places, qui devrait ouvrir début septembre 2016. Cet équipement municipal étant inscrit à l'inventaire des équipements de proximité de l'arrondissement, je tiens d'abord à vous rappeler que le Conseil du 16e arrondissement a adopté ce projet de délibération.

Cette procédure de gestion déléguée vise à confier à un prestataire la gestion d'un établissement d'accueil de la petite enfance de manière fortement encadrée, en contrepartie d'un prix correspondant aux charges supportées. Conformément aux dispositions de l'article 30 du Code des Marchés publics, cette procédure est ouverte aux associations et aux entreprises.

Dans ce cas, c'est bien la Ville qui détient les prérogatives de service public. Comme tout établissement d'accueil de la petite enfance, cet établissement sera agréé et contrôlé régulièrement par les services de la PMI, et devra répondre aux mêmes normes et exigences qualitatives fixées par une réglementation nationale. Ainsi, les services de la DFPE seront chargés d'évaluer la qualité de l'accueil proposée dans ces établissements fondés sur des contrôles sur place et sur pièces, notamment le respect de l'agrément, la qualité d'accueil, la pertinence des projets et le respect du cahier des charges, et les conditions d'exécution du marché.

Dans le cas de la gestion déléguée, la Ville de Paris reste particulièrement attentive aux conditions de travail et à la qualification des personnels placés auprès des enfants dans les choix des candidats. Ainsi les procédures de marché précisent que le titulaire s'engage à appliquer le Code du travail et à mener une politique sociale responsable. Dans le cadre du bilan annuel d'exécution du marché, il remet un tableau de bord social comportant des indicateurs relatifs au "turn-over", à la politique de formation, etc.

Notre but est bien de pouvoir répondre aux besoins des parents et d'offrir des services de qualité aux familles du 16e arrondissement. Cet équipement permettra ainsi de proposer des horaires élargis de 8 heures à 19 heures 30.

Nous sommes soucieux de proposer des services adaptés aux besoins des familles et de garantir un accueil de qualité aux enfants. Il est important de dépasser le débat limité aux modes de gestion pour mener celui de la qualité de l'accueil, car c'est là le cœur de la politique petite enfance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame OUMER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 429.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFPE 429).

2015 DASES 41 - Convention de délégation du Service social départemental polyvalent au Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 41 relatif à la convention de délégation du Service social départemental polyvalent au Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous prenons aujourd'hui une décision importante dans l'histoire des services sociaux parisiens en confiant la gestion de l'ensemble des services sociaux polyvalents parisiens au Centre d'action sociale de la Ville de Paris, CASVP.

Jusqu'à présent, l'organisation territoriale de nos services sociaux était assez particulière, celui d'un enchevêtrement des politiques locales, en matière d'action sociale et médicosociale, relevé par la Médiatrice de la Ville de Paris, dans son bilan établi pour 2013.

Tandis que "le Département définit et met en œuvre la politique sociale via la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé", la commune, par le CASVP, établissement public, joue un rôle complémentaire dans la mise en œuvre de l'action sociale en gérant les aides sociales facultatives ainsi que des services et foyer sociaux et médico-sociaux.

Dans certains arrondissements, l'une ou l'autre de ces institutions était chargée du suivi des personnes qui rencontrent des difficultés sociales. Dans d'autres, ces deux acteurs se partageaient le territoire, source de confusion et de complexité pour les usagers autant que pour notre fonctionnement interne.

Dans l'ensemble, le regroupement des services sociaux départementaux polyvalents au sein du CASVP est donc une avancée majeure vers la simplification des démarches sociales. Mais, comme le souligne le projet de délibération, dans les arrondissements où DASES et CASVP se côtoyaient, les effets bénéfiques de cette réforme ne pourront pleinement être ressentis par les usagers qu'avec la fusion physique de ces services en un seul et même lieu.

Cette fusion et rapprochement nécessiteront également un accompagnement en interne pour que les deux cultures institutionnelle et professionnelle se rapprochent et se dépassent.

Nous devons donc, dès maintenant, être en recherche de solutions immobilières et mettre les moyens nécessaire en investissement ainsi qu'envisager les formations liées à cette nouvelle configuration pour faire du regroupement des services sociaux une réalité pour l'ensemble des Parisiens.

Passer d'une gestion d'une Direction à la gestion par un conseil d'administration d'un établissement public amènera obligatoirement des changements et un nouveau regard qui ne pourra être qu'un enrichissement sur le champ de l'action sociale.

Au-delà de cette réforme institutionnelle, je pense qu'il est également important de prendre le temps d'écouter les travailleurs sociaux qui interviennent aux côtés des populations fragiles.

Ces agents de la Ville constatent depuis plusieurs années une aggravation majeure des conditions de vie des personnes qu'ils accompagnent, autant que le tarissement des dispositifs qu'ils peuvent mobiliser pour leur venir en aide. Souvent le statut administratif des personnes ne permet pas de débloquer telle ou telle aide. Dans d'autres cas, les plafonds de ressources sont dépassés de quelques euros et c'est une situation pour laquelle les travailleurs sociaux ne peuvent plus rien faire. De plus en plus, enfin, des travailleurs sociaux nous parlent de leur charge de travail très importante, des nombreuses personnes qu'elles doivent suivre sans avoir le temps matériel de remplir leur mission de manière satisfaisante.

Cet ensemble d'éléments crée de la souffrance au travail et se traduit par une dégradation du service public. Je pense qu'il est important que nous nous penchions aussi sur ces questions qui sont tout aussi centrales.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

La parole est à Mme VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, vous avez souligné, dans votre intervention, les bénéfices permis par la réforme du Nouveau Paris solidaire dans laquelle s'inscrit la délégation du Service social départemental polyvalent au Centre d'action sociale de la Ville de Paris, je vous en remercie.

Je tiens à vous assurer que j'ai, dès l'origine de cette réforme, souhaité qu'une attention particulière soit accordée à l'accompagnement des personnels, dont le statut est conservé. C'est ainsi qu'un dialogue social et une concertation rapprochée ont été mis en place depuis le début de l'année. Ils se poursuivront tout au long de la mise en œuvre de la réforme. Ces temps d'échanges avec les agents et leurs représentants ont permis d'aborder le sujet primordial des conditions de travail et des modalités d'intervention auprès des usagers dont l'amélioration est un des piliers de la réforme du Nouveau Paris Solidaire.

Ainsi, la Directrice générale du CASVP et le Directeur général de la DASES ont été à la rencontre dès le début de l'année 2015 de l'ensemble des personnels travaillant au sein des Services Sociaux Départementaux Polyvalents, SSDP, soit près de 1.000 agents.

En outre, de février 2015 à juillet 2015, 6 réunions thématiques ont permis de réunir les organisations syndicales ;

- le 9 février pour une présentation du projet,
- le 31 mars au sujet du recensement et de la répartition des effectifs concernés par le transfert,
- le 14 avril sur le statut et les différentes modalités de transfert des agents,
- le 13 mai sur l'accompagnement, l'évolution statutaire, l'évaluation, la formation et la promotion des agents accueillis au CASVP,
- le 16 juin sur l'actualité de la réforme, l'accompagnement des agents, les horaires d'ouverture et le temps de travail,
- le 1er juillet sur l'actualité de la réforme, la création des délégations sociales territoriales, l'organisation des sections, les horaires d'ouverture et le temps de travail en SSDP et le calendrier de consultation des instances.

Enfin, en juin 2015, 4 réunions d'information, organisées conjointement par le DASES, le CASVP et la DRH, ont permis d'informer tous les agents concernés sur les aspects statutaires et les modalités d'accueil au CASVP.

Cet accompagnement n'est pas terminé. Deux journées d'accueil sont en effet prévues pour chaque SSDP en décembre 2015 puis en mai 2016.

Le Conseil de Paris sera régulièrement tenu informé des avancées de ce projet ambitieux.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 41).

2015 DASES 435 G - Fonds de Solidarité pour le Logement - Conventions relatives aux modalités de contribution des fournisseurs d'énergie (ENGIE, EDF) et distributeurs d'eau (SIAAP) au FSL de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 435 G est relatif au Fonds de Solidarité pour le Logement.

La parole est à M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Bien entendu, le groupe Communiste - Front de gauche approuvera ce projet de délibération. Le fonds de solidarité pour le logement, géré par le Département, est très important dans ce contexte de crise, et particulièrement dans notre ville où le coût du logement est si lourd dans les dépenses du foyer.

Aider toute personne qui en a besoin à se maintenir dans un logement décent et indépendant, en l'accompagnant socialement et en l'aidant à régler ses factures d'eau et d'énergie, c'est apporter un filet de sécurité pour un grand nombre de parisiennes et de parisiens. Le fait que les opérateurs en énergie et en eau, de manière volontaire, participent davantage au financement du FSL que ce qui est prévu, est à encourager et à saluer.

Nous militons pour une fiscalité plus forte et plus solide à l'égard des entreprises. Ces moyens permettraient à l'Etat et aux collectivités de mener des politiques publiques fortes, et les investissements nécessaires à la relance de notre pays. Dans le même temps, nous nous devons de saluer les démarches vertueuses des entreprises qui s'impliquent dans une démarche citoyenne, et voient comme nécessaire la redistribution de leurs bénéfices dans des dispositifs d'action sociale.

Il ne fait aucun doute que la part de capitaux publics, totale ou partielle, porte davantage ces entreprises à en faire plus pour l'intérêt général. Nous sommes d'ailleurs heureux qu'"Eau de Paris", la régie publique créée par notre Ville, participe à sa mesure à ce comportement vertueux.

Mais nous pensons que les acteurs de l'eau et de l'Energie à capitaux totalement privés, qui sont présents dans notre ville, devraient suivre ce mouvement. C'est pourquoi il serait judicieux, Madame la Maire, de solliciter ces nouveaux opérateurs privés sur leur participation à ce dispositif, afin que ceux-ci s'impliquent également dans l'action sociale sur notre territoire, et de les appeler à en faire plus pour les foyers parisiens les plus en difficulté.

Nous voterons donc ce projet de délibération qui va dans le bon sens. Nous pensons qu'il faut davantage distinguer ces entreprises qui s'impliquent financièrement dans la vie publique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, la parole est à Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, la loi du 31 mai 1990 dite loi Besson instituant les FSL prévoit que le financement du fonds de solidarité pour le logement est assuré par le Département. Il précise que des conventions sont passées avec le "fournisseur d'énergie ou d'eau livrant des consommateurs domestiques afin de définir le montant et les modalités de leur concours financier au fonds de solidarité pour le logement". Ces contributions se justifient par les aides financières directes allouées aux ménages par les dispositifs du FSL, tels que FSL Habitat Maintien dans les lieux, FSL Énergie préventif et curatif et FSL Eau pour les ménages disposant d'un compteur électrique individuel. C'est dans ce cadre, qu'EDF, ENGIE, le SIAAP et Eau de Paris contribuent au FSL parisien.

La loi Besson prévoit également la possibilité d'un financement par d'autres organismes pouvant être membres du comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées tels que les communes, les associations dont l'un des objets est la lutte contre les exclusions, l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et les associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, les organismes qui exercent des activités de maîtrise d'ouvrage, des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale disposant des agréments, les caisses d'allocations familiales, les caisses de mutualité sociale agricole, et également les opérateurs de services téléphoniques, les bailleurs publics ou privés, et les collecteurs de la participation des employeurs.

C'est à ce titre que certains bailleurs sociaux contribuent au FSL parisien pour un total de 0,700 million d'euros et la CAF de Paris à hauteur de 0,540 million d'euros.

Dans un contexte de recherche de moyens supplémentaires pour le FSL, Paris est actuellement, comme tous les départements, en recherche de nouvelles contributions. Pour autant, le recours aux autres fournisseurs d'énergie et aux bailleurs privés ne paraît pas de prime abord la piste privilégiée du fait de l'éclatement des opérateurs, de leur présence pour beaucoup de moindre ampleur sur le marché et de leur recours limité aux aides dans les cas d'impayés.

Le Conseil de Paris sera régulièrement informé de l'activité du FSL et des évolutions des contributions de ses différents financeurs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 435 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 435 G).

2015 DASES 480 G - Attribution d'une indemnité de départ volontaire aux personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 480 G est relatif à l'attribution d'une indemnité de départ volontaire aux personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de Paris.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération a déjà acté la fermeture du CEFP Pontourny. Mais jamais cette décision, qui a pourtant une portée et une signification politiques importantes, n'a été soumise par vous au vote de cette Assemblée.

Au moment où vous semblez enfin vous décider à améliorer l'hébergement et la prise en charge des jeunes isolés étrangers, c'est tout simplement absurde ! Les syndicats et personnels, pas plus que les élu-e-s, locaux comme parisien-ne-s, n'ont jamais été consultés sur cette fermeture.

Cette fermeture aura pour conséquence la suppression de 42 places d'accueil pour des jeunes confiés par les juges pour enfants à l'ASE, Aide Sociale à l'Enfance, dont les Mineurs Isolés Etrangers. Vous décidez purement et simplement de casser un dispositif de prise en charge éducative et pédagogique reconnu, qui permet chaque année aux jeunes qui le fréquentent d'accéder à une insertion sociale et professionnelle ainsi qu'à la régularisation de leur situation administrative.

Je tiens à signaler que disposer d'un équipement éloigné de Paris répond à une nécessité pour bon nombre de profils ; pour les jeunes et notamment les femmes voulant sortir d'un réseau de prostitution, d'un réseau de trafic de stupéfiants, ou d'un réseau d'influence à caractère sectaire, il est essentiel de pouvoir proposer un cadre éloigné de Paris. Mais par votre décision comptable absurde, vous allez en priver notre collectivité.

On voit bien là la duplicité de votre logique d'austérité ; faire semblant de s'y opposer et, discrètement, en douce, fermer les services publics qui sont les plus éloignés géographiquement, mais dépendent de notre collectivité ; le CEFP Pontourny, et peut-être d'autres ensuite, l'EHPAD "Le Cèdre bleu" à Sarcelles... Le coup de rabot est bel et bien là !

Vous dites dans le projet de délibération vouloir "conduire au mieux la fermeture"... Mais comment cela serait-il possible ? Que ce projet de délibération concerne des indemnités de départ volontaire le montre bien ; quand vous avez construit votre vie quelque part, il peut vous apparaître préférable de perdre votre emploi plutôt que de la refaire à des kilomètres de là. Mais quelle situation inacceptable, alors que cette fermeture est contraire à l'intérêt général, et qu'elle gâche un lieu et des compétences professionnelles d'agents qui seraient pourtant bien nécessaires pour garantir aux jeunes isolés étrangers un accompagnement et une prise en charge décente !

J'appelle donc toutes et tous les élu-e-s à refuser cette fermeture, à refuser que les établissements éducatifs et sociaux soient sacrifiés au nom des politiques d'austérité ! Il est encore temps de suspendre cette décision absurde que vous voudriez nous imposer sans jamais avoir assumé un réel débat ni ne l'avoir jamais fait voter !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire,

Madame la Conseillère, la fermeture du CEFP de Pontourny correspond à l'ambition de rapprocher l'offre d'accueil de Paris, dans l'intérêt des jeunes. Cet objectif est inscrit au sein du schéma départemental de protection

de l'enfance et fait l'objet d'un travail important afin de privilégier des accueils de proximité en mesure de favoriser les liens entre l'enfant et sa famille d'origine. Pour les jeunes qui auraient besoin d'un accueil plus éloigné de Paris, il faut noter qu'au 31 décembre 2014, 28 % des places d'accueil pour les jeunes parisiens sont encore hors Ile-de-France.

La fermeture du CEFP de Pontourny a fait l'objet de discussion lors du Conseil de Paris de mai 2015. Il ne s'agit pas d'une baisse des budgets alloués au titre de l'aide sociale à l'enfance, mais d'une réorganisation de l'offre pour assurer un panel de réponses aussi adaptées que possible aux besoins des jeunes actuellement pris en charge.

Le CEFP de Pontourny comptait initialement 46 agents pour 43 places d'accueil. Dans le cadre de ce projet de fermeture la plus grande attention est portée aux personnels. Ainsi, un dispositif d'accompagnement spécifique a été mis en place, il contient la proposition d'une nouvelle affectation au sein des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance, avec un recrutement prioritaire des personnels de Pontourny ; un accompagnement à la mobilité et au reclassement ; un accompagnement à l'accès au logement pour les personnels qui souhaiteraient revenir travailler sur Paris ; et enfin un dispositif d'accompagnement indemnitaire pour les agents qui le souhaitent.

Pour les personnels relevant de la Fonction publique hospitalière, la loi prévoit le versement d'une indemnité de départ volontaire au profit des fonctionnaires choisissant de démissionner. Le projet de délibération permettra de répondre favorablement aux souhaits des agents se trouvant dans cette situation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 480 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 480 G).

2015 DASES 537 G - Subvention (36.928 euros) à la Croix Rouge française pour la mise en place d'un accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le Département de Paris à l'hôtel - Convention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 537 G est relatif à l'attribution d'une subvention à la Croix-Rouge française pour la mise en place d'un accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le Département de Paris à l'hôtel - Convention.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons à voter une subvention à la Croix-Rouge française pour la mise en place d'un accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le Département de Paris à l'hôtel.

Nous souhaitons par cette intervention relever cette action ciblée, plutôt modeste, de 36.828 euros. Elle nous apparaît pourtant tout à fait importante.

D'abord, parce qu'il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du plan Migrants parisien, présenté au plus fort de l'émotion face à la crise des réfugiés.

Ensuite, parce que cette mesure est attendue depuis cet été face à un constat partagé par tous sur le terrain. Sur ce point, nous pouvons certainement en tirer bien des conséquences par rapport à notre capacité à faire face à l'urgence.

Enfin, parce que cette mesure vise à organiser un accueil digne et humain, là où pour le moment nous sommes encore loin du compte.

En effet, depuis juin dernier, notre Département prend en charge le coût des nuitées hôtelières des publics particulièrement vulnérables rencontrés sur les campements des migrants. Mais seuls et sans accompagnement, cette mise à l'abri en hôtel ne suffit pas. Un suivi, un accompagnement sont nécessaires, en particulier pour les actes les plus élémentaires du quotidien, en premier lieu l'alimentation.

Les témoignages font état de situations rendues très compliquées par l'éloignement de Paris et aux rendez-vous, par exemple, C.A.F.D.A. ou en Préfecture, et dans des secteurs où l'accès aux premières nécessités est éloigné ; magasins, épiceries solidaires, hôpital, P.M.I. laverie. Ces familles se retrouvent de fait souvent éloignées de tous les liens solidaires tissés et si précieux.

Certes des colis alimentaires ont été mis en place mais le dispositif peine à se déployer. D'une façon générale, les traductions manquent, notamment sur les supports écrits et cela, dès le tout premier accueil, par exemple, par l'unité d'assistance aux personnes sans abri parisiennes.

Les explications données aux familles adaptées manquent. Le suivi proposé et expérimenté ici auprès des familles migrantes mises à l'abri à l'hôtel est donc une réponse qui facilitera, et le quotidien des conditions sanitaires, et le parcours vers le droit d'asile et les dispositifs de droit commun.

Ce dispositif que nous votons aujourd'hui par cette convention avec la Croix-Rouge devra diminuer un minimum ces situations anxiogènes créées par un système bien complexe où vous changez d'hôtel d'une nuit à l'autre sans comprendre, où vous êtes en permanence dans l'anxiété de savoir si votre mise à l'abri ne va pas prendre fin le soir même.

Faut-il rappeler les parcours traumatiques de ces familles migrantes qui doivent être pris en considération ?

Mes chers collègues, j'aimerais élargir le champ. Au-delà de ce dispositif, ce sont ces mises à l'abri en hôtel qui sont à mettre en question d'une façon générale. Elles viennent pallier un manque auquel nous devons réussir à mettre fin. Le manque de centres d'accueil et d'hébergement pour les familles, en particulier les femmes seules avec enfant.

Nous savons que ce constat, nous le partageons pleinement, avec pour preuve l'ouverture de places par notre collectivité à Belleville et bientôt à Bourg-la-Reine. Mais de l'avis de tous, elles ne suffiront pas et la réactivité de notre collectivité à les ouvrir peine et permet de le confirmer.

Nous devons en ouvrir d'autres et arriver enfin à une situation digne pour ces familles. Je pense tout particulièrement bien sûr aux enfants, à quelques jours de la Journée mondiale de défense et de promotion des droits de l'enfant, qui doivent bénéficier d'un hébergement moins morcelée, plus adapté à leurs besoins, permettant un accès aux premières nécessités avec un suivi, un accompagnement tant sur le plan administratif que du quotidien ou de la santé.

D'une façon générale, nous devons arriver à ce que ces situations d'hébergement d'urgence qui peuvent durer plusieurs mois ne soient pas un frein à la scolarisation de ces enfants. L'accès le plus rapide possible à une éducation scolaire répond à un enjeu de premier ordre pour ces enfants réfugiés. Or c'est bien un des problèmes majeurs soulevés par le recours aux nuitées hôtelières. Les enfants doivent être scolarisés beaucoup plus vite.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Aurélie SOLANS, excusez ma voix qui est un peu atteinte, chancelante, comme dit ma collègue.

C'est effectivement un projet de délibération très intéressant, au sens où il va dans le sens de toutes les mesures que nous avons actées dans le plan de mobilisation pour les migrants réfugiés à Paris.

Il s'agit de prendre en charge et d'accompagner des familles qui ont été hébergées par la Ville de Paris dans des hôtels à partir des campements qui se trouvaient sur Paris. Au départ, c'est environ 289 personnes en famille qui ont été hébergées. Au fur et à mesure, ces familles ont été orientées vers la C.A.F.D.A., coordination des familles demandeuses d'asile, pour justement être prises en charge dans le dispositif de droit commun.

Mais un certain nombre de familles, comme vous l'avez dit, ont été orientées par le Samu social un peu partout sur l'Île-de-France. C'est très difficile pour nous, travailleurs sociaux, de les suivre partout. C'est la raison pour laquelle nous expérimentons avec la Croix-Rouge ce suivi pour ces familles sur le site où elles se trouvent afin de pouvoir leur amener toutes les informations et de faciliter leur accès au droit commun.

Je suis absolument d'accord avec vous sur le fait que la prise en charge des familles avec enfants à l'hôtel est un véritable problème. Nous sommes en train de préparer un protocole avec le Samu social de Paris qui permettra

que le Samu social stabilise dans des hôtels à Paris des familles au lieu de les faire tourner sur toute l'Ile-de-France, et nos services sociaux pourront assurer la prise en charge de ces familles.

Par ailleurs, je voulais vous rassurer, vous avez parlé du centre de Bourg-la-Reine, qui va bientôt ouvrir, Belleville également pour les femmes enceintes, la rue du Bessin qui a doublé de volume en possibilités d'accueil, l'hôpital Necker de l'A.P.-H.P. qui ouvre à partir du début de la semaine, un centre pour accueillir des familles avec enfant. Dans les familles avec enfants, les femmes sont une priorité, tout le monde est une priorité mais il y a vraiment une attention très particulière, et aussi pour leur stabilisation et leur accompagnement.

Bientôt, il y aura l'espace solidarité insertion famille, dont l'appel à projet est en cours. Je tiens à vous rassurer pour vous dire que le plan de mobilisation Migrants et le Pacte parisien se mettent en place avec de nombreuses mesures qui prennent corps.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 537 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 537 G).

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 5e Commission. Nous examinons le projet de délibération DLH 215 concernant la réalisation, au 7-9 avenue Léon-Bollée, dans le 13e arrondissement, d'un programme de logements sociaux.

La parole est à M. Yves CONTASSOT...

D'accord, pas de problème, Mme BRIDIER, prenez la parole.

Mme Galla BRIDIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Il est vrai que d'habitude, je n'interviens pas très longtemps mais là, j'avais quelques petites choses à vous dire.

Notre Commission s'est réunie le 9 novembre dernier. Compte tenu de la nouvelle organisation de notre Conseil, la communication relative à la lutte contre l'habitat insalubre qui a fait l'objet d'une présentation de la part de M. BROSSAT est reportée à notre Conseil de décembre, si mes informations sont exactes. Il en va de même pour les vœux non rattachés à des projets de délibération. Il nous reste donc un seul vœu et quelques amendements.

Je souhaite souligner cependant que l'ensemble des projets de délibération DLH proposés à ce Conseil présentent la construction de près de 400 logements sociaux et la réhabilitation de nombreux autres. S'agissant des réhabilitations, la commission a réitéré sa demande que figurent les augmentations de loyers subséquentes pour une transparence totale vis-à-vis de nos concitoyens et de nos collègues du Conseil.

Deux projets de délibération ont fait objet d'un échange lors de notre commission, le DLH 215 relatif à la construction de logements sociaux par surélévation et le DLH 115 relatif à la mise en place du plan 1.000 immeubles, à propos desquels il y aura des interventions tout à l'heure.

Concernant les sujets d'urbanisme, deux projets de délibération ont fait l'objet d'une présentation par M. BAUDRIER ; le DU 167 relatif à la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et le DPA 74 relatif à la fourniture d'énergie par récupération de chaleur.

Je vous remercie.

Nous pouvons faire place aux échanges.

2015 DLH 215 - Réalisation 7-9, avenue Léon Bollée (13e) d'un programme de logements sociaux par la RIVP (15 PLS).

2015 DLH 232 - Réalisation 14, rue Hainaut (19e) d'un programme de surélévation permettant la création de 13 logements sociaux PLS par hsf.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT sur le projet de délibération DLH 215.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens pour les deux projets de délibération, les DLH 215 et DLH 232. Ils portent tous les deux sur un projet de surélévation d'immeubles sociaux, l'un dans le 13e arrondissement et l'autre dans le 19e arrondissement.

Tout comme vous, nous portons fortement la volonté de permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'habiter à Paris, de pouvoir le faire et, à cette fin, de créer davantage de logements qu'il n'en existe aujourd'hui. Cette volonté s'est exprimée à plusieurs reprises et encore récemment, lors du débat sur le plan local de l'habitat, puisque nous avons souhaité que l'on accroisse très sensiblement la reconversion de bureaux en logements. Nous avons regretté de ne pas être totalement suivis dans notre ambition.

De même, nous avons souligné la nécessité de ne pas déséquilibrer les Z.A.C. en construisant beaucoup de bureaux, souhaitant que l'équilibre financier ne soit pas l'alpha et l'oméga d'un projet de ville. Oui, il faut davantage de logements et notamment des logements sociaux, tant la spéculation foncière et immobilière a chassé de nombreuses familles de Paris.

J'ajoute que, depuis près de 15 ans maintenant, nous avons demandé avec force que l'on mette en œuvre un programme volontariste de création de logements sociaux dans le diffus afin d'éviter la concentration dans de grands ensembles de familles en difficulté financière ou autre, concentration qui a eu, hélas, son heure de gloire dans les années 1960 lors de la création des quartiers qui vivent si mal aujourd'hui, notamment en banlieue.

Dans leur récent rapport sur le logement à Paris, l'A.D.I.L. et l'A.P.U.R. ont publié différents documents sur le logement à Paris et l'évolution du parc social depuis 2001. Ces cartes et ces statistiques sont éloquentes. Ce sont l'est et le nord de Paris qui ont vu le plus augmenter le nombre de logements sociaux en valeur absolue au cours des 10 dernières années. Loin d'un rééquilibrage est-ouest, c'est au contraire l'accroissement du déséquilibre que l'on constate.

L'A.P.U.R. et l'A.D.I.L. indiquent que plus de 55 % des logements sociaux ont été créés dans les seuls 13e, 15e, 18e, 19e, et 20e arrondissements qui ne représentent pourtant que moins de 45 % de la population parisienne. Dans le même temps, hélas, on assiste à une diminution non négligeable du nombre de résidences principale dans le centre de Paris puisque leur nombre a diminué de plus de 8.000 résidences principales dans les huit premiers arrondissements. Pour nous, une ville doit être multifonctionnelle, mélangeant non seulement les différents types de logements, mais aussi l'activité économique, les lieux de culture, les équipements publics, les équipements sportifs, les espaces verts, etc.

Densifier toujours plus les mêmes quartiers, déjà en difficulté pour certains, coincés pour l'un d'entre eux entre maréchaux et périphérie, est-ce bien construire la ville du vivre ensemble, plus nécessaire que jamais ?

Pour reprendre une formule pertinente, j'affirme que ce n'est pas de la densité de bâti supplémentaire dont nous avons besoin en priorité, mais de la densité de lien. De plus, dans le cas de ces deux immeubles, il n'est prévu aucune rénovation de l'existant et, qui plus est, il nous est demandé même de déroger au Plan Climat Energie de Paris. On comprend pourquoi lorsqu'on regarde les fiches techniques jointes aux projets de délibération. Ces deux immeubles sont chauffés avec des radiateurs électriques. Il nous est demandé d'accepter que les logements supplémentaires créés le soient également. Lorsqu'on sait à quel point le chauffage électrique contribue à la précarité énergétique, vu le coût très élevé d'un tel mode de chauffage, on se demande encore comment on peut aujourd'hui poursuivre dans cette voie, surtout pour des logements sociaux.

A quelques jours de l'ouverture de la COP 21, nous sommes très surpris de ces projets. Construire des logements supplémentaires à Paris est nécessaire, mais pas à n'importe quel coût, qu'il s'agisse du coût social engendré par une sur-densification, du coût financier lié au chauffage électrique et du coût environnemental par absence de rénovation thermique de l'existant.

Vous comprendrez que nous ne puissions voter ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Yves CONTASSOT pour son intervention qui concerne deux projets de construction de logements sociaux par surélévation, le premier projet au 7-9 avenue Léon-Bollée, situé dans le 13^e arrondissement. On prévoit la création de 15 logements en ajoutant deux niveaux supplémentaires au bâtiment existant. Afin de préserver la cohérence technique du futur ensemble, la surélévation sera équipée de chauffage individuel électrique, comme l'immeuble actuel.

En raison des contraintes liées au mode de chauffage, nous ne pourrons - cela a été souligné - atteindre les objectifs du Plan Climat Energie. Néanmoins, nous nous en rapprocherons grâce à l'isolation de la surélévation et son étanchéité à l'air qui seront particulièrement soignées. Je tiens à préciser que la surélévation sera énergiquement performante puisqu'elle devrait consommer 30 kilowatts/heure par mètre carré et par an en énergie finale, signe d'une isolation thermique renforcée.

Par ailleurs, la toiture nouvellement créée sera végétalisée. Nous en profiterons aussi pour améliorer les locaux en agrandissant ceux dédiés au tri sélectif, en créant des locaux poussettes, en rénovant le hall et également en rendant l'immeuble plus accessible.

Concernant l'autre projet de délibération, le DLH 232, auquel vous avez fait référence, il concerne une adresse située dans le 19^e arrondissement, au 14 rue Hainaut. Elle nous permettra de créer 13 logements sociaux et elle sera associée à une végétalisation des nouvelles toitures.

Bref, ces projets de délibération me paraissent aller dans le bon sens. Ils nous permettront de créer de nouveaux logements sociaux, certes, dans des arrondissements qui en sont déjà beaucoup dotés. Mais croyez bien qu'en matière de rééquilibrage, nous sommes très déterminés. D'ailleurs, sur l'ensemble de la production de logements sociaux de cette année en 2015, plus de 80 % de notre production sera située hors 13^e, 19^e et 20^e arrondissement. C'est dire que nous avançons sur cette voie qui nous est chère, à vous comme à nous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 215.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 215).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 232.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 232).

2015 DLH 239 - Location de l'immeuble 2, rue de Valenciennes (10e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 239 relatif à la location de l'immeuble du 2, rue de Valenciennes (10^e) à la RIVP.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me permets d'intervenir rapidement sur ce projet de délibération qui revêt pour nous une importance assez particulière. En effet, nombre de personnes avec qui nous menons des combats communs, du D.A.L. - Droit au logement - à Jeudi noir, ont réquisitionné ce bâtiment vide

il y a maintenant trois ans, y ont vécu, y ont construit un bout de leur parcours. Nous sommes donc particulièrement heureux que, comme au 24, rue de la banque, la Ville de Paris permette désormais sa transformation en logements sociaux.

Pour ceux qui s'y trouvent encore, je vous demande en priorité, au nom de mon groupe, leur relogement rapide afin qu'ils puissent habiter dans des conditions dignes et qu'on ne les laisse pas dans le squat le temps que les travaux soient engagés. Cela permettrait que la Ville mette à disposition ce bâtiment dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire pour des associations, des activités artistiques et de quartier, bref, pour créer un lieu ouvert sur l'arrondissement et sur notre ville, comme c'était le cas lorsque le squat était habité.

J'ajoute enfin que nous serons attentifs à la typologie des logements qui seront programmés par la Ville car le 10e arrondissement dans lequel se trouve ce bâtiment reste déficitaire en logement social et qu'il est indispensable que l'on y trouve des P.L.A.I., des logements très sociaux, afin que le bâtiment reste fidèle à sa récente histoire et prenne sa part dans le logement de nos habitants les plus fragiles et les plus précaires.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes satisfaits que le Conseil de Paris adopte aujourd'hui ce projet de délibération qui est le résultat d'une longue mobilisation dans le 10e arrondissement.

La bataille a commencé à la fin décembre 2012 quand des mal-logés se sont installés dans l'immeuble de bureaux du 2, rue de Valenciennes. Cet immeuble, ancien siège de la société "Histoire d'Or", était en effet vide depuis près de deux ans. Cette sous-utilisation de lieux importants en plein cœur d'un arrondissement qui demeure déficitaire en logement social, malgré nos efforts en la matière, avait suscité une réaction légitime.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'engagement à l'époque de mes camarades Alain LHOSTIS et Marie-Thérèse ERRECART qui ont pointé, dès 2012, l'opportunité de renforcer le parc de logements sociaux de l'arrondissement. Le propriétaire tente alors d'expulser les occupants, mais les manœuvres échouant face à la large mobilisation citoyenne, il a décidé de mettre en vente son immeuble. Un vœu a alors été adopté en avril 2013 demandant au Maire de Paris de préempter le bâtiment.

Le propriétaire, en désaccord avec le prix de rachat proposé, a entamé une procédure judiciaire qui a duré deux ans. Un compromis de vente a enfin été signé en septembre 2015 entre la Ville et le propriétaire.

Les différentes mobilisations et la détermination des élus, notamment ceux en charge du logement, Ian BROSSAT au niveau parisien et Dante BASSINO dans le 10e, soutenues par la majorité municipale ont permis d'aboutir malgré les contraintes.

Ce succès est emblématique pour le 10e, mais aussi pour Paris, de la démarche engagée pour utiliser le foncier disponible et sous-utilisé dans les bureaux vacants et en particulier dans les zones où le besoin de nouveaux logements sociaux est le plus important.

Dans le 10e, comme dans d'autres arrondissements de la Capitale, les terrains permettant la construction de nouveaux immeubles sont rares et nous devons mobiliser ceux qui sont disponibles. Néanmoins, ils ne sont pas suffisants pour atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux dans la Capitale. La préemption en particulier d'immeubles vides est donc une démarche que nous soutenons.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous deux, à Galla BRIDIER et à Didier LE RESTE, pour vos interventions.

C'est effectivement une belle victoire que d'avoir réussi à racheter le 2, rue de Valenciennes qui sera transformé en logements sociaux, ancien bâtiment de bureaux vide effectivement pendant deux ans, ensuite occupé.

C'est une belle victoire parce qu'elle répond en tous points à nos objectifs de mandature en matière de logements, d'abord parce que cela nous permet d'avancer sur le chemin du rééquilibrage territorial. Le 10^e arrondissement, malgré le soutien que nous apporte la mairie du 10^e, reste déficitaire en matière de logements sociaux. Il est donc important que nous puissions y réaliser du logement social.

C'est aussi une avancée pour ce qui concerne la transformation d'immeubles de bureaux en logements. Nous nous sommes, avec la Maire de Paris, fixés un objectif ; 250.000 mètres carrés de bureaux transformés en logements au cours de la mandature. Nous avons un immeuble de bureaux qui sera transformé en habitations. C'est la R.I.V.P. qui réalisera ce programme. C'est donc une très belle victoire. Je voudrais remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour nous permettre d'y arriver.

Un dernier mot sur la situation des occupants actuels, des mal-logés qui occupent cet immeuble. Beaucoup sont partis puisqu'ils ont trouvé des solutions de logement. Nous continuons à être en dialogue avec ceux qui sont encore sur place. Ce dialogue, pour l'instant, se passe bien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 239.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 239).

2015 DLH 245 - Location de l'immeuble 6, rue Jacquemont (17e) à "France Habitation". - Avenant à bail emphytéotique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 245 concernant la location de l'immeuble du 6, rue Jacquemont à "France habitation".

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention sera courte. D'après le Plan local d'urbanisme le 6, rue Jacquemont se trouve dans une zone non déficitaire en logement social. Pour cette raison et conformément à notre vote défavorable au dernier Conseil d'arrondissement sur cette préemption initiale fixée à près de 2,8 millions d'euros d'un immeuble qui comporte un hôtel particulier en fond de parcelle, nous voterons contre la création de ces logements à cette adresse dans le 17^e.

Pour rappel, je vous indique qu'à ce prix, nous pourrions acheter 87 caméras de vidéo-protection supplémentaires à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - A une époque, on comptait en berceaux dans cette Ville. C'était quelque chose.

La parole est M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci Geoffroy BOULARD, à qui je reconnais une certaine constance en matière de logement social.

Il s'agit effectivement d'une préemption de l'immeuble situé au 6, rue Jacquemont. Nous avions d'ailleurs préempté l'immeuble voisin, au 91, avenue de Clichy, en vue de réaliser une pension de famille. Grâce à la préemption du 6, rue Jacquemont, au lieu de faire 20 logements, nous pourrions faire 29 logements, en l'occurrence une pension de famille qui permettra d'héberger des personnes en situation précaire et que nous avons vocation à faire sortir de la rue.

C'est évidemment un objectif très important que je partage avec ma collègue Dominique VERSINI. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 245.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 245).

2015 DLH 306 - Réalisation 14, avenue du Père-Lachaise - 11, rue Malte-Brun (20e) d'un programme de réhabilitation de 17 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 7 PLUS, 5 P.L.S.) par "Élogie".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons à présent l'amendement technique n° 18 qui est lié au projet de délibération DLH 306 concernant la réalisation au 14, avenue du Père-Lachaise - 11, rue Malte-Brun d'un programme de réhabilitation de 17 logements sociaux par "Élogie".

Ian BROSSAT, il s'agit d'un amendement technique ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Amendement technique qui vise à rectifier une erreur matérielle.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 18 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 18 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 306 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DLH 306).

2015 DLH 3 G - Avenant n° 10 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre entre l'Etat et le Département et avenant n° 7 à la convention de gestion entre l'Anah et le Département.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Egalement un amendement technique, le n° 19 G lié au projet de délibération DLH 3 G relatif à un avenant à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre entre l'Etat et le Département.

Ian BROSSAT, amendement technique ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Amendement technique.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 19 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 19 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 3 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DLH 3 G).

2015 DU 181 - Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e). - Base logistique ferroviaire urbaine. - Cession d'une emprise complémentaire à la société "CIEH".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 181 relatif à la Z.A.C. "Clichy Batignolles", sur lequel le groupe les Républicains a déposé l'amendement n° 10 qui y est rattaché.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Cet amendement est relatif à l'installation de la collecte pneumatique des déchets. En effet, une base logistique ferroviaire urbaine sera implantée sur le site de la Z.A.C. "Clichy Batignolles", au Nord, donc près de la porte de Clichy, dans ce quartier qui a vocation à être labellisé éco-quartier.

Or quelque chose ne fonctionne pas dans la présentation finale de ce projet d'éco-quartier ; c'est la collecte pneumatique des déchets - qui constitue tout de même une première à Paris, qui est un des éléments de labellisation environnementale de ce quartier pour toutes les facilités que cela permet et qui évite beaucoup de pollutions en évitant la circulation de camions de ramassage des ordures, entre autres, et donc toutes sortes de pollutions - n'est pas assurée pour les bureaux.

Quelle est notre surprise lorsqu'on constate que cette base de fret ferroviaire, qui elle-même peut-être générera peu de déchets mais qui aura au-dessus d'elle beaucoup de bureaux et donc des activités, n'est pas reliée ? A l'heure actuelle, en tout cas, ce n'est pas prévu qu'elle soit reliée.

Par ailleurs, cette base ferroviaire sera contiguë au terminal de collecte pneumatique des ordures ménagères et sera inscrite dans ce périmètre de l'éco-quartier. Il nous apparaît donc logique et de l'intérêt général de raccorder à la collecte pneumatique ce grand complexe logistique, industriel et artisanal cédé, in fine, par la Ville de Paris en pleine propriété à la société "C.I.E.H." ou à "S.N.C.F. Mobilités".

Considérant donc que la collectivité territoriale qui cède de gré à gré un terrain lui appartenant est en droit d'imposer un cahier des charges au preneur ; et considérant - et en l'occurrence, c'est peut-être un clin d'œil à l'actualité - qu'au moment de la COP 21, il paraîtrait assez inexplicable, voire inexcusable que la Ville de Paris ne soit pas au rendez-vous en imposant la collecte pneumatique dans cet éco-quartier.

Par ailleurs, cette cession de cette parcelle complémentaire constitue la dernière opportunité pour la Mairie de Paris de réparer cette omission incompréhensible.

Par ailleurs, la présidente de "Paris Batignolles Aménagement" nous a signalé en Conseil du 17e arrondissement que la société "C.I.E.H." s'était engagée à raccorder le bâtiment qu'elle va construire au réseau de collecte pneumatique.

L'inscription de ladite promesse au titre des servitudes et obligations ne devrait donc poser aucun problème. Or à ce stade, rien n'est écrit. Nous préférons donc ici que sur notre proposition, le Conseil de Paris décide que l'article 2 du projet de délibération soit ainsi rédigé ; "Mme la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes, promesses de vente sous conditions et vente, et à constituer toutes les servitudes et obligations nécessaires à cette opération, notamment celles imposant le raccordement au réseau de collecte pneumatique des déchets de l'unité foncière issue de la cession de l'emprise considérée".

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Brigitte KUSTER, merci pour cette intervention.

Vous m'aviez interpellé sur ce sujet lors du Conseil de juin en rappelant les objectifs que nous nous sommes fixés sur la Z.A.C.

Je voudrais d'abord rappeler que la Ville de Paris cède un foncier qui n'est qu'une part minoritaire de l'assiette foncière globale propriété de la S.N.C.F. On n'est donc pas dans une situation où nous pouvons imposer notre volonté par voie de contractualisation. Le maître d'ouvrage du projet, l'opérateur "C.I.E.H.", nous a fait savoir par courrier, le 29 octobre, qu'il s'engageait au raccordement à la collecte pneumatique de son projet, et les services poursuivent actuellement le travail avec "C.I.E.H." pour l'analyse des volumes et des types de déchets qui seront produits par les futurs utilisateurs de la base de fret et les conditions financières de ce raccordement, ce qui veut dire que nous avons déjà franchi une étape significative.

Cependant, je ne vais pas pouvoir donner un avis favorable à votre demande pour des raisons de droit. Je vous rappelle que pour les programmes de bureaux et d'activités, les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets, contrairement aux immeubles de logements dont les déchets sont collectés par la collectivité. Cela signifie que les opérateurs peuvent recourir à l'opérateur de leur choix et qu'il nous est impossible d'imposer un raccordement avec l'opérateur désigné de la Ville.

Je vous rassure cependant sur le fait que nous obtiendrons le label "éco-quartier" pour les Batignolles. La Z.A.C. est engagée dans la labellisation "éco-quartier". Le label pourra être obtenu lorsque l'opération sera assez avancée, c'est-à-dire lorsque 50 % des espaces publics et 30 % des programmes seront livrés. Nous partageons votre volonté, au niveau des objectifs, de faire en sorte que les bureaux utilisent le type de collecte de déchets par système pneumatique. Simplement, nous pensons qu'il n'est pas possible de le leur imposer de la façon dont vous le proposez. C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer ce vœu ou alors, nous émettrons un avis défavorable sur ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame KUSTER...

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Très sincèrement, Monsieur MISSIKA, cela s'appelle la volonté politique. On ne peut pas faire un éco-quartier sans inciter et entraîner les entreprises qui s'y installent, alors qu'on oblige les constructions de logements, à juste titre, à utiliser la collecte pneumatique et à faire en sorte que les bureaux, d'ailleurs, construits sur dalle, ce qui est une aberration que j'ai soulignée en temps et heure, font que maintenant, alors que c'est contigu à la base logistique de collecte des déchets... Ne comportent pas, en fait, cela.

Or, je vous rappelle que Mme LEPETIT, élue du 17^e, et présidente de "Paris Batignolles Aménagement", s'y est engagée en Conseil d'arrondissement. Je ne fais donc que prolonger un engagement de la présidente de "Paris Batignolles Aménagement" et je vous demande quand même d'avoir cette volonté. Sur les bureaux, vous dites ce que vous dites, mais vous savez très bien que c'est trop tard. On s'est déjà battu pour. On s'est battu pour et vous n'avez pas été au rendez-vous. Alors, vous êtes en train de vous réjouir d'un éco-quartier qui ne sera pas un réel éco-quartier, puisque déjà, nous avons deux ans de retard sur une desserte en transports en commun. Comment pouvez-vous vous réjouir de cela ? Vous devriez être avec nous pour porter ce projet, pour être absolument exemplaire du dernier éco-quartier de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame KUSTER, pour bien connaître ce type de dossiers, du point de vue du traitement des déchets, c'est le droit qui s'applique. Nous n'avons absolument pas le droit d'imposer un mode de collecte à une entreprise privée, quel que soit le mode de collecte. Nous n'avons pas le droit, simplement. Merci.

Monsieur MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Juste pour vous dire que nous utilisons le pouvoir qui est le nôtre, c'est-à-dire, un pouvoir d'incitation. Nous conseillons aux entreprises d'utiliser ce système de collecte de déchets, mais nous n'avons pas le droit de le leur imposer, alors que ce n'est pas le cas pour les logements. C'est tout simplement la loi.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - J'imagine donc que vous maintenez votre amendement, Madame KUSTER.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 10 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 10 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 181.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 181).

2015 DU 143 - Approbation des comptes rendus financiers annuels à la Collectivité arrêtés au 31 décembre 2014.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 143 relatif à l'approbation des comptes rendus financiers annuels à la Collectivité arrêtés au 31 décembre 2014 et à l'amendement technique n° 11 qui y est lié.

Monsieur MISSIKA, l'amendement technique est technique ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Il est parfaitement technique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 11 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 11 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 143 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DU 143).

2015 DPA 74 - Fourniture d'énergies par récupération de chaleur issue d'une activité informatique - Piscine de la Butte aux Cailles (13e) - Approbation du montant de la redevance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DPA 74 est relatif à la Fourniture d'énergies par récupération de chaleur issue d'une activité informatique à la piscine de la Butte aux Cailles, dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Les "data centers", plus communément connus sous le nom de centres informatiques, tant que l'usage de l'anglais ne faisait pas ses ravages en prétendant à la modernité de ses utilisateurs, sont des gros consommateurs d'énergie. En effet, les serveurs qu'ils renferment sont de plus en plus puissants et donc gourmands en électricité d'une part, ils émettent beaucoup de chaleur et ont donc besoin d'être refroidis par de la climatisation d'autre part.

C'est un des paradoxes de la dématérialisation généralisée de l'usage du papier, qui économise des forêts et donc limite la destruction des puits de carbone que de générer une consommation sans cesse croissante d'énergie et donc de production de gaz à effet de serre.

L'installation de "data center" en périphérie des centres urbains ne permet pas, dans la plupart des cas, de récupérer la chaleur émise ce qui constitue un gâchis considérable.

Aussi, la proposition qui nous est faite de récupérer les calories dégagées par le futur "data center" qui sera installé à côté de la piscine de la Butte aux Cailles pour participer au chauffage de l'eau apparaît comme une excellente orientation et nous en sommes très contents.

Pour autant nous n'avons à ce stade aucune information ni précision sur le type de "data center" qui sera implanté, et donc sur le niveau d'économies susceptibles d'être générées par cette récupération de chaleur.

De plus nous avons comme souci de réduire autant que faire se peut la consommation énergétique des data center en utilisant les meilleures méthodologies connues et mises en œuvre à ce jour ; mutualisation des serveurs, couloirs froids spécifiques, diminution du PUE, Power usage effectiveness, pour se rapprocher de l'objectif de 1, optimisation de la température de fonctionnement des serveurs, compacité, etc.

De plus l'énergie utilisée ne doit pas émettre des gaz à effet de serre et provenir quasi exclusivement d'énergies renouvelables.

Evidemment cela a pour conséquence un moindre dégagement de chaleur et donc une moindre capacité de récupération.

La priorité étant à la sobriété et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il nous semble donc important que le cahier des charges pour le futur "data center" intègre ces éléments.

Nous souhaitons avoir des engagements en la matière, faute de quoi la Ville serait passée à côté d'un projet réellement vertueux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à M. MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 2012, la Ville de Paris s'est engagée à augmenter de 30 % sa part d'approvisionnement en énergies renouvelables et de récupération. Pour l'ensemble du Plan Climat Énergie et notamment pour la récupération d'énergie, la traduction opérationnelle de cet engagement passe par l'expérimentation de solutions innovantes.

Les avancées technologiques commencent à rendre possibles des économies qui, récemment encore, étaient inimaginables. Les exemples de technologies nouvelles se multiplient et si beaucoup d'entre elles ne sont pas encore prêtes à une diffusion massive, une Ville comme Paris se doit de prendre des initiatives pour que certaines se développent.

Comme Yves CONTASSOT le souligne, "la proposition de récupérer les calories dégagées par le futur "data center" qui sera installé à côté de la piscine de la Butte aux Cailles pour participer au chauffage de l'eau apparaît comme une excellente orientation".

C'est en effet en testant des solutions innovantes que nous pourrions déployer à grande échelle celles qui contribueront à relever les défis énergétiques du XXI^e siècle.

Le projet de "data center" à la piscine de la Butte aux Cailles constitue une expérimentation, tant sur la solution technique, que sur la solution financière à apporter.

Pour l'analyse des offres, le candidat est impérativement tenu de communiquer le PUE global, Power Usage Effectiveness, de son installation informatique. Il s'agit de l'indicateur principal admis aujourd'hui pour mesurer l'efficacité énergétique d'un "data center". En moyenne les "data centers" français ont un PUE compris entre 2 et 2,5, ce qui signifie que pour 1 Watt consommé par l'informatique, il en faut 2 à 2,5 Watt à l'entrée du "data center".

Du point de vue technique, le PUE de l'installation fait partie des critères évalués pour l'attribution du marché ; nous cherchons autant que possible à se rapprocher de 1, ce qui semble quasi-acquis compte tenu des offres reçues, en cours d'analyse.

Du point de vue financier, il convient de trouver un équilibre entre les coûts d'investissement, de fonctionnement et les recettes commerciales du titulaire, le montant de la redevance à verser au maître d'ouvrage, et le prix de la chaleur fatale fournie à la Ville. Au stade de cette première expérience, il n'a pas été imposé au titulaire de recourir à une électricité 100 % verte pour l'alimentation du data center. En revanche, une fois les enseignements tirés de cette expérimentation, il sera possible de l'étudier pour d'autres projets similaires.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur **MISSIKA**.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 74).

2015 DLH 115 - Convention de PIG pour la mise en place du plan "1.000 immeubles", modifications du règlement des aides municipales et avenant n° 7 à la convention de gestion des aides municipales.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la communication de données pour accompagner le dispositif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 115, à l'amendement n° 12 et au vœu référencé n° 13 qui y sont rattachés. Il s'agit d'une convention pour la mise en place du plan "1.000 immeubles".

Je donne la parole à Mme Galla **BRIDIER**, puis à Mme Danielle **SIMONNET**.

Mme Galla BRIDIER. - Merci.

Mes chers collègues, je me réjouis de pouvoir intervenir à nouveau sur ce projet phare de la mandature, issu de nos discussions d'entre-deux tours, puisque porté par les Ecologistes durant la campagne municipale. Le projet de délibération que vous nous proposez aujourd'hui permet le lancement effectif du plan "1.000 immeubles" et revient notamment sur son volet financier.

Ainsi, nous allons investir pas moins de 35 millions d'euros dans la rénovation thermique des copropriétés parisiennes, auxquels il faut adjoindre 16 millions d'euros de l'Agence nationale de l'habitat.

Je tiens par ailleurs à remercier l'ANAH qui, par ses financements et par son ingénierie, tiendra une grande part dans la réussite de ce projet ambitieux. Parmi ces sommes, 15 millions seront consacrés à une aide aux syndicats de copropriétés afin de lancer des travaux de rénovation énergétique, et 12 millions sont réservés à des aides thématiques allant de la végétalisation à la récupération des eaux de pluie, en passant par l'installation d'équipements favorisant les énergies renouvelables. Cet engagement financier, très important, est indispensable à la bonne réalisation de ce plan, qui participera à l'atteinte des objectifs du Plan Climat, alors que le secteur résidentiel représente encore 35 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire parisien.

Je salue également la participation de l'Agence parisienne du climat, dont l'expertise sera mise à disposition des copropriétés souhaitant s'engager dans les travaux, puisque l'A.P.C. servira de guichet unique et d'accompagnement, que les propriétés soient retenues ou non, dans l'appel à projets.

Grâce à ce plan, nous allons pouvoir agir de manière qualitative, mais aussi quantitative, d'autant que les subventions seront modulées en fonction des gains énergétiques prévus.

Nous allons, en tout cas je l'espère, pouvoir soulager nombre de nos concitoyens qui souffrent de payer des factures de gaz et de chauffage invraisemblables. En effet, il nous semble, nous l'avons déjà évoqué largement, que la lutte contre la précarité énergétique dont souffrent 54.000 Parisiens et Parisiennes, doit être un volet important de

ce programme. Ce sont avant tout les plus fragiles de nos concitoyens et concitoyennes qui souffrent de la mauvaise isolation de leur logement.

Les copropriétés devront remplir des critères spécifiques pour être retenues dans le cadre de l'appel à candidatures qui sera lancé en début d'année prochaine. En effet, elles devront avoir près de 20 % des copropriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH. Quant aux copropriétaires bailleurs, les loyers qu'ils proposent devront respecter ceux de l'encadrement des loyers. Cela peut paraître évident, mais il me semble important de rappeler que pour bénéficier de l'argent public, il faut d'abord respecter la loi.

Et il faut sans doute pouvoir aller plus loin dans le ciblage des immeubles concernés. C'est l'objet du vœu assez technique, j'en conviens, que nous avons déposé avec mon groupe dans le cadre de ce projet de délibération.

J'en profite pour faire un amendement oral et signifier la suppression de la mention de la communication relative à l'habitat insalubre, dans un des considérants de notre vœu, puisque celle-ci a été annulée et reportée au prochain Conseil. Pour reprendre sur le fond, nous souhaitons que ce soit les familles en situation de précarité énergétique qui cumulent le fait d'habiter dans les immeubles les plus énergivores qui soient ciblées prioritairement par les opérateurs.

Pour cela, nous appelons de nos vœux que les échanges d'informations soient plus fluides entre les différents gestionnaires des réseaux, ou de la C.A.F., par exemple. Peut-être que ces transmissions d'informations pourront se faire dans le cadre de l'Observatoire de l'habitat 2.0 que vous évoquiez dans cette fameuse communication qui nous sera présentée au prochain Conseil.

En tout cas, nous espérons que tout le monde mettra du sien afin de parvenir à des recoupements pouvant permettre ce ciblage des immeubles. Ainsi, les opérateurs choisis pour la réalisation du plan pourront les démarcher, les inciter, les accompagner à candidater.

Ainsi ce plan "1.000 immeubles" sera véritablement emblématique d'une politique écologiste efficace et responsable. Il sera au service des plus fragiles, permettant de lutter contre le changement climatique et créera des emplois de qualité et non délocalisables, en incitant les entreprises à se tourner vers ce secteur en pleine expansion qu'est la rénovation thermique des bâtiments.

Nous sommes donc ravis de pouvoir y apporter notre soutien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, la question écologique est indissociable de la question sociale. Les dépenses énergétiques pèsent d'autant plus fortement dans les budgets des ménages aux revenus les plus bas. La précarité est une dure réalité pour une bonne partie de nos concitoyens.

La sobriété énergétique est par ailleurs un impératif pour préserver notre écosystème. Je salue l'objectif d'œuvrer pour la rénovation thermique des logements existants. Réduire notre consommation d'énergie est un des axes majeurs pour la transition écologique de notre société. Il faut y mettre les moyens nécessaires, ce qui est incompatible avec l'austérité tant nationale que locale.

Notre priorité doit être la rénovation et l'isolation thermique des logements sociaux. Pour autant, la rénovation thermique doit également avoir lieu dans l'habitat privé. Doit-elle être impérative ou en partie financée par des fonds publics ? Et dans ce cas-là, ne faut-il pas mettre des critères ?

Les aides de l'ANAH ne bénéficient, pour ces travaux d'économie d'énergie, qu'à une partie des propriétaires occupants à ressources modestes ou très modestes.

Concernant les aides de la Ville de Paris à l'habitat privé, est-il prévu d'instaurer des critères de revenus pour bénéficier des aides de la Ville ? Ou bien tout type d'habitat privé, tout type de propriétaires et de copropriétaires, y compris des grands groupes immobiliers spéculatifs, pourront-ils en bénéficier ?

Le projet de délibération ne le précisant pas, ce serait intéressant et nécessaire que vous nous le précisiez.

Un autre aspect me choque profondément et j'ai déposé un amendement à ce sujet. Pourquoi la Ville profite-t-elle de ce projet de délibération pour inciter à la surélévation du bâti pour 10 % des bâtiments concernés par l'aide à la réhabilitation ? Ce qui n'est pas rien.

Cette mesure se fait au mépris des travaux encore en cours de la Commission du Vieux Paris. Cette commission travaille pourtant depuis plusieurs semaines sur les principes à promouvoir en matière de surélévation. Cette commission a-t-elle été consultée en amont de ce projet ? Je ne le crois pas.

La surélévation permet d'augmenter le nombre de logements, certes, mais s'agit-il de logements que la Ville va acquérir et transformer en logements sociaux ? Non, ou alors ce n'est pas précisé. A priori, il s'agit de logements privés. Y a-t-il un encadrement, un dispositif anti-spéculatif qui accompagne ces surélévations ? Non.

Résultat, on encourage la spéculation immobilière et en plus à grands renforts d'aides publiques. L'argent public doit servir l'intérêt général, l'intérêt des citoyens et des citoyennes, pas celui de spéculateurs nuisibles à la communauté.

Par ailleurs, ce plan n'a aucun volet traitant du respect des gabarits urbains. La protection du patrimoine est doublement compromise par l'incitation à la surélévation et par l'incitation à vendre des surfaces ainsi créées, afin de financer les requalifications énergétiques environnementales.

Concernant le bâti ancien, les prescriptions restent floues. Les associations de défense du patrimoine d'ailleurs craignent que les aides liées à ce plan provoquent des discriminations entre propriétaires, dont le bâtiment est éligible à ces aides, et ceux dont le bâtiment ne serait pas éligible, ou non surélevable, mais qui reste tout aussi énergivore. Sur ce point également, pouvez-vous préciser cet aspect ?

Ce plan a donc plusieurs manques concernant la démarche participative, la préservation du patrimoine et la lutte contre la spéculation immobilière, ainsi que la justice sociale. Or, il faut absolument que nous soyons en capacité d'aborder la question de la justice sociale et climatique dans le même temps.

C'est pour cela que je présente un amendement pour refuser toute surélévation avant que ne soient rendues les conclusions des travaux de la Commission du Vieux Paris. Plutôt qu'une logique capitaliste vert, engageons-nous vers une ville qui respire et qui est au service de la justice sociale et climatique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Galla BRIDIER et à Danielle SIMONNET pour leurs interventions qui attirent notre attention sur ce projet de délibération, que je suis heureux de porter avec Célia BLAUUEL et Pénélope KOMITÈS.

Ce projet de délibération a pour objectif de permettre l'entrée en vigueur du plan "1.000 immeubles" par la signature d'une convention de programme d'intérêt général avec la Ville, l'Etat et l'ANAH. Le plan "1.000 immeubles" avait été voté par le Conseil de Paris en juin, il s'agit maintenant de le mettre en musique.

L'objectif prioritaire de ce plan, et cela a été très bien dit par Galla BRIDIER, c'est d'inciter les immeubles d'habitat privé en ciblant les plus énergivores à réaliser un programme de rénovation énergétique le plus global possible, concourant ainsi à la lutte contre la précarité énergétique.

Sur ces 1.000 immeubles, 300 pourront bénéficier d'une aide financière spécifique de la Ville pour les travaux d'amélioration thermique et environnementale, 150 seront accompagnés dans un projet de végétalisation et/ou d'agriculture urbaine, et 100 pourront être accompagnés dans un projet de surélévation.

Au total, la Ville de Paris mobilisera plus de 35 millions d'euros en cinq ans d'aides versées aux propriétaires et aux syndicats de copropriétés pour la réalisation de travaux, en tenant compte évidemment des revenus des familles qui sont concernées, l'idée étant d'aider les copropriétaires qui ont le moins de revenus.

D'après le retour d'expérience des opérations précédentes, on estime que cela générerait au total 90 millions d'euros d'investissements dans les bâtiments du territoire, et chacun sait à quel point nous avons aujourd'hui besoin de soutenir ce secteur de notre économie qui est en difficulté et qui est créateur d'emplois.

S'agissant du vœu présenté par Galla BRIDIER, je veux évidemment y donner un avis très favorable car les propositions que vous faites correspondent parfaitement à l'état d'esprit qui est le nôtre et à la volonté qui est la nôtre à travers ce projet de délibération.

S'agissant de l'amendement de Mme SIMONNET qui concerne la surélévation, je dois dire que nous avons effectivement une divergence de vue sur cette question. La justice sociale, l'intérêt général est de faire en sorte que

nous ayons plus de logements à Paris, parce qu'il y a 130.000 demandeurs de logements dans la capitale, l'objectif qui est le nôtre, c'est évidemment de construire du logement, de faire en sorte que le manque de logements soit moins criant.

Cela suppose d'utiliser tous les leviers disponibles pour construire de nouveaux logements et notamment de ne pas négliger ce levier qu'est la surélévation. Evidemment, en respectant les gabarits, évidemment en tenant compte du respect du patrimoine, mais avoir cet objectif en tête ; produire du logement, utiliser le foncier aérien, c'est évidemment pour nous un impératif majeur qui nous permettra de desserrer l'étau dans lequel nous sommes aujourd'hui. Le manque de logements criant que chacun peut constater, cela n'a rien à voir avec de la spéculation immobilière, c'est simplement la volonté d'avancer dans la bataille que nous avons lancée, avec la Maire de Paris, qui vise à produire 10.000 logements chaque année.

Je crois que chacun ici peut comprendre cet objectif qui est le nôtre, et donc la volonté qui est la nôtre de participer à travers ce plan "1.000 immeubles" à la production de nouveaux logements par le biais de surélévation.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 12 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 12 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 13, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 346).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 115.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 115).

2015 DPA 92 - Aménagement de la toiture de la base logistique, 61 rue de la Chapelle (18e) - Programme des travaux, réalisation - Modalités de passation et exécution de tous les marchés et demandes d'urbanisme.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPA 92 relatif à l'aménagement de la toiture de la base logistique, 61 rue de la Chapelle, dans le 18e arrondissement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

L'idée de destiner une partie du toit de la Halle Fret à l'agriculture urbaine, 5.000 mètres carrés, n'allait pas de soi quand je l'ai émise pour la première fois au cours d'une réunion publique organisée, le 10 octobre 2012, par ASA PNE, association partenaire de la Mairie pour les projets de renouvellement urbain du Nord-Est parisien.

Ce jour-là, le public réserva à ma proposition un accueil à la fois favorable et incrédule. Cette réaction dubitative est compréhensible car il n'existait alors aucune réalisation comparable en France. C'est aux Etats-Unis qu'on pouvait trouver des expériences réussies, telle celle de "Brooklyn Grange" que j'eus l'occasion de visiter plus tard.

Puis l'idée fut portée devant le comité de suivi Chapelle international où je siégeais en tant qu'adjoint au maire du 18^e arrondissement. Les difficultés ne sont venues ni des associations, qui furent vite convaincues de l'intérêt du projet, ni du maire du 18^e arrondissement qui a voté favorablement au vœu déposé par mon groupe, en décembre 2012, demandant d'adapter le toit-terrasse à la fonction agricole.

Les interrogations vinrent plutôt de certains services de l'Hôtel de Ville ; la production ne serait-elle pas polluée ? Le modèle économique serait-il viable ? Ne vaudrait-il pas mieux préférer un simple toit végétalisé ? Le toit pourrait-il supporter le poids de la terre imbibée d'eau ? Comment organiser son accès ? Etc. Autant de questions légitimes qui traduisaient cependant une petite réticence à se lancer dans une telle innovation, j'ai parfois eu le sentiment de bousculer les habitudes. Sans l'appui indéfectible et très efficace de l'adjointe aux espaces verts du Maire de Paris, Fabienne GIBOUDEAUX du groupe EELV, je doute que ce projet de délibération nous serait présenté aujourd'hui, s'agissant là d'un projet dans lequel la DEVE n'est que l'un des services concernés parmi d'autres.

Dans un esprit pratique, nous avons donc répondu une par une aux questions, à commencer par celle relative à la qualité des productions. Après m'être étonné du fait que mes interlocuteurs ne s'interrogent pas avec la même insistance sur la qualité des fruits et légumes issus de l'agriculture chimique qui constituent hélas l'essentiel des étalages parisiens, il fut décidé de procéder à des analyses portant sur des productions agricoles urbaines expérimentales, les résultats se révélèrent rassurant.

Finalement, Fabienne GIBOUDEAUX obtint in extremis en décembre 2013 que le permis de construire prévoie un toit doté d'une étanchéité renforcée et d'une portance suffisante pour soutenir le poids de la terre.

Puis arrivèrent les élections de mars 2014, et nous fûmes heureux de voir que la proposition des écologistes, déjà bien engagée, de faire du toit de la Halle Fret la plus grande surface d'agriculture urbaine de Paris figurait désormais comme un projet phare dans les programmes électoraux des principaux candidats !

Il est vrai que le surcoût lié au caractère spécifique de la construction est largement compensé par les multiples bénéfices ; meilleure gestion des eaux pluviales, isolation thermique renforcée, débouché pour les composts urbains, renforcement de la biodiversité. En outre, une telle agriculture s'inscrit dans une logique de circuits courts, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Par ailleurs, la production alimentaire intra-urbaine peut être porteuse de projets d'intérêt social locaux ; contrats d'insertion, développement des liens intergénérationnels, transmission des savoir-faire, support à la formation, ouverture pédagogique par le biais des écoles, etc. Et enfin, bien sûr, une telle entreprise suscite de l'emploi direct et indirect.

Sans utopie, point d'innovation ; mais sans réalisme, point de réalisation. Alors disons le franchement ; Paris ne nourrira jamais Paris ! En revanche, la promotion de l'agriculture urbaine est, à nos yeux, indissociable de notre conception de la ville. Une ville réconciliée avec la nature qui a trop perdu depuis un siècle, une ville aérée où les enfants voient le ciel, où les rues ne sont pas réduites à l'état de corridors mais offrent une variété de perspectives, une ville apaisée où les pollutions ne menacent pas la santé publique, qu'il s'agisse des particules fines, du bruit ou du brouillard électromagnétique et à ce propos, espérons qu'aucune antenne-relais ne sera située sur ce toit !.

Et enfin, une ville profitable à toutes et tous, quel que soit la classe sociale. De ce point de vue, la nature en ville ne profite-t-elle pas d'abord à celles et ceux qui n'ont pas les moyens de partir souvent en week-end ou en vacances ?

Ce projet de délibération, nous le voterons avec fierté car il est nôtre. Le toit de la Halle Fret, avec son demi-hectare cultivé, sera la plus grande surface d'agriculture urbaine de Paris. Par son caractère pionnier et l'expérience ainsi acquise, espérons qu'il aura facilité les autres réalisations qui doivent permettre d'atteindre l'objectif, rappelé dans le projet de délibération, de 33 hectares de production de fruits et légumes avant la fin de la mandature. D'ailleurs, à ce propos, où en est-on ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à Mme KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, mes chers collègues, l'objectif de mandature en termes d'agricultures urbaines est très ambitieux. Ainsi en 2020, Paris comptera 100 hectares de toitures et façades végétalisés dont un tiers sera consacré à la production de fruits et légumes. La toiture de la base logistique de Chapelle International constituera un des grands projets de la mandature en la matière. La programmation des aménagements à réaliser en toiture répond à la volonté de la Ville de promouvoir un aménagement innovant d'agriculture urbaine et de terrains de sport de plein-air. Elle permettra de réaliser ainsi une exploitation agricole urbaine pilote dans Paris d'une surface d'environ 5.000 mètres carrés hors circulation et desserte.

Cette action permettra de renforcer notre politique de développement agricole en milieu urbain. Sa vocation de démonstrateur vise à atteindre pour l'exploitant un modèle économique rentable et pérenne en jouant de la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine. En effet, au-delà de la fonction alimentaire marchande ou non, cette agriculture peut avoir dans notre ville des fonctions paysagères, sociales, pédagogiques, récréatives et environnementales, notamment en matière de protection de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Précurseur sur une telle surface, ce projet d'agriculture urbaine vise à occuper un positionnement de référence en France et à l'étranger. Les activités agricoles pourront comprendre des surfaces de culture sous serres, en pleine terre et en bac.

L'agriculture urbaine est déjà présente à Paris avec 126 jardins partagés et pédagogiques qui représentent 4,5 hectares, des potagers déployés dans la quasi-totalité des écoles, 600 ruches, la ferme de Paris, des sites municipaux de production horticole à Rungis et Achères. La Ville compte quelques 10 hectares dédiés à l'agriculture urbaine dont 1 hectare sur les toits parisiens. Ainsi, Aquaprimur expérimente l'aquaponie, qui couple élevage de poisson et production de fruits et légumes, à la Maison de l'air dans le 20e, "Paris sous les fraises", cultive 21.000 plantes de fraises, framboises et fleurs comestibles sur le toit des Galeries Lafayette, boulevard Hausmann dans le 9e, Veni Verdi cultive 220 mètres carrés de toit rue d'Aboukir, en partenariat avec ERDF Paris et avec le soutien de la Ville, dans des bacs remplis de substrats en lasagne pour limiter le poids de ces cultures. Enfin au "Jardin sur les toits", ce ne sont pas moins de 600 mètres carrés de jardin partagé qui ont trouvé leur place sur le gymnase Vignoles, rue des Haies dans le 20e sur 30 centimètres de terre et Agricoool a installé son container à fraises dans le parc de Bercy dans le 12e.

Pour atteindre cet objectif, la ville de Paris mobilise son patrimoine, qu'il s'agisse de constructions neuves, comme sur le toit de la base logistique de Chapelle International ou du gymnase Poissonniers, des rénovations lourdes, pour lesquelles la possibilité d'implanter un projet d'agriculture urbaine est systématiquement étudiée. Paris développe aussi des projets sur le patrimoine existant comme rue d'Aboukir avec Veni Verdi et ERDF, ou les locaux du 4 rue Lobau avec Urbagri.

Il s'agit aussi de mobiliser l'ensemble des acteurs parisiens autour de cet objectif. Ainsi, le programme de conférences dédiées à l'agriculture urbaine proposé au second semestre 2015 a réuni plus de 2 400 personnes pour les 6 premières conférences.

Pour permettre à de nouveaux projets d'émerger et conformément au vœu porté par Catherine Baratti-Elbaz et les élu-e-s du groupe socialiste et apparentée lors du Conseil le Paris des 28, 29 et 30 septembre 2015, je lancerai en janvier 2016 deux appels à projets complémentaires autour de la végétalisation du bâti et de l'agriculture urbaine.

Ces deux appels à projets seront une vitrine, témoin de l'engagement des propriétaires parisiens, privés et publics, dont la Mairie de Paris, à participer à l'objectif de 100 hectares de toits, murs, façades végétalisés, dont un tiers cultivés, en 2020 tout comme le démonstrateur des différentes techniques et usages de végétalisation du bâti et d'agriculture urbaine, dont la multiplicité permet de végétaliser et cultiver non seulement les nouvelles constructions mais aussi le bâti existant.

La diversité du bâti et des surfaces proposées doit permettre de montrer que le potentiel de végétalisation et d'agriculture urbaine est très large à Paris et ce même sur l'existant. Ainsi ces appels à projets joueront un rôle de catalyseur pour les futurs projets parisiens. Cette ambition est renforcée par le vote des parisiens pour le budget participatif 2015, ainsi la proposition "Cultiver en Ville" a été retenue et permettra l'émergence de 10 nouveaux lieux d'agriculture urbaine et la création de 10 jardins partagés.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 92).

2015 DGRI 74 - Adhésion à la campagne mondiale de la communauté de Sant'Egidio "Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort".

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un soutien à Ali Mohammed Al Nimr.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission.

Nous commençons par le projet de délibération DGRI 74 et le vœu référencé n° 14 qui y est rattaché, il s'agit de l'adhésion à la campagne mondiale de la communauté de Sant'Egidio "Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort".

Je vais donner la parole successivement à M. Pascal JULIEN et à Mme Marie ATALLAH.

M. Pascal JULIEN. - Décapitation, crucifixion, putréfaction, cette sinistre triade n'est pas l'apanage de Daesh qui pratique couramment la peine de mort, effectivement par décapitation, suivie d'une mise en croix du cadavre ainsi exposé plusieurs jours au public, jusqu'à pourrissement des chairs, comme cela s'est encore produit récemment dans la ville de Syrte en Libye.

Un état, en effet, a inscrit depuis longtemps cette peine dans son droit, c'est l'Arabie Saoudite, pays dont on sait que des réseaux privés contribuent au financement de Daesh, pourtant adversaire déclaré de l'Etat saoudien, mais Daesh et l'Arabie Saoudite ont en commun une intolérance religieuse et l'oppression, voire plus, des opposants.

Ainsi, le 27 mai 2014, Ali Mohammed al-Nimr fut condamné à cette peine atroce pour avoir participé à des manifestations pacifiques d'opposition deux ans plus tôt, alors qu'il était âgé de 17 ans. Il n'a pas eu droit à un procès juste et équitable. Plusieurs indices allèguent qu'il a subi des tortures cherchant à lui faire avouer des crimes terroristes qu'il n'avait pas commis, mais de nature à justifier évidemment la peine qu'il subit.

Avant lui, depuis le début de l'année, 130 personnes ont été exécutées par la justice saoudienne, parmi lesquelles plusieurs mineurs au moment des faits.

Par ailleurs, cette prétendue justice met en œuvre d'autres peines plus cruelles et indignes des droits de l'Homme, citons le cas du blogueur Raef BADAoui accusé d'apostasie, condamné à 10 ans de prison et 1.000 coups de fouet. C'est à Raef BADAoui que fut attribué le prix Sakharov, en octobre dernier.

Le cas d'Ali Mohammed al-Nimr a fortement ému l'opinion mondiale, et l'annonce de sa condamnation a paru emblématique de l'horreur que constitue la peine de mort. Les appels à la clémence se multiplièrent par la voix des O.N.G., tels AVAAZ ou Amnesty International. Une pétition fut lancée. Des personnalités, de droite comme de gauche, ont exprimé leur révolte devant une sanction dont la justification cachée repose sur la parenté d'Ali avec son oncle, le chiite Cheikh Nimr Baqr al-Nimr, lui-même condamné à mort par le pouvoir saoudien dont il est l'un des contestataires les plus connus.

Le Président de la République appela l'Arabie Saoudite à renoncer à l'exécution du jeune Ali, appel renouvelé par le Premier Ministre un mois avant sa visite dans ce pays où, le 12 octobre 2015, furent signés avec la France des contrats commerciaux à hauteur de 10 milliards d'euros.

Depuis ce voyage plus aucun nouveau signal n'a été envoyé en direction du roi d'Arabie Saoudite et, comme tant d'autres condamnés dans le monde, notamment aux Etats-Unis, le jeune homme croupit dans un couloir de la mort, dans l'attente épouvantable d'une grâce incertaine et avec, en prime, l'interdiction de tout contact avec l'extérieur.

Voilà pourquoi, chers collègues, il nous semble nécessaire que la Ville lance à son tour un message. Nous pensons qu'elle pourrait afficher le portrait du jeune Ali, accompagné d'un court texte demandant sa grâce, comme ce fut le cas récemment pour Asia BIBI, cette jeune pakistanaise condamnée à mort pour blasphème.

Mais nous restons ouverts à toute autre proposition par laquelle la Ville pourrait agir pour sauver la vie de ce jeune homme, emblème de toutes celles et tous ceux promis au même sort.

Enfin, il existe un informel petit comité de soutien à Ali, il s'agit de quelques citoyennes et citoyens qui, avec une courageuse obstination, manifestent depuis des mois et des mois, presque chaque jour à 18 heures 30, place des Droits de l'Homme, pour que le cas si emblématique d'Ali ne sombre pas dans l'oubli, et que les attentats du 13 novembre jettent sur l'action de ce comité une lumière singulière qui renforce encore sa légitimité, nous obligeant moralement à le soutenir. D'où notre demande que le Préfet de police prenne toutes les dispositions pour faciliter ce rassemblement hebdomadaire.

Enfin, l'adoption de notre vœu donnerait corps au projet de délibération DGRI 74 qui propose à la Ville d'adhérer à la campagne, "Villes pour la vie, ville contre la peine de mort". Cette campagne rassemble déjà plus de 1.850 villes du monde.

Le 30 novembre est la date d'anniversaire de la première abolition de la peine capitale par un Etat, ce fut en 1786, en Toscane. L'adhésion s'engage simplement à illuminer chaque 30 novembre un lieu symbolique de la lutte contre la peine de mort, ce que fait déjà Paris depuis 2012 en illuminant la maison de Victor Hugo, européiste convaincu dont je ne peux que recommander à celles et ceux qui ne l'auraient pas encore lu, "Le Dernier Jour d'un condamné", écrit en 1829, qui reste d'une brûlante actualité.

Je conclus. Le groupe des Ecologistes sait pouvoir compter sur le Conseil de Paris pour que le projet de délibération, ainsi que le vœu qui lui est rattaché, soit adoptée. Il s'agit en effet de promouvoir une valeur qui nous rassemble, une valeur universelle même si, de toute évidence, les droits de l'homme et d'abord le droit à la vie ne sont pas la marque principale de la mondialisation libérale puisque seule la moitié des pays a aboli la peine de mort et que l'Arabie Saoudite préside le comité consultatif des droits de l'homme de l'ONU.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN, pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je voudrais, au nom du Conseil, remercier Pascal JULIEN de cette intervention importante, engagée qui nous rappelle l'engagement constant de notre Ville contre la peine de mort.

Je vais d'abord, si vous le voulez bien, vous répondre sur le vœu et après, brièvement, sur le projet de délibération.

Sur le vœu, merci Pascal JULIEN, je dirais de prendre quelques minutes de nos travaux pour nous mettre en face de la situation du jeune Ali Mohammed al-Nimr, qui est menacé de mort, d'exécution capitale dans son pays, l'Arabie Saoudite. Ce qui pose un problème à l'égard de deux principes, deux principes juridiques importants dans notre ordre à nous, européen et international.

D'abord, le droit à la vie, que vous avez rappelé et ensuite, le principe selon lequel on ne juge pas un mineur comme un majeur. Le jeune Ali a été promis, au terme d'un procès que l'on n'oserait qualifier de procès, à une peine cruelle. Pourtant, tout indique qu'il est extérieur aux faits qui lui sont reprochés et on le juge comme s'il était un dangereux terroriste en le promettant à l'exécution, à la peine capitale.

Je veux vous dire, Pascal JULIEN, que nous sommes là pour lui, que nous serons là pour tous ceux qui dans le monde sont menacés de mort et pour lesquels notre mobilisation pourrait avoir une inflexion sur leur sort. Nous serons toujours là, Ville de Paris, pour nous engager contre la peine de mort et pour que notre Conseil soit la chambre de résonance de notre mobilisation, de notre indignation.

Votre vœu, évidemment, nous le soutenons, je le soutiens mais dans la période que nous connaissons je dois vous proposer quelques amendements. Il me semble délicat en ce moment de nous associer aux demandes de rassemblements, même les plus louables et les plus courageuses.

En revanche, bien sûr, Pascal, je vous propose de recevoir ce comité ici à l'Hôtel de Ville, surtout s'il est d'une importance restreinte mais valeureuse et en attendant de soutenir leurs initiatives par tous les moyens accessibles.

Je vous propose dans le vœu amendé de nous engager à soutenir en tant que Ville de Paris la pétition qui est en ligne sur le site de l'association internationale AVAAZ. Je vous propose également, au nom des élus du Conseil de Paris, de réitérer notre opposition à la peine de mort, notre attachement au respect universel du droit à la vie par la participation d'une délégation du Conseil à l'un des rassemblements organisé par le comité de soutien si celui-là peut se tenir sur l'espace public et que cela ne pose pas de difficultés. Je ne veux pas créer de tensions avec d'autres impératifs de sécurité que chacun comprend ici.

En tout cas, nous associer aux travaux du comité de soutien, soutenir la pétition et recevoir le comité de soutien, voilà les amendements que je vous propose, cher Pascal, et évidemment toute autre initiative que vous voudrez bien, pour donner corps à notre engagement et soutenir ce jeune homme dont la vie est menacée.

S'agissant du projet de délibération, merci d'abord d'avoir rappelé l'illumination de la maison de Victor Hugo et son livre "Le Dernier Jour d'un condamné". Premier texte important sur l'abomination qu'est la peine de mort à l'heure où elle avait évidemment encore cours dans notre pays.

Cependant, nous allons aujourd'hui rejoindre le réseau de la campagne mondiale de la communauté de Sant'Egidio qui s'appelle "Villes pour la Vie - Villes contre la peine de mort". Ce réseau se propose notamment de faire la promotion des articles 3 et 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et une campagne mondiale contre la peine de mort. Il vise notamment à commémorer chaque 30 novembre la première abolition de la peine capitale en 1786 par un Etat du grand-duché de Toscane, et 1.850 villes du monde illuminent un lieu pour sensibiliser le public à l'abolition de la peine de mort dans le monde.

Nous rejoindrons cette campagne et nous nous associerons à notre tour à la journée du 30 novembre, en sachant que nous avons nous-mêmes - quelques-uns ici le savent bien - la journée du 10 octobre qui est la journée universelle contre la peine de mort que nous commémorons chaque année, notamment avec une O.N.G. que nous soutenons qui est "Ensemble contre la peine de mort".

Voilà, cher Pascal JULIEN, pour vous dire d'abord que, évidemment, nous acceptons votre vœu sous réserve d'amendement et que je vous incite évidemment à voter le projet de délibération DGRI 74.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN. Amendez-vous ?

M. Pascal JULIEN. - Sur le projet de délibération, il n'y a pas de problème. Mais sur l'amendement, je suis un peu surpris de ce que j'entends parce que dans les mails et les échanges que nous avons eus au sein de la majorité, ce n'était pas tout à fait ce que je viens d'entendre.

Il était convenu, à moins que je n'aie pas bien entendu peut-être sous l'effet de la fatigue, que les rassemblements seraient autorisés à partir de lundi prochain, et on rajoutait un bout de phrase disant cela. J'ai les mails qui témoignent de cela.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Pascal JULIEN, j'ai été un peu vite. Mon seul souci, c'est que si des rassemblements sont autorisés, nous nous y joindrons naturellement. Il n'y a pas de problème.

M. Pascal JULIEN. - Je tiens quand même à ce que l'ensemble des Conseillers sachent ce que l'on vote, parce que je trouve que c'est un peu confus.

On gardait exactement ce qu'on disait, ce qui était convenu au final, on enlevait effectivement l'exposition de l'affiche mais on disait que la Maire de Paris allait signer la pétition et que cela donnerait lieu à un communiqué pour renforcer cela.

Deuxième chose, on gardait le principe du soutien au comité qui manifeste le jeudi à 18 heures 30, et le fait que cela ne serait possible qu'à partir de lundi prochain. L'expression lundi avec la date était dans le délibéré.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Soyons clairs. Aujourd'hui, l'interdiction de toute manifestation est en vigueur jusqu'au 30 novembre. A compter du 1er décembre, il n'y a plus d'interdiction, mais ce n'est pas nous qui prononçons l'interdiction des manifestations. Si vous voulez bien, Monsieur JULIEN. Moi j'ai senti que c'était exactement la même chose.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Nous disons la même chose. Il serait singulier de nous quereller alors que nous sommes parfaitement d'accord.

M. Pascal JULIEN. - On doit quand même faire ce qui est convenu. La date du 30 novembre doit figurer dans le délibéré.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur KLUGMAN ?

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Elle figure dans le vœu amendé, il n'y a pas de problème.

M. Pascal JULIEN. - Dans ce cas-là, je suis d'accord.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 14 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 347).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 74).

2015 DGRI 76 - Protocoles d'accord avec Bloomberg Philanthropies et la Fondation des Nations Unies en prévision du Sommet des Elus locaux pour le Climat et du Paris Climate Hub en marge de la COP 21.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux conditions d'accueil des participants à la COP 21.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 76 relatif aux Protocoles d'accord avec Bloomberg Philanthropies et la Fondation des Nations Unies en prévision du Sommet des Elus locaux pour le Climat et du Paris Climate Hub en marge de la COP 21 et le vœu référencé n° 15 déposé par le Groupe Ecologiste de Paris, qui y est rattaché.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, puis à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe Ecologiste attendait ce projet de délibération avec impatience, mais sa lecture a suscité de nombreuses interrogations qui seront, je l'espère, levées à l'issue de ce débat. Cependant, travailler dans l'urgence sur des projets de délibération importants nous place dans une situation d'incompréhension, néfaste au débat démocratique.

Ce projet de délibération concerne un événement important pour la semaine prochaine à Paris. Nous souhaiterions qu'à l'avenir, ces cas soient exceptionnels. Serait-il possible d'avoir un engagement à ce sujet ?

Ce projet de délibération présenté ici concerne deux partenariats ; d'une part, celui avec Bloomberg Philanthropies pour l'organisation du sommet des élus locaux pour le climat, qui aura lieu dans un peu plus d'une semaine ici même, et d'autre part, un partenariat avec la Fondation des Nations Unies pour l'organisation du "Earth to Paris" au Musée du Petit Palais le 16 décembre.

C'est sur le premier partenariat que nous souhaiterions intervenir car, à la lecture de la convention de la Ville de Paris avec Bloomberg Philanthropies, nous sommes très inquiets. De nombreuses questions restent aujourd'hui sans réponse concernant ce projet de délibération et nous les exposons ici.

Premièrement, l'exposé des motifs nous inquiète par un oubli de marque, la société civile. En cela, il marque une rupture avec la déclaration du sommet mondial "Climat et territoires" de Lyon de juillet dernier. Ce qui est mis en avant ici sont les partenariats avec les entreprises du secteur privé en vue d'accélérer la transition énergétique et écologique dans nos métropoles. Afin d'éviter une tendance au "greenwashing" qui tend à sévir ces derniers temps, nous souhaiterions que lui soit substitué l'un des points qui est dans la convention ; développer une économie bas carbone afin de réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre et parvenir à un modèle intégrant à la fois le développement socio-économique et la protection de l'environnement. La thématique citée actuellement en premier passerait donc en dernier.

Nous souhaiterions également que soit ajoutée une autre thématique, importante au regard de la COP 21 ; présentation des engagements concrets et pris par l'ensemble des villes présentes en termes de réduction des gaz à effet de serre.

Deuxièmement, le sommet des élus locaux pour le climat n'est pas un événement isolé. Pourtant, il se distingue de ses prédécesseurs par un point essentiel ; l'absence du dialogue participatif. Autant le Sommet "Climat et territoires" s'inscrivait dans une dynamique de renforcement des expressions communes des acteurs non-étatiques et s'appuyait sur les récentes résolutions des réseaux de collectivités territoriales, notamment les feuilles de route climat des gouvernements locaux et infranationaux de Bali 2007 et Nantes 2013, la charte de l'adaptation de Durban 2009, les sommets des régions à Montréal 2005 et Rio 2012 et, déjà, Paris en 2014, les appels de Bordeaux et de Yamoussoukro en 2015.

Ce sommet de Paris s'écarte ainsi des déclarations communes d'acteurs non-étatiques, comme "catalyser l'action" de New York 2014, ou la déclaration de Lifou et celle du MEDCOP 21 de Marseille 2015.

Nous nous interrogeons donc sur l'absence de représentants des autres groupes d'acteurs non-étatiques reconnus par l'O.N.U., les O.N.G., les entreprises, les syndicats, les paysans, les peuples autochtones, les jeunes, les femmes, les scientifiques. Comme cela s'est fait à Lyon où ils étaient tous signataires de la déclaration de Lyon. Pourtant, tous ces acteurs seront présents à partir de ce week-end pour la COP 21.

Troisièmement, selon l'article 5, contrairement à la convention signée avec l'O.N.U., la communication et toutes les déclarations autour du sommet doivent être validées par les deux parties, y compris l'appel des 1.000 maires. Il apparaît ainsi qu'un appel ne peut être qu'un texte collectif, propriété de ses signataires uniquement. Il ne peut pas y avoir de privatisation de ce texte. La Ville aliène ainsi sa liberté d'expression et celle des autres signataires. Nous souhaiterions a minima que le texte de déclaration politique issu du sommet soit exclu de l'article 5. J'espère que je serais rassuré sur ce point.

Quatrièmement, il manque plusieurs documents. L'article 9 ne mentionne ni de quel type sont ces documents, ni leur contenu, à moins que cela réfère au document lui-même et sa signature par les deux parties. Y aurait-il des clauses secrètes ?

Cinquièmement, nous sommes surpris de l'absence de référence au sommet mondial "Climat et territoires" des 1er et 2 juillet à Lyon, alors que celui-ci constitue une référence en termes de sommet préparant la COP 21. D'ailleurs, les signataires se réuniront à Paris dans deux jours.

Sixièmement, à propos de ces déclarations, nous n'avons toujours pas eu la communication du projet de déclaration politique en discussion, ainsi que le document présentant les solutions des villes et territoires. Quand envisagerez-vous de communiquer à cette Assemblée ?

Septièmement, nous souhaiterions avoir des informations concernant le "Yale climate group" chargé de travailler sur la déclaration finale.

Huitièmement, nous souhaiterions savoir si les éléments concernant la délibération portée par le groupe Ecologiste de Paris et votée au Conseil les 13 et 14 avril 2015, sur la création d'un fonds vert des villes, seront communiqués lors du sommet ?

Pour terminer, nous nous interrogeons énormément sur la soirée festive et luxueuse à la Fondation Louis-Vuitton clôturant la journée. Nous pensons qu'elle ne peut être maintenue au vu des circonstances. Si elle était maintenue, il faudrait revoir la forme et le format, voire le lieu, rester à l'Hôtel de Ville et l'ouvrir à tous les acteurs.

Le décalage entre l'organisation du sommet des élus locaux et le faible soutien à l'ensemble des acteurs oeuvrant à mobiliser largement la société civile depuis des mois afin de lancer un mouvement fort et durable pour la justice climatique, que ce soient les représentants de la Coalition Climat 21, les représentants des mouvements de jeunes, les O.N.G., les entreprises, les syndicats, nous inquiètent.

C'est pourquoi, à ce projet de délibération, nous avons associé notre vœu COP 21, sur lequel reviendra Jacques BOUTAULT, qui bien qu'ayant été déposé avant les attentats, reste toujours d'actualité sur de nombreux points. Il ne faut pas opposer la société civile aux acteurs politiques, qu'ils soient étatiques ou locaux.

Monsieur KLUGMAN, rassurez-nous sur ce projet de délibération pour que nous puissions le voter ou pas.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, les terribles événements que nous avons vécus ne sont pas sans lien avec le dérèglement climatique. Les causes sont connues. Notre addiction au pétrole finance indirectement les intégrismes et ceux qui, comme certains pays du Golfe, soutiennent les groupes djihadistes. Le réchauffement du climat, les sécheresses à répétition, ne sont pas sans conséquence sur les soulèvements en Syrie et la radicalisation des mécontentements en Iraq. L'accès à l'eau et aux ressources explique la rivalité exacerbée en Afrique subsaharienne, en Erythrée, au Soudan.

Or, alors que nous allons accueillir la COP 21 à Paris, tous les observateurs ont affirmé avant les attentats et continuent à affirmer qu'il n'y aurait pas d'accord satisfaisant et contraignant à Paris sans une mobilisation forte de la société civile. Nous comprenons, bien sûr, l'impératif de sécurité. Mais les militantes écologistes ne sont pas des terroristes. Leur accès au territoire, leur mobilité, leur droit à l'expression, ne doivent pas être entravés.

Nous souhaitons que les conditions d'accès au 104, notamment financières, soient revues et facilitées, que des gymnases en nombre suffisant soient mis à disposition pour l'accueil des participants et que les personnalités et membres des organisations écologistes étrangères puissent normalement participer aux événements et notamment au sommet citoyen pour le climat des 5 et 6 décembre à Montreuil. C'est l'objet de ce vœu.

Pour conclure, je voudrais rappeler l'importance de la Coalition Climat qui est une confédération d'organisations internationales, telle que "Climate Action Network" qui représente 950 O.N.G. dans 110 pays, la Confédération syndicale internationale, dont la C.F.D.T. et la C.G.T. font partie, et la Confédération européenne des syndicats avec la C.F.D.T., la C.G.T. et l'UNSA. 350.org de Bill McKIBBEN, "Friends of the Earth " qui est le plus grand réseau écologiste mondial avec 1,5 million de membres dans 72 pays, Greenpeace, Alternatiba qui organise les 5 et 6 décembre le sommet citoyen de Montreuil.

Les organisations religieuses en font partie aussi ; catholiques, protestantes, luthériennes. De nombreuses personnalités vont venir pour les soutenir et participer, invités par la Coalition Climat 21 comme Vandana SHIVA, Pablo SOLON et, peut-être, Naomi KLEIN. Les associer, les soutenir avant, pendant et après la COP 21 relève de notre devoir. C'est l'objet de ce vœu qui défend que, certes c'est l'état d'urgence, mais c'est aussi l'état du climat qui est en situation d'urgence.

Merci pour votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN, puis à Mme Célia BLAUDEL, les deux en cinq minutes.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jérôme GLEIZES, je voudrais vous rassurer et lever, j'espère, deux petites confusions qui ont pu s'opérer dans l'esprit de quelques-uns. D'abord sur ce qu'est ce projet de délibération que nous sommes appelés à voter et ensuite, ce qu'est le sommet que nous organisons, principalement le 4 décembre.

Le projet de délibération que nous votons nous propose d'adopter le support juridique de deux partenariats ; le premier avec la Fondation "Bloomberg Philanthropies" et le second avec la Fondation des Nations Unies.

Notre partenariat avec la Fondation "Bloomberg" nous permet de porter juridiquement l'organisation du sommet que nous nous appelons ici le "Sommet des 1.000 maires", le 4 décembre, et qui a vocation effectivement à accueillir les maires du monde entier, tous les réseaux de collectivités, pour leur permettre de s'engager sur le climat, de faire porter la voix des collectivités dans la négociation climatique. C'est d'ailleurs recevoir ici, à l'Hôtel de Ville, le Secrétaire général des Nations Unies et, le lendemain, une délégation des maires qui portera la conclusion des travaux des collectivités comme signe de l'engagement.

Il s'agit essentiellement d'un support juridique et non pas d'une délibération politique. Vous citez, à juste titre, le Sommet de Lyon, Climat et Territoires, qui a lieu les 1er et 2 juillet dernier, auquel nous avons pris part avec la Maire de Paris, avec Célia BLAUDEL, et les organisateurs de ce sommet au premier rang desquels Ronan DANTEC et Bernard SOULAGE qui font naturellement partie du comité d'organisation de notre sommet. Mais si nous n'allons pas refaire le Sommet de Lyon, c'est précisément parce qu'il a eu lieu au mois de juillet.

Notre sommet, il y a eu la mobilisation territoires et société civile, tous les acteurs non étatiques qui ont adopté une déclaration, que nous allons reprendre et nous reprenons leurs travaux. Dans la route vers Paris, dans la route vers la COP 21, il y a eu en France plusieurs sommets intermédiaires. C'est celui que vous citez et il y en a eu un à Marseille, un à Bordeaux. Il y aura, en conclusion de tout cela, le Sommet de Paris. Il ne tient ni à se substituer ni à imiter, mais à prolonger la voie des collectivités dans la négociation climatique.

Le sommet que nous organisons est la plus grande réunion jamais organisée de maires. C'est également la première fois que les villes sont aussi étroitement associées à la négociation climatique. Pour reprendre une COP que nous connaissons tous, la COP à Copenhague en 2009, les villes n'avaient même pas voix au chapitre, n'étaient même pas tolérées dans la zone de négociations.

Là, nous voyons que nos travaux sont regardés, observés et accueillis au plus haut niveau des Nations Unies, de la C.C.N.U.C.C., c'est-à-dire l'organe des Nations Unies qui organise la COP 21, et également au niveau de l'Etat français qui va présider la COP pour l'année à venir.

Je crois que c'est un immense succès politique qui est dû à notre mobilisation - j'associe évidemment Célia BLAUDEL - parce que nous avons travaillé toute l'année avec l'équipe de la Maire et avec tous les réseaux de collectivités pour en arriver à ce résultat, qui est une avancée majeure dans le cadre des négociations climatiques.

Il y a eu effectivement d'autres réunions. On ne va pas toutes les citer mais, encore une fois, nous prolongeons ces travaux et nous nous en inspirons. Nous ne voulons ni imiter ni faire autre chose. C'est une route, c'est un chemin que nous partageons avec tous les acteurs des précédents sommets.

Vous parlez d'une inquiétude sur la Fondation Louis Vuitton, évidemment, nous n'allons pas faire une fête le 4 décembre au soir. Cet événement, qui n'est pas organisé par nous mais par l'équipe de Michael BLOOMBERG, a été transformé non plus en fête mais en dîner assis, auquel la Maire de Paris, je pense, prendra part, mais il sera évidemment dans une sobriété parfaite. Nous ne nous voyons pas festoyer mais, en revanche, proroger, continuer la mobilisation pour le climat des villes, nonobstant le climat et les événements qui ont endeuillé notre ville, et d'autres villes d'ailleurs, depuis le 13 novembre.

J'espère vous avoir répondu et rassurés, et obtenir, de l'ensemble des groupes du Conseil, un vote consensuel sur ce sujet important qui est la mobilisation des villes sur le climat.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Célia BLAUDEL ?

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Est-ce en 30 secondes ? Ou 34 secondes ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Non, on va faire un peu de galanterie !

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Je sais votre attachement au principe de parité !

Plus rapidement, simplement pour dire que le vœu du groupe Ecologiste me permet d'abord de mettre en lumière un choix très fort que nous avons fait, il y a maintenant un an, qui est, en parallèle de l'action de la Ville pour le climat, dans le cadre de nos politiques publiques, de nous engager fortement aux côtés des organisations gouvernementales, des petites et grandes associations dans les quartiers, mais aussi de collectifs comme "Alternatiba" ou "la Coalition 21" - qui a été notre partenaire tout au long de l'année -, pour partager au mieux les enjeux de la COP 21 avec l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes, mais aussi participer en complément de ce qu'a dit Patrick KLUGMAN, à l'émergence d'une parole qui ne soit pas que celle des Etats lors de la COP 21.

Cette COP 21 est un point d'avancée dans les COP de manière générale puisque ce ne sont plus uniquement les Etats mais bien l'ensemble de la société civile qui va prendre la parole.

A ce titre, cette année a été le fruit d'une relation de travail extrêmement enrichissante et constructive avec l'ensemble de ces acteurs.

Pour ne citer que quelques réalisations, elle nous a permis d'accompagner 27 projets qui ont reçu un soutien financier dans le cadre de l'appel à projets "Tous mobilisés pour le climat". La Ville de Paris a aussi mis à disposition un ensemble d'espaces publics, de bâtiments qui nous appartiennent, comme le "Centquatre", le Carreau du Temple ou la place de la République dans le cadre de cette grande manifestation populaire qu'a été "Alternatiba" au mois de septembre.

La Ville de Paris a également été aux côtés de cette coalition de manière très importante sur des questions de logistique, parfois très terre à terre - de chaises, de barrières, etc. La mobilisation a donc été pleine et entière depuis un an.

J'en profite, car nous n'avons pas souvent l'occasion de le faire, pour remercier ici à la fois l'ensemble des services de la Ville de Paris et le Secrétariat général et il est certain que nous les citons encore moins souvent ici, je voudrais adresser mes remerciements aux équipes du cabinet de Bruno JULLIARD, et à ma propre équipe qui n'a pas cessé d'être en lien avec cette société civile.

Deuxième point que vous soulevez avec ce vœu, et je vous rejoins, Monsieur le Maire, c'est l'idée qu'il faut réaffirmer que cette COP, et malgré les événements tragiques que notre ville a vécus, puisse être un grand moment d'expression de la société civile, à l'instar de ce qui avait été fait à Copenhague et, à la rigueur, que cela se termine même mieux puisque l'issue pour la société civile avait été compliquée lors de cette COP.

C'est pourquoi nous sommes tout autant mobilisés pour poursuivre et que puisse se tenir l'ensemble de la programmation qui était prévue, quel que soit le contexte. Je pense notamment à la tenue de la zone d'action pour le climat au "Centquatre" et ce, dans les meilleures conditions. Nous y travaillons avec la coalition. Vous avez rappelé aussi la tenue du Village des alternatives à Montreuil le week-end prochain.

C'est effectivement dans cet état d'esprit aussi que, dans la limite des compétences de la Ville et bien sûr en tenant compte de la situation exceptionnelle dans laquelle nous sommes, nous allons continuer à solliciter les instances compétentes pour faciliter l'obtention de visas pour un certain nombre d'acteurs de la société civile, comme nous l'avons déjà fait pour les indiens de Kichwa.

Nous allons continuer par ailleurs, comme nous avons pu le faire à maintes reprises dans les semaines précédentes, à solliciter le Gouvernement pour obtenir la gratuité des transports, tout particulièrement sur les journées des 29 et 30 novembre prochains pour permettre à l'ensemble des personnes qui le souhaitent de rejoindre Le Bourget, mais aussi pour limiter les embouteillages dans Paris.

Et nous confirmons la mobilisation par la Ville d'un grand nombre de places dans les gymnases pour loger les militants qui nous rejoindront à Paris et ce, sans, bien sûr, venir remettre en cause la mise en œuvre du plan grand froid. Ce sont aujourd'hui 750 places qui vont être mobilisées et nous sommes en ce moment dans des séances de travail avec la Coalition pour à la fois finaliser ce partenariat mais aussi le finaliser évidemment dans notre contexte, avec la Préfecture de police, dans des conditions de sécurité qui vous paraîtront évidentes.

Au fait des éléments de réponse que je peux vous apporter aujourd'hui, mais aussi parce que vous en conviendrez, ce vœu déposé avant les événements du 13 novembre comporte un certain nombre de dispositions dépassées, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

Je vous confirme qu'avant, pendant, après la COP, la mobilisation de la Ville aux côtés de cette coalition et des ONG qu'elle comporte, sera évidemment à la hauteur.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu ? Non ? Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 76).

2015 SG 91 - Rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion de l'Office du tourisme et des congrès de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 91 ; rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion de l'Office du tourisme et des congrès de Paris.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur l'Office de tourisme et des congrès de Paris est un document particulièrement important à l'heure de la création de la métropole du Grand Paris, du développement du tourisme mondial et de son impact sur l'économie francilienne, et encore davantage au moment où des événements tragiques viennent remettre en cause les perspectives du tourisme parisien.

Le tourisme en Ile-de-France représente 600.000 emplois non délocalisables et la seule taxe de séjour rapporte près de 40 millions d'euros au budget de la Ville de Paris. C'est dire si l'action de l'O.T.C.P. est importante et doit mériter toute notre attention.

Le rapport de la C.R.C. qui nous est soumis est particulièrement sévère sur deux points ; l'absence de cohérence des politiques touristiques menées par la Région et la Ville de Paris et la faiblesse du pilotage stratégique de l'O.T.C.P. Membre du conseil d'administration de l'O.T.C.P., je ne peux hélas que confirmer les constats faits par la C.R.C. quant aux tensions permanentes entre le Comité régional du tourisme et l'O.T.C.P. Le rapport des magistrats de la C.R.C. le souligne de façon claire et sévère, je le cite ; "les deux organismes sont désormais dans une situation de concurrence, à la fois sur les relations commerciales et dans l'exécution des politiques définies par leur collectivité de rattachement".

Face à ce constat, comment expliquer que depuis 2001, alors que les majorités politiques de la Région et du Conseil de Paris sont les mêmes, il n'y a pas au minimum une convention de partenariat global liant ces deux structures ? Comment justifier que sur des sujets aussi importants que l'accueil des touristes, les deux instances ne se parlent pas et développent même sur le territoire de la Ville de Paris des structures d'accueil différentes ? Le seul progrès noté par le président de l'O.T.C.P. serait que pour la première fois, en 2015, le guide "Paris est à vous" conçu par l'O.T.C.P. porterait le logo du C.R.T. et serait diffusé dans les points d'accueil du C.R.T. Quelle avancée !

A ces arguments pour le moins étonnants, on mesure combien il reste du chemin à parcourir. La perspective de l'apparition de la métropole du Grand Paris dans le paysage touristique n'est pas plus rassurante. On imagine mal quelle gouvernance pourrait se mettre en place avec la venue d'un troisième acteur, sachant que des sites touristiques majeurs comme Disney ne figurent pas dans son périmètre. Comment ne pas être inquiet quand la C.R.C. note, je la cite à nouveau ; "la Ville et la Région disposent de signatures et de visuels différents, développent des messages différents, mis en valeur au travers de sites internet concurrents, le tout aboutissant à une dramatique absence de stratégie de marque".

Face à ce constat maintes fois dressé, nous avons besoin de connaître avec précision la stratégie que compte mettre en œuvre l'Exécutif pour corriger ces incohérences qui n'ont que trop duré et qui nuisent tant à l'image de Paris qu'à l'efficacité des politiques touristiques. A défaut d'un plan précis et charpenté, vous comprendrez qu'il nous sera difficile de croire aux grandes déclarations d'intention, tant celles-ci ont été nombreuses depuis des années et n'ont jamais abouti à quoi que ce soit.

Le rapport de la C.R.C. souligne aussi un problème de gouvernance et de pilotage de l'O.T.C.P. Il est manifeste pour les magistrats que les règles contractuelles qui gouvernent les relations entre la Ville et l'O.T.C.P. présentent des fragilités. Nous nous interrogeons, comme la C.R.C., sur les activités commerciales de l'O.T.C.P. hors de son périmètre géographique, ainsi que sur les interventions permanentes de la Ville dans la sphère de la gestion interne en matière de nomination ou de licenciement de cadres dirigeants. Comment ne pas être stupéfait que ce soit la Mairie de Paris qui ait décidé du licenciement et du versement d'une prime d'indemnité du président directeur ? Comment ne pas être surpris, alors que l'O.T.C.P. est une association loi de 1901 autonome, d'avoir entendu son président proposer au conseil d'administration la nomination d'un nouveau directeur, tout en précisant que ce dernier n'était pas son choix, mais celui de la Maire de Paris.

Là encore, le rapport de la C.R.C. qui nous est soumis ne doit pas rester sans effet. Quelles dispositions précises comptez-vous prendre pour répondre à la nécessaire évolution des rapports de la Ville avec son office ? Quand et selon quel calendrier les outils de pilotage suggérés par les magistrats de la C.R.C. seront mis en place afin d'accroître la performance de l'O.T.C.P. en la fondant sur des indicateurs clairs, lisibles et partagés. Il faut aller vite. Les discussions concernant la mise en place du N.G.P. avancent et elles doivent tenir compte des intérêts du tourisme parisien dans sa globalité.

A n'en pas douter, les événements tragiques auront un impact durable sur l'économie du tourisme. L'inquiétude est grande chez tous les professionnels et les risques sur l'emploi des Parisiens sont importants. Aussi, les critiques, les suggestions de ce rapport doivent être prises très au sérieux pour aboutir à la mise en œuvre d'un plan global de réorganisation qui prendra en compte les options suggérées par les magistrats de la C.R.C.

Afin que toutes les déclarations de bonnes intentions d'aujourd'hui ne restent pas lettre morte, je souhaiterais, au nom du groupe UDI-MODEM, qu'à la rentrée de septembre 2016, un rapport d'étape soit soumis au Conseil de Paris afin de préciser le résultat des décisions que vous serez amenés à prendre à l'issue du contrôle de la C.R.C.

Enfin, permettez-moi de me réjouir de la décision de la Maire concernant l'éclairage en bleu-blanc-rouge de la Tour Eiffel, qui a été vu dans le monde entier comme un magnifique symbole, le symbole d'une ville vivante et fière de ses valeurs. Cet espoir ne peut être éteint. Aussi, je vous demande que la Tour Eiffel reste drapée de bleu-blanc-rouge de façon désormais permanente. Elle est notre plus bel étendard. Gardons nos couleurs sur la Tour Eiffel.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. BELLARD.

M. David BELLARD. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous examinons un rapport de la Chambre régionale des comptes dont la question centrale est bien les relations difficiles de l'office parisien avec le comité régional du tourisme.

Nous avons tous en mémoire la feuille de route de notre collègue chargé des sports et du tourisme qui prévoit la mise en œuvre d'un "Comité de la destination Paris".

Au-delà de ce terme, l'objectif est bien, comme le préconise d'ailleurs de nombreux rapports, études et projets, de développer les mutualisations et des synergies avec les autres acteurs du secteur et en particulier, d'opérer un rapprochement des structures régionales et parisiennes en charge du tourisme sur nos territoires.

De nombreux doublons ont en effet été maintes fois pointés ; enquêtes, études de marchés, "benchmarking", participations à diverses instances internationales, partenariats privés, opérations de communication ciblées, etc.

Ce rapprochement a connu de nombreuses tentatives. Si elles ont toutes échoué, c'est en raison, nous le pensons, d'un manque d'arbitrage en faveur de l'intérêt général et de la construction d'une véritable stratégie régionale sur cette question du tourisme. Il s'agit d'avancer rapidement maintenant. Nous avons le diagnostic, nous le partageons et nous avons des pistes de solutions qu'il convient de co-construire avec nos partenaires. Sous réserve de ce travail, nous voterons donc ce rapport.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce rapport de la C.R.C., vous avez relevé trois points, et je me permets d'apporter, y compris à cette Assemblée, les réponses que la Ville a faites à la C.R.C. sur un certain nombre de ses remarques, et en particulier sur celles que mentionne Mme JÉGO au sujet de la stratégie globale touristique de la Ville, de la gouvernance et du partage avec la Région d'un certain nombre de compétences et la capacité d'intervention ou pas de la Ville de Paris sur un certain nombre de questions, et notamment l'exemple du licenciement du précédent directeur général de l'Office de tourisme.

Sur la stratégie municipale, Madame JÉGO, je partage votre point de vue. Il est regrettable qu'à ce stade, la Ville ne dispose pas d'un schéma directeur de sa stratégie touristique. C'est pourquoi la Maire de Paris a installé, il y a désormais six mois de cela, un Comité de la destination Paris regroupant l'ensemble des professionnels du tourisme parisien et au-delà, puisqu'il intègre aussi des représentants du château de Versailles et de Disneyland Paris, qui travaillent désormais depuis le mois de juin à l'élaboration d'un schéma stratégique, d'abord d'un diagnostic et enfin, d'un schéma stratégique qui donnera la stratégie de la destination à la fois en termes d'offres, à la fois en termes de qualité d'accueil, à la fois en termes de capacité de stratégie différenciée de marché et de gouvernance.

Et donc, c'est sur la base de cette stratégie, qui sera présentée au Conseil de Paris dans le premier semestre 2016, que nous pourrions demander à l'Office du Tourisme une action fondée sur des indicateurs liés à cette stratégie que nous allons formaliser pour la première fois à Paris. Je partage votre point de vue à tel point que nous avons engagé des travaux pour formaliser cette stratégie. Cette stratégie nous permet, y compris après les premiers mois de travail avec ce Comité de la destination Paris, avec les professionnels d'identifier que si la difficulté des relations avec le Comité régional du tourisme que la C.R.C. relève et que je ne peux démentir... Il y a évidemment ce que la politique fait de pire, des guerres d'ego, des couvertures tirées à soi et de la petitesse du personnel politique parfois, mais il y a aussi des vraies questions de fond. Non, non, à laquelle je m'inclus parfois, Monsieur LEGARET.

Au-delà de ces attitudes qui sont toujours regrettables, il y a aussi des questions de fond. Et c'est ce que nous disent les professionnels du tourisme parisien, qui est que la destination Paris n'est pas homothétique et n'est pas strictement identique à la destination Ile-de-France. L'émergence, notamment sur le marché européen, d'un tourisme qualifié de tourisme urbain, d'un certain nombre de nouveaux consommateurs urbains, trentenaires, portés notamment par le développement et l'essor du marché de l'aérien "low cost", crée une destination à Paris qui est significativement singulière dans l'offre touristique régionale, et ainsi nos plans et nos stratégies ne peuvent être strictement identiques. Vous comprendrez bien, par exemple, que découvrir le "street art" dans le 13^e arrondissement, cher Jérôme COUMET, n'est pas du même ordre que la visite d'Auvers-sur-Oise.

C'est pourquoi si le schéma de développement touristique que nous présenterons au premier semestre devra faire la part belle à cette singularité, il s'inscrira aussi, je l'espère, avec le nouvel Exécutif régional dans le schéma de développement régional d'Ile-de-France en convergence, mais en continuant à développer une vision spécifique et une stratégie spécifique pour Paris ; pour Paris et le Grand Paris, Madame JÉGO. Sur ce point, vous avez raison ; on doit avancer vers une métropolisation du tourisme. Il y a, pas très loin du périphérique, des beautés et des joyaux. Je pense à la basilique de Saint-Denis, par exemple, qui sont de l'autre côté du périphérique et qui, elles, font pleinement partie de la destination de Paris. C'est pourquoi l'Office du Tourisme a conduit pour la première fois un contrat de destination commun Office du Tourisme et comités départementaux du tourisme 93, 94 et 92, qui est le premier contrat de destination du Grand Paris, qui s'appelle "Paris destination augmentée", qui montre que les collaborations peuvent exister entre nos quatre départements, et je crois que c'est la voie à suivre.

Sur la gouvernance interne et l'intervention relevée par la C.R.C. sur le licenciement du dernier directeur, les statuts de l'office ne prévoient aucune disposition relative spécifiquement au départ du directeur général. Je tiens à vous préciser ici cependant que le précédent directeur général s'était placé dans une situation qui laissait envisager la possibilité d'un conflit entre ses intérêts personnels et une société hôtelière et sa fonction de dirigeant de l'Office du tourisme. Et donc, compte tenu du caractère extrêmement emblématique de la représentation de la Ville, qui est celle d'une fonction de directeur général de l'Office du tourisme, il n'est pas illégitime qu'en la matière, le fondateur de l'association et son premier financeur qu'est la Ville de Paris soient intervenus pour défendre à la fois des intérêts moraux et des intérêts de réputation.

Voilà les quelques éléments à vous répondre, Madame JÉGO. Sur le point plus spécifique lié aux terribles incidents de la semaine dernière et leurs conséquences sur le tourisme, sachez que depuis vendredi soir, l'Office du tourisme, l'ensemble des services de la Ville et moi-même avons été aux côtés des hôteliers, et je me rendrai dans une heure avec la Maire de Paris à la rencontre de 450 hôteliers et professionnels du tourisme pour faire un bilan avec eux de ces dix premiers jours et envisager sereinement la manière dont progressivement, nous devons revenir à une activité touristique revenue à la normale et continuer à promouvoir Paris comme une destination d'envergure, ambitieuse et qui assure la sécurité de ses visiteurs.

Par ailleurs, je tiens à souligner que ce rapport rappelle le fait que "Paris reste la première destination touristique mondiale avec 29,3 millions de touristes intramuros en 2013 et 46,8 millions à l'échelle du Grand Paris", que la dynamique reste favorable à Paris avec en 2013 "une croissance de 7 % contre 5 % pour le marché mondial". "Paris figure parmi les principales villes de congrès au niveau mondial" comme l'indique le classement ICCA qui fait référence et qui classe Paris en première position. Le secteur des congrès représente ainsi près d'1 milliard d'euros de retombées économiques par an en Ile-de-France.

La CRC relève également la "situation financière saine" de l'OTCP, en observant notamment "une croissance des réserves qui ont quadruplé" et "une trésorerie nette qui a doublé". Preuve que la gestion de l'OTCP s'est ainsi améliorée sur la période observée.

Ces chiffres positifs ne doivent bien entendu pas cacher le fait que des axes d'amélioration existent, notamment, comme le souligne l'intervention de M. David BELLARD, en matière de gouvernance institutionnelle. La Maire de Paris a rappelé le 19 juin dernier la nécessité d'un rapprochement entre l'OTCP et le CRT afin de permettre une meilleure coordination des actions et une mutualisation de nos moyens. Ce rapprochement doit néanmoins prendre en compte la réalité de stratégies différenciées.

Ces stratégies différentes nous invitent donc à concevoir un partenariat institutionnel qui respecte ces visions propres et qui recherche les complémentarités de nature à renforcer nos moyens d'action et à trouver les modalités opérationnelles assurant lisibilité et efficacité. Afin d'y parvenir, la Ville a pris l'initiative de construire un schéma de développement du tourisme avec les acteurs touristiques devant poser les bases d'une stratégie pour les années à venir. Ce document cadre partagé avec les professionnels du secteur aura notamment pour objectif de trouver une juste gouvernance et un équilibre avec la Région dans la conduite de notre politique touristique. Le Comité de la destination Paris chargé de concevoir ce schéma est au travail depuis le mois de juin dernier et la Maire de Paris sera en mesure de proposer au Conseil de Paris notre stratégie touristique au printemps 2016, qui sera discutée en amont avec les groupes du Conseil de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Il s'agit d'un rapport, il n'y a donc pas de vote.

2015 DJS 371 - Subvention (3.000 euros) à la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 371 relatif à l'attribution d'une subvention de 3.000 euros à la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne.

La parole est à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération concernant une subvention de 3.000 euros accordée à la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne ne peut que recevoir l'approbation de toutes et tous.

Cette subvention dont le montant est similaire aux années précédentes permettra ainsi de mettre en place des modules de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie dans le sport auprès des acteurs locaux, de faire de la formation de sensibilisations à l'accueil des personnes transgenres et enfin de diffuser le guide "VIH et Sport".

Promouvoir le sport tout en luttant contre les formes de discriminations existantes est un combat de longue haleine qui ne doit jamais être mis de côté, preuve en est des récentes agressions dont le club de foot "Les Dégommeuses" a été victime.

Le Tournoi International de Paris est - quant à lui - toujours une véritable réussite, en 2014 il y a eu 2.170 participant-e-s autour de 25 sports dont 16 en compétition, dans un esprit d'ouverture et d'accessibilité de toutes celles et tous ceux qui veulent y participer. C'est pour toutes ces raisons que, Madame la Maire, nous votons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

La parole est à M. MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Anne SOUYRIS et le groupe EELV pour cette intervention et le soutien qu'ils apportent à la FSGL. Comme vous le savez, Paris accueillera en 2018 la 10e édition des Gay Games et la FSGL est "un des fers de lance" de cet événement.

Le TIP, Tournoi international de Paris, est une manifestation sportive multi-disciplinaire organisée par la FSGL, Fédération sportive gaie et lesbienne, que nous soutenons, notamment par le biais de cette subvention à la FSGL mais aussi de manière logistique.

Avec mon collègue Bruno JULLIARD nous avons pour le tournoi 2016 permis à la FSGL d'organiser le village de l'événement au sein du Carreau du Temple dans l'optique de donner une plus grande visibilité à cette édition.

Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec Bernard Jomier sur l'accompagnement de la FSGL des personnes en situation de handicap.

Enfin, la FSGL participe activement aux réunions thématiques organisées avec ma collègue Hélène BIDARD sur la lutte contre les discriminations que nous avons mises en place dans le cadre de l'Euro 2016.

Le soutien à cette fédération est indispensable afin de lutter contre les discriminations de toutes sortes. Pour toutes ces raisons, je vous remercie et vous invite donc à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 371.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 371).

2015 DJS 368 - DAC - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Paris 2018 pour l'organisation des Gay Games 2018 à Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 368 - DAC est relatif à l'attribution d'une subvention de 35.000 euros et convention avec l'association Paris 2018 pour l'organisation des Gay Games 2018 à Paris.

La parole est à M. BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous nous proposez aujourd'hui de délibérer sur la subvention de 35.000 euros accordée à l'association Paris 2018 dans le cadre de l'organisation des Gay Games. La candidature de Paris à cet événement sportif et culturel avait été soutenue par notre groupe et la Ville de Paris lors d'une séance du Conseil de Paris en 2012. Le 20 septembre 2014, le comité d'organisation donnait le départ de la mobilisation pour cet événement. Nous nous réjouissons de l'attribution de cette subvention.

Les Gay Games représentent l'image multiculturelle de Paris. Cet évènement est ouvert à toutes et à tous, sans sélection, peu importe sa religion, sa nationalité, son genre, ses capacités physiques, son âge ou sa santé. L'accueillir c'est affirmer les valeurs que porte notre ville et son soutien à la Fédération sportive gaie et lesbienne et aux associations LGBT qui œuvrent pour faire de cet évènement une réussite. C'est aussi l'occasion de valoriser une manifestation sportive qui valorise la coopération et la tolérance, loin du sport business que représentent les compétitions internationales habituelles. C'est dans cette alternative aussi que se nichent les ferments d'un vivre ensemble renouvelé.

L'accueil de 15.000 participants français et étrangers attendus, ce rendez-vous mondial fera de Paris le lieu de lutte contre toutes les discriminations et de l'égalité des droits. Son organisation permettra par ailleurs de célébrer la culture, pour faire reculer les préjugés et célébrer la tolérance et le vivre-ensemble. Des expositions, des conférences, des représentations musicales ou de cinéma, des défilés de mode ainsi que des visites thématiques de la ville permettront d'ouvrir cet évènement à un large public.

Le soutien à de tels évènements est indispensable afin de lutter contre les discriminations de toutes sortes et notamment à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et transgenres. C'est pour ces raisons que, Madame la Maire, nous votons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

La parole est à M. MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie David BELLIARD et le groupe EELV pour cette inscription et le soutien qu'ils apportent à Paris 2018, 10e édition des Gay Games.

Comme vous le savez, Paris s'apprête à accueillir dans les prochains mois plusieurs grands événements sportifs internationaux tels que l'Euro 2016, les Championnats du Monde de handball masculin, de hockey-sur-glace et de lutte en 2017, la Ryder Cup et les championnats d'Europe de hand féminin en 2018, la coupe du monde de football féminin en 2019 et vient de déposer sa candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

C'est au cœur de cette dynamique exceptionnelle que nous sommes très fiers d'être l'hôte au mois d'août 2018 de Paris 2018, la 10e édition des Gay Games. Portée historiquement par les associations LGBT pour lutter contre les préjugés et les discriminations, la compétition est ouverte à tous, à tous les âges et permettra de vivre le sport pas uniquement dans sa dimension compétition mais également autour d'animations festives et culturelles. La plupart des équipements sportifs sont déjà réservés parmi les plus prestigieux à Paris ; Jean Bouin, stade Charlety, Carpentier, piscine George Vallerey, stade Émile Anthoine, gymnase Japy... avec un village sportif sur le parvis de l'Hôtel de Ville tout au long de l'évènement.

Avec mon collègue Bruno JULLIARD, nous avons récemment donné le top départ le 4 novembre à l'Hôtel de Ville des 1.000 jours avant l'évènement devant la presse et plusieurs dizaines d'invités en présence du Secrétaire d'État, M. Thierry BRAILLARD, et du Président de la Région Ile-de-France, M. Jean-Paul HUCHON.

Je vous remercie et vous invite donc à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 368 - DAC.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 368 - DAC).

2015 DJS 385 - Dénomination "Alain Mimoun" attribuée au centre sportif 15, rue de la Nouvelle Calédonie (12e).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un appel à projets.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 385 et le vœu référencé n° 16 qui y est rattaché. Il s'agit de la dénomination "Alain Mimoun" attribuée au centre sportif du 15, rue de la Nouvelle Calédonie.

La parole est à M. Sergio TINTI, pour trois minutes.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le changement de dénomination du centre sportif "Paul Valéry" en centre sportif "Alain Mimoun" doit être pour nous l'occasion d'associer la cité scolaire Paul Valéry avec ses élèves et ses enseignants autour d'un travail de mémoire sur les deux personnalités, Paul Valéry et Alain Mimoun ; que ce travail puisse ensuite aboutir à l'organisation d'une belle manifestation sportive, bien évidemment d'athlétisme ; et qu'à cette occasion, soit étudiée la possibilité que le projet de résidence étudiante qui s'implantera à proximité du centre sportif s'adresse en priorité aux étudiants engagés dans la filière sportive.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup.

Merci, Monsieur TINTI.

Ce projet de délibération est le prolongement du vœu que nous avons voté sur la dénomination "Alain Mimoun" pour ce centre sportif.

Je partage grandement les préoccupations du groupe Communiste - Front de Gauche, à la fois celui de profiter de la dénomination et donc de l'inauguration qui ira avec pour faire ce travail de mémoire essentiel et en particulier avec les élèves de la cité scolaire Paul Valéry qui se situe à côté.

Je crois qu'évidemment, à l'occasion de célébrer Alain Mimoun, le travail de mémoire est important, mais la célébration sportive l'est tout autant. Je retiens l'idée de cette grande manifestation sportive. Je retiens l'idée aussi, évidemment, alors que le projet d'aménagement "Bercy Charenton" va impacter les abords de cette parcelle, que la résidence étudiante qui se trouvera là trouve une résonance particulière sur les sujets sportifs et sur la mémoire d'Alain Mimoun.

Cependant, à ce stade, on ne peut pas voter le vœu en l'état même si j'en partage les grandes orientations, comme je viens de le dire. Néanmoins, je crois que vous avez mon engagement à travailler avec la maire d'arrondissement, Catherine BARATTI-ELBAZ, qui doit être la cheville ouvrière et le fer de lance du travail avec les lycéens, du travail avec les riverains, de l'amélioration de la Z.A.C. "Bercy Charenton", à la fois - c'est toujours le cas sur ces questions de mémoire - avec la famille d'Alain Mimoun et ses héritiers pour qu'eux-mêmes partagent la vision proposée par votre groupe.

Je vous propose donc de retirer le vœu en en partageant les grandes orientations.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parler à la fois de cheville et de fer, je ne sais pas comment il faut l'interpréter !

Monsieur TINTI...

M. Sergio TINTI. - Retirer le vœu ou retirer seulement la question ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Oui ?

Très bien. Le vœu n° 16 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 385.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 385).

2015 DJS 286 - Partenariat avec la Ville de Saint-Denis pour l'accueil de l'EURO 2016 - convention.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au programme d'accompagnement de l'Euro 2016.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons enfin le projet de délibération DJS 286 relatif à un partenariat avec la Ville de Saint-Denis pour l'accueil de l'Euro 2016, sur lequel le groupe les Républicains a déposé le vœu référencé n° 17 qui y est rattaché.

Je vais donner la parole à M. David BELLIARD, puis à M. Geoffroy BOULARD.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le projet de délibération qu'il nous est proposé de voter est une convention par laquelle la Ville de Paris s'engage à associer la Ville de Saint-Denis à plusieurs domaines et dispositifs dans le cadre de l'Euro 2016.

Ce projet de délibération présente plusieurs problèmes. Déjà dans l'exposé des motifs où il est indiqué que notre Conseil a voté à l'unanimité les modalités d'accueil de la compétition, je vous le rappelle, c'est faux. Notre groupe s'était abstenu ne pouvant cautionner un coût de 5 millions d'euros pour notre Ville alors même que l'organisateur bénéficie, comme d'ailleurs pour le C.I.O. dans le cadre de l'organisation des J.O., d'une exonération fiscale.

Comme il est tard, je vous fais grâce des extraits de l'intervention que j'avais tenue à cette occasion, mais je vous laisse aller lire tout cela sur le B.M.O. En outre, notre groupe avait présenté trois vœux pour que les Parisiennes et Parisiens ne subissent pas un événement dont le coût leur serait en partie imputé et dont les sponsors envahiraient Paris.

Je me permets de les rappeler ici car leur contenu est important et reste, bien évidemment, d'actualité ; d'abord, un vœu concernant la mise en place d'un dispositif de compensation de l'empreinte carbone de l'accueil de l'Euro 2016 à Paris qui a été adopté, un vœu concernant la négociation avec l'U.E.F.A. afin de s'assurer que l'accueil global de l'événement aurait un coût financier nul pour la Ville de Paris ; et enfin un dernier vœu, lui aussi adopté, sur le strict respect du Règlement local de publicité de Paris sur l'ensemble du territoire parisien.

Je m'étonne de voir que les deux vœux qui ont été adoptés par notre Conseil ne sont pas pris en compte dans ce projet de convention avec la Ville de Saint-Denis. Est-ce à dire que les vœux que nous votons ne sont d'aucune utilité ? Ou peut-être oserais-je penser que ces éléments seront intégrés dans une annexe contraignante qui n'aurait pas été soumise dans les documents transmis.

En attendant d'avoir des réponses sur l'ensemble de ces éléments, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour trois minutes.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'instar de ce que vous faites dans le cadre de la candidature de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques de 2024, notre vœu demande que vous informiez l'ensemble des conseillers de Paris sur un certain nombre de points liés à l'organisation de l'Euro en juin prochain.

Comment se compose le programme d'accompagnement que vous envisagiez dans la délibération que nous avons tous votée l'année dernière ? Quelles sont les mesures que vous souhaitez demander et favoriser pour faciliter les déplacements des touristes et supporters sur l'ensemble du territoire francilien ? Quelles sont les marges de manœuvre des arrondissements pour l'organisation des animations prévues par la délibération votée l'an dernier

et par conséquent quel budget leur sera alloué dans ce cadre ? Autant d'interrogations qui nous semblent légitimes et en dehors de toute polémique.

Enfin, deux dernières questions. Quelles sont les conditions de mise en place de la "Fan zone" prévue également dans le projet de délibération voté l'an dernier ? Et dernière question ; quels sont les dispositifs de sécurité prévus aux abords de cette "Fan zone" et plus globalement sur l'ensemble du territoire pendant l'événement ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour vous répondre à tous deux, Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président, cher David, et M. BOULARD.

Comme M. BOULARD l'a très bien noté, cette convention avec Saint-Denis, c'est la première fois que pour un grand événement sportif international, il y a une convention de partenariat entre Paris et Saint-Denis. Dans la perspective qu'a rappelée M. BOULARD, notre candidature olympique qui se construit sur cet axe Paris-Seine-Saint-Denis, le fait de désormais partager notre approche de l'événement, mais aussi de son accompagnement social, éducatif et sportif, est de nature à démontrer notre capacité à apporter sur ces grands événements une vision métropolitaine et génèreuse.

Le contenu du programme d'accompagnement à proprement parler - et c'est une partie de la réponse, Monsieur BELLIARD et c'est pour cela que vous ne trouvez pas l'interprétation de vos vœux -, c'est que le contenu de la convention est essentiellement sur le programme d'accompagnement sportif et éducatif ; le village sportif itinérant, le forum mondial du sport, les tournois Euro 2016 ouverts aux équipes de jeunes et d'agents de la Ville de Saint-Denis et, chère Madame JÉGO, un accueil touristique commun entre Saint-Denis et Paris pendant l'accueil de l'Euro 2016.

C'est aussi une réponse, Monsieur BOULARD, à votre proposition sur l'accueil des visiteurs.

On est donc vraiment sur le programme éducatif et social et c'est pour cela que vos vœux qui n'étaient pas directement rapportés ne s'y trouvent pas intégrés. Néanmoins, ce projet de délibération n'a pas vocation à résumer tout ce que l'on fait sur l'Euro 2016.

L'application du R.L.P. - nous avons voté votre vœu, Monsieur BELLIARD -, il n'y a pas de raison qu'il ne s'applique pas. Je réaffirme donc ici qu'il s'appliquera.

Sur la compensation carbone, nous avons fait le choix de saisir de manière collective l'U.E.F.A. et pas seulement Paris. C'est un vœu qui a été formulé par le Conseil d'administration du Club des villes hôtes de l'Euro 2016. Les 10 villes qui accueilleront l'Euro ont donc saisi la SAS Euro 2016 pour qu'elle fasse une compensation carbone de l'événement. Nous attendons à ce jour la réponse.

Sur la concertation des élus et des maires d'arrondissement, Monsieur BOULARD, la concertation est déjà très forte. Nous avons réuni deux fois les arrondissements à ce titre, la dernière fois en juin. La Maire a organisé deux Comités des arrondissements où l'Euro était à l'ordre du jour. Sans esprit polémique, lors du dernier Comité des arrondissements auquel votre groupe n'a pas souhaité participer pour d'autres points à l'ordre du jour, on a évoqué l'Euro 2016. Malheureusement, vous n'étiez pas là.

Un courrier de ma main a été signé - c'est pour cela que je me surprends de votre intervention, Monsieur BOULARD - dans lequel je notais à l'ensemble des arrondissements des enveloppes budgétaires par arrondissement qui étaient disponibles. Comme visiblement l'information n'est pas passée, j'ai à nouveau signé un courrier la semaine dernière, adressant aux 20 maires d'arrondissement à la fois l'ensemble des dispositifs d'animation des villages sur l'espace public qui se dérouleraient dans leur arrondissement ainsi que l'enveloppe qui leur serait attribuée et la manière dont il pourrait en disposer.

Donc, la concertation - l'implication - est déjà en cours. Elle est même déjà en cours, pour tout vous dire, au-delà des maires d'arrondissement, avec par exemple le Maire de Boulogne-Billancourt, très impacté par la question du Parc des Princes.

Si votre vœu avait pour vocation, pour objet de m'alerter à maintenir ma vigilance sur la bonne association des mairies d'arrondissement, l'alerte est entendue et je vais continuer à essayer de concerter encore plus fort.

Spécifiquement, nous avons besoin d'une réunion de concertation, mais elle est désormais calée avec la maire du 7e arrondissement, avec le maire du 15e arrondissement et le maire du 16e arrondissement, spécifiquement sur le sujet Parc des Princes, sécurité et "Fan zone". Elle se tiendra avant la fin de l'année.

Sur vos deux questions liées à la "Fan zone" elle-même, je vous propose de garder ma réponse pour le moment puisque nous avons une réunion demain matin avec le Ministre de l'Intérieur, M. Bernard CAZENEUVE, sur ce sujet et évidemment les conséquences des événements sur l'organisation de l'Euro en France.

Néanmoins, si vous le souhaitez et si cela peut être une réponse à votre vœu, je vous propose en 7e Commission du prochain Conseil de Paris de faire un point sur l'état d'avancement de l'Euro et de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement. Considérant avoir globalement répondu à votre vœu, Monsieur BOULARD, je vous propose de le retirer, sans quoi j'y émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BOULARD, le retirez-vous ?

M. Geoffroy BOULARD. - Non, M. MARTINS me demande effectivement de retirer un vœu, mais je trouve nos demandes légitimes. On va évidemment le maintenir. Je crois que l'information du Conseil de Paris sur l'organisation de l'Euro est nécessaire. Nous allons maintenir ce vœu.

Je précise que lorsqu'on a rédigé ce vœu, votre courrier n'était pas parti. J'ai donc bien noté vos réponses, mais nous maintiendrons ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 386.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 386).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Association PLIE Paris Nord Est (conseil d'administration et assemblées générales) (R. 41) :

Titulaires :

- Mme Colombe BROSSEL,
- Mme Claudine BOUYGUES,
- Mme Léa FILOCHE,
- Mme Mercedes ZUNIGA,
- M. Nicolas NORDMAN,
- Mme Fanny GAILLANE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 41).

Association PLIE Paris Nord Est (conseil d'administration et assemblées générales) (R. 24 G) :

Titulaires :

- Mme Marinette BACHE,
- Mme Virginie DASPET.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 24 G).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de procéder à la désignation, au scrutin secret, de représentants de notre Assemblée au sein de l'organisme suivant :

Jury appelé à procéder à la sélection du groupement qui sera chargé de la construction d'une piscine 134, boulevard Davout et 5 à 7, rue Serpollet à Paris 20e (R. 42) :

Titulaires :

- M. Jérôme GLEIZES,
- M. Jacques BAUDRIER,
- M. Jean-François MARTINS,
- M. Atanase PÉRIFAN,
- Mme Nathalie FANFANT.

Suppléants :

- Mme Frédérique CALANDRA,
- Mme Marinette BACHE,
- Mme Galla BRIDIER,
- Mme Sylvie CEYRAC,
- M. Alexandre VESPERINI.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 16

Non participation au vote : 147

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 9

Pour : 16

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 42).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription et qui ont été exceptionnellement nombreux à ce Conseil.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous nous retrouverons les 14, 15, 16 et 17 décembre prochains pour une ultime séance avant les congés de fin d'année.

Je vous rappelle, à toutes fins utiles, qu'il est conseillé de vider vos casiers car l'hémicycle sera utilisé pendant les jours qui viennent pour la COP 21 pour plusieurs réunions.

Je vous remercie tous de votre participation à cette séance convoquée dans l'urgence, en particulier évidemment les personnels du service du Conseil de Paris, mais aussi l'ensemble des collaborateurs et, bien sûr, les élus.

Merci. Rendez-vous tous à la fin du mois de décembre.

(La séance est levée à dix-huit heures).

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris.

I - Question du groupe les Républicains.

QE 2015-31 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux locations touristiques.

Libellé de la question :

"Au mois de mai, Mme la Maire de Paris a lancé une opération de contrôle des locations d'appartements meublés dans le Marais.

A cette occasion, la Mairie a affiché sa volonté de renouveler cette opération dans d'autres arrondissements.

Ces contrôles ont révélé un grand nombre de situations illégales qui portent gravement atteinte à des nombreux intérêts publics et privés, et notamment au maintien de l'habitat résidentiel.

Pour y remédier, Mme la Maire de Paris détient, de par le Code de la construction et de l'habitation, des pouvoirs permanents d'investigation (article L. 631-7 et suivant) et de mise en jeu de sanctions pécuniaires lourdes (article L. 651-2) dont le produit est intégralement reversé à la commune.

Aussi Jean-Pierre LECOQ et les membres du groupe les Républicains demandent à Mme la Maire de Paris les suites données aux infractions relevées à l'occasion des contrôles effectués au mois de mai dernier, et si Mme la Maire de Paris a saisi la juridiction judiciaire et entend poursuivre, et dans quelles conditions, les contrôles à Paris."

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe G.E.P.

QE 2015-32 Question de Mme Aurélie SOLANS, MM. Yves CONTASSOT, Jérôme GLEIZES, Mme Anne SOUYRIS, M. David BELLIARD et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation temporaire d'une partie de la place de la Concorde par l'entreprise "Saint-Gobain".

Libellé de la question :

"A l'occasion de l'anniversaire de ses 350 ans, l'entreprise "Saint-Gobain" a installé depuis le 15 octobre dernier (et ce jusqu'au 31 octobre), sur une partie de la place de la Concorde devant le jardin des Tuileries, une exposition baptisée "Sensations futures", exposition présentée comme "la mise en scène de la capacité d'innovation et de l'expertise du groupe "Saint-Gobain" en termes de matériaux".

Ouverte gratuitement au public, l'exposition se présente sous la forme de quatre pavillons : le bâtiment "Écouter" évoque les performances acoustiques des produits de Saint-Gobain. Le pavillon "Créer" présente un escalier hélicoïdal, aux arêtes parsemées de leds.

Les bâtiments baptisés "Colorer" et "Voir", sont un hommage au savoir-faire verrier de l'ancienne Manufacture des glaces créée par Louis XIV, en 1665.

Un cinquième pavillon "institutionnel", le pavillon Saint-Gobain, permet de découvrir l'histoire, les métiers et la stratégie du groupe.

La gratuité de l'exposition ne doit pas cacher l'objet manifeste d'être également une vitrine commerciale de l'entreprise "Saint-Gobain".

En interrogeant vos services à ce propos, nous avons eu la surprise d'apprendre que cette exposition a été autorisée au travers d'une autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) accordée par la Ville de Paris au groupe "Saint-Gobain" pour occuper cet espace public à titre gracieux.

Nous nous étonnons de cette décision à plusieurs titres.

Sur le plan juridique :

Les conditions d'occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique sont précisées dans l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Or cet article, qui a été modifié par diverses lois, prévoit est très précis :

"Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance".

Quelques exceptions sont néanmoins possibles.

"L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut également être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ou cette utilisation ne présente pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation. L'organe délibérant de la collectivité concernée détermine les conditions dans lesquelles il est fait application du présent alinéa".

Cet article a depuis été modifié par les lois n° 2009-526 du 12 mai 2009 et n° 2015-991 du 7 août 2015. Il a été supprimé explicitement la possibilité de cette forme de délivrance gratuite, en mai 2009, à des entreprises de droit privé. L'article prévoit désormais l'exception alternative suivante :

"L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général".

Vous conviendrez que le groupe "Saint-Gobain" ne répond pas à cette définition et que notre Conseil ne s'est pas prononcé sur l'exception prévue au premier alinéa.

Sur le plan financier :

A l'heure où la Ville de Paris connaît d'importantes difficultés budgétaires et cherche à mobiliser des recettes supplémentaires, et notamment, comme cela est précisé dans le cadre des travaux de la Commission des élus sur

les concessions, via les redevances perçues par la Ville, il est étonnant, alors même que près de 27.000 autorisations d'occupation temporaire (A.O.T.) donnent lieu chaque année à une recette d'un montant total de 50 millions d'euros pour notre ville, qu'un tel cadeau ait été accordé au groupe "Saint-Gobain".

Pour rappel, ce groupe, leader mondial des produits pour l'habitat et la plus ancienne entreprise du CAC 40, emploie actuellement 181.742 personnes pour un chiffre d'affaires de 41,1 milliards d'euros et un résultat net courant de 1,1 milliard d'euros.

Aussi, Aurélie SOLANS, Yves CONTASSOT, Jérôme GLEIZES, Anne SOUYRIS, David BELLIARD et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris sur les fondements légaux et réglementaires ayant permis une telle décision, décision par ailleurs difficilement compréhensible du point de vue financier et des recettes de notre Municipalité."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mme Colombe BROSSEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPP 24.

M. Bernard JOMIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 485 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 173.

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 624.

MM. François DAGNAUD et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 518 et DAC 617.

MM. Patrick BLOCHE, François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 641.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 579.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 292 et DLH 293.

Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 167 et DASCO 169.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DILT 28, DFPE 121, DASES 41, DASES 28, DASES 502 G, DASES 256 G et DASES 257 G.

M. Christophe NAJDOVSKI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DRH 83.

Mme Florence BERTHOUT, MM. François DAGNAUD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 47.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 169.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mmes Danièle PREMEL, Anne SOUYRIS et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 306, DLH 322, DLH 325 et DLH 329.

MM. Ian BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 195.

Mmes Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Pauline VÉRON et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 595.

M. Jean-Noël AQUA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEES 6.

M. David BELLARD, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 635.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 245.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 231, DLH 232, DLH 262, DLH 290, DLH 304, DLH 307 et DLH 327.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 128 et DLH 267.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 301.

Mmes Claudine BOUYGUES, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEES 261, DDEES 150 G, ainsi que sur le vœu n° 7 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Baptiste de FROMENT et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 639 et DDCT 145.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEES 105 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 584.

M. David ASSOULINE, Mme Catherine DUMAS, M. Pierre GABORIAU, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Louis MISSIKA et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 91.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 418, DLH 212, DU 180 et DLH 288.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 529 et DAC 6 G.

Mmes Marinette BACHE, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, Antoinette GUHL, M. Nicolas NORDMAN et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEES 261, DDEES 150 G, DDEES 157 G ainsi que sur le vœu n° 7 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 24, DLH 215, DLH 233, DLH 239, DLH 264, DLH 265, DLH 268, DLH 269, DLH 273, DLH 275, DLH 276, DLH 296, DLH 298, DLH 310, DLH 318, DLH 320, DLH 321, DLH 272, DLH 281, DLH 282 et DASCO 165.

Mmes Marinette BACHE, Sylvie CEYRAC, MM. Pierre GABORIAU, Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, MM. Pascal JULIEN, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 122.

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEES 40.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 54 et DU 182.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 189.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 12.

MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Mao PENINO, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 435 G.

MM. Jacques BOUTAULT, Grégoire CHERTOK, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 615.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 179.

MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 221.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 32 et DAJ 34.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 622.

M. Hervé BÉGUÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 289.

M. Buon Huang TAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 88.

M. Hermano SANCHES RUIVO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 235.

Votes spécifiés.

Mme Claudine BOUYGUES ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 150 G.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Léa FILOCHE et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 207.

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 356.

Mme Virginie DASPET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 383.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2015 DFA 117 Décision modificative n° 2 d'investissement et de fonctionnement municipal pour 2015.

2015 DFA 56-G Décision modificative n° 2 d'investissement et de fonctionnement départemental pour 2015.

2015 DFA 122 Individualisation des autorisations de programme municipales votées à la décision modificative n° 2 pour 2015.

2015 DFA 57-G Individualisation des autorisations de programme départementales votées à la décision modificative n° 2 pour 2015.

2015 DFA 83 Budget municipal - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2015 DFA 35-G Budget départemental - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2015 DFA 135 Budget municipal - Régisseuses et régisseurs - Demandes en décharge de responsabilité.

2015 DAJ 33 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres du 3 novembre 2015.

2015 DAJ 12-G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 3 novembre 2015.

2015 DFA 111 Groupement de commande pour des marchés à bons de commande de travaux de peinture et traitement de peintures au plomb - Modalités de passation - Autorisation de signature.

2015 DFA 47-G Groupement de commande pour des marchés à bons de commande de travaux de peinture et traitement de peintures au plomb - Modalités de passation - Autorisation de signature.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2015 DFA 46-G Programmation du Fonds Social Européen (FSE) 2015-2017. Résultat de trois appels à projets relatifs aux dispositifs d'insertion et d'inclusion active lancés par le département de Paris.

M. Julien BARGETON, Mme Pauline VÉRON et Mme Antoinette GUHL, Mme Colombe BROSSEL et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2015 DU 117 Secteur d'aménagement Binet (18e) - Achat en l'état futur d'achèvement d'une salle polyvalente.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2015 DDCT 143 Subvention (10.000 euros) à l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote au titre de la lutte contre les discriminations.

2015 SG 81 Subvention (5.900 euros) à la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC) (11e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2015 DEVE 72 Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement-Communication.

2015 DEVE 157 Subvention (10.000 euros) de la DRIAAF à la Ville de Paris dans le cadre du plan parisien alimentation durable 2015-2020.

2015 DEVE 172 Subvention (10.000 euros) à l'association "collectif ARGOS" pour la réalisation d'une exposition photographique sur la transition énergétique dans le monde et à Paris à l'occasion de la COP21.

2015 DPE 78 Subvention (20.000 euros) au Partenariat Français pour l'Eau (92027) pour sa Campagne « Eau et Climat » lors de la COP 21.

2015 DVD 157 Bassin de la Villette (19e). Dépôt d'un dossier de permis de construire par la société CHEPOOKA.

2015 DVD 217 Canal Saint Denis à Aubervilliers (93). Indemnisation amiable d'un tiers suite à un dommage subi.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2015 DEVE 147 Subvention (3.000 euros) à l'association Terre de Liens Ile-de-France (3e) pour ses actions de sensibilisation des Parisien-ne-s au développement de l'agriculture biologique en Ile-de-France.

Mme Célia BLAUDEL et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteures.

2015 DPA 55 Études et travaux de modernisation des installations de génie climatique - Groupement de commandes - Accords-cadres de prestations intellectuelles et travaux - Modalités de passation.

2015 DPA 12-G Études et travaux de modernisation des installations de génie climatique - Groupement de commandes - Accords-cadres de prestations intellectuelles et travaux - Modalités de passation.

Mme Célia BLAUDEL, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2015 DPE 44 Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2014.

Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINO, rapporteurs.

2015 DLH 6 Contentieux du 20-22 rue de l'Arcade (8e) - Signature du protocole transactionnel tripartite.

2015 DLH 24 Réalisation 36-38, rue de la Cour des Noues (20e) d'un programme de 5 logements sociaux PLS par la RIVP.

2015 DLH 165 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

2015 DLH 210 Réalisation 38-40 rue de Crimée (19e) d'un programme de construction neuve de 13 logements PLS par DOMAXIS.

2015 DLH 212 Location de l'immeuble 3, rue de l'Echiquier (10e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2015 DLH 231 Réalisation 60 rue Jeanne d'Arc (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM l'Habitat Social Français.

2015 DLH 233 Location à ADOMA de l'immeuble 5, rue Geoffroy l'Angevin (4e) - Avenant à bail emphytéotique - Réalisation d'un programme de 4 logements PLA-I, 3 logements PLUS et 1 logement PLS par la RIVP.

2015 DLH 262 Réalisation 23, rue Gandon (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2015 DLH 264 Réalisation 4, rue Montesquieu (1er) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 265 Réalisation 97-105, rue de la Jonquière, 2-4-8-20, rue Bessières et 6-7-10 impasse du Pèlerin (17e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 266 Réalisation sur le groupe "Figuier-Charlemagne" (4e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Erigère.

2015 DLH 267 Réalisation 3-5-7-8-9-11-13-15-17, allée d'Andrézieux (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 279 logements par ICF Habitat La Sablière.

2015 DLH 268 Réalisation 81, rue Vercingétorix (14e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 269 Réalisation 11-15, rue Mirbel, 4-6, rue du Marché des Patriarches et 7-9, rue des Patriarches (5e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 273 Réalisation 4, rue Sainte Apolline et 5, boulevard Saint Denis (3e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 275 Réalisation 5, rue Armaillé (17e) d'un logement PLA-I par la RIVP.

2015 DLH 276 Location des immeubles 119-133 bis rue Nationale et 152-160 rue du Château des Rentiers (13e) à la RIVP - Acte rectificatif et complémentaire au bail emphytéotique.

2015 DLH 278 Autorisation à donner au représentant de la Ville de Paris à voter la liquidation des droits de la Ville en assemblée de copropriété dans l'immeuble 9-11 rue Henri Chevreau (20e).

2015 DLH 283 Réalisation sur quatre arrondissements (3e, 5e, 11e et 12e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 5 logements PLA-I par SNL Paris.

2015 DLH 289 Réalisation 30 rue du Cardinal Lemoine (5e) d'un programme de création d'un logement social PLA-I par Toit et Joie.

2015 DLH 290 Réalisation 5, impasse des Chevaliers (20e) d'un programme de 7 logements sociaux PLUS par hsf.

2015 DLH 296 Réalisation 109-121, boulevard Mortier (20e) d'un programme de 10 logements PLS par la RIVP.

2015 DLH 298 Réalisation 32, rue Keller (11e) d'un programme de 11 logements PLA-I par la RIVP.

2015 DLH 301 Réalisation 100-104 boulevard de Clichy (18e) d'un programme de création de 10 logements sociaux (3 PLA-I, 4 PLUS et 3 PLS) par Immobilière 3F.

2015 DLH 304 Réalisation 177, rue de Bagnolet et 78, rue Belgrand (20e) d'un programme de surélévation et d'extension permettant la création de 8 logements sociaux PLS par hsf.

2015 DLH 307 Réalisation 312, rue des Pyrénées (20e) d'un programme de logements sociaux (5 PLUS) par hsf.

2015 DLH 310 Location de l'immeuble 43, rue de Montpensier (1er) par l'EPFIF à la RIVP - Convention spécifique.

2015 DLH 313 17 rue Saint-Georges (9e) - Travaux de ravalement des façades - Remplacement de menuiseries - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 315 9 rue Saint-Bruno (18e) - Travaux de remplacement et de réparation des vitraux - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 316 20/24 rue Madame (6e) - Remplacement des menuiseries extérieures - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 318 Réalisation 59, rue de Ménilmontant (20e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 6 logements PLS par la RIVP.

2015 DLH 319 13 rue d'Armaillé (17e) - Remplacement de fenêtres et volets - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 320 Réalisation 6, passage des Tourelles (20e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 12 logements PLS par la RIVP.

2015 DLH 321 Réalisation 13, rue des Tourelles (20e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 15 logements PLS par la RIVP.

2015 DLH 322 Réalisation 23, rue Godefroy Cavaignac (11e) d'un programme de 6 logements PLA-I par Élogie.

2015 DLH 323 Protocole de résiliation du bail commercial ERDF - 4 bis rue Coustou (18e).

2015 DLH 325 Programme de regroupement de chambres dans divers arrondissements. Modifications de garanties de prêts demandés par ÉLOGIE.

2015 DLH 327 Programmes 2014 et 2016 de travaux d'amélioration du patrimoine d'hsf - Prêt PAM garanti par la Ville (812.000 euros) demandé par hsf.

2015 DLH 329 Réalisation Zac Paul Bourget Lots 5 et 7 (13e) d'un programme de 119 logements sociaux (36 PLA-I, 47 PLUS, 36 PLS) par Élogie.

2015 DLH 162 Contrôle des règles d'hygiène de l'Habitat. Convention de partenariat Ville de Paris-Etat.

2015 DLH 204 Prestations de mise à jour des diagnostics administratifs et techniques des anciens arrêtés d'insalubrité non levés. Marché de service - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DLH 332 Avenant n° 8 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2015 DLH 311 Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'organisme de certification Cerqual.

M. Ian BROSSAT, Mme Célia BLAUDEL, rapporteurs.

2015 DLH 272 Réalisation 9-11, 12, impasse Milord (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 281 Réalisation 10-12, impasse Delépine (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 282 Réalisation 19, rue des Plantes (14e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2015 DLH 288 Réalisation sur le groupe "Faucheur Envierges" (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 450 logements par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 292 Réalisation 3 rue du Moulin Joly (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 17 logements sociaux par Batigère Ile-de-France

2015 DLH 293 Réalisation 7-9 passage Salarnier (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 26 logements sociaux par Batigère Ile-de-France.

M. Ian BROSSAT, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2015 DU 129 Cession de lots de copropriété 43-45 rue Léon Frot (11e).

2015 DU 195 Avenant n° 6 à la convention d'intervention foncière conclue avec l'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).

M. Ian BROSSAT, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2015 DDCT 126 Subventions (346.459 euros) à 117 associations pour le financement de 138 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Troisième enveloppe 2015.

2015 DDCT 128 Subventions d'investissement (49.100 euros) à trois associations et un bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville.

2015 DPP 17 Subvention (34.499 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre de la lutte contre la récidive.

2015 DPP 20 Subvention (180.000 euros) et convention avec le Fonds social juif unifié.

2015 PP 52 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2015 PP 53 Convention de groupement de commande avec les services Etat de la préfecture de police à la maintenance d'un parc de stockeurs rotatifs et de tours de stockage.

2015 PP 54 Acquisition de deux chaînes analytiques pour le laboratoire central de la préfecture de police.

2015 PP 55 Serveur vocal interactif et numéro unique de la préfecture de police.

2015 PP 56 Convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat de la préfecture de police pour le transport des personnels en situation de handicap.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2015 PP 50 Décision modificative n° 1 du budget spécial de la préfecture de police pour 2015.

2015 PP 51 Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la préfecture de police (exercice 2015).

Mme Colombe BROSSEL, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2015 SG 82 - DASES - DPP - DLH Subvention (30.000 euros) à l'association Foyer Jorbalan.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Hélène BIDARD et Mme Dominique VERSINI, M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2015 DASES 495 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DPP 6 - DEVE Subvention (16.000 euros) et avenant à convention triennale avec l'Association de Formation et Aide à la Réinsertion (FAIRE) au titre de la lutte contre la récidive.

Mme Colombe BROSSEL et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteures.

2015 DDCT 127 Subventions d'investissement (137.568 euros) à deux associations pour trois projets au titre du Budget Participatif 2015 pour le projet Reconquête Urbaine.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

2015 DASCO 39 Régime parisien de décharge de service d'enseignement des directrices et directeurs d'école - Avenant à la convention avec l'Etat.

2015 DASCO 164 Subvention (2.836 euros) au lycée municipal parisien Suzanne Valadon (18è)

2015 DASCO 165 Modalités de nettoyage de la voie d'accès à l'école maternelle 20, rue Patay (13e) - Convention avec la RIVP.

2015 DASCO 166 Indemnisation amiable d'AXA France, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DPA 85 Lycée Gaston Bachelard 2, rue Tagore (13e) - Marché de travaux - Indemnisation de la Ville de Paris.

2015 DASCO 60-G Divers collèges publics - Dotations (59.600 euros) pour le financement de projets éducatifs.

2015 DASCO 92-G Collèges publics - Subventions (6e tranche : 237.810 euros) et dotations complémentaires (5e tranche : 90.652 euros).

2015 DASCO 102-G Participation (7.190 euros) et convention pour l'année 2015 avec le Département de la Marne au titre des charges de fonctionnement de collégiens parisiens scolarisés dans un collège marnais.

2015 DASCO 103-G Subventions (87.654 euros) à divers collèges publics parisiens.

2015 DASCO 104-G Subventions (15.750 euros) et conventions à 9 associations dans le cadre du Projet "Paris Collèges Familles".

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2015 DASCO 161 Subventions (26.600 euros) et nouvelles conventions avec 2 associations pour des projets d'animation mis en oeuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'ARE.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DDEEES 246 Subvention (3.000 euros) à l'association les Disquaires de Paris.

2015 DDEEES 249 Subvention (8.000 euros) à l'association Paris Librairies.

Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.

2015 DAJ 32 Approbation d'un accord de coexistence entre les marques VELIB' et AUTOLIB' de la Ville de Paris et PAYLIB.

2015 DAJ 34 Approbation d'un accord de coexistence entre les marques VELIB' et AUTOLIB' de la Ville de Paris et les marques LE VIB'.

2015 DDCT 147 Assistance à maîtrise d'ouvrage et réalisation d'audits de labellisation QualiPARIS de sites de la collectivité parisienne - Marché de services - Appel d'offres ouvert.

2015 DILT 7 Mise à disposition et prêt du mobilier électoral à titre onéreux - Approbation.

2015 DILT 15 Fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris, en 3 lots - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DILT 2-G Prestations de nettoyage de locaux de divers services de la collectivité parisienne principalement situés dans la banlieue de la petite couronne - Marché de services - Modalité de passation - Autorisation.

2015 DILT 27 Fournitures de pièces détachées, accessoires, produits toutes marques-marché de fourniture - Modalité de passation - Autorisation - Signature.

2015 DILT 28 Convention entre la Direction de l'Immobilier, la Logistique et les Transports avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris - Autorisation - Signature.

2015 DILT 30 Autorisation pour le STTAM de percevoir les bonus écologiques relatifs aux achats de véhicules propres.

2015 DILT 31 Avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement - Autorisation - Signature.

2015 DRH 44 Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise, grade agent de maîtrise, spécialité aménagement paysager.

2015 DRH 46 Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise, grade agent de maîtrise, spécialité sylviculture.

2015 DRH 61 Fixation épreuves et programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise grade agent de maîtrise dans la spécialité maintenance industrielle.

2015 DRH 75 Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux dans la spécialité médico-sociale.

2015 DRH 79 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de principal et de en chef du corps des techniciens supérieurs.

2015 DRH 18-G Modification de délibération portant attribution de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) aux personnels ouvriers des collèges du Département de Paris.

2015 DSTI 14 Maintenance des progiciels AXELNET et AXEL Portail Familles - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DSTI 22 Prestations de suivis, contrôles et conseils pour l'optimisation des marchés opérateurs de télécommunications.

2015 DSTI 25 Maintenance et acquisition des licences des progiciels SAP - Modalités - Autorisation - Signature.

2015 DSTI 26 Retransmission des séances du Conseil de Paris en 2 lots - Modalités - Autorisation - Signature.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2015 DDEEES 244 Convention avec l'association Emmaüs Solidarité et fixation de la redevance annuelle pour l'occupation d'un local communal Porte de Champerret (17e).

2015 DDEEES 22-G Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association FINANSOL (13e).

2015 DDEEES 128-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Convergences (9e).

2015 DDEEES 143-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Repair Café Paris (19e).

2015 DDEEES 144-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Insertion et Alternatives (11e).

2015 DDEES 145-G Subvention (4.700 euros) et convention avec l'association Coud' à Coud' (20e).

2015 DDEES 146-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association La Petite Rockette (11e).

2015 DDEES 147-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association SINGA France (8e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2015 DDCT 149 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Kiosque infos SIDA toxicomanie".

M. Frédéric HOCQUARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DASES 30 Adhésion de la Ville de Paris à l'association Réseau Français des Villes - Santé de l'OMS.

2015 DASES 58-G Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Basiliade (3e).

2015 DASES 59-G Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Petits Bonheurs (9e).

2015 DASES 61-G Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Les Elus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (ELCS) (3e).

2015 DASES 102-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association Droits d'Urgence (10e).

2015 DASES 116-G Subvention (13.500 euros) et convention avec l'association TRACES (10e).

2015 DASES 118-G Participation (2.000 euros) et conventions pour le fonctionnement du Mois Extraordinaire 2015, avec l'association "EMP Nollet" pour la promotion des centres pour handicapés mentaux (17e).

2015 DASES 120-G Subvention (17.500 euros) à 3 associations, dont une avec convention, agissant dans le domaine de la culture : Art éveil (20e), La possible échappée (9e) Avantic (3e).

2015 DASES 131-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er).

2015 DASES 149-G Subvention (17.800 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française (14e) pour la délégation départementale de Paris.

2015 DASES 150-G Subvention (60.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française (14e) pour la délégation départementale de Paris.

2015 DASES 151-G Subvention (15.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française (14e) pour la délégation locale du 4e arrondissement.

2015 DASES 160-G Subvention (2.000 euros) à l'association Générations Futures (60 - Ons en Bray).

2015 DASES 223-G Participation (100.447 euros) et Avenant à la convention avec l'association pour le financement du LOGIS (Logement Groupés Individuels avec Services).

2015 DASES 233-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e).

2015 DASES 237-G Association Fédération des APAJH - Convention d'habilitation aide sociale pour un foyer d'accueil médicalisé et d'un centre d'activité de jour médicalisé à Paris (17e).

2015 DASES 289-G Convention d'habilitation à l'aide sociale entre le Département de Paris et la fondation Les amis de l'atelier.

2015 DASES 371-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association AURORE (15e) pour son unité Itinérances (10e).

2015 DASES 448-G Subvention (5.000 euros) avec l'association des Familles Victimes du saturnisme (12e).

2015 DASES 449-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Santé Charonne (11e).

2015 DASES 462-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association de Prévention du Site de la Villette (19e).

2015 DASES 466-G Subvention (10.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française (14e) pour l'établissement Le Passage (20e).

2015 DASES 475-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Basiliade (3e).

2015 DASES 497-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e).

2015 DASES 498-G Subvention (26.000 euros) et convention avec l'association Jeunesse Feu Vert - Fondation Robert Steindecker (12e).

2015 DASES 504-G Signature de l'avenant n° 1 à la convention signée entre le Département de Paris et l'APF, Association des Paralysés de France.

2015 DASES 507-G Subventions (28.750 euros) et avenants à convention avec les centres hospitaliers Sainte-Anne (14e) et Maison Blanche (20e) pour le financement de coordonnateurs des Conseils Locaux de Santé Mentale.

2015 DASES 514-G Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché à prix unitaires pour la fourniture de pochettes individuelles personnalisées contenant un préservatif masculin lubrifié.

2015 DASES 517-G Subvention (10.000 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'association Le Souffle 9 (18e) pour l'organisation de séjours de vacances.

2015 DASES 518-G Subvention (16.000 euros) pour les associations suivantes : Comme les autres (11e) et J'interviendrais (5e) qui agissent dans le domaine de l'organisation des loisirs.

2015 DASES 519-G Subvention (15.000 euros) pour les associations Fédération Française Sesame Autisme (13e) et Pro Aid Autisme (9e) qui agissent dans le champ de l'autisme.

2015 DASES 533-G Participations (69.827,86 euros) et avenant n° 1 aux 4 conventions entre le Département de Paris et la Fondation Maison des Champs.

2015 DFPE 18-G Convention avec le Conseil Régional d'Ile-de-France concernant l'acquisition de deux appareils d'échographie pour les Centre de Planification et d'Education Familiale.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2015 DASES 369-G Participation (4.000 euros) et convention avec l'association Fort de Café (20e).

M. Bernard JOMIER, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2015 DAC 34 Subvention (19.500 euros) et convention avec l'Association Française pour le Cirque de Demain (17e).

2015 DAC 36 Subvention (1.800 euros) et convention avec l'association Ere de jeu (93100 Montreuil).

2015 DAC 369 Subventions (39.000 euros) à 7 structures au titre des aides aux projets musicaux.

2015 DAC 424 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour l'Enseignement du Judaïsme comme Culture A.E.J.C. (13e).

2015 DAC 456 Fixation d'une redevance et convention avec l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques - AGETA/ Collectif Curry Vavart pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal.

2015 DAC 495 Convention pluriannuelle avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert (18e).

2015 DAC 518 Subventions (12.000 euros) et avenants à conventions avec les associations Atelier du Plateau / Théâtre Ecarlate, Orchestre de Chambre de Paris et Fétart (19e).

2015 DAC 529 Fourniture de livres non scolaires aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville et du Département de Paris, et de l'Etablissement Public "Paris Musées".

2015 DAC 6-G Fourniture de livres non scolaires aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville et du Département de Paris, et de l'Etablissement Public "Paris Musées".

2015 DAC 549 Subvention (6.558 euros) et convention avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

2015 DAC 550 Subvention (2.829 euros) et convention avec l'association Apdv Centre d'art (12e).

2015 DAC 554 Subvention (10.000 euros) à l'Association pour le Rayonnement des Grandes Orgues de l'église Saint-Eustache, ARGOS (1er).

2015 DAC 568 Signature d'une convention cadre de partenariat entre la Bibliothèque nationale de France et les bibliothèques de la Ville de Paris.

2015 DAC 570 Subventions (8.500 euros) aux associations Commune Libre d'Aligre, Théâtre Astral et Progéniture (12e).

2015 DAC 571 Subvention (3.500 euros) à l'association CaféZoïde (19e).

2015 DAC 578 Subvention (10.000 euros) à l'association Just 4 Ladies (11e).

2015 DAC 579 Subvention (25.000 euros) et avenant avec l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e).

2015 DAC 582 Subvention (1.200 euros) et convention avec l'association Sauvons le patrimoine ! Association pour la préservation et la valorisation des richesses patrimoniales du collège-lycée Jacques-Decour (9e).

2015 DAC 583 Subvention (1.200 euros) à l'association Espace Brémontier (17e).

2015 DAC 584 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

2015 DAC 586 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Le Musée en Herbe (1er).

2015 DAC 587 Subventions (9.000 euros) aux associations Paris Est Mouv, Quartier Libre XI, La Loge CDC Production et Ateliers Varan, avenant à convention (11e).

2015 DAC 589 Subvention (1.000 euros) à l'Association Les Écrivains Chanteurs (14e).

2015 DAC 590 Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).

2015 DAC 591 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris (20e).

2015 DAC 592 Subvention (20.000 euros) à la Société par Actions Simplifiée Surprise (10e).

2015 DAC 593 Subvention (2.000 euros) à l'association Brigade des Images (2e).

2015 DAC 595 Subvention (420.000 euros) et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).

2015 DAC 596 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'animations et d'action sociale du 3e arrondissement.

2015 DAC 601 Fixation de la redevance de l'association Théâtre Astral pour l'occupation temporaire de locaux situés 37 bis rue des Trois Bornes (11e).

2015 DAC 604 Fourniture de mobiliers spécifiques pour les bibliothèques et les services habilités de la Ville de Paris - Modalités de passation et d'attribution.

2015 DAC 606 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris (5e).

2015 DAC 607 Subvention (23.000 euros) et convention avec l'association Courts Devant (17e).

2015 DAC 613 Avenant à convention d'équipement avec le Théâtre aux Mains Nues - compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e).

2015 DAC 614 Subventions (10.500 euros) aux associations Parole de photographes, Centre d'étude de l'expression, Art sous X et Evropa Film Akt l'Europe (14e).

2015 DAC 615 Subvention (80.000 euros) et convention avec la SPL Parisienne de Photographie (3e).

2015 DAC 617 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Orchestre de Chambre de Paris (19e).

2015 DAC 620 Subvention (5.000 euros) à l'association Le Labo des histoires (3e).

2015 DAC 622 Subvention (450.000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).

2015 DAC 624 Subvention (170.000 euros) et convention avec l'association "La Place- Centre culturel Hip Hop".

2015 DAC 630 Subvention (5.000 euros) à l'association PROTOCLIP.

2015 DAC 631 Plaque commémorative en hommage à Françoise SAGAN 167 boulevard Malesherbes (17e).

2015 DAC 634 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la Connaissance et la Diffusion du Jazz Classique ACDJC (91).

2015 DAC 635 Subvention (150.000 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1er).

2015 DAC 637 Mise à jour et signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'INRAP, relative à des actions de sensibilisation à l'archéologie destinées au jeune public dans le cadre de Paris-Plage.

2015 DAC 639 Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association Maison Européenne de la Photographie (4e).

2015 DAC 641 Convention de Partenariat entre les Conservatoires de la Ville de Paris et l'Orchestre de Paris.

2015 DAC 642 Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Sources du Nord-Etudes et Préservation "ASNEP" (20e).

2015 DASCO 167 Subvention (24.965 euros) à l'ESAA Boule (12e).

2015 DASCO 169 Subventions (517.000 euros) pour l'équipement mobilier - Ecoles d'arts appliqués.

2015 DDEES 133 Subvention (7.000 euros) à l'association Afrikevents (93100 Montreuil) pour l'organisation du salon Labo International.

2015 DICOM 29 Avenant n° 1 au marché relatif au spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2015.

2015 DICOM 32 Convention de co-organisation de la 6ème édition des Golden Blogs Awards.

2015 SG 28 Subvention (2.000 euros) à l'association Djilli ou les arts métissés (94130 Nogent sur Marne) pour l'organisation d'un festival de danse et de musique "Lyannaj", 3ème édition.

2015 SG 64 Subvention (4.500 euros) à l'association Arts musicaux et expressions - AME (92700 Colombes) pour des actions de promotion de jeunes artistes créateurs issus de l'OM.

2015 SG 65 Subvention (2.000 euros) à l'Association de la Dynamique d'Outre-Mer - ADOM (11e) pour l'organisation d'activités et de manifestations à caractère sportif et culturel pour les jeunes.

2015 SG 68 Subvention (6.000 euros) à l'association Centre d'Information, Formation, Recherche et Développement pour les Originaires de l'Outre-mer (91300 Massy) pour l'organisation de la remise du prix Fetkann.

2015 SG 69 Subvention (2.000 euros) à l'association Femmes au-delà des mers (16e) pour continuer à constituer une mosaïque de portraits de femmes et rassembler une collection d'archives rares liées à l'OM.

2015 SG 70 Subvention (3.000 euros) à l'association Écritures Théâtrales Contemporaines en Caraïbe (ETC Caraïbe) (97200 Fort de France Martinique) pour la remise de deux prix littéraires.

2015 SG 71 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour le Rassemblement, la Coopération et l'Action Active pour le Développement (20e) pour l'organisation d'une manifestation intitulée Goûts et saveurs OM.

2015 SG 72 Subvention (7.000 euros) à l'association Institut Tout Monde (7e) pour l'organisation d'une rencontre poétique autour de poètes de la Caraïbe à l'occasion de la remise du prix littéraire.

2015 SG 73 Subvention (10.000 euros) à l'association Compagnie l'autre souffle (18e) pour l'organisation d'un festival dédié au théâtre de la Caraïbe intitulé "Festival Kanoas".

2015 SG 74 Subvention (4.000 euros) à la Fédération du Conseil des Mariannes de la République et d'Europe-Fédération CMR Europe (20e).

2015 SG 75 Subvention (5.000 euros) à l'association Difé Kako (13e) pour organiser une manifestation intitulée "20 ans de créolisation en danse".

2015 SG 78 Subvention (5.000 euros) à l'association Science, Technologie, Art, Recherche (STAR) (10e) pour l'organisation d'une manifestation intitulée "Pratiques culturelles des mondes créoles".

2015 SG 79 Subvention (2.500 euros) à l'association Couleurs pays (20e) pour la réalisation de la 8ème édition de l'exposition intitulée Art Freedom.

2015 SG 80 Subvention (7.000 euros) à l'association Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer (1er) pour la remise de prix et bourses à des jeunes au parcours d'exception.

2015 SG 84 Subvention (5.000 euros) à KETIME association (15e) pour l'organisation d'une exposition éphémère de photos de Basse-Terre en Guadeloupe.

2015 SG 85 Subvention (3.500 euros) à l'association Accolade (9e) pour l'organisation de la manifestation sportive intitulée "Les foulées d'Ile-de-France".

2015 DAC 81 Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures, subvention (30.000 euros) et conventions.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2015 DAC 450 Subvention (3.200 euros) à l'association COCDARK (14e).

2015 DAC 522 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la Culture et la Musique traditionnelle Vietnamiennne ACMVN (95150 Taverny).

2015 DAC 611 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions (19e).

2015 DAC 619 Subventions (9.000 euros) aux associations Festival de films de la diaspora africaine, Extravagant India ! et convention avec l'association l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2015 DAC 594 Subventions (150.000 euros) et avenants à convention avec 6 théâtres parisiens pour un projet de création et de diffusion de spectacles jeune public dans le cadre de l'ARE.

M. Bruno JULLIARD, Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs.

2015 DAC 585 Subvention (4.000 euros) à l'association La Déferlante (19e).

2015 DAC 597 Subvention (5.000 euros) à l'association Sans Tambour Ni Trompette (11e).

2015 DAC 599 Subvention (5.000 euros) à la société Wrong Films (18e).

2015 DAC 643 Subvention (8.000 euros) à l'association Only French (78220 Viroflay).

2015 SG 83 Subvention (5.000 euros) à l'association Nutri Créole (16e) pour l'organisation du 4ème colloque Santé des Outre-Mer, Santé de la terre.

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 SG 67 Subvention (8.000 euros) à l'Association des Jeunes de Guadeloupe - AJEG (97 Guadeloupe) pour organiser une manifestation culturelle intitulée le Noël solidaire des Outre-Mer.

M. Bruno JULLIARD, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2015 SG 77 Subvention (10.000 euros) à l'association Union Nationale de l'Outre-Mer Français - UNOM (12e) pour organiser une manifestation intitulée "EnRéso : Entreprendre pour une réussite solidaire".

M. Bruno JULLIARD, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2015 DAC 421 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine Saint Denis (93100 Montreuil).

2015 DDEES 152-G Subvention de fonctionnement au GIP Cafés-Cultures (20.000 euros).

2015 SG 76 Subvention (2.000 euros) à l'Association Akélio Accompagnement (94 Valenton) pour organiser d'une manifestation pour l'insertion professionnelle intitulée "Forum Pro Jeunesse 2015".

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2015 SG 66 Subvention (10.000 euros) à l'association CASODOM (1er) pour la mise en œuvre de son programme d'activités sociales pour 2015.

M. Bruno JULLIARD, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2015 DGRI 68 Subvention (5.000 euros) à l'association Fonds Roberto Cimetta (9e) pour son projet en faveur de la mobilité et la créativité artistique entre le monde arabe, les Balkans et Paris.

2015 DGRI 70 Subvention (7.500 euros) à l'Association de soutien au WARN (12e) pour l'organisation de la Conférence de la jeunesse (COY11) en amont de la COP21.

2015 DGRI 71 Pacte d'amitié et de coopération avec Brazzaville (République du Congo)

2015 DGRI 77 Subvention (40.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge française (14e) pour un programme d'aide d'urgence aux migrants sur la frontière gréco-macédonienne.

2015 DGRI 78 Subvention (10.000 euros) à l'association Médecins du Monde (18e) pour un programme de sauvetage en mer et de soins aux migrants.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2015 DGRI 66 - DPE Subvention (149.805 euros) et convention avec l'association Initiative Développement - ID (86) pour un projet d'accès à l'eau et l'assainissement dans deux communes en Haïti.

2015 DGRI 67 - DPE Subvention (15.528 euros) et convention avec l'association IDO pour un projet d'accès à l'eau et l'assainissement dans le Logone Oriental (Tchad).

2015 DGRI 72 - DPE Participation de 50.000 euros au Fonds d'Action extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) pour une aide d'urgence dans le camp de réfugiés de Bardarash (Kurdistan irakien).

M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2015 DGRI 75 - DDCT Subvention (8.000 euros) à l'association Coordination des collectivités portugaises de France - CCPF (14e).

M. Patrick KLUGMAN et Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2015 DEVE 113 Aménagement du jardin Truillot (11e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires et de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau.

2015 DEVE 114 Création d'un jardin 77, rue Pixérécourt (20e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

2015 DEVE 128 Jardin de la rue de l'Echiquier (10e) - Convention de servitude d'accès avec ICF Habitat La Sablière.

2015 DEVE 136 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DEVE 152 Labellisation Arbres Remarquables de certains sujets du patrimoine municipal - Convention avec l'Association AR.B.R.E.S.

2015 DEVE 153 Jardin rue de l'Echiquier (10e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

2015 DEVE 154 Subvention (2.000 euros) au GDIE (Groupement de Diffusion d'Information sur l'Environnement) pour son projet "+ de biodiversité pour mon quartier !" dans le 13e arrondissement.

2015 DEVE 156 Subvention (3 000 euros) à l'association "Ligue pour la Protection des Oiseaux" (LPO) pour son opération de valorisation de la biodiversité dans les cimetières parisiens.

2015 DEVE 158 Subvention (3.000 euros) à l'association Villes en Herbes pour la réalisation de chantiers participatifs autour d'un projet de jardin partagé en pied d'immeubles, rue Elie Faure (12e).

2015 DEVE 159 Subvention (3.000 euros) à l'association Régie de quartier Paris Centre pour ses activités pédagogiques autour du jardinage dans le jardin partagé Vaucanson (3e).

2015 DEVE 161 Création d'un jardin 43/47 rue de l'Ermitage (20e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives et autorisation de solliciter une subvention à Région IDF.

2015 DEVE 165 Protocole d'accord avec la Fondation "Services Funéraires - Ville de Paris".

2015 DEVE 170 Adhésion à l'Association des Jardins Potagers et Fruitières de France.

2015 SG 88 Subvention (5.000 euros) à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2015 DEVE 122 Protocole d'accord avec la SAEMPF au titre de la clôture de la convention de délégation de service public du 5 mai 1998 pour l'exploitation du crématorium du Père-Lachaise.

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2015 DDEEES 6 Subvention avec convention (60.000 euros) avec la Fondation des Sciences Mathématiques de Paris pour le financement d'une Chaire de la Ville de Paris.

2015 DDEEES 165 Subventions (761.000 euros) et conventions avec divers organismes pour l'appel à projets Emergence(s).

2015 DDEEES 235 Concours financier (16.220 euros) de l'Université Sorbonne Paris Cité à la Ville de Paris pour l'organisation du Forum de rentrée "Etudiant à Paris".

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2015 DDEEES 21 Subvention (44.000 euros) et convention avec l'association Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e).

2015 DICOM 23 Fixation d'un tarif de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'évènement Paris Vélo Festival.

2015 DJS 67 Subventions (69.500 euros) et conventions avec 2 associations (17e).

2015 DJS 85 Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Handball en vue de l'organisation de la 11e édition du TIPIFF.

2015 DJS 369 Subvention (15.400 euros) et convention avec le Stade Français au titre de la saison sportive 2015-2016.

2015 DJS 372 Subvention (10 000 euros) et convention avec la Fédération Française de Triathlon.

2015 DJS 129 Subventions (12.350 euros) à 9 associations sportives locales (19e).

2015 DJS 130 Subventions (14.200 euros) à 8 associations sportives locales (20e).

2015 DJS 237 Carrières de la Plaine Saint-Hubert (12e) - Convention d'occupation du domaine public.

2015 DJS 245 Subvention (65.000 euros) et convention avec l'association Plaine Saint-Hubert (12e).

2015 DJS 380 Mise en œuvre des ateliers sportifs DJS dans les écoles élémentaires de Paris année scolaire 2016-2017 (renouvelable 3 fois) - Marché de services (art.30) - Principes et Modalités de passation.

2015 SG 89 Union Mondiale des Villes Olympiques - Adhésion et cotisation.

2015 DDEES 125-G Subvention (5000 euros) à l'Institut Français du Tourisme (3e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2015 DJS 80 - DDCT Subventions (16.800 euros) à 5 associations et convention avec l'association Culture 2+.

M. Jean-François MARTINS, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2015 DPA 72 Création d'un gymnase et d'un jardin sur le toit 122 rue des Poissonniers (18e) - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en oeuvre de l'opération.

M. Jean-François MARTINS, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2015 DJS 381 Piscines municipales en régie - Gratuité pour les militaires déployés à Paris dans le cadre de l'opération "Sentinelle" du dispositif "Vigipirate".

M. Jean-François MARTINS, Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

2015 DDEES 224 Fibre très haut débit pour les entreprises hébergées sur l'Arc de l'Innovation - Convention de partenariat avec France Télécom Orange.

2015 DDEES 247 Subvention (5.000 euros) à l'association Mon Premier Bureau pour la mise en place d'un espace de coworking dédié aux demandeurs d'emploi.

2015 DDEES 250 Convention d'expérimentation avec la mise à disposition d'un véhicule Diesel de la Ville de Paris à l'Entreprise CARWATT.

2015 DDEES 105-G Subvention (228.156 euros) aux projets coopératifs labellisés par le pôle de compétitivité Medicen Paris Region déposés au 20e appel à projet du FUI.

2015 DDEES 118-G Subvention (10.000 euros) à l'association Science Innovation et Entrepreneuriat.

2015 DPA 90 Attribution et signature de marché de maîtrise d'oeuvre.

2015 DPA 98 Vente de la production électrique des centrales construites par la Ville de Paris et création d'un "secteur distinct" pour en comptabiliser les recettes.

2015 DU 12 ZAC Guilleminot Vercingétorix (14e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE.

2015 DU 54 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Acquisition auprès de la SEMAPA de 2 emprises de voirie.

2015 DU 179 Acquisition auprès de la SOREQA d'une parcelle 99/Z rue Philippe de Girard (18e).

2015 DU 180 ZAC Joseph Bédier- Porte d'Ivry (13e) - Déclassement puis cession à Paris Habitat d'une emprise résiduelle du domaine public 1 rue Maryse Bastié (13e).

2015 DU 158 Déclassement du domaine public d'une portion de l'avenue André Rivoire située côté pair (14e).

2015 DU 167 ZAC Clichy-Batignolles (17e) - Vente du volume 2 à Paris Batignolles - Aménagement sur le lot n° 3.

2015 DU 186 Régularisations foncières à intervenir à Vanves (92).

2015 DU 189 Cession de terrains rue Gaston Tessier (19e) à la SEMAVIP. Acte rectificatif.

2015 SG 37 Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Déclassement et cession de volumes des circulations verticales du Forum.

2015 SG 47 Subvention (60 000 euros) et convention avec l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2015 DPA 100 Charte Bois Construction Publique Exemplaire de la région Ile de France - Approbation du principe de la signature par la Maire de Paris

M. Jean-Louis MISSIKA, **Mme Célia BLAUDEL**, rapporteurs.

2015 DU 173 Subvention (80.000 euros) et avenant à convention avec l'APUR.

M. Jean-Louis MISSIKA, **Mme Célia BLAUDEL** et **Mme Colombe BROSSEL**, rapporteurs.

2015 DU 168 Ivry-sur-Seine (94) - ZAC Ivry Confluences - Protocole et autorisations en vue de la cession de terrains parisiens.

M. Jean-Louis MISSIKA, **Mme Célia BLAUDEL**, **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2015 DU 164 ZAC Joseph Bédier- Porte d'Ivry (13e) - Acquisition d'un volume abritant le poste de commandement et d'exploitation (PCE) du boulevard périphérique parisien.

M. Jean-Louis MISSIKA, **M. Emmanuel GRÉGOIRE**, **M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2015 DU 182 ZAC Paris Rive Gauche (13e). Avenant n° 3 au traité de concession conclu avec la SEMAPA.

M. Jean-Louis MISSIKA, **M. Bruno JULLIARD**, **M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2015 DVD 32 "Réservoir Frère Voisin". Convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental des Hauts de Seine.

2015 DVD 167 Ligue contre la Violence Routière (LCVR). Attribution d'une subvention de 3.000 euros.

2015 DVD 171 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Dédale.

2015 DVD 177 Association la Prévention Routière. Subvention 2015.

2015 DVD 199 Association MDB. Subvention 2015.

2015 DVD 200 Association AICV. Subvention 2015.

2015 DVD 210 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile de France.

2015 DVD 212 Modification du mode d'encaissement des recettes autocars - Avenants aux conventions de mise à disposition d'emplacements et au marché d'accueil dans les parcs fermés.

2015 DVD 215 Application Géovélo+. Convention de partenariat avec la société La Compagnie des Mobilités.

2015 DVD 218 Indemnisation amiable (80.397,03 euros) de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DVD 221 Prolongement du Tramway de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle. Avenant n° 1 à la convention de financement avec la Région d'Ile de France, la RATP et le STIF.

2015 DVD 228 Marché de levés topographiques des plans de voirie de surface secteur Ouest. Modalités de passation.

2015 DVD 229 Connaissance et évolution des pratiques de mobilité à Paris. Signature du marché correspondant.

2015 DVD 231 Bornes de recharge de véhicule électrique. Création d'un secteur distinct pour les recettes et les dépenses réalisées par la Ville.

2015 DVD 12-G TZen5. Convention de financement études et premières acquisitions foncières.

2015 DVD 15-G Subvention pour l'acquisition ou la location d'un véhicule propre à usage professionnel par les titulaires de licence de taxis parisiens.

2015 DVD 19-G Itinéraire cyclable Veloscénie. Convention de partenariat 2015-2018 avec l'association Manche Tourisme.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2015 DVD 226 - DFA Marché Vélib' - Création d'un secteur distinct pour les dépenses et les recettes réalisées par la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2015 DVD 232 - DU Passage des Cardeurs (20e). Convention avec l'Association Syndicale Libre du 31 au 51 rue Saint Blaise (ASL Cardeurs) concernant les travaux d'aménagement.

M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Colombe BROSSEL, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2015 DVD 197 - DDEEES Subvention (35.000 euros) et convention avec l'Association WIMO OV.

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2015 DFPE 45 Subvention (121.041euros) et avenant n° 2 avec l'association Le Repaire des Lutins (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2015 DFPE 111 Subventions (415.409 euros) et avenant avec l'association Estrelia (10e) pour ses 3 établissements de la Petite Enfance.

2015 DFPE 115 Subvention (202.639 euros) et avenants avec l'association Le Relais Ménilmontant (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 121 Subventions (263.190 euros) et avenants avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12e) pour ses 2 établissements d'accueil de la Petite Enfance.

2015 DFPE 129 Subvention (61.603 euros) et avenant n° 2 avec l'association La chouine pour la crèche parentale (18e).

2015 DFPE 142 Subventions (1.741.373 euros) et avenants avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 149 Subventions (2.483.024 euros) et avenants avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Pariennes (16e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 174 Subvention (1.631.117 euros) et avenant n° 2 avec l'association Enfant Présent (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 215 Subvention (107.100 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Nouvelle Etoile des Enfants de France (5e) pour la crèche collective A Petits Pas (19e).

2015 DFPE 220 Subventions (355.002 euros) et avenants avec l'association Le Dauphin Bleu (18e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 226 Subventions (441.697 euros) et avenants avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris - U.D.A.F (9e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 264 Subventions (234.930 euros) et avenants avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands - AJEFA (10e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 287 Subvention (159.770 euros) et avenant n° 2 avec l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (17e) pour la halte-garderie Kellner (17e).

2015 DFPE 291 Subvention (484.415 euros) et convention avec l'association Ile aux Enfants pour la halte-garderie multi-accueil (16e).

2015 DFPE 296 Subvention (97.125 euros) et avenant n° 2 avec l'association Solidarité Roquette pour la halte-garderie Les Pitchouns (11e).

2015 DFPE 297 Subvention (2.621.591 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour ses 11 structures multi-accueil.

2015 DFPE 324 Subventions d'équipement (514.100 euros) et de fonctionnement (33.517 euros) et convention avec l'association Grenadine et Menthe à l'Eau pour le transfert et l'extension de sa crèche parentale (19e).

2015 DFPE 413 Subvention (1.398.871 euros) et convention avec l'association La Croix Rouge Française de Paris, pour la restructuration extension EMAJE Marie Ernest May (17e).

2015 DFPE 418 Crèche et logement de fonction situés 45, rue Pierre Rebière (17e) - Convention de gestion avec Paris Habitat.

2015 DFPE 430 Prestations de maintenance des matériels électroménagers dans les établissements d'accueil de petite enfance (EAPE) de la Ville de Paris en 4 lots séparés. Marchés de services. Modalités de passation.

2015 DFPE 435 Mise à disposition de locaux municipaux parisiens - Conventions d'occupation du domaine public et bail civil avec diverses associations gérant des équipements de petite enfance.

2015 DPA 46 Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche 25/27, rue des Orteaux (20e).

2015 DPA 77 Crèche 53-61 rue Saint-Blaise (20e) - Construction d'une crèche multi-accueil - Avenant au marché du maîtrise d'œuvre.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2015 DDCT 125 Subvention (1.762.000 euros) avec convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris (4e).

2015 DDCT 6-G Subvention (2.110.000 euros) avec convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine (4e).

2015 DPE 32 Réforme pour vente ou destruction de véhicules et matériels du Service Technique de la Propreté de Paris.

M. Mao PENINO, rapporteur.

2015 DPE 80 Collecte sélective des emballages ménagers - Contrat d'amélioration avec Eco-Emballages.

M. Mao PENINO et **Mme Pénélope KOMITÈS**, **Mme Antoinette GUHL**, rapporteurs.

2015 DDEEES 34 Collecte des déchets sur certains marchés couverts - Contrat de transaction avec la Sarl Groupe Bensidoun.

2015 DDEEES 40 Marché Treilhard (8e) - Bail emphytéotique à la Semaest.

2015 DDEEES 72 Subvention (6.000 euros) à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil - ADAC - pour les illuminations de fin d'année 2014 (2e).

2015 DDEEES 79 Subvention (1.600 euros) à l'association les commerçants de l'école de médecine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (6e).

2015 DDEEES 90 Subvention (4.200 euros) à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (8e).

2015 DDEEES 103 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (15e).

2015 DDEEES 116 Subvention (3.600 euros) à l'association des commerçants du village Saint Ferdinand pour les illuminations de fin d'année 2014 (17e).

2015 DDEEES 120 Subvention (31.200 euros) et convention avec l'association des commerçants le hameau de Belleville Pyrénées Jourdain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (19e).

2015 DDEEES 234 Subvention (5.300 euros) à l'association des commerçants Félix Faure Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (15e).

2015 DICOM 26 Convention de transaction avec la SARL DAUDIN pour le versement d'une indemnité compensatrice.

2015 DICOM 31 Contrat de cession de droits d'auteur Plantu - Paris Rendez-vous.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2015 DDCT 113 Subvention Fonds du Maire (975 euros) à l'association "Centre d'Action Sociale Protestant dans la Région Parisienne" du 2e arrondissement.

2015 DDCT 116 Subventions (20.911 euros) à partir des fonds du maire du 14e en faveur de 9 associations du 14e arrondissement.

2015 DDCT 130 Subvention (22.718 euros) fonds du maire (5e) au comité des fêtes et des œuvres de solidarité du 5e.

2015 DDCT 134 Subventions (8.500 euros) fonds du maire (15e) en faveur de 8 associations.

2015 DDCT 136 Subventions (12.021 euros) fonds du maire (20e) en faveur de 2 associations.

2015 DDCT 140 Subventions (8.000 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à 3 associations.

2015 DDCT 142 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Réseau national des maisons des associations" et versement de la cotisation correspondante.

2015 DDCT 144 Subventions Fonds du Maire (1.300 euros) à 2 associations (9e).

2015 DDCT 145 Subvention (4.000 euros) fonds du maire (4e) en faveur de l'association Paris Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie.

2015 DDCT 151 Subvention (2.914 euros) fonds du maire (11e) en faveur de l'association Bâtisseuses de Paix.

2015 DDCT 153 Subventions (12.000 euros) au titre de l'animation locale à deux associations œuvrant dans les 9e et 18e arrdts.

2015 DJS 149 CAH Ravel (12e) et CISP Kellerman (13e) - DSP pour l'exploitation - Modalités de passation.

2015 DJS 151 Gestion du Centre d'animation Victor Gelez (11e) - Marché de services (art. 30) - Principe et modalités de passation.

2015 DJS 152 Gestion du Centre d'animation Tour des Dames (9e) - Marché de services (art. 30) - Principe et modalités de passation.

2015 DJS 161 Gestion du centre d'animation et d'hébergement Louis Lumière (20e) et de son annexe Serpollet - Marché de services (art. 30) – Principe et modalités de passation.

2015 DJS 182 Subvention (10.000 euros) à la SCOP Coopaname (20e).

2015 DJS 244 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Unis-Cité (18e).

2015 DJS 270 Subvention (5.000 euros) à l'association Itinéraire International (12e).

2015 DJS 277 Subvention (3.000 euros) à l'association Radio VL (16e).

2015 DJS 288 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Le Relais 59 (12e).

2015 DJS 299 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la Région Parisienne (12e).

2015 DJS 303 Subvention (4.000 euros) à l'association Vue d'Ensemble (19e).

2015 DJS 312 Subvention (7.000 euros) et avenant à convention avec GAREF Paris Association pour le Développement des Loisirs Scientifiques chez les Jeunes (13e).

2015 DJS 336 Subvention (6.500 euros) à l'association New CITYzens Clichy (92).

2015 DJS 350 Subvention (1.500 euros) à l'association Nadjastream (13e).

2015 DJS 352 Subvention (15.000 euros) à l'association Les Amis de la Télé Libre (14e).

2015 DJS 354 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association MAP Le Réseau des Musiques actuelles de Paris (20e).

2015 DJS 358 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Strata'j'm Paris (20e).

2015 DJS 359 Subvention (9.900 euros) et convention avec l'Association Jeunesse Education (20e).

2015 DJS 361 Subvention (3.900 euros) à l'association Korhom (10e).

2015 DJS 362 Subvention (2.000 euros) à l'association L'Aquilone (20e).

2015 DJS 366 Subvention (68.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15e).

2015 DJS 367 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Association Florimont - Le Château Ouvrier (14e).

2015 DJS 7-G Subventions (30.000 euros) et conventions avec six associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs.

2015 DDEEES 200 Bourse du Travail - Subvention complémentaire (10.000 euros) à la Commission Administrative pour 2015.

2015 DDEEES 157-G Subvention exceptionnelle (197.120 euros) et avenant à la convention annuelle 2015 avec l'association PLIE de Paris Nord-Est (18e).

2015 DDEEES 18-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Les Amis du Bus des femmes (20e).

2015 DDEEES 51-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Prévention du Site de la Villette (19e).

2015 DDEEES 106-G Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Panorama, Études, Formation, Conseils (20e).

2015 DDEEES 138-G Subvention (7.000 euros) à l'association Extramuros.

2015 DDEEES 149-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Union Professionnelle des Travailleurs Indépendants Handicapés (3e).

2015 DDEEES 151-G Accompagnement à la conduite du changement de cadres seniors parisiens - Sollicitation du cofinancement FSE pour un marché de prestation.

2015 DRH 16-G Signature au titre de 2016 d'une convention avec l'association "Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris" afin de financer les actions d'accompagnement et de formation des salariés.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2015 DPA 73 Centre d'Animation Hébert, 9 rue Tchaïkovski (18e) - démolition reconstruction - Approbation du principe de l'opération - Marché de MOE - Modalités de passation et autorisations administratives.

Mme Pauline VÉRON, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2015 DDCT 146 Conventions et subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (9.000 euros) à 6 associations œuvrant dans les 10e et 20e arrondissements (appel à projet politique de la Ville).

2015 DJS 261 - DDCT Subvention (2.000 euros) à l'association Slam o féminin (18e).

2015 DJS 316 - DDCT Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire (11e).

2015 DJS 328 - DDCT Subvention (2.000 euros) à l'association Kasbah-Sur-Scène (18e).

2015 DJS 333 - DDCT Subvention (2.000 euros) à l'association Vagabond Vibes (19e).

2015 DJS 335 - DDCT Subvention (3.000 euros) à l'association La Boutique des Frissons (10e).

2015 DJS 349 - DDCT Subvention (2.000 euros) à l'association Le Garage Numérique (20e).

2015 DJS 351 - DDCT Subvention (4.000 euros) à l'association Les Petits Débrouillards d'Ile de France (19e).

2015 DJS 356 - DDCT Subvention (1.500 euros) à l'association Culture 21 - Vélizy-Villacoublay (78).

2015 DJS 365 - DDCT Subvention (4.000 euros) à l'association Cultures Sur Cour (18e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteuses.

2015 DASES 547-G Convention de délégation du service social départemental polyvalent à la Commune de Paris.

2015 DASES 28 Modalité de transfert immobilier des locaux occupés par le service social départemental polyvalent du 14e (Brézin), de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) au CASVP.

2015 DASES 502-G Modalités de transferts immobiliers des locaux occupés par les services sociaux départementaux polyvalents (SSDP), de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) au CASVP.

2015 DFPE 278 Convention relative à l'opération des bébés Restos du Coeur.

2015 DFPE 377 Subvention (32.500 euros) et convention avec les associations Carrefour 14 et les ateliers de Natéma et avenant avec le Comité d'Etablissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF (CEGI SNCF).

2015 DFPE 380 Subvention (29.900 euros) à dix associations dont quatre avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

2015 DFPE 382 Subventions (15.750 euros) et conventions avec 9 associations concernant le projet Paris Collèges Familles visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

2015 DFPE 386 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Parrains Par' Mille (11e) pour un projet de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

2015 DFPE 397 Subvention (390.000 euros) désignation d'un opérateur associatif pour la gestion d'une activité de médiation familiale sur le site 47-49, rue Archereau (19e), mise à disposition du site à l'opérateur.

2015 DFPE 401 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'Association Olga Spitzer (10e) pour le fonctionnement de son Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

2015 DFPE 419 Services aux familles dans leur vie quotidienne - Subvention (30.000 euros) et avenant avec l'association Réseau Môm'Artre (19e) pour l'ouverture de l'antenne Mom'Tolbiac (13e).

2015 DASES 49-G Subvention (20.000 euros) et convention avec la Fondation Claude Pompidou (1er).

2015 DASES 156-G Subvention (70.000 euros) et avenant n° 1 avec le CRIPS (15e).

2015 DASES 217-G Participation (35.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises.

2015 DASES 256-G Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec le CASVP pour l'ehpad Huguette Valsecchi (15e)

2015 DASES 257-G Subvention et convention avec le CASVP pour la réalisation de travaux de remplacement des menuiseries extérieures et d'isolation thermique dans deux résidences services situées dans le 17e arrdt.

2015 DASES 299-G Subvention (10.000 euros) à l'association Les P'tits Chantiers de la Vie (15e).

2015 DASES 300-G Association Sauvegarde de l'Adolescence - Convention d'habilitation pour le fonctionnement du dispositif Paris Ados Services (PAS) (19e).

2015 DASES 399-G Neuf participations (3.821.522 euros) relatives au fonctionnement des 15 Espaces Solidarité Insertion (ESI) parisiens et subvention (90.000 euros) pour l'aménagement des nouveaux locaux de l'ESI.

2015 DASES 420-G Locaux 47/49, rue Archereau (19e) - Convention de mandat de gestion avec la Ville de Paris.

2015 DASES 427-G Subvention (21.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les petits frères des pauvres (11e) au titre de l'action "Voisin-âge".

2015 DASES 430-G Subvention (20.650 euros) et convention avec l'association "Chômeurs et Précaires de Paris" pour son action d'accès aux droits des chômeurs et personnes en situation de précarité.

2015 DASES 456-G Convention et subvention avec l'association Centre d'Orientation Sociale (COS) pour l'équipement d'un (EHPAD) ZAC Clichy Batignolles (17e).

2015 DASES 457-G Subvention (15.700 euros) à Logivita SARL (12e).

2015 DASES 473-G Participations (440.000 euros) relatives au financement de 3 structures d'accès aux droits (France terre d'asile, Emmaüs Solidarité et Fondation Abbé Pierre). Avenant n° 3 et convention.

2015 DASES 479-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Service Social Familial Migrants (ASSFAM) (9e).

2015 DASES 488-G Participations et conventions avec 11 associations et 3 Fondations gestionnaires de services prestataires 2015 et complément participation 2014.

2015 DASES 505-G Subvention (3.000 euros) à l'association A la Découverte de l'Age Libre - ADAL (19e).

2015 DASES 520-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Unis Cité (18e).

2015 DASES 522-G Fixation de la redevance annuelle (100 euros) due par le Centre d'Action Sociale Protestant pour l'occupation de locaux situés 9, rue Ravon à Bourg-la-Reine (92) à visée de centre d'hébergement.

2015 DASES 528-G Subvention d'équipement (25.000 euros) et convention avec l'association Aurore.

2015 DASES 543-G Deux subventions (146.915 euros) relatives au fonctionnement d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement social à destination de jeunes lycéens étrangers isolés géré par Urgence Jeunes et Aurore.

2015 DASES 544-G Complément de financement (187.800 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association France Terre d'Asile, dans le cadre du renforcement du dispositif de mise à l'abri des MIE.

2015 DASES 545-G Subvention complémentaire (20.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Centre Primo Levi pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire.

2015 DASES 550-G Subvention (140.263 euros) et convention avec Emmaüs Solidarité pour son intervention de repérage, d'évaluation et d'orientation auprès de réfugiés.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2015 DASES 521-G Remises gracieuses d'anciennes créances départementales relevant du BA ASE sur l'exercice 2015.

Mme Dominique VERSINI, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2015 DASES 37-G Locaux 219 boulevard Macdonald (19e) - Fixation du loyer pour la prise à bail des locaux à l'association "Rosa Parks".

Mme Dominique VERSINI, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2015 DASES 464-G Participation (90.000 euros) et subvention (35.000 euros) convention avec l'association Aux Captifs, la Libération (6e).

2015 DASES 485-G Participation, subvention et convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris dans le cadre de la poursuite du fonctionnement en 2015 du dispositif des Equipes Mobiles Gériatriques Externes.

Mme Dominique VERSINI, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DAC 600 Plaque commémorative en hommage à Manuel Lozano 43 rue des Bois (19e).

2015 DAC 616 Subvention (2.500 euros) à l'association Société des Amis du Pays Vabrais (81330 Vabre).

2015 DAC 621 Subvention (20.000 euros) et convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire (10e).

2015 DAC 625 Subvention (1.070 euros) à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris.

2015 DAC 627 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Œuvre de Secours aux Enfants (10e).

2015 DAC 629 Subvention (800 euros) à l'Association de Défense des Valeurs de la Résistance (15e).

2015 DAC 632 Subvention (1.500 euros) à l'Association Les Amis du Mémorial de La Marseillaise (13008 Marseille).

2015 DAC 633 Subventions (800 euros) à l'Association Nationale des Fonctionnaires d'origine Nord-Africaine et leurs Amis (17e).

2015 DAC 636 Plaque commémorative en souvenir de l'ancienne station de radiotélégraphie du général Gustave Ferrié, à proximité de la Tour Eiffel (7e).

2015 DAC 638 Subvention (50.000 euros) à la commune de Vassieux-en-Vercors.

2015 DAC 645 Deux contrats de co-éditions avec deux éditeurs pour la publication de deux ouvrages sur l'histoire de Paris (7.961 euros).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2015 DRH 83 Communication relative à une convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Société du Grand Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2015 DASES 39 Communication relative à la déclaration d'Athènes pour les Villes-Santé.

M. Bernard JOMIER, **Mme Célia BLAUDEL**, **M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2015 SG 90 Communication de la Maire de Paris relative à un avis de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Listes des membres présents.

Lundi 23 novembre 2015 - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OLALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith

GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huang TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, M. Pascal JULIEN, Mme Anne SOUYRIS.

Excusés :

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Pauline VÉRON.

Lundi 23 novembre 2015 - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme

Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, Mme Anne SOUYRIS.

Excusés :

M. Patrick BLOCHE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, M. Thomas LAURET, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Anne TACHÈNE, Mme Pauline VÉRON.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	1-G		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DFA 63-G	relatif aux droits indirects et aux aides d'accès à la propriété des primo-accédents.	BARGETON	Retiré	23-nov-15
1	1	2		LR	BOULARD, GIANNESINI	V		relatif aux travaux de modernisation des marchés couverts.	POLSKI	Rejeté	23-nov-15
1	1	3		GEP	MEES, MOREL, BELLIARD	A	2015 DDEES 207	relatif aux conseils de quartiers.	POLSKI	Adopté	23-nov-15
1	1	4	343	SOCA	PETIT	V	2015 DDEES 207	relatif à l'identification d'un nouveau périmètre dans le 14e.	POLSKI	Adopté	23-nov-15
1	1	5	344	PCF-FG	BONNET-LOULALDJ, PREMEL	V	2015 DDEES 207	relatif à un label "Fabriquer à Paris".	POLSKI	Adopté	23-nov-15
1	1	6	345	PCF-FG	BONNET-LOULALDJ, PREMEL	V	2015 DDEES 207	relatif à la mise en place de garanties de loyers pour les activités économiques de proximité.	POLSKI	Adopté	23-nov-15
1	1	7-G	34-G	GEP	ATALLAH	V	2015 DDEES 150-G	relatif à la structure issue de la fusion de la Maison de l'Emploi avec l'association PLIE.	VERON	Adopté	23-nov-15
2	2, 5	8		LR	LEGARET	A	2015 SG 87	relatif à la modification de la dénomination.	VIEU-CHARIER	Rejeté	23-nov-15
2	2, 5, 4	9		Exécutif		A	2015 DPA 70	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	23-nov-15
5	5	10		LR	KUSTER	A	2015 DU 181	relatif à l'installation de la collecte pneumatique des déchets.	MISSIKA	Rejeté	23-nov-15
5	5	11		Exécutif		A	2015 DU 143	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	23-nov-15
5	5, 3	12		NI	SIMONNET	A	2015 DLH 115	relatif aux opérations de surélévation d'immeuble.	BROSSAT	Rejeté	23-nov-15
5	5, 3	13	346	GEP	BRIDIER, CONTASSOT	V	2015 DLH 115	relatif à la communication de données pour accompagner le dispositif.	BROSSAT	Adopté	23-nov-15
7	7	14	347	GEP	JULIEN, ATALLAH	V	2015 DGRI 74	relatif à un soutien à Ali Mohammed Al Nimr.	KLUGMAN	Adopté	23-nov-15
1	7, 2	15		GEP	BOUTHULT, GLEIZES	V	2015 DGRI 76	relatif aux conditions d'accueil des participants à la COP 21.	KLUGMAN	Retiré	23-nov-15
7	7, 5	16		PCF-FG	BONNET-LOULALDJ	V	2015 DJS 385	relatif à un appel à projets.	MARTINS	Retiré	23-nov-15
7	7, 5	17		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUGON, GOASGEN, KUSTER	V	2015 DJS 286	relatif au programme d'accompagnement de l'Euro 2016.	MARTINS	Rejeté	23-nov-15
	5	18		Exécutif		A	2015 DLH 306	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	23-nov-15
	5	19-G		Exécutif		A	2015 DLH 3-G	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	23-nov-15
	3	20	348	Exécutif		V		relatif à la mobilisation de la Ville de Paris en soutien aux victimes des attentats du vendredi 13 novembre 2015.	BROSSEL	Adopté	23-nov-15
	1	21		Exécutif		A	2015 DDEES 261	Amendement technique.	VERON	Adopté	23-nov-15
		22-G		Exécutif		A	2015 DDEES 150-G	Amendement technique.	VERON	Adopté	23-nov-15

Tableau des votes des groupes politiques.

Cm*	Ord*	N°	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elas	A. V. Var. LR	N° délib.	Objet	Adjt. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
3							2015 DPP 24			Adopté	23-nov-15													
3							2015 DPP 25			Adopté	23-nov-15													
3							2015 DPP 7			Adopté	23-nov-15													
3							2015 DDEES 286			Adopté	23-nov-15													X
3	20	348		Exécutif		V		relatif à la mobilisation de la Ville de Paris en soutien aux victimes des attentats du vendredi 13 novembre 2015	BROSSEL	Adopté	23-nov-15													X
1							2015 DFA 63-G		BARGETON	Adopté	23-nov-15									X		X		
1	1-G			RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DFA 63-G	relatif aux droits indirects et aux aides d'accès à la propriété des primo-accédants	BARGETON	Retire	23-nov-15											X		
1							2015 DFA 144		BARGETON	Adopté	23-nov-15									X		X		
1							2015 DFA 64-G		BARGETON	Adopté	23-nov-15									X		X		
1							2015 DDEES 251		POLSKI	Adopté	23-nov-15									X		X		
1	2			LR	BOULARD, GIANNESINI	V		relatif aux travaux de modernisation des marchés couverts	POLSKI	Rejeté	23-nov-15	X		X		X		X						
1							2015 DDEES 207		POLSKI	Adopté	23-nov-15													
1	3			GEP	MEUS, MOREL, BELLARD	A	2015 DDEES 207	relatif aux conseils de quartiers	POLSKI	Adopté	23-nov-15													
1	4	343		SOCA	PETIT	V	2015 DDEES 207	relatif à l'identification d'un nouveau périmètre dans le 14e	POLSKI	Adopté	23-nov-15													
1	5	344		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PREMEL	V	2015 DDEES 207	relatif à un label "Fabrique à Paris"	POLSKI	Adopté	23-nov-15													
1	6	345		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PREMEL	V	2015 DDEES 207	relatif à la mise en place de garanties de loyers pour les activités économiques de proximité	POLSKI	Adopté	23-nov-15									X		X		
1	7-G	34-G		GEP	ATALLAH	V	2015 DDEES 150-G	relatif à la structure issue de la fusion de la Maison de l'Emploi avec l'association FLIE	VERON	Adopté	23-nov-15													
	22-G			Exécutif		A	2015 DDEES 150-G	Amendement technique	VERON	Adopté	23-nov-15													
1,4							2015 DDEES 150-G		VERON	Adopté	23-nov-15													
2							2015 DAC 574		JULLIARD	Adopté	23-nov-15										X		X	
2,5	8			LR	LEGARET	A	2015 SG 87	relatif à la modification de la dénomination	VIEU-CHARIER	Rejeté	23-nov-15	X		X		X		X						
2,5							2015 SG 87		VIEU-CHARIER	Adopté	23-nov-15									X		X		
2,5,4	9			Exécutif		A	2015 DPA 70	Amendement technique	JULLIARD	Adopté	23-nov-15											X		
2,5,4							2015 DPA 70		JULLIARD	Adopté	23-nov-15											X		
3							2015 DEVE 149		BLAUEL	Adopté	23-nov-15												X	
3							2015 DPE 74		BLAUEL	Adopté	23-nov-15													
4							2015 DASES 557 G		VERSIMI	Adopté	23-nov-15													
5							2015 DLH 215		BROSSAT	Adopté	23-nov-15												X	
5							2015 DLH 232		BROSSAT	Adopté	23-nov-15													
5							2015 DLH 239		BROSSAT	Adopté	23-nov-15											X		
5							2015 DLH 245		BROSSAT	Adopté	23-nov-15									X		X		
5	10			LR	KUSTER	A	2015 DU 181	relatif à l'installation de la collecte pneumatique des déchets	MISSIKA	Rejeté	23-nov-15			X										
5							2015 DU 181		MISSIKA	Adopté	23-nov-15												X	
5	11			Exécutif		A	2015 DU 143	Amendement technique	MISSIKA	Adopté	23-nov-15												X	
5							2015 DU 143		MISSIKA	Adopté	23-nov-15												X	
5,3	12			NI	SIMONNET	A	2015 DLH 115	relatif aux opérations de surélévation d'immeuble	BROSSAT	Rejeté	23-nov-15	X		X		X		X		X				
5,3	13	346		GEP	BRIDIER, CONTASSOT	V	2015 DLH 115	relatif à la communication de données pour accompagner le dispositif	BROSSAT	Adopté (amende)	23-nov-15													
5,3							2015 DLH 115		BROSSAT	Adopté	23-nov-15				X									
							2015 DLH 232		BROSSAT	Adopté	23-nov-15				X									

											Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
Com ODJ	N°	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Etas	A. V. Var. LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
7	14	347	GEP	JULIEN. ATALLAH	V	2015 DGR1 74	relatif à un soutien à Ali Mohammed Al Nimir	KLUGMAN	Adopté (amendé)	23-nov-15												X	
7						2015 DGR1 74		KLUGMAN	Adopté	23-nov-15													
7	15		GEP	BOUTHAILL. GLEIZES	V	2015 DGR1 76	relatif aux conditions d'accueil des participants à la COP 21.	KLUGMAN	Retire	23-nov-15													
						2015 DGR1 76		KLUGMAN	Adopté	23-nov-15													
						2015 SG 91	SANS VOTE	MARTINS		23-nov-15													
7.2	16		PCF-FG	BONNET-OUALDI	V	2015 DJS 385	relatif à un appel à projets.	MARTINS	Retire	23-nov-15													
						2015 DJS 385		MARTINS	Adopté	23-nov-15													
7.5	17		LR	KOSCIUSKO- MORJET, LÉONET, BERTHOUD, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUYON, GOASSIGN, KUSTER	V	2015 DJS 286	relatif au programme d'accompagnement de l'Euro 2016.	MARTINS	Rejeté	23-nov-15	X		X		X		X						
7.5						2015 DJS 286		MARTINS	Adopté	23-nov-15			X										
5	18		Exécutif		A	2015 DLH 306	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	23-nov-15												X	
						2015 DLH 306		BROSSAT	Adopté	23-nov-15												X	
5	19-G		Exécutif		A	2015 DLH 3-G	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	23-nov-15													
						2015 DLH 3-G		BROSSAT	Adopté	23-nov-15													
1	21		Exécutif		A	2015 DDEES 261	Amendement technique.	VERON	Adopté	23-nov-15													
						2015 DDEES 261		VERON	Adopté	23-nov-15													
4			PCF-FG	PREMEL		2015 DASES 41	Convention de délégation du Service social départemental polyvalent au Centre d'action sociale de la Ville de Paris.	VERSINI	Adopté	23-nov-15													
4			PCF-FG	AQUA		2015 DASES 435 G	Fonds de Solidarité pour le logement. Conventions relatives aux modalités de contributions des fournisseurs d'énergie (ENGIE, EDF) et distributeurs d'eau (SIAAP) au FSL de Paris.	VERSINI	Adopté	23-nov-15													
4			NI	SIMONNET		2015 DASES 480 G	Attribution d'une indemnité de départ volontaire aux personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de Paris.	VERSINI	Adopté	23-nov-15													
1			GEP	GLEIZES		2015 DFA 132	Convention d'occupation du domaine public. Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Ledoyen, 8, av. Dutailly (86).	BARGETON	Adopté	23-nov-15													
4			PCF-FG	BECKER		2015 DFPE 428	Avenant à la convention d'objets et de financement entre la CAF et la Ville de Paris relative à la Prestation de service unique (PSU).	OUYMER	Adopté	23-nov-15		X											
4			PCF-FG	BECKER		2015 DFPE 429	Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance, 93, bd Suchet (gare d'Auteuil 16e).	OUYMER	Adopté	23-nov-15	X												
1			PCF-FG	PREMEL		2015 DILT 25	Prestations de nettoyage de locaux de divers services de la collectivité parisiennes principalement situés dans le bâtiment de la petite couronne-Marchés de services-Modalité de passation-Autorisation.	GREGOIRE	Adopté	23-nov-15													
7.2						2015 DJS 368	Subvention (35,000 euros) et convention avec l'Association Paris 2016 pour l'organisation des Gay Games 2018 à Paris.	MARTINS	Adopté	23-nov-15													
7						2015 DJS 371	Subvention (3,000 euros) à la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne.	MARTINS	Adopté	23-nov-15													

Cm ⁿ OBJ	N°	N° Adopté	Groupes au Exécutif	Elus	A. V. Vier, L.R.	N° délib	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecolo-giste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
3			PCF-FG	AQUA		2015 DPA 63	Supervision des centres thermiques-Marché de travaux- Modalité de passation	HLAUEL	Adopté	23-nov-15													
5			GEP	CONTASSOT		2015 DPA 74	Fournitures d'énergie par récupération de chaleur issue d'une activité informatique-Piscine de la Butte aux Cailles (13e) Approbation du montant de la redevance	MISSIKA	Adopté	23-nov-15													
3			GEP	JULIEN			Aménagement de la toiture de la base logistique, 61 rue de la Chapelle(18e)-Programme des travaux, réalisation-Modalités de passation et exécution de tous les marchés et demandes d'urbanisme	KOMITES	Adopté	23-nov-15													
3			NI	SIMONNET		2015 DIPE 71	Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics des déchets pour l'exercice 2014	PENINOU	Adopté	23-nov-15													
1			PCF-FG	BECKER		2015 DRI 172	Attribution d'une indemnité REP-REJ+ aux professeurs de la Ville de Paris	GREGOIRE	Adopté	23-nov-15													
1			PCF-FG	PRIMET		2015 DRI 174	Fixation des ratios-promus promouvables 2015 permettant l'accès aux grades de professeurs hors classe, de conservateur général du patrimoine ainsi qu'à l'écriton spécial de médecin hors classe	GREGOIRE	Adopté	23-nov-15													
1			NI	SIMONNET		2015 DRI 176	Prestations contre-vistues médicales des agents de la collectivité parisienne en arrêt de travail-Marché de services- Modalités de passation-Autorisation-Signature	GREGOIRE	Adopté	23-nov-15													
1			PCF-FG	LE RESTE		2015 DVD 18-G	Tramway T9 Paris-Orly Ville: Convention de financement relative aux études Projet, à la mission d'assistance aux contrats de travaux et aux premiers travaux	NADJOVSKI	Adopté	23-nov-15													